هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12969 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 9 OCTOBRE 1986

Le pape et son discours

Nostradamus en est pour ses frais : le troisième voyage du pape en France, du 4 au 7 octobre, n'a été marqué par aucun incident sérieux. Ce fut, de bout en bout, un séjour parfaitement conforme au programme et marqué par des assemblées très chaleureuses, malgré un énorme dispositif de sécurité.

Hormis l'Italie, la France est le seul pays que Jean-Paul II aura déjà visité trois fois. Faut-il y voir la faveur particulière d'un ami ou la sollicitude inquiète d'un pasteur ?

En 1980, son premier voyage à Paris avait souligné une incompréhension réciproque. Polonais, pétri de traditions et de certitudes, Karol Wojtyla, comparé à Paul VI, détonnait tellement ! Son prédécesseur, italien de naissance mais français de culture, était un homme d'interrogations inquiètes plutôt que le chef d'une Eglise affirmant haut et fort son existence et ses dogmes.

L'accueil de Paris, il y a six ans, n'avait pas été sans accrocs : les maigres foules du Bourget contrastaient avec les rassemblements imposants de Cracovie ou de Dublin. Des groupes de catholiques avaient boudé le pape, d'autres avaient tenté de le récupérer. Le style provocateur de Jean-Paul II – « France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ? » – n'était pas passé inaperçu. Et on avait reproché aux évêques français une participation trop timide à cet événement.

Rien de tel, cette fois, dans la région Rhône-Alpes. Malgré la psychose de l'attentat, les fidèles sont venus nombreux aux rendez-vous du pape. Celui-ci n'a pas varié d'un iota, mais les catholiques français le comprennent peut-être un peu mieux. En tout cas, ils se sont habitués à son style. Plus qu'hier, ils acceptent de se rassembler et de se montrer, de redécouvrir leurs racines religieuses, d'affirmer leur identité.

Mais Jean-Paul II, qui est le contraire d'un homme tiède, suscite rarement des sentiments mitigés : il agace volontiers tous ceux qu'il n'enthousiasme pas. Parmi ces derniers, il faut compter, bien sûr, de nombreux Français qui, n'étant pas croyants, s'étonnent qu'une région entière se mobilise pour accueillir le pape et sont choqués de l'entendre critiquer des lois de la République. Mais Jean-Paul II a également le don d'irriter certains chrétiens, catholiques comme protestants, qui détestent voir l'Eglise s'afficher, donner l'impression de céder au vedettariat, sinon au culte de la personnalité.

Ce pape charmeur ne peut, certes, être accusé de démagogie. S'il aime les foules et sait les attirer, ce n'est pas pour les caresser dans le sens du poil. Les propos qu'il a tenus ces derniers jours sur le clergé vont à l'encontre de toute une évolution du catholicisme français depuis les années 50. De même, ses thèses sur la morale sexuelle ignorent totalement la manière dont vivent la plupart des Occidentaux, catholiques compris.

Jean-Paul II n'en a cure, et il est difficile de ne pas s'incliner devant la cohérence et la force de ses convictions. Reste à savoir s'il a des chances d'être suivi. Le sondage récemment publié dans nos colonnes a montré un grand décalage entre l'estime portée au pape et l'usage qui est fait de son discours, entre « le chanteur et la chanson ».

Beaucoup de catholiques français ont tendance, depuis quelques années, à se comporter un peu comme des protestants, à se fabriquer chacun une religion personnelle. Toute la question est de savoir si l'action de Jean-Paul II, qui se situe délibérément à contre-courant, contribue à diminuer cette atomisation ou à la favoriser.

(Lire nos informations page 11.)

Le débat à l'Assemblée nationale

M. Chirac durcit le ton face au terrorisme

Alors que s'ouvre, le mercredi 8 octobre, à l'Assemblée nationale, un débat sur le terrorisme, le gouvernement s'interroge sur le sens de l'offensive dont la France fait l'objet et sur la façon de riposter aux menaces. M. Chirac devrait durcir le ton face aux terroristes, mais il doit mettre au point une tactique pour contrer cette escalade du chantage.

L'arrivée en France ce mercredi, pour sa dernière visite en qualité de chef du gouvernement, M. Shimon Pérès, qui doit dans quelques jours – en application de la règle de l'alternance – céder son poste à M. Shamir, est, selon le communiqué de l'Armée secrète arménienne (ASALA) rendu public mardi, l'occasion d'un « cadeau » demandé au Djihad à l'intention du *« sioniste Mitterrand »* : la mise à mort de l'otage Jean-Paul Kauffmann *« conformément à la loi islamique »*. Cette formule odieuse et provocatrice fait craindre le pire et Mme Kaufmann a adressé aussitôt un appel au président de la République et au premier ministre, leur demandant d'*« unir leurs efforts »* et d'*« apporter la preuve qu'ils sont capables de sauver des innocents »*. *« Il faut sauver Jean-Paul et nos compatriotes otages au Liban »*, dit notamment Mme Kaufmann, ajoutant : *« Nous tenons à vos dire que nos continuerons à appuyer fermement tout effort du gouvernement dans sa recherche d'une solution pour obtenir la libération des otages (...), je vous demande ainsi qu'à votre gouvernement de réussir : j'ai confiance en vous. »*

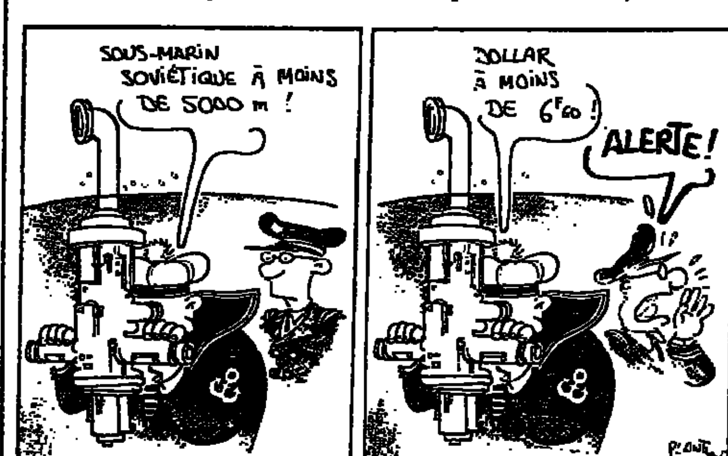
(Lire la suite page 6 et page 7, l'article d'ANDRÉ PASSERON.)

Interventions concertées des banques centrales

La RFA et le Japon tentent d'enrayer la baisse du dollar

L'action concertée des banques centrales du Japon et de RFA a permis, semble-t-il, d'enrayer – momentanément – la chute du dollar. Mercredi 8 octobre, en l'absence de toute intervention, le billet vert s'échangeait entre banques à 2,0010-2,0040 DM et à 6,55-6,56 F, soit un niveau légèrement inférieur au cours de clôture de la veille.

(Lire page 26 l'article de FRANÇOIS RENARD.)



Une simulation sur le découpage électoral

Nationalement équitable, localement contestable

Le premier ministre a obtenu mercredi 8 octobre en conseil des ministres l'autorisation d'engager sa responsabilité sur les projets de découpage électoral soumis à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. M. Mitterrand a observé que « s'il ne pouvait être envisagé de priver le gouvernement d'un droit qu'il tient de la Constitution, il n'en convenait pas moins de préserver également le droit du Parlement de mener à son terme, dans des conditions normales, l'examen du projet qui lui était soumis ». Le chef de l'Etat a souligné une nouvelle fois, a indiqué son porte-parole, « l'importance pour la République de l'équilibre des institutions ».

M. Mitterrand avait refusé de signer les ordonnances sur le découpage électoral. Selon une étude de la SOFRES, réalisée pour « le Monde » et TF1, ce découpage est nationalement équitable et localement contestable.

Un découpage électoral nationalement équitable, localement contestable, et qui favorise le RPR : tels sont les enseignements de l'étude de la SOFRES sur le projet de découpage des circonscriptions législatives.

Cette étude, qui n'est en rien un sondage ou une enquête d'opinion, a été réalisée à partir des votes réellement exprimés le 16 mars dernier. La SOFRES a agrégé ces résultats dans les nouvelles circonscriptions (telles qu'elles ont été publiées dans nos éditions du 27 septembre), avant de procéder à des simulations électorales, avec le concours de Mme Colette Ysmal, chargée de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

Pour apprécier la validité du découpage en lui-même, deux principes ont été posés : dans chaque circonscription, les voix écologistes ont été comptées avec les voix de gauche, celles de l'extrême droite avec les voix de droite ; les reports de voix au second tour ont été considérés *a priori* comme parfaits : si le PCF devait donner une consigne de type « bonnet blanc-blanc bonnet » pour le second tour, ou/et si M. Le Pen faisait de même à droite, il y aurait là un problème politique qui n'a pas été pris en considération pour la réalisation de cette étude et rend donc celle-ci politiquement, et non techniquement, aléatoire.

Enfin, seules ont été étudiées les 555 circonscriptions métropolitaines. Sous ces réserves de méthodes, les résultats de l'enquête sont de nature à valider aussi bien les arguments du premier ministre, qui plaide l'« objectivité » du découpage, que ceux que la gauche, qui soutient que le RPR s'est taillé la part du lion.

1) Un découpage nationalement équitable

Selon le projet actuel, en effet, la gauche serait majoritaire en sièges si elle obtenait 50,1 % des voix. Avec 50,5 % des suffrages, la gauche obtiendrait 280 sièges contre 275 à la droite. Dans le découpage qui était en vigueur de 1958 à 1981, la gauche devait atteindre 51 % des voix pour être majoritaire en sièges. Cette différence d'un découpage à l'autre et le caractère équitable du nouveau seuil de victoire pour l'actuelle opposition tiennent largement au fait que le ministre de l'intérieur a respecté le rééquilibrage démographique opéré par la gauche dans la loi électorale de 1985 : les grands départements urbains ne sont plus sous-représentés en nombre de sièges à pourvoir.

La gauche, en l'état actuel de ses forces, n'est pas handicapée par le « découpage Pasqua », mais par le scrutin majoritaire lui-même, qui amplifie fortement les mouvements en faveur des vainqueurs et au détriment des vaincus : le tableau de l'attribution des sièges entre la gauche et la droite, réalisé en faisant varier le score de la gauche, le montre de façon éclatante. L'effet propre au scrutin majoritaire crée une différence – considérable – de 100 sièges en faveur de la droite. Du coup, toujours en fonction des résultats de mars 1986, bon nombre de personnalités de gauche sont menacées dans leurs nouvelles circonscriptions, et non des moindres, puisque figurent dans cette liste aussi bien MM. Roland Dumas et Jack Lang que MM. Mauroy, Rocard ou Joxe. Ces menaces peuvent évidemment disparaître si la gauche remonte, et si le poids personnel de tel ou tel lui permet de surmonter son handicap théorique.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JÉROME JAFFRÉ.

(Lire la suite page 9 et nos informations page 36.)

L'isolement croissant du chef de l'Etat chilien

Le général et la cordillère

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre envoyé spécial

Le compte à rebours a commencé. Le général Augusto Pinochet, chef de l'Etat chilien, ne semble pas en effet aujourd'hui en mesure de remporter le plébiscite qu'il a lui-même prévu pour 1989 dans la Constitution (1). Mais surtout, jusqu'à cette date, une véritable course d'obstacles jalonne son parcours : vote ce mois-ci à la Banque mondiale des crédits en faveur du Chili, visite en avril 1987 du pape Jean-Paul II, campagne électorale américaine ensuite... Autant d'étapes difficiles à franchir pour le gouvernement dans ce pays que la géographie a condamné à l'isolement en le coinçant entre la cordillère des Andes à l'est, le Pacifique à l'ouest, les glaces du Sud et le désert du Nord.

Telle est bien, transposée en termes politiques, la situation du chef de l'Etat. L'opposition au régime représente au minimum 75 % du corps électoral. Malgré ses multiples divisions, celle-ci s'apprête à relancer la mobilisation sociale et entend faire campagne prochainement en faveur d'élections libres et directes. L'Eglise catholique, encore très prudente dans son opposition, conteste de plus en plus le gouvernement actuel, et la préparation du voyage du souverain pontife va relancer ce débat dans la hiérarchie. Chez les militaires eux-mêmes, la contestation, pour être discrète, est aussi de plus en plus nette.

Enfin, la pression internationale, et principalement celle des Etats-Unis, s'accentue nettement. Washington a déjà annoncé que son vote sur les crédits au Chili ne pourrait être favorable sans d'importants changements, allant vers un assouplissement du régime. Le secrétaire d'Etat américain George Shultz vient encore de faire part au ministre chilien des affaires étrangères, M. Jaime del Valle, des *« graves préoccupations de Washington face à la situation au Chili »*, et presse ce pays d'honorer sa promesse de retour à la démocratie.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(Lire la suite page 5.)

(1) La « première étape » de la transition vers la démocratie prévoit la nomination, par les quatre membres de la junte, d'un candidat au plébiscite choisi parmi celle-ci. En cas d'échec, un organisme élargi doit procéder à ce choix.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

Géopolitique

Les formes de la « guerre » évoluent de plus en plus vite : le terrorisme, l'économie, font maintenant partie de la panoplie. Christian Schmidt met en lumière quelques raisons peu commentées de la prochaine rencontre entre M. Reagan et M. Gorbatchev. Bernard Esambert, de son côté, insiste sur l'importance de la recherche pour la conquête de nouveaux marchés.

La dimension cachée

La conjoncture économique américaine favorisera le développement d'une longue partie stratégico-diplomatique

par CHRISTIAN SCHMIDT (*)

DEUX phénomènes dominent la scène internationale : l'accélération des manifestations terroristes, en relation avec l'imbroglio du Moyen-Orient, et la mise en place progressive de pré-négociations sur les armements entre le président Reagan et M. Gorbatchev. Tout a presque déjà été écrit sur les dimensions politiques, militaires, diplomatiques et religieuses du premier, tandis que les diverses implications du second sur la sécurité internationale ont déjà fait l'objet d'examens fouillés (1).

Bien peu d'observateurs, en revanche, se sont encore penchés sur les liens éventuels entre ces événements et certaines évolutions récentes de l'économie mondiale, comme la chute vertigineuse du prix du baril de pétrole et l'arrêt brutal de la croissance économique aux Etats-Unis. L'affaiblissement de la position économique des pays de l'OPEAEP fait peser des menaces sur une organisation dominée jusqu'à présent par des Etats réputés politiquement modérés. Plus précisément, c'est l'Arabie saoudite qui assume l'essentiel de la charge économique qu'entraînent ces ajustements imposés. Son degré de liberté s'en trouve réduit, ce qui diminue le contrôle qu'elle exerce dans la région, sans qu'aucune puissance ne semble encore préparée à prendre la relève.

La conséquence internationale la plus sérieuse de cette crise économique des pays du Golfe concerne les courants d'immigration. La dynamique de ces pays, alimentée par l'activité pétrolière, avait attiré un flux considérable de travailleurs étrangers, puisque en Arabie saoudite, par exemple, la part des nationaux ne représentait plus que 25 % environ de la population active. L'abandon ou le report de très nombreux projets s'est naturellement accompagné du retour forcé dans leur pays d'origine d'un grand nombre de travailleurs en provenance du Yémen, de Jordanie et du Liban. La difficulté de leur réinsertion a donc contribué à gonfler les rangs des réseaux terroristes en infléchissant la ligne de leur action dans le sens du durcissement et de la radicalisation.

L'IDS enrichit l'espace des négociations

L'arrêt de la croissance américaine en 1986, s'il ne constitue pas un événement d'une ampleur comparable, a surpris bon nombre d'experts. Le débat économique relatif à l'opportunité des coupes dans le budget des armées débouche immédiatement sur un débat stratégique. Faut-il rappeler que les nouvelles perspectives stratégiques développées dans le discours du 23 mars 1983 sur l'IDS impliquaient de procéder, simultanément aux projets de recherches et de développement des armes défensives, à un renouvellement complet de l'arsenal offensif, au moins pendant la première phase du projet IDS. De fait, c'est ce qui fut accompli en 1984 et 1985. Mais la conciliation de ces deux objectifs militaires complémentaires se trouvait alors facilitée par le coût encore proportionnellement modeste de la mise en place de ces programmes de recherche qui restaient inférieurs à 3 milliards de dollars par an. Cette période se trouve désormais révolue.

Il se confirme aujourd'hui que, contrairement à l'idée intuitive selon laquelle l'IDS constituerait un obstacle dirimant aux politiques d'« arms control », les déclarations du président Reagan ont, au contraire, réamorcé un dialogue sur les armements stratégiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Le projet IDS a, en effet, incité les Russes à multiplier les propositions de désarmement, comme en témoigne la série de déclarations et de décisions unilatérales annoncées par M. Gorbatchev depuis le sommet de Genève de novembre 1985. L'introduction de l'IDS enrichit l'espace des négociations. Certes, le président Reagan s'est toujours montré inébranlable sur le principe de sa décision, mais les modalités, notamment temporelles, de sa réalisation restent susceptibles de modulations. Il peut, dans ces conditions, paraître tentant de présenter comme une concession ce qui se trouve dicté par la contrainte économique. La conjoncture américaine semble donc favoriser le déroulement actuel d'une longue partie diplomatico-stratégique.

Il serait inexact de conclure de ces analyses que la baisse du prix du pétrole a engendré le terrorisme et que les difficultés économiques récentes des Etats-Unis sont à l'origine du dégel des négociations stratégiques entre l'Est et l'Ouest. Mais la négligence des rapprochements entre les facteurs économiques et les variables stratégiques exposent au risque de myopie. Les décisions énergétiques ont un coût politique, de même que les choix militaires, des conséquences financières. Ces considérations se trouvent étroitement imbriquées dans le déroulement des relations internationales ou la simultanéité observée dans le progrès des négociations stratégiques et la multiplication des manifestations terroristes n'est sans doute pas non plus fortuite (2). L'évolution du prix du pétrole et celle du cours du dollar, qui ne sont évidemment pas sans liens cumulent leurs effets en un temps où les deux grandes puissances, polarisées par la redéfinition du rapport des forces stratégiques, ont tendance à interpréter toutes les situations régionales à l'intérieur de cette grille réductrice.

(*) Professeur à l'université Paris-IV-Dauphine, président de l'International Defence Economics Association (IDEA).

(1) Cf. Michel Tatu, « Les idées dérangeantes de M. Gorbatchev » (le Monde du 22 janvier 1986), et « La nouvelle bataille des euromissiles », (le Monde du 14 février 1986).

(2) Cf. Christian Schmidt, « Négociation ne signifie pas détente » (le Monde du 7 mai 1986).

Ingénieurs mes frères officiers de la guerre économique

Tous les managers doivent redonner ses titres de noblesse à la recherche

par BERNARD ESAMBERT (*)

NOUS vivons actuellement en état de guerre économique mondiale. Il ne s'agit pas seulement là d'une analogie militaire. Ce conflit est réel, et ses lignes de force orientent l'action des nations et la vie des individus. L'objet de cette guerre est, pour chaque nation, de créer chez elle emplois et revenus croissants au détriment de ceux de ses voisins. Car si les économies des nations se sont fait la courte échelle lors de la période des « miracles économiques » des années 60 et du début des années 70, elles se font des croche-pieds depuis que la crise a fait son apparition. C'est en exportant davantage de produits, de services, d'invisibles, que chaque nation essaie de gagner cette guerre d'un nouveau genre, dont les entreprises forment les armées.

Au-delà du formidable accroissement du commerce mondial qui en est la manifestation la plus éclatante, la guerre économique impose également des débarquements chez l'ennemi par l'implantation à l'étranger, la défense du front arrière par des entreprises à caractère régional et l'établissement de protections au travers des tarifs douaniers, qui ne représentent plus que des murets de fortune, de mouvements monétaires, qui ont pris le relais des barrières douanières, enfin d'innombrables entraves aux échanges qui protègent ici ou là un pan de l'économie.

Quelle formation ?

La créativité et l'innovation sont des atouts fondamentaux des entreprises jetées dans le conflit. Car le scientifique est devenu un facteur important de la guerre. C'est par l'union de l'entreprise, de ses cadres et du scientifique que se développent les technologies nouvelles qui irriguent le monde en produits de consommation ou services aux taux de croissance bien supérieurs à ceux des grandes industries de base traditionnelles.

Chaque nation doit encourager ses entreprises à porter haut ses couleurs en les mettant en état d'innover, d'exporter sans cesse davantage, de s'implanter à l'étranger, bref, de vivre dans un contexte devenu irréversiblement mondial.

Dans ces conditions, les managers sont désormais les officiers de la guerre économique et ils doivent faire en sorte que l'entreprise innove, vende et produise (dans l'ordre), exporte et s'implante à l'étranger, le tout au moindre coût.

Les qualités qui leur sont nécessaires sont : l'imagination, le non-conformisme, la créativité ; l'ouverture sur le monde, le professionnalisme et la compétence ; le sens des responsabilités et le sens du devoir ; l'humilité, qui permet l'apprentissage sur le tas, à l'écoute des autres.

Comment former les managers afin de leur permettre de développer ces qualités :

– l'imagination : par l'encouragement à la démarche inductive dans l'apprentissage des sciences et par l'utilisation de l'intuition ; d'où l'intérêt des enseignements qui font dialoguer plusieurs sciences sur des thèmes communs ;

– l'ouverture sur le monde : par « les voyages qui forment la jeunesse », le contact avec les élèves étrangers (en nombre insuffisant) formés dans les écoles et universités françaises, et surtout les compléments de formation dans des systèmes universitaires étrangers qui devraient ouvrir l'esprit des futurs managers et leur montrer la place exacte de la France dans le monde ; ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas être ambitieux, bien au contraire, pour notre pays :

– le professionnalisme : par l'apprentissage d'une technique (pas forcément une technologie : ce peut être la finance, par exemple...) qui permettra aux ingénieurs de rendre service à l'entreprise et de s'affirmer jusqu'au jour où le professionnel deviendra, selon l'expression de Louis Armand, un spécialiste des idées générales. Cette technicité passe par l'apprentissage rigoureux des disciplines scientifiques ;

– le sens des responsabilités : les travaux de groupe et de nombreuses activités extra-scolaires devraient permettre aux étudiants qui en ont le goût de commencer à s'affirmer. Sans doute faudra-t-il aussi attirer l'attention de nos jeunes ingénieurs sur la disparition des voies royales qui permettaient, jusqu'à une époque récente, des cursus de haut niveau sans grands risques. La crise est passée par là et a balayé ces facilités qui ne sont plus de mise : à statut social élevé, responsabilités et charges de travail écrasantes, et cela en permanence. Le diplôme n'est plus qu'une présomption de savoir.

Le croisement de deux des qualités nécessaires au futur manager, imagination et professionnalisme, conduit à mettre l'accent sur la nécessaire innovation qui doit être la nouvelle culture de l'entreprise. J'ai pris la responsabilité, en tant que président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique, de conseiller aux élèves de s'orienter davantage vers la recherche que par le passé et d'envisager à leur sortie de l'école une formation par la recherche. Encore faudrait-il que le sort qui leur sera fait dans les entreprises où ils se formeront ne les amène pas à regretter d'avoir choisi une voie qu'ils sentiraient trop à l'écart des préoccupations des équipes dirigeantes. *Je lance donc un solennel appel à tous les managers pour qu'ils prennent conscience de la nécessité de redonner ses titres de noblesse à la recherche en améliorant la rémunération et le statut social de leurs chercheurs.*

(*) Président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

COURRIER DES LECTEURS

Nouvel évêque et Action catholique

Votre numéro du 27 septembre, page 2, « courrier des lecteurs », cite la phrase suivante de M. Gilbert Declerq : « *Mais tous les militants de l'Action catholique et leurs aumôniers ont considéré comme absolument catastrophique une pareille nomination* », à la suite de la désignation de M. l'abbé Dubigeon comme évêque de Sées.

L'affirmation si péremptoire de M. Declerq relève de l'affabulation. Certains groupes de l'Action catholique du diocèse de Nantes peuvent considérer cette nomination comme « *catastrophique* », ce en quoi il font preuve d'exclusive. Ils ne sont pas, en tout état de cause, représentatifs de « *tous* » les militants d'Action catholique.

H. JANNET.
(Nantes.)

Libérez Abdallah !

Bien sûr, pour M. Chirac, il n'en est pas question (ni pour M. Mitterrand, d'ailleurs, et je suis bien déçue !). Mais pour nous, « pauvres gens », innocents, qui ne demandons pas mieux qu'une paix mondiale soit établie, qui demandons juste de vivre tranquillement sous un coin de ciel bleu, dans « notre petit chez-nous ». Pourquoi avons-nous été tués à notre insu, comme ça, en sortant d'un magasin à 17 heures ? Quelle drôle d'idée ! C'est injuste ! Mais relâchez-le donc, ce Libanais, avant qu'il ne tue d'autres personnes, avant que d'autres vies soient ruinées (...).

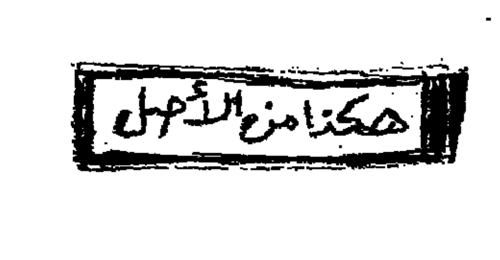
MURIEL ARCHAMBAULT,
seize ans.
(Vélizy.)

Le terrorisme au quotidien

(...) Le terrorisme au quotidien de l'alcoolique au volant, du chauffard trop pressé, n'émeut plus. Mais si l'on passe du bolide meurtrier à une vraie bombe, de 12 000 à 37 morts par an (1), si le terrorisme s'affiche clairement, alors il devient inacceptable et provoque la mobilisation des médias, les déclarations des hommes politiques et l'émoi des citoyens. Et si l'on se décidait à déclarer la guerre aux accidents de la circulation ? Que se passerait-il si l'on osait affronter les vrais problèmes, ceux qui touchent dans leur quotidien nos concitoyens ? Alors peut-être pourrait-on vivre, circuler sans risque à tout moment de se faire tuer ou estropier dans un stupide accident de la route.

Docteur L. GABRIELLE,
médecin directeur du SAMU 26.
(Valence.)

(1) *Le Monde*, du 16 septembre 1986, « Un défi pour les services secrets », par J. Isnard.



YOUGOSLAVIE : le Parti communiste mis en cause

Des intellectuels serbes réclament le « rétablissement du règne du droit »

BELGRADE
de notre correspondant

Le Comité de défense de la liberté d'expression, connu pour ses interventions en faveur des personnes condamnées pour activités politiques « hostiles », vient d'adresser à l'Assemblée nationale fédérale et à l'opinion publique yougoslave un projet portant sur le « *rétablissement du règne du droit, qui n'existe plus dans ce pays* ».

C'est le document le plus complet jamais élaboré par un groupe de citoyens contestant les fondements du système politique et juridique en vigueur, notamment la mainmise du Parti communiste sur les organes du pouvoir et de la justice. Il est signé par dix-sept des plus éminents intellectuels serbes, dont douze sont membres de l'Académie des arts et des sciences, et parmi lesquels figurent, entre autres, les écrivains Dobrica Cosic et Dragoslav Mihajlovic, les philosophes Ljubomir Tadic et Mihajlo Markovic, le peintre Mica Popovic, qui ont déjà manifesté publiquement à plus d'une reprise leur attachement aux principes universels des droits de l'homme.

Condamnant tout « *exercice arbitraire* » du pouvoir, ils se prononcent en faveur de la liberté de la presse et de la suppression de toute forme de censure. « *La justice,* déclarent-ils, *doit être véritablement indépendante, et les juges ne doivent pas recevoir d'instructions du parti ou d'une quelconque organisation sociale.* » Ils dénoncent avec force les paragraphes de la constitution sur les libertés, les droits et les devoirs des citoyens, qui, en réalité, permettent aux tribunaux de condamner des personnes qui auraient présenté d'une « *façon malveillante* » la situation politique et sociale du pays, d'ordonner des arrestations préventives et l'internement des citoyens.

Des paragraphes « intolérables »

Tout un passage est consacré aux fameux paragraphes du Code pénal réprimant le délit dit de « *propagande hostile* », de « *diffusion d'informations mensongères* », d'atteinte à l'autorité des plus hauts représentants du pouvoir fédéral des républiques et régions autonomes.

Ces paragraphes qui autorisent la condamnation des personnes ne partageant pas les points de vue officiels sont « *intolérables* » dans un gouvernement de droit et doivent « *disparaître* » de la législation. En revanche, il est indispensable que celle-ci exprime sans équivoque le droit des citoyens à se réunir, à former des associations et à organiser des grèves pour défendre leurs intérêts, ainsi que le secret absolu de la correspondance et des conversations téléphoniques, la vie privée devant être « *inviolable* ».

Les signataires du document relèvent enfin que la liberté d'expression est un droit élémentaire de la vie sociale et culturelle, de la création scientifique et artistique. C'est d'elle que découlent les autres libertés assurant la dignité de l'homme et empêchant l'établissement de tout pouvoir « *despotique* ».

PAUL YANKOVITCH.

● **Un mémorandum de l'Académie serbe des arts et des sciences.** — L'Académie serbe des arts et des sciences a entrepris la rédaction d'un mémorandum destiné aux autorités, qu'elle accuse d'immobilisme à un moment où « *la crise yougoslave est devenue telle que les risques d'une désintégration catastrophique de la Fédération ne sont pas à exclure* ». Ce texte, qui est toujours en cours d'élaboration, mais dont le journal *Novosti* a déjà publié quelques extraits, émane de l'Académie en tant que telle. Il est distinct du manifeste du Comité de défense de la liberté d'expression *(voir ci-dessus)*, dont un certain nombre d'académiciens serbes sont membres.

RFA : le congrès de la CDU

M. Helmut Kohl, chef incontesté de la « coalition du milieu »

MAYENCE
de nos envoyés spéciaux

Malgré sa dénomination, l'Union chrétienne démocrate du chancelier Helmut Kohl ne fait pas de ses congrès des grand-messes. Ce parti, qui ouvrait mardi 7 octobre ses dernières assises avant les élections législatives du 25 janvier 1987, ne s'est pas non plus laissé aller au romantisme wagnérien qu'aurait pu lui suggérer le lieu où elles se tenaient : le Rheingoldhalle (Palais de l'or du Rhin) à Mayence. Non, les 780 délégués représentant les quelque sept cent cinquante mille membres de la CDU semblaient plutôt être venus ici pour une réunion de famille, une fête de l'harmonie retrouvée.

On était bien loin de la cacophonie qui avait marqué les premiers pas du gouvernement dirigé par le chancelier Kohl. Oubliés les gaffes et les faux pas d'un chancelier débutant, dont la rouerie politique ne parvenait pas à faire pâlir l'aura de son prédécesseur, M. Helmut Schmidt. M. Kohl était rayonnant. Souriant, détendu, il se permit dans cette capitale de Rhénanie-Palatinat, où s'est déroulé l'essentiel de sa carrière, de délivrer au pays un message simple et puissant : tel que je suis, en dépit de toutes les critiques dont j'ai été l'objet, me voici, plus fort que jamais, prêt à mener la coalition vers un nouveau bail de quatre ans avec les électeurs. Certes, Helmut Kohl manque toujours de brio oratoire et ne parvient pas à capter l'attention d'un congrès accueillant ses paroles dans un aimable brouhaha. Mais il lui suffisait d'être là, chef un peu gauche mais désormais incontesté d'un parti qui semble avoir le vent en poupe, pour qu'il estime son contrat rempli.

Il put même se payer le luxe de faire intervenir, en vedette américaine, son allié-ennemi de toujours, Franz Josef Strauss, venu apporter son salut au congrès entre deux meetings de la campagne électorale en Bavière. Le chancelier n'avait en effet rien à craindre de la fougueuse rhétorique du Bavarois. Au contraire, les outrances langagières d'un Franz Joseph Strauss dénonçant pêle-mêle les « *irresponsables du SPD* », les casseurs qui manifestent devant les centrales nucléaires, et faisant un éloge appuyé du régime de M. Botha en Afrique du Sud ne pouvaient que servir le dessein de M. Kohl : apparaître comme l'homme du centre, le chancelier du « juste milieu ». Sa petite musique, rendue plus plaisante par son contraste avec la grosse caisse de Bavière, va être entendue à satiété jusqu'à la fin du mois de janvier. C'est tout à la fois la mise en valeur du bilan économique et social de la législature qui s'achève et la présentation des projets d'un gouvernement futur qu'il entend bien diriger.

Le projet de société défendu par la CDU lors de sa prise de pouvoir en 1982 n'est pas remis en cause. L'Allemagne de Helmut Kohl se reconnaît dans les valeurs de la famille chrétienne et de la patrie, dans l' « économie sociale de marché », où la réussite individuelle est encouragée mais où les garanties sociales minimales sont préservées ; enfin, dans l'alliance atlantique et la Communauté européenne.

A la limite du triomphalisme

Le chancelier s'est livré à une attaque en règle du « *glissement à gauche du SPD* » et de sa tentation de s'allier aux Verts. « *Le SPD est poussé à une alliance avec les Verts par son idéologie et son opportunisme. Notre pays et ses citoyens ne peuvent pas prendre le risque d'une telle expérience* », a-t-il déclaré.

Brocardant les syndicats empêtrés dans l'affaire Neue Heimat *(le Monde* du 7 octobre), il a affirmé que sa volonté de pondération avec ces derniers « *ne devait pas être à sens unique* ». « *Notre bilan est positif et encourageant* », a ajouté le chancelier Kohl, qui a fait valoir la baisse de l'inflation, la croissance retrouvée, les revenus en hausse et enfin l'amélioration de la situation de l'emploi. On était à la limite du triomphalisme.

Reprenant l'offensive dans le domaine de la politique de l'énergie, le chancelier s'est fait l'ardent défenseur du nucléaire, « *en attendant de trouver de nouvelles sources d'énergie* ». Auparavant, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, M. Bernard Vogel, avait pris vivement la défense des positions du gouvernement français dans l'affaire de Cattenom, stigmatisant les opposants à la centrale : « *Ceux qui traitent la centrale de Cattenom de centrale de mort et le gouvernement français de mafia atomique encouragent un nouveau nationalisme, de gauche cette fois-ci !* »

L'annonce du prochain sommet de Reykjavik ne pouvait mieux tomber pour le chancelier Kohl. La réduction des armes nucléaires à moyenne portée qu'il espère voir s'effectuer à l'issue de la rencontre Reagan-Gorbatchev justifie à ses yeux l'attitude adoptée en 1983 lors du déploiement des euromissiles. Selon M. Kohl, c'est cette attitude qui amené le numéro un soviétique à la table des négociations, et non le désengagement unilatéral prôné par les sociaux-démocrates. Le poids de l'Allemagne dans les affaires du monde en est d'autant renforcé, estime-t-il. Enfin, le chancelier Kohl s'est prononcé une fois de plus pour une union plus complète de l'Europe occidentale, estimant que « *c'est là, dans une Europe libre, que l'Allemagne tout entière trouvera sa place* ».

HENRI DE BRESSON
et LUC ROSENZWEIG

Après l'annonce du départ de M. M'Bow de l'UNESCO

Washington et Londres ne réintégreront pas « automatiquement » l'Organisation

La décision du directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, de ne pas solliciter en 1987 un troisième mandat (*le Monde* du 8 octobre) n'amènera pas « automatiquement » les Etats-Unis à reconsidérer leur retrait de l'Organisation, a indiqué mardi 7 octobre le département d'Etat. Elle pourrait cependant, a-t-il précisé, permettre à l'UNESCO d'envisager les réformes recommandées depuis longtemps par Washington.

La décision de M. M'Bow n'entraînera pas non plus le retour de la Grande-Bretagne au sein de l'Organisation, où des réformes « fondamentales » demeurent nécessaires, a indiqué de son côté le Foreign Office.

Quant au Japon, il s'est félicité de la décision du directeur général. Des responsables du ministère des affaires étrangères ont fait savoir que Tokyo ne désirait pas voir la direction de l'UNESCO confiée au même homme pour une si longue période (M. M'Bow est en fonctions depuis novembre 1974).

D'autre part, le conseil exécutif de l'UNESCO, dont la session de printemps s'achève ce mercredi, a décidé mardi de reporter à une réunion ultérieure sa décision concernant un éventuel recours à la Cour internationale de justice de La Haye à propos de la contribution financière des Etats-Unis au budget de l'Organisation. Washington, qui a quitté l'UNESCO le 31 décembre 1984, au milieu de l'exercice budgétaire 1984-1985, mais après un préavis légal d'un an, refuse toute contribution pour 1985, contrairement à ce que souhaitaient M. M'Bow et de nombreux pays membres.

Enfin, l'annonce du départ dans un an de M. M'Bow a aussitôt relancé les spéculations sur les candidats à sa succession. Seul l'ancien ministre portugais des affaires étrangères, M. Victor Sa Machado, a pour l'instant fait part officiellement de sa décision de briguer le poste de directeur général de l'UNESCO. — *(AFP, Reuter.)*

La préparation du sommet de Reykjavik

M. Reagan compte parler avec M. Gorbatchev des droits de l'homme en URSS

Le président Reagan a reçu, mardi 7 octobre, à la Maison Blanche, M. Youri Orlov. Il a assuré au dissident soviétique, récemment libéré par l'URSS et réfugié aux Etats-Unis, qu'il insisterait auprès de M. Gorbatchev, lors du sommet de Reykjavik, les 11 et 12 octobre prochains, pour qu'il y ait « *un réel mouvement de l'URSS à propos des droits de l'homme* », faute de quoi « *nous n'aurons pas l'atmosphère politique nécessaire pour faire des progrès durables sur d'autres questions* ». Le président américain a salué en M. Orlov « *un homme ayant plus fait que quiconque sur la terre pour informer le monde des violations soviétiques des droits de l'homme* ».

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a déclaré de son côté, mardi, que les entretiens de Reykjavik pourraient porter, outre la limitation des armements et les droits de l'homme, sur des « *questions régionales* » comme l'Afghanistan. A ce sujet, il a estimé que l'Union soviétique pourrait annoncer le retrait d'une petite partie de ses troupes juste avant ou pendant le sommet, quitte à ce que ce « *geste publicitaire* » soit compensé rapidement par l'arrivée de nouvelles forces de l'armée rouge. M. Shultz a, par ailleurs, insisté sur le fait que la rencontre avait principalement pour objectif de préparer un véritable sommet ultérieur, où des décisions réelles pourraient être prises à propos de la limitation des armements, mais qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'un accord puisse être conclu sur ces questions dès le « présommet » de Reykjavik.

Messages de MM. Kohl et Craxi

On indique à la Maison Blanche que MM. Reagan et Gorbatchev devraient avoir au total trois entretiens de deux heures environ chacun. Le président américain et le numéro un soviétique ne devraient pas, en revanche, tenir de conférence de presse commune ; mais M. Reagan envisage de s'adresser à ses compatriotes à la télévision dès son retour aux Etats-Unis, dimanche soir. Il doit arriver en Islande dès la fin de la journée de jeudi et consacrer celle de vendredi à un dernier tour d'horizon avec ses conseillers. Mardi, il a lancé un « *appel spécial* » au Congrès pour que les élus des deux grands partis américains « *ne lui lient pas les mains* » dans les futures négociations avec M. Gorbatchev. « *J'ai besoin de votre soutien bipartite* », a-t-il notamment déclaré, selon son porte-parole, M. Larry Seakes, à une délégation de parlementaires qu'il recevait.

On a, d'autre part, appris que le chancelier Kohl et le président du conseil italien, M. Craxi, avaient l'un et l'autre adressé un message à MM. Reagan et Gorbatchev, leur demandant de faire en sorte que la rencontre de Reykjavik soit fructueuse. Le chef du gouvernement de Bonn insiste, indique-t-on dans la capitale ouest-allemande, sur la nécessité de réduire le nombre des fusées soviétiques à courte portée installées en RDA et en Tchécoslovaquie et braquées sur l'Europe occidentale, immédiatement après un accord sur la diminution des arsenaux de missiles à portée intermédiaire. Il rappelle, en outre, que la RFA est très favorable à l'interdiction totale des armes chimiques et qu'elle attache un grand prix à la réussite de la troisième phase de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'ouvrira le 4 novembre prochain à Vienne.

Du côté soviétique, le rédacteur en chef de la *Pravda*, M. Viktor Afanassiev, compare, ce mercredi, le sommet de Reykjavik à « *un examen de maturité politique* » pour MM. Reagan et Gorbatchev.

« *L'URSS s'est bien préparée à cet examen,* écrit-il. *Elle y va sans nourrir l'arrière-pensée d'obtenir vingt sur vingt pour une copie médiocre.* » — *(AFP, AP, Reuter.)*

L'Islande en état de siège

REYKJAVIK
de notre correspondant

Les demeures du consul de France à Reykjavik ont décidément une vocation historique. Georges Pompidou avait résidé chez le consul de France, M. Albert Gudmundsson, actuel ministre islandais de l'industrie, après être passé par les finances et le Racing Club de Paris (football), dont il fut la vedette dans les années 50. MM. Reagan et Gorbatchev se rencontreront samedi deux fois, et dimanche une troisième fois, dans une maison de bois, près de la mer, qu'un consul de France avait fait construire en 1909. Il l'avait commandée sur catalogue en Norvège, et fait venir, planche par planche, en Islande. Vendue plus tard au consul d'Angleterre, qui parvint à persuader le Foreign Office de s'en défaire pour cause de fantôme (s ?), elle est aujourd'hui la maison d'hôtes de la ville de Reykjavik.

Les délégations se rencontreront à l'hôtel Saga. M. Reagan logera à l'ambassade américaine, tandis que M. Gorbatchev garde jusqu'ici secret son lieu de résidence. Les journalistes en sont réduits à repérer, en ville, les plus grosses concentrations d'agents des services secrets russes. Les Soviétiques ont vidé leur ambassade et installé vingt matelas à la délégation commerciale. Serait-ce une indication ? Ils semblent pourtant être les plus nombreux au port de la capitale, sur le ponton des baleiniers, lesquels ont fait retraite derrière l'unique vaisseau des gardes-côtes. Les Soviétiques envoient deux navires de croisière, et M. Gorbatchev, dit-on, logerait sur l'un d'entre eux.

L'île est en état de siège. L'accès au pays est ouvert aux seuls journalistes accrédités, les touristes sont « vidés » des hôtels sans ménagement et les ambassades « squattérisent » les appartements proches des lieux de rencontre ou de résidence.

La spéculation sur le prix des chambres, après avoir atteint des sommets en début de semaine (un appartement s'est loué 10 000 francs la nuit), retombe déjà. Beaucoup de journalistes, effrayés par les prix, ont déclaré forfait.

On se doute bien que la « brigade viking », section armée de la police islandaise, ne suffira pas à assurer, avec ses quinze membres, la sécurité des deux hôtes, même si elle a été spécialement entraînée pour la circonstance. Américains et Soviétiques se partageront de fait la sécurité de leurs dirigeants. Les manifestations seront d'ailleurs sans doute limitées. Les Islandais hostiles à la base américaine se contenteront de réciter des poèmes nationalistes dans un préau d'école, tandis que les adeptes des dieux nordiques se limiteront à quelques pratiques de sorcellerie au service de la paix.

GÉRARD LEMARQUIS.

A TRAVERS LE MONDE

Italie

Vaste escroquerie à la Sécurité sociale

En trois ans, plus de 350 milliards de lires (1,75 milliard de francs) ont été payés en Sicile, en Calabre et en Campanie, par la Sécurité sociale pour rembourser des tonnes de médicaments qui n'avaient jamais été prescrits par les médecins ni consommés par les malades. « *Il s'agit probablement d'une véritable infiltration du crime organisé dans certaines structures sanitaires* », affirmait récemment le ministre de la santé, M. Donat Cattin. Les auteurs de l'escroquerie avaient imprimé de fausses ordonnances et de fausses vignettes, correspondant aux médicaments les plus courants. Il leur suffisait ensuite de bénéficier de la bienveillance d'une certain nombre de pharmaciens, mais aussi de fonctionnaires des administrations sanitaires locales et régionales, obtenue souvent sous la menace. Les trois régions victimes de la fraude sont celles où les organisations criminelles — la Camorra à Naples, la N'dranghetta en Calabre ou la Mafia en Sicile — sont le plus implantées. — *(Corresp.)*

Maroc

Rabat souhaite participer au ravitaillement des troupes américaines en Europe

Rabat. — Le Maroc pourrait prochainement prendre en charge une partie du ravitaillement des troupes américaines stationnées en Europe, notamment en fruits frais. Cette éventualité a été examinée, mardi 7 octobre, à Rabat, par le vice-secrétaire américain au commerce, M. Clarence Brown, et le ministre marocain du commerce et de l'industrie, M. Tahar Masmoudi, dans le cadre de la session annuelle de la commission économique mixte. Si un accord intervenait, il serait une bénédiction pour l'agriculture marocaine, sans cesse à la recherche de nouveaux débouchés pour ses agrumes, ses légumes et ses olives.

En ce moment, les Américains sont particulièrement bien disposés envers le Maroc, fidèle allié qui n'a pas hésité à passer outre aux protestations des pays arabes les plus radicaux pour recevoir le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès.

M. Brown a rencontré, mardi, le nouveau premier ministre marocain, M. Azzedine Laraki, à qui il a remis un message du président Reagan au roi Hassan II. Auparavant, les deux parties avaient fait état, dans un communiqué commun, de « *progrès considérables* » dans les conversations sur l'adhésion du Maroc au GATT. — *(AP.)*

Suède

Création d'un ministère de l'environnement

Stockholm. — Le premier ministre, M. Ingvar Carlsson, a annoncé, mardi 7 octobre, un remaniement de son gouvernement. Un ministère chargé de l'environnement et de l'énergie est créé et confié à Mme Birgitta Dahl (ce secteur était auparavant rattaché au ministère de l'industrie). Le programme du gouvernement Carlsson met l'accent sur les questions écologiques.

En outre, le ministre de l'agriculture, M. Svante Lundkvist, qui prend sa retraite, est remplacé par celui du commerce extérieur, M. Mats Hellstroem, dont le poste revient à l'ancien ministre de l'immigration, Mme Anita Gradin. — *(AFP.)*

Afrique

TOGO : après la « tentative de déstabilisation »

La préparation de la « fête » franco-africaine

LOMÉ
de notre envoyé spécial

A l'avant-veille du retrait du détachement français du Togo, effectué le 5 octobre après neuf jours de présence, des Jaguar faisaient encore des démonstrations à basse altitude au-dessus de Lomé. *« Espérons que nous n'aurons pas à le regretter »,* disait songeusement un expatrié en observant les impressionnantes évolutions des avions d'attaque venus appuyer les parachutistes.

Les sentiments de la communauté française — quatre mille personnes — sont partagés. Les uns ont été rassurés par la présence des « bérets rouges », allant jusqu'à demander qu'on les *« montrât »* en ville au lieu de les tenir cantonnés près de l'aéroport. D'autres se disent que, si le président Eyadema était renversé un jour, les ressortissants du pays qui l'a si ostensiblement aidé lors de l'alerte du mois dernier pourraient subir les contrecoups de cet acte.

Qu'on le veuille ou non, le transport et le stationnement des cent trente hommes du troisième régiment de parachutistes d'infanterie de marine n'ont pas été de simples *« manœuvres en ambiance réelle »* de la force d'intervention rapide. Ils avaient une signification politique : la France a cautionné le régime en place à Lomé, même si, assure-t-on après coup, elle ne se serait pas prêtée à *« des opérations de maintien de l'ordre »* sans menace étrangère.

La réponse à donner à la requête du général Eyadema n'était pas aisée. Même si elle pouvait paraître intempestive à certains égards, son rejet eût entamé la crédibilité de la France auprès de ses meilleurs amis africains. *« Une question d'honnêteté et de loyauté »,* a estimé M. Mitterrand, approuvé par M. Chirac et par son conseiller pour les affaires africaines, M. Jacques Foccart. Un bel exemple de cohabitation, en tout cas, à quelques semaines de la conférence franco-africaine, qui se tiendra en présence du président de la République et du premier ministre.

Après avoir déjoué la *« tentative de déstabilisation »,* les dirigeants togolais se consacrent déjà à la préparation de ce sommet. Le général Eyadema nous a confirmé, le 2 octobre, une rumeur qui circulait dans les milieux diplomatiques : le président Houphouët-Boigny n'a pas l'intention de se montrer à la *« réunion de famille ».* Malgré l'envoi de plusieurs émissaires français pour l'apaiser, il entend manifester ainsi son courroux après la parution dans *l'Unité,* organe du Parti socialiste, d'un article très hostile à sa personne.

Le chef de l'Etat togolais, pour lequel cette absence du « doyen » serait aussi un échec, va s'employer à le faire revenir sur sa décision.

Les paras sont partis, les techniciens arrivent. Les missions vont se succéder à Lomé pour évaluer les besoins avant les assises du 13 novembre. Il faut étudier les questions de sécurité, prévoir un renfort de moyens en matière de télécommunications et de médecine hospitalière, en cas de malheur.

La leçon de Carrefour du développement

Traditionnellement, les conférences franco-africaines sont une fête et aussi, pour le pays hôte, une occasion d'embellir et de moderniser la capitale avec le concours de l'ancienne puissance tutélaire. Ville de séminaires et de rencontres internationales, Lomé est déjà dotée d'infrastructures hôtelières. Il ne faudra pas tout créer *ex nihilo* comme ce fut le cas pour le sommet de Bujumbura, dont le financement acrobatique avait permis au Carrefour du développement les fructueuses opérations que l'on sait.

> *Les paras sont partis,*
> *les techniciens arrivent,*
> *pour préparer, à Lomé,*
> *la grande rencontre du 13 novembre*

Des dispositions ont été prises pour assurer la « transparence » de l'aide française au Togo en vue du sommet. En principe l'enveloppe pour cet événement est de 10 millions de francs. Il est probable que la note finale sera plus élevée. Il y a des « financements spécifiques liés au sommet » : santé, sécurité, « frais de séjour de la délégation française », communication (par exemple le matériel de reportage offert par Paris aux médias togolais). S'y ajouteront des aides pour des travaux d'un intérêt en principe plus durable : amélioration de la voirie à Lomé, construction d'un salon d'honneur à l'aéroport.

On comprend que les adversaires du président Eyadema aient choisi ce moment pour essayer de le renverser. On réalise aussi que c'était un véritable défi à la France ; une équipe des voyages officiels se trouvait déjà à Lomé pour la préparation du séjour de M. Mitterrand lors du raid du 23 septembre. Informées de ce qui se préparait, les autorités togolaises attendaient le commando de pied ferme. La situation dérapa de façon inattendue le surlendemain. Les forces de l'ordre n'avaient pas été relevées, elles n'avaient ni dormi ni mangé quand quelques assaillants en fuite se mirent à tirer en pleine ville à partir de banales voitures civiles, fournies par des complices ou prises de force. La riposte désordonnée de l'armée et de la police fit une cinquantaine de morts et, à ce moment-là, le général Eyadema crut que le contrôle des événements allait lui échapper, d'où son appel pressant à l'Elysée.

Les plus hauts responsables togolais écartent l'hypothèse de complicités au Ghana et au Burkina à l'insu des présidents de ces pays. *« En Afrique, le chef de l'Etat, surtout quand il est militaire, sait tout ce qui se passe dans les casernes »,* nous a-t-on dit à Lomé. Néanmoins, le président Eyadema ne tire pas les ultimes conséquences de ses soupçons. Il n'a pas rompu les relations diplomatiques avec Accra, se réservant de porter l'affaire devant les organisations régionales, tels le Conseil de l'entente et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

M. Eyadema présente le Togo comme un petit pays relativement prospère, victime de *« la jalousie »* de ses voisins *« progressistes »,* incapables d'assainir leur économie, malgré de meilleurs atouts dans le cas du Ghana. Les rivalités ne sont pas seulement d'ordre idéologique. Apparemment, Accra ne s'est jamais résigné aux frontières nées du partage colonial et profite de toutes les occasions pour ébranler son voisin. *« Nous avons de multiples preuves que le Ghana a ourdi un complot qui devait aboutir à mon assassinat »,* déclarait, en 1961, Sylvanus Olympio. Bien qu'il ne fût pas particulièrement francophile, le premier président de la République togolaise, se sentant menacé, avait signé en juin 1960 un accord de coopération militaire avec Paris, prélude aux accords de défense conclus en 1963 avec son successeur, Nicolas Grunitzky.

En quête de respectabilité

L'implication d'éléments étrangers dans les événements de septembre paraît établie ; reste à évaluer sur quelles complicités intérieures pouvaient tabler les assaillants. La semaine dernière, nous avons vu plusieurs fois à Lomé des hommes conduits, menottes aux poignets, par l'armée. Officiellement, il s'agit de Ghanéens résidant au Togo interpellés pour contrôle d'identité.

Les auteurs du raid spéculaient sans doute sur le mécontentement suscité par le blocage des salaires qui, depuis 1982, a privé certains habitants de Lomé d'un tiers de leur pouvoir d'achat. Ces mesures ont été imposées par la baisse des revenus tirés de l'exportation des phosphates. *« Si nous vivions au-dessus de nos moyens, vous seriez les premiers à nous le reprocher,* nous a dit le président Eyadema. *Au moins, chez nous, chaque fonctionnaire est assuré de toucher son traitement à la fin du mois. Pour offrir des emplois aux jeunes, nous avons institué la retraite obligatoire au bout de trente ans de service. Cela impose des sacrifices, mais le pire est ainsi évité. Alors que nous commencions à redresser la situation, nous rencontrons de nouvelles difficultés. Parce que notre phosphate contient du cadmium, substance réputée cancérigène, l'Allemagne fédérale, un de nos principaux clients, veut arrêter ses importations sous la pression des écologistes. J'ai demandé à la France de nous aider au sein des institutions européennes en attendant l'exploitation de nouveaux gisements sans cadmium. »*

Tenu pour un incapable par la bourgeoisie du sud, l'ancien sergent-chef nordiste a mis en œuvre, avec l'aide de certains ministres de la région côtière ralliés à lui, une politique économique qui, à l'aune africaine, n'est pas déshonorante. Le Togo a réduit sa dette extérieure, et il est presque autosuffisant sur le plan alimentaire.

Le président Eyadema souligne que les prisons étaient pleines de détenus politiques sous Sylvanus Olympio et que le Ghana, où l'on a fusillé plusieurs anciens chefs de l'Etat, est mal placé pour lui faire la leçon. Le Togo n'est pas au-dessus de tout soupçon en matière de respect des droits de l'homme. Du moins n'est-il pas totalement fermé aux investigations des organisations étrangères et tient-il compte, parfois, de leurs observations.

Le chef de l'Etat, qui fêtera en janvier 1987 ses vingt ans de pouvoir, est maintenant en quête de respectabilité pour accéder au rang des sages de l'Afrique. Mais ses ennemis évoquent toujours son « péché originel » : la mort, dans des circonstances controversées, de Sylvanus Olympio, en 1963. Interrogé sur la possibilité de discussions à l'africaine avec les héritiers de l'ancien président, Gilchrist et Bonito Olympio réfugiés au Ghana, afin de mettre un terme à la vendetta, il nous a dit tenir cette solution pour impossible en raison de *« la mauvaise foi »* de ses adversaires.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

● **TUNISIE : M. Mahmoud Mestiri nommé représentant à l'ONU.** — Le président Bourguiba a nommé mardi 7 octobre le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Mahmoud Mestiri, au poste de représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations unies à New-York. Agé de cinquante-sept ans, M. Mestiri, qui a déjà exercé cette fonction à l'ONU de 1967 à 1969 et de 1976 à 1979, a été ambassadeur en Belgique, au Luxembourg, à Bonn et à Moscou, avant d'être nommé en 1981 au poste qu'il vient de quitter. Aucune indication n'a été donnée sur le nom de son successeur aux affaires étrangères. — *(AFP.)*



OUGANDA

Vingt inculpés pour haute trahison

Les arrestations se multiplient depuis quelques jours en Ouganda. Des officiers et des hommes politiques, accusés de préparer le renversement du président Yoweri Museveni, ont été mis sous les verrous, notamment M. Paulo Muwanga, ancien vice-président, et trois ministres en exercice *(le Monde* du 7 octobre).

On apprenait également, mardi 7 octobre, que la plupart des officiers du 35e bataillon de l'armée ougandaise, stationné dans le nord du pays, ont été arrêtés par les forces de sécurité. Ces arrestations ont commencé vendredi, après que l'armée eut surpris une rencontre clandestine de six officiers membres du Mouvement ougandais pour la liberté (UFM), dirigé par le ministre de l'énergie, M. Andrew Kayi-ira. Les soldats du 35e bataillon sont tous d'anciens membres de l'UFM.

Cette réunion se déroulait dans un hôtel situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Kampala. Des documents portant sur la stratégie à adopter pour prendre le pouvoir auraient été saisis, rapporte le journal gouvernemental *New Vision,* qui précise que *« plusieurs réunions secrètes avaient lieu depuis quatre mois »,* auxquelles assistaient des membres du gouvernement ou leurs représentants.

Au total, plus de vingt officiers et hommes politiques ont été incarcérés et accusés de complot. Les documents saisis indiqueraient que les comploteurs entendaient s'emparer du pouvoir pour s'opposer à une *« dérive procommuniste »* de l'Ouganda. Les trois ministres et certains des hommes politiques aujourd'hui emprisonnés appartiennent à la grande tribu des Bugandas, qui est dominante dans la région de Kampala et qui est traditionnellement conservatrice.

Il y a quelques mois, le prince Ronald Mutebi, rentré en Ouganda après un exil de vingt ans, avait annoncé son intention d'être proclamé kabaka (roi) du Buganda. Début septembre, vingt-cinq « royalistes » avaient été arrêtés et inculpés de *« conspiration en vue de renverser le gouvernement ».* Tous appartenaient à la tribu des Bugandas.

New Vision précise que les inculpés condamnaient le « glissement à gauche » du président Museveni, prouvé à leurs yeux par la visite, le mois dernier, du colonel Kadhafi et l'établissement dans les villages de « comités de résistance » d'inspiration libyenne. Le journal gouvernemental affirme en outre que le 35e bataillon a collaboré avec les rebelles du Nord lorsque ceux-ci ont attaqué, le mois dernier, la garnison de l'Armée nationale de la résistance (NRA) de Naam-Okora, située à 340 kilomètres au nord-est de Kampala. Vingt personnes ont été inculpées de haute trahison par un tribunal de la capitale. — *(AFP, Reuter, UPI.)*

Asie

BANGLADESH : la répression autour de Chittagong

Amnesty International accuse les forces de sécurité d'avoir tué des centaines de villageois en dix ans

Dans un rapport diffusé mercredi 8 octobre, Amnesty International accuse les forces militaires et para-militaires du Bangladesh d'avoir torturé ou tué des centaines de villageois désarmés, au cours des dix dernières années dans la région de collines autour de Chittagong (sud-est du pays).

Selon l'organisation humanitaire, la plupart des atrocités ont été commises lors d'opérations anti-insurrectionnelles consécutives aux attaques que des membres de l'ethnie des Shanti Bahini lancent régulièrement contre des soldats ou de nouveaux arrivants dans leur région sous-peuplée.

Les Shanti Bahini s'opposent depuis près de dix ans, les armes à la main, à la politique de peuplement forcé de leur région conduite par plusieurs gouvernements successifs. Amnesty International, qui cite les récits de nombreux témoins oculaires, indique que les troupes gouvernementales ont multiplié les exactions entre les mois de février et de mai de cette année. Plusieurs raids de représailles ont suivi une fusillade entre un groupe tribal armé et les forces gouvernementales.

Ainsi, au cours d'un incident survenu à la mi-mai, une unité de fantassins des Bangladesh Defense Rifles (BDR) a intercepté une colonne de quelque deux cents villageois qui cherchaient à fuir en Inde. Les soldats ont conduit leurs prisonniers dans une vallée encaissée, entre les villages de Taidong et de Comillatilla, et ont ouvert le feu à volonté.

Amnesty fait, par ailleurs, état des récits de villageois qui déclarent avoir été torturés dans des centres de détention ou des camps militaires. Certains affirment avoir été pendus par les pieds et battus, ou placés dans des tranchées alors que leurs geoliers les aspergeaient d'eau bouillante, les soumettaient à des chocs électriques ou leur infligeaient des brûlures à l'aide de cigarettes. En d'autres circonstances, des groupes de soldats ont torturé des villageois pour les amener à s'installer dans les « villages protégés » qui leur étaient assignés.

Amnesty demande, en conclusion, au gouvernement du Bangladesh de faire cesser immédiatement les violations des droits de l'homme dans les collines autour de Chittagong, et de revenir sur son refus d'ouvrir une enquête.

CHINE : nouvelle détermination à Pékin

La politique du contrôle des naissances est renforcée

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine vient de donner un nouveau tour de vis à sa politique de contrôle des naissances. Vieille de six ans, celle-ci a pour objectif de limiter la croissance de la population chinoise à 1,2 milliard d'ici à l'an 2000. Cette nouvelle détermination de renforcer des contrôles déjà très stricts pour les quelque deux cent millions de citadins intervient après plusieurs mois de ce qui avait semblé être une toute relative « libéralisation ».

Fin septembre, des économistes ont mis en garde contre un risque d'explosion démographique qui pourrait amener la population chinoise à 1,3 milliard en l'an 2000. M. Ma Bin a ainsi estimé que le nombre d'enfants par famille devrait passer de 2,2 à 1,5 d'ici à 1990 si l'on voulait que les objectifs du plan soient respectés.

Selon le *Quotidien de Qingdao,* un port situé au sud-est de Pékin, *« il ne faut pas relâcher les contrôles car les objectifs du plan quinquennal, qui autorise une augmentation de la population locale de 304 000 personnes seulement, sera largement dépassé ».* La remontée en flèche des naissances s'explique, essentiellement, par la relative prospérité que connaît actuellement le pays.

« C'est une erreur de croire qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre notre politique parce que notre économie s'est développée », a écrit l'éditorialiste des *Nouvelles de la santé,* faisant écho au *Quotidien de Qingdao,* qui précisait : *« Le problème est qu'actuellement certains camarades ne comprennent pas bien que la politique de limitation des naissances est difficile et de longue haleine. Ils pensent que, l'économie ayant fait de grands progrès, on peut avoir quelques enfants de plus. Surtout après l'autorisation du second enfant pour les parents enfants uniques dans les campagnes, des cadres ont relâché leur pression. »* Ainsi, la province du Shanxi a reconnu avoir *« partiellement perdu le contrôle de la population »* dans vingt-huit circonscriptions rurales.

En effet, dans ces campagnes, la réglementation avait été assouplie depuis fin 1985, pour tenir compte des réalités, et en premier lieu de la profonde réticence des paysans à n'avoir qu'un enfant, surtout si c'était une fille. Les infanticides de petites filles n'ont toujours pas cessé dans certaines zones reculées. Dans le nord-est, le sud-ouest et le centre-sud de la Chine, la plupart des femmes ont au moins quatre enfants, alos que le maximum toléré — pour certaines minorités ethniques, qui ne représentent que 5 % de la population totale du pays — est de deux ou trois.

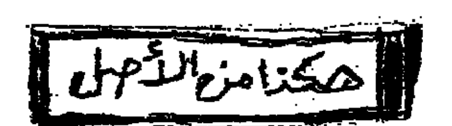
Dans les campagnes, les moyens de pression de l'administration et du parti sont moins contraignants qu'en ville. En ville, en effet, ceux qui ne respectent pas la politique de l'enfant unique sont soumis à de très fortes pressions, perdent leur droit aux allocations sociales et peuvent être chassés de leur emploi, voire de leur logement. Les paysans n'ont guère de couverture sociale, sont propriétaires de leur maison et, de plus, ont besoin d'un maximum de mains pour les travaux ruraux et artisanaux. Pourtant Pékin n'aime guère que l'on mette en doute le caractère « volontaire » de sa politique. Le refus des Etats-Unis de continuer à subventionner le Fonds des Nations unies pour la population, sous prétexte que la Chine pratique l'avortement forcé, a suscité de violentes réactions ici.

PATRICE DE BEER.

● **PAKISTAN : remaniement ministériel.** — Le premier ministre, M. Junejo, a procédé à un léger remaniement de son gouvernement. M. Wasim Sajjad, quarante-cinq ans, ancien professeur à l'Université de Londres et avocat, a été nommé ministre de la justice, en remplacement de M. Iqbal Ahmad Khan, qui hérite du délicat portefeuille des affaires religieuses et des minorités. L'ancien détenteur de ce poste, M. Mir Haji Tareen, devient ministre des sciences et des techniques, poste qui était vacant depuis l'élection de son précédent titulaire, M. Hamid Nasir Chattha, à la présidence du Parlement. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et des coopératives, M. Qazi Abdul Majid Abid, devient conseiller spécial du premier ministre, conservant son rang de ministre d'Etat. — *(Reuter.)*

● **CORÉE DU SUD : bateau de pêche saisi par les Soviétiques.** — Un bateau de pêche sud-coréen a été saisi par la marine soviétique au large de l'île japonaise d'Hokkaido, a annoncé, ce mercredi 8 octobre, la police maritime sud-coréenne. Un porte-parole de la police a déclaré à la presse que quatre marins d'un navire soviétique avaient mis pied mardi à bord du *Hwadong-Ho-101,* transportant vingt-six Sud-Coréens, et avaient ordonné au capitaine de mettre le cap au nord. Il a ajouté que le bateau se trouvait dans des eaux internationales au moment où le navire soviétique l'a arraisonné. — *(Reuter.)*

● **INDONÉSIE : l'exécution de dirigeants communistes.** — A la suite de nouvelles exécutions de dirigeants communistes internés depuis au moins quinze ans en Indonésie (*le Monde* du 8 octobre), le PCF a publié une déclaration, mardi 7 octobre, dans laquelle il affirme que *« le président de la République, comme le premier ministe, ne peuvent continuer à rester silencieux devant ces crimes ». « Combien faudra-t-il encore de victimes des pelotons d'exécution,* demande le Parti communiste, *pour que les plus hautes autorités de l'Etat condamnent vigoureusement ces crimes et mettent tout en œuvre pour que cessent les exécutions et qu'une amnistie générale soit décrétée pour tous les faits relatifs aux événements de 1965 ? »*



Amériques

L'isolement croissant du chef de l'Etat chilien

Le général et la cordillère

(Suite de la première page.)

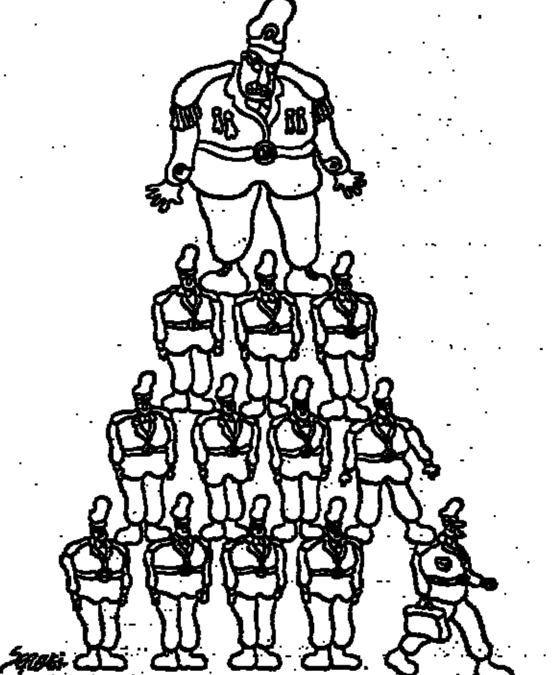
L'attentat contre le chef de l'Etat avait pourtant fait croire un moment que le régime trouverait là une excellente occasion de reprendre l'initiative, et de justifier le durcissement de la répression dans la guerre déclarée au « *terrorisme marxiste* ». C'est presque l'inverse qui s'est produit. L'état de siège, version 1986, est en effet beaucoup plus « doux » que celui de l'année précédente, malgré la gravité des faits qui ont justifié sa mise en œuvre (découverte d'arsenaux dans le Nord et attentat contre le général Pinochet). Il a même été difficile à obtenir, selon plusieurs sources bien informées.

Le jour même de l'attentat, vers 18 heures, le ministre de l'intérieur, M. Ricardo Garcia, avait, en effet, annoncé une déclaration télévisée pour 21 heures. Celle-ci, proclamant l'état de siège, ne sera finalement lue qu'à minuit. Le retard s'expliquerait par le refus d'au moins deux des quatre membres de la junte d'apposer leurs signatures au bas du décret. Les généraux Stange (carabiniers) et Matthei (aviation) ne se seraient résignés à signer que par un procédé de vaudeville, échafaudé vraisemblablement par l'un des membres du gouvernement proche du général Pinochet (le secrétaire général du gouvernement, M. Cuadra ; le ministre de la justice, M. Rossende, ou le chargé des relations avec l'Eglise, M. Rillon). Le général Stange aurait été convaincu de signer... parce que son homologue de l'aviation l'avait déjà fait et réciproquement. Les communications entre les deux hommes avaient bien évidemment coupées.

L'affaire est révélatrice des dissensions de plus en plus perceptibles chez des militaires qui ne souhaitent pas tomber dans ce que beaucoup de Chiliens appellent l'« *auto-piège de 1989* ». Le plébiscite prévu pour cette date prévoit que le candidat des forces armées sera désigné par la junte. Actuellement le général Pinochet semble n'avoir aucune chance d'être désigné par des militaires qui se sont déjà prononcés à plusieurs reprises pour une transition démocratique. Il doit donc trouver les moyens d'un « coup d'Etat *pro domo* », et certains militaires sont déjà tentés de prendre leurs distances d'un homme qui ne peut que les entraîner dans sa défaite.

La déclaration d'officiers du commandement de la Ve région militaire de Punta-Arenas (dans le sud du pays) condamnant l'assassinat d'un journaliste (membre du MIR, extrême gauche) s'inscrit dans ce sens. Certains analystes chiliens parmi les plus réputés n'hésitent pas non plus à voir dans l'attentat contre le chef de l'Etat – où la responsabilité de l'armée (au minimum elle a laissé faire, et peut-être prêté la main) est indubitable (2) – un nouvel épisode d'une « campagne d'avertissement » au général Pinochet.

De même les arrestations qui ont suivi la déclaration de l'état de siège ont étonné, tant par leur nombre relativement faible (une quarantaine de personnes), comparé aux mille cinq cents relégués de l'année précédente, que par l'identité des opposants arrêtés. Dans ce « coup de filet » figuraient un dirigeant communiste octogénaire et malade, un dirigeant socialiste connu (tous deux libérés depuis), une femme enceinte, deux dirigeants « publics » du MDP (partis de gauche associés au PC) et même un inconnu, vite devenu une sorte de « vedette » à Santiago : M. Tapia-Tapia, arrêté par homonymie, et toujours incarcéré au troisième commissariat de San-Martin. Cet homme, qui n'avait aucun contact avec l'opposition, qui ignorait ce que pouvait être une ambassade, s'ébahit de voir défiler, depuis plusieurs semaines, ecclésiastiques, avocats et personnalités politiques.



Au-delà de ce cas ubuesque, ces arrestations, alors qu'aucun auteur de l'attentat n'a pu être incarcéré, étonnent de la part d'un régime dont la réputation de répression « intelligente et sélective » n'est plus à faire. Beaucoup d'observateurs chiliens n'hésitent donc plus à parler aujourd'hui d'une « *certaine mauvaise volonté des forces régulières de police* ». (En opposition cependant avec la CNI, la police politique du régime, qui poursuit une politique plus radicale, comme le montre le témoignage de l'avocat des étudiants arrêtés dans un véhicule diplomatique néerlandais, et qui ont été – assure-t-il – torturés).

Dans ce contexte, le problème posé à l'actuel gouvernement n'est pas aisé. Il peut se résumer ainsi : comment légitimer, dans un pays où l'opposition est majoritaire, un ordre politique militaire qui puisse encore relever du général Pinochet lui-même. Et cela d'autant que les forces politiques d'extrême droite qui soutenaient encore il y a peu le régime prennent souvent leurs distances. Soit parce qu'à leur avis ce gouvernement est devenu « *trop faible et pas assez nationaliste* », soit parce que la politique de libéralisation à outrance de l'économie nationale leur fait craindre un effondrement à terme du pays.

Mais le système de gouvernement, très pyramidal, où l'armée de terre, la plus nombreuse, la plus fidèle et la plus secrète, a un poids prépondérant, incite à la prudence. « *Il faut prendre garde*, dit Genaro Arriagada, directeur de Radio-Cooperativa (3), *à ne pas faire une lecture trop civile des événements à caractère militaire. Dans l'armée, la dissension s'appelle la trahison, et elle est punissable de la peine de mort.* » Pour M. Arriagada : « *Si la capacité de réponse du régime est de plus en plus faible, le coup d'Etat, lui, ne se défera que comme il a été fait, par des militaires. Mais il faudra que ceux-ci puissent exprimer clairement leur volonté.* »

C'est à ce schéma que travaillent un certain nombre de responsables politiques. Surtout après le relatif échec de la manifestation du 4 septembre, qui semble indiquer que « la mobilisation sociale », très forte au début de l'hiver austral, marque quelque peu le pas. L'affaire d'espionnage révélée il y a quelques semaines dans l'enceinte de l'ambassade d'Espagne entrait d'ailleurs dans ce cadre. Des membres de la police politique chilienne s'étaient emparés de la retranscription de la conversation qui avait eu lieu entre le général Matthei, membre de la junte, et M. Hamilton, dirigeant de la démocratie chrétienne, dans les locaux de l'ambassade. Pour une partie de plus en plus grande de l'opposition chilienne, de telles discussions sont en effet nécessaires pour éviter un éventuel affrontement entre les militaires et les partisans de la lutte armée, qui pourrait conduire à la guerre civile. L'apparition de commandos comme celui du « 11 septembre » qui a revendiqué les assassinats d'opposants renforce cette crainte.

Une anecdote, citée par une source très sûre, indique d'ailleurs que cette relative fragilité du pouvoir est aussi parfois ressentie au sommet même de l'Etat. Volant vers les Philippines, il y a quelques mois, le chef de l'Etat s'assoupit dans son fauteuil. Embarrassé, le pilote vient le trouver pour lui annoncer qu'il n'a pas reçu l'autorisation de se poser et qu'il faut faire demi-tour. L'histoire ne dit pas ce qu'a répondu le président, mais son épouse, elle, s'est écriée : « *Ça y est, ils t'ont renversé !* » Décidément, comme le dit, narquois, un dirigeant de l'opposition : « *On ne peut plus comparer le général Pinochet à la cordillère des Andes.* »

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(2) Pour la plupart des observateurs chiliens, il ne fait en effet aucun doute que cette action du Front, par les moyens mis en œuvre et par les informations que nécessitait sa réalisation, n'a pu être perpétrée qu'avec l'appui de certains militaires. Quelques-uns vont même jusqu'à estimer qu'il s'agit d'un « *échec parfaitement organisé* ».

(3) Auteur d'un ouvrage sur *la Politique militaire du général Pinochet*.

Un libéralisme à tous crins

Santiago-du-Chili. — Il ne se passe pas de jour, dans la capitale chilienne, sans que les journaux gouvernementaux ne fassent l'éloge de la politique économique du régime. « Le Chili honore ses engagements avec le FMI », « L'inflation à moins de 20 % », « Le chômage ne représente que 12 % de la population active. » Autant d'affirmations non dénuées de fondements, mais qui appellent quelques corrections. La santé financière du pays est indéniable, et le Chili rembourse effectivement sa dette extérieure (20 milliards de dollars) « *rubis sur l'ongle* ». La réduction du déficit budgétaire est de même très importante. Autant de « bons indicateurs » pour les organisations monétaires internationales.

« *Deux correctifs importants sont cependant à introduire,* dit M. Sergio Bitar, ancien ministre de l'économie du président Allende et l'un des économistes les plus écoutés au Chili. *Tout d'abord certains de ces chiffres sont obtenus au prix d'une manipulation parfois grossière. Ainsi, pour le chômage, un enquête comprend des questions comme celles-ci : « Avez-vous travaillé » une heure la semaine der- » nière ? » « Si oui, vous êtes considéré,* dit M. Sergio Bitar, *comme un travailleur occasionnel et ne faites plus partie des chômeurs. Tout comme ceux qui déclarent n'avoir pas cherché de travail depuis un mois sont comptabilisés comme « inactifs ». « Ce qui ramène le chiffre du chômage à environ 20 % actuellement »*, en conclut l'ancien ministre, tout en remarquant un certain progrès par rapport aux 30 % des années 1983 et 1984. « *Mais surtout ces quelques indices sont obtenus au prix du bradage des richesses de l'Etat.* »

La privatisation à outrance du secteur public n'est pas, en effet, au Chili une querelle d'experts. La prochaine société nationale qui devrait être vendue au secteur privé est celle du téléphone. Dans un pays qui s'étire sur plus de 5 000 kilomètres, c'est un élément de la souveraineté nationale. Le colonel chargé de cette tâche a d'ailleurs démissionné pour s'opposer à un tel choix. Les budgets sociaux sont eux en constante diminution. A tel point que les hôpitaux ont de plus en plus de mal à se procurer des médicaments et que les patients doivent très souvent les fournir. L'accouchement est devenu payant (40 000 pesos, soit 1 300 F environ) alors que le salaire minimum ne dépasse pas la moitié de cette somme. La municipalisation entraîne d'autre part une « autonomie » des écoles, qui relèvent désormais de leur commune.

Cette politique commence à provoquer le mécontentement au sein même de la grande bourgeoisie, qui n'hésite plus à financer — secrètement — cetains partis politiques.

D. H.-G.

ÉTATS-UNIS

Controverse à propos de l'Américain fait prisonnier au Nicaragua

Washington *(AFP, Reuter, UPI)*. – L'incertitude règne toujours sur les relations d'Eugene Hasenfus – seul survivant de l'équipage d'un avion abattu lundi au Nicaragua – avec l'armée américaine ou la CIA. Le secrétaire d'Etat américain George Shultz a affirmé, le mardi 7 octobre, que son administration n'avait « *aucun lien* » avec l'affaire de l'avion qui assurait le ravitaillement en armes de la Contra. Pour M. Shultz, il s'agit d'un « *avion loué par des personnes privées* ». Le Pentagone a de même démenti qu'Eugene Hasenfus – citoyen américain – soit un militaire d'active, comme l'avait affirmé le ministère nicaraguayen de la défense.

Un représentant démocrate du Texas, M. Henry Gonzales, a cependant assuré que l'avion qui s'est écrasé transportait des armes pour les rebelles nicaraguayens dans le cadre d'une mission organisée par la CIA. Il a indiqué que la compagnie aérienne Southern Air Transport, à laquelle appartenait l'avion, a une longue histoire de collaboration avec la centrale de renseignement américaine. « *C'est tragique. J'avais prédit que, tôt ou tard, nous allions avoir des soldats américains blessés ou tués* », a déclaré M. Gonzales.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a indiqué pour sa part que la CIA avait fait savoir à la présidence que « *la personne nommée n'est pas un de ses employés* ». Selon la CIA, a poursuivi M. Speakes, la cargaison de l'avion abattu n'était constituée que de pièces pour sièges éjectables.

Proche-Orient

Dans la « zone de sécurité » israélienne

L'Armée du Liban sud tient bon !

NEBI-TAHER (Liban sud)
de notre envoyé spécial

A l'horizon, le château de Beaufort dresse ses ruines hautaines. Nabatiyeh, gros bourg chiite, somnole dans la vallée. Sur la crête, l'avant-poste de Nebi-Taher marque la frontière de la « zone de sécurité ». Maîtres du lieu, les soldats de l'Armée du Liban sud (ALS) — milice que Jérusalem finance, équipe et entraîne — bavardent au soleil, astiquent leurs armes ou font tirer à blanc leurs canons pour épater les journalistes de passage. L'ALS tient bon, au physique comme au moral. Qu'on se le dise !

A Nebi-Taher comme à Mansouriya, plate-forme d'artillerie en contrebas, la vie n'était pourtant pas si paisible ces dernières semaines. A la mi-septembre, l'ALS connut de rudes moments face aux assauts des extrémistes chiites. Une nuit, les Hezbollahs lancèrent jusqu'à sept attaques simultanées mobilisant pour la circonstance environ deux cents hommes. Une position tomba avant d'être reconquise — le temps pour les assaillants de s'y faire photographier bannières au vent, — une autre fut à moitié prise pendant quelques heures. Dans ces combats d'une ampleur inédite, les deux camps payèrent un lourd tribut : une centaine de morts et de blessés chez l'attaquant, quinze tués dans les rangs de l'ALS.

« En face, ils avaient mis le paquet, admet M. Cesar Sakr, porte-parole de l'ALS. *Plus nombreux et plus déterminés qu'avant, ils ont voulu montrer leur force, impressionner la population. Mais Israël nous a fourni l'aide nécessaire en temps voulu. »* Vus de Jérusalem, ces coups de boutoir contre l'ALS tonnèrent comme un défi. L'Etat hébreu n'avait d'autre choix que d'épauler rapidement son alliée. Il renforça son aide logistique et matérielle. Mais les soldats israéliens massés sur la frontière restèrent en Galilée. Leur mobilisation tapageuse eut l'effet dissuasif désiré. *« Nous n'avons jamais douté de l'appui d'Israël,* observe M. Sakr. *Mais c'était encore mieux d'en avoir un témoignage palpable. »*

Il n'empêche : défendre la *« zone de sécurité »* est un exercice de plus en plus coûteux. Depuis le retrait de l'armée israélienne du Liban sud, il y a quinze mois, l'ALS a dû déplorer soixante-sept morts. Pendant la *même période,* elle a « neutralisé » quarante et un groupes d'infiltrateurs qui s'approchaient de la frontière. *« Nos alliés jouent le rôle d'une milice territoriale,* note le colonel israélien Alex Sela, officier de liaison auprès de l'ALS. *Ils connaissent chaque visage, chaque pierre. Ils patrouillent, montent la garde, tendent des embuscades. Combien d'hommes aurions-nous perdus si nous étions restés ici à faire ce travail à leur place ? »*

Un ennemi mal identifié

Si l'alerte fut chaude, l'ALS est aujourd'hui rassurée : *« Israël ne nous laissera pas tomber. »* L'ennemi ? Il est souvent difficile de l'identifier avec certitude. Comment distinguer un combattant du Hezbollah d'un extrémiste d'Amal (les deux formations chiites libanaises) ? On croit plus ici à une irrésistible « contamination » des militants de base d'Amal — en principe « modéré » — par les thèses du Hezbollah qu'à une « transfusion » des effectifs de l'un vers l'autre. Derrière les attaques dont elle est l'objet, l'ALS voit la main des services de renseignement syriens. La présence des Iraniens lui semble épisodique. Des groupes sont « descendus » à Nabatiyeh pendant la récente fête religieuse chiite de l'Achoura. Ils ont distribué argent et sermon, mais ont regagné depuis la Bekaa.

La « zone de sécurité » abrite une population à peu près stable : environ cent trente mille habitants, dont plus de la moitié sont chiites et un bon tiers chrétien. Commandées par le général Antoine Lahad, l'ALS et la Garde nationale (ensemble des milices villageoises d'autodéfense) comptent environ deux mille cinq cents hommes, dont deux tiers sont chrétiens (y *compris* la *garnison* stationnée à Jezzine, à 10 kilomètres au nord de la zone). Cinq *voies de passage et le port de* Ras-Nakoura relient cette région au reste du pays. Israël continue de tenir *l'ALS à bout de bras* et verse à chaque soldat une solde mensuelle de 110 dollars. *Aujourd'hui, la zone a retrouvé un* calme relatif. Et les Israéliens ont voulu le faire savoir en y accueillant de nouveau, mardi 7 octobre, un groupe de correspondants étrangers. Pour combien de temps ?

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Exécutions sommaires dans les régions chrétiennes

Beyrouth *(AFP).* — Les règlements de compte se poursuivent dans les régions chrétiennes, où, depuis dix jours, vingt partisans de l'ancien chef prosyrien de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), M. Elie Hobeika, ont été tués.

Selon la police de Jounieh, le port chrétien à 21 kilomètres au nord de Beyrouth, les six victimes découvertes lundi ont été enterrées à l'endroit même où elles ont été retrouvées, à Nahr-Ibrahim (31 kilomètres au nord de Beyrouth). Leur mort remonte à une semaine.

Le meurtre de Cheikh Sobhi Saleh

Une source bien informée à Beyrouth-Est a affirmé à l'AFP que les morts sont tous des partisans de M. Hobeika, évincé le 15 janvier dernier par son chef d'état-major, M. Samir Geagea. Ils ont tous été tués dans les soixante-douze heures qui ont suivi leur assaut manqué contre le secteur chrétien de Beyrouth, le 27 septembre. Les miliciens de M. Geagea ont mené une véritable chasse à l'homme pour retrouver ceux qui avaient réussi à rester dans les régions chrétiennes.

La découverte des corps à Achrafieh, dans la montagne du Kesrouan et de Byblos, au nord de Beyrouth, montre que les partisans de M. Hobeika avaient réussi, malgré la sévère surveillance des FL, à s'éparpiller dans le *« pays chrétien ».*

Le meurtre de cheikh Sobhi Saleh, dignitaire sunnite et ancien directeur de la faculté des lettres de l'Université libanaise *(le Monde* du 8 octobre), a créé une vive émotion au Liban, d'autant que le Cheikh Saleh était connu comme un partisan déterminé de la coexistence islamo-chrétienne. Agé d'une cinquantaine d'années, originaire de Tripoli (Nord du Liban), il était un proche du premier ministre, M. Rachid Karamé, et du mufti (sunnite) de la République, le Cheikh Hassan Khaled. Homme d'une grande culture, il était docteur en philologie et en islamologie de l'Université de la Sorbonne, à Paris. Auteur de dix-huit ouvrages, il avait été doyen de la faculté des lettres de l'Université libanaise, où il continuait à enseigner.

Dar-al-Fatoua, la plus haute instance religieuse sunnite, a dénoncé ce *« crime horrible »* et a annoncé son inhumation pour ce mercredi. Les oulémas musulmans ont lancé un appel à une grève générale ce jour-là. Pour sa part, M. Karamé s'est déclaré *« très peiné »* par ce meurtre.

Le président Gemayel, le chef de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), M. Samir Geagea et d'autres personnalités politiques et religieuses chrétiennes ont également condamné ce *« lâche attentat qui a visé une personnalité nationale, académique et religieuse ».*

La guerre du Golfe

Le terminal iranien de Kharg sérieusement touché

La jetée sud-est du terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg (nord-est du Golfe) a été *« sérieusement endommagée »* à la suite du raid mené lundi 6 octobre par l'aviation irakienne contre les installations de l'île, indique-t-on mardi de sources maritimes indépendantes dans la région. Bagdad avait annoncé avoir touché, lundi après-midi, le point de chargement sud du quai ouest de Kharg.

Ces mêmes sources se déclarent toutefois n'être pas en mesure de préciser l'ampleur des dégâts provoqués par ce raid, n'ayant pas reçu jusqu'à présent de rapports détaillés sur la situation actuelle à Kharg. Elles n'ont pas pu également estimer la durée des éventuels travaux de réparation.

Selon ces sources, les enlèvements de brut de Kharg — point de transit de la majorité des exportations pétrolières de l'Iran — avaient atteint, pendant la deuxième moitié de septembre dernier, entre 750 000 et 800 000 barils/jour.

Un pétrolier grec, le *Pharos* (138 000 tonnes), a été attaqué, lundi après-midi, par des appareils irakiens près de Kharg, alors qu'il venait de charger, selon un communiqué du ministère grec de la marine marchande. L'attaque, dont l'Irak n'a pas fait état, a eu lieu probablement au moment du raid contre Kharg.

Le petit-fils de l'ayatollah Montazeri tué sur le front

Le petit-fils de l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, le successeur désigné de l'imam Khomeiny comme guide de la République islamique iranienne, a été tué sur le front irano-irakien, a annoncé mardi Radio-Téhéran.

Yasser Rostami, âgé de dix-huit ans et petit-fils par sa mère de l'ayatollah Montazeri, est mort dans la péninsule de Fao (sud-est de l'Irak), occupée depuis février par les forces iraniennes.

Membre d'une unité de Bassidji (les volontaires de la mobilisation des déshérités), le jeune Rostami *était,* depuis vingt-neuf jours, sur le front quand il a été tué dans des circonstances que la radio n'a pas *précisées.*

La famille Montazeri a déjà été endeuillée par la mort de l'hodjatoleslam Mohammad Montazeri, l'un des fils de l'ayatollah, tué dans l'explosion qui avait fait plus de soixante-dix morts parmi les cadres du Parti de la République islamique à Téhéran, en juin 1981.

Un deuxième Israélien assassiné à Gaza

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour la deuxième fois en dix jours, un Israélien a été assassiné à Gaza. Israël Kitaro, quarante-trois ans, chauffeur de taxi à Ashkelon, a été poignardé mardi 7 octobre devant un garage de Gaza dont il était client depuis quatorze ans. La gorge tranchée, il a succombé à ses blessures.

Comme lors du meurtre le 27 septembre de Haïm Azram, lui aussi résident d'Ashkelon, la nouvelle a soulevé une vague de colère dans *cette ville.* Des collègues de la victime, rassemblés au bord de l'autoroute, ont lancé des pierres en direction des véhicules immatriculés à Gaza en criant : *« Mort aux Arabes ! »* Les forces de sécurité ont instauré le couvre-feu, multiplié les persquisitions et arrêté huit suspects dont deux seulement restent détenus.

M. Itzhak Rabin, ministre de la défense, s'est rendu sur les lieux de l'attentat. *« Si les mesures de sécurité se révèlent insuffisantes,* a-t-il dit, *les Israéliens devront éviter certains endroits. »*

J.-P. L.

La conférence de presse à Paris d'un responsable de l'OLP

Les accusations voilées d'Abou Iyad

« Oui ou non, le terrorisme en France est-il téléguidé par la Syrie et l'Iran ? » Les quelque cinquante journalistes entassés dans un des bureaux exigus de l'OLP, rue Prosper-Mérimée, ont essayé, pendant près de trois quarts d'heures, d'arracher à Abou Iyad, responsable de l'organisation palestinienne pour les affaires de sécurité, une réponse claire à cette question.

A première vue, l'entreprise ne paraissait pas difficile. En effet, Abou Iyad a toutes les raisons d'accabler les Syriens et les Iraniens. Rien ne va plus entre l'OLP et Damas depuis que le président Assad a expulsé M. Arafat de Syrie, et la centrale palestinienne entretient les meilleures relations avec l'Irak en guerre contre les Iraniens. Pourtant, le dirigeant palestinien a dit et répété qu'il ne lui appartenait pas de porter des accusations contre tel ou tel pays, alors que la France ne le faisait pas. *« C'est à la France de dire si elle a des preuves tangibles... Hier encore, M. Chirac a fait l'éloge de la Syrie. N'attendez pas de moi qu'aujourd'hui j'accable ce pays. Contentez-vous d'interpréter ce que j'ai déclaré. Mes propos sont clairs pour ceux qui savent lire entre les lignes. »*

Dans sa déclaration liminaire, Abou Iyad avait affirmé que l'OLP était *« contre le terrorisme »* et ne ménagerait aucun effort pour aider toute partie en proie au fléau et *« mettre un terme à cette vague terroriste qui, pour se justifier, invoque abusivement le problème palestinien ».* Il avait par la suite ajouté, en réponse aux questions des journalistes, que les entretiens qu'il avait eus à Paris avaient bien porté sur le *terrorisme,* bien que la question *« n'ait pas été traitée à fond »,* précisant : *« Je suis en premier lieu un homme politique et non un professionnel de la sécurité, bien que les services de sécurité soient une de mes spécialités. »* Selon Abou Iyad, qui a déjà effectué plusieurs « visites de travail » en France, où il entretient d'excellentes relations avec les responsables de la sécurité, la vague actuelle de terrorisme a pour objectif majeur de contraindre la France à changer de politique au Proche-Orient et de la neutraliser au Liban. *« On ne peut tout rejeter sur une seule famille. Il faut parler du terrorisme en termes politiques. Moi, j'ai suggéré aux responsables français d'entrer en contact à ce propos avec la Ligue des Etats arabes et d'autres pays du Proche-Orient, dont l'Iran, pour qu'il puisse y avoir une discussion en profondeur sur les problèmes avec ces pays. A mon avis, la vague actuelle de terrorisme est un autre aspect des conflits politiques. »*

Abou Iyad s'est départi de son langage prudent lorsque, a été évoqué devant lui le problème de l'ASALA, qui, la veille encore l'avait qualifié de *« facteur entre les services de renseignement occidentaux ».* Le responsable palestinien a de solides raisons d'être amer à l'égard des militants de l'ASALA, formés dans les camps de l'OLP puis ayant volé de leurs propres ailes avant de s'aligner totalement sur les Syriens. La brouille, depuis le siège de Beyrouth, est totale, et l'ASALA a même accusé Abou Iyad d'avoir, lors d'un passage en France, *« donné »* son réseau français.

« Il ne faut attacher aucune importance aux propos de l'ASALA. Derrière les communiqués et déclarations de cette organisation et ceux du CSPPA se tiennent les services de renseignement syriens », affirme Abou Iyad, à la satisfaction des journalistes, qui tiennent enfin une mise en cause explicite. Ils demandent alors ce qu'il en est de l'Iran. *« Tout ce que je peux vous dire,* répond Abou Iyad avec le sourire, *c'est que je pense que, si les problèmes politiques avec l'Iran sont traités en profondeur, cela mettra fin à cette vague de terrorisme. »*

Enfin, à propos des otages français détenus au Liban, Abou Iyad a démenti que l'OLP ait proposé d'aider les autorités françaises à obtenir leur libération, car, a-t-il dit, *« nous savons bien que ceux qui détiennent ces otages ne sont pas en mesure de les libérer ».*

JEAN GUEYRAS.

● **L'ASALA : *« Mensonges et ingratitude ».*** — L'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (ASALA) a démenti dès mardi les déclarations d'Abou Iyad. Dans un appel téléphonique à une agence de presse occidentale à Beyrouth, le porte-parole de l'ASALA a qualifié ses propos de *« mensonges et leurres ». « Nous avons besoin du soutien de la Syrie et des pays arabes progressistes pour renforcer la lutte du peuple arménien et non pour rédiger nos communiqués »,* a souligné le porte-parole de l'ASALA.

Il a rappelé, *« pour rafraîchir la mémoire de Salah Khalaf »* (Abou Iyad), les services rendus par ses militants à la *« révolution palestinienne »,* notamment les livraisons d'armes et d'explosifs à Bagdad (1978), Madrid (1979), Paris (1979), Koweït (1980). *« Ces armes ont été transportées par les militants de l'ASALA »,* précise le porte-parole de l'Armée secrète. — *(AFP.)*

Le premier ministre durcit le ton face au terrorisme

(Suite de la première page.)

Un peu plus tôt, elle avait fait valoir à la presse que *« négocier, ce n'est pas céder, c'est parler »,* observant que *« tous les pays négocient, même Israël, qui a échangé* (en novembre 1983) *trois Israéliens contre un millier de Palestiniens ».*

Appuyant leurs exigences de menaces de plus en plus précises, les Fractions armées révolutionnaires libanaises, agissant sous le sigle CSPPA, et l'ASALA réclament la libération de leurs militants détenus en France — Georges Ibrahim Abdallah et Varoujan Garbidjian, — mais aussi celle d'un terroriste plus proche de la mouvance chiite iranienne, Anis Naccache, chef du commando qui tenta d'assassiner en France le dernier des premiers ministres du chah, M. Chapour Bakhtiar.

Le Djihad, qui revendique aussi l'élargissement d'Anis Naccache, vient de réclamer en outre la libération de dix-sept terroristes — essentiellement des Irakiens et des Libanais — emprisonnés au Koweït à la suite d'une série d'attentats dans ce pays en décembre 1983 (*le Monde* du 8 octobre).

Les autorités koweïtiennes ont aussitôt fait savoir qu'elles n'entendaient pas céder au chantage. *« Il n'y aura pas de changement de notre point de vue »,* déclarait-on à Koweït, où le gouvernement s'est jusqu'à présent refusé à la moindre concession dans cette affaire. Le quotidien koweïtien indépendant *Al Anbaa* écrit, pour sa part, que ce *« nouveau et misérable chantage condamne le Djihad islamique comme il condamne l'Iran qui manipule l'organisation terroriste et inspire des projets sanglants ».*

M. Shultz : « frustration » et « maux de tête »

De son côté, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a estimé, mardi, que *« personne ne veut que soient libérés »* les dix-sept personnes détenues au Koweït. La question des otages, a-t-il ajouté, est une *« dure affaire, et M. Chirac doit se préparer à la frustration et à des maux de tête ».*

C'est, en effet, de la quadrature du cercle que relève l'exercice imposé au premier ministre. Faut-il poursuivre les tentatives infructueuses à ce jour — notamment une coopération policière avec la Syrie, au moment même où Damas est impliqué dans le procès d'un terroriste à Londres, et où l'un des dirigeants de l'OLP lui impute la rédaction des communiqués de l'ASALA ? Peut-on indéfiniment laisser entendre que l'on connaît les Etats « manipulateurs » en se gardant de les désigner par leur nom ? Sous le feu croisé des revendications et des menaces, la politique française est contrainte à mieux évaluer la nature du péril et à s'en prendre aux responsables autant qu'aux exécutants.

Pour le « Wall Street Journal »

M. Chirac « a l'air d'un idiot »

Dans un éditorial consacré au procès d'un Jordanien à Londres et détaillant longuement les indices de la culpabilité de la Syrie dans l'attentat contre le Boeing d'El Al, le *Wall Street Journal* écrit ce mercredi 8 octobre :

« Dans ce contexte, Jacques Chirac, le premier ministre français, a l'air d'un idiot — le mot est brutal, mais nous le maintenons — lorsqu'il appelle la Syrie à la rescousse pour combattre le terrorisme, comme il l'a fait au début de cette semaine. Demander l'aide du président Assad contre le terrorisme, c'est comme si quelqu'un avait fait appel à Jack l'Eventreur pour mettre fin aux agressions contre les jeunes femmes à Londres. La Syrie n'est pas l'endroit où il faut chercher de l'aide pour combattre le terrorisme. Elle est l'un des principaux agresseurs dans cette guerre. »

Le procès du « fiancé terroriste » en Grande-Bretagne

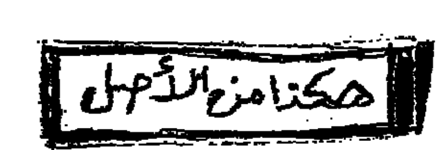
Le procès, devant le tribunal londonien de l'Old Bailey, du Jordanien Nezar Hindawi, accusé d'avoir placé une bombe dans les bagages de sa fiancée afin de faire exploser un avion d'El Al avec la complicité d'agents syriens, a été ajourné au jeudi 9 octobre.

Mme Ann Murphy, qui transportait l'engin à son insu, *« a paru comme prise de panique, puis s'est mise à pleurer »* lors de son arrestation, a rapporté mardi un employé d'El Al. Présenté comme « M. X », celui-ci a témoigné dissimulé aux yeux du public derrière un paravent de bois, afin d'éviter toute identification.

La jeune Irlandaise, enceinte de *sept mois,* a relaté au procès sa rencontre avec Hindawi alors qu'elle était femme de chambre à l'hôtel Hilton de Londres. Perdant tout contrôle, elle s'est soudainement tournée vers l'accusé, hurlant : *« Je pourrais te tuer. Je te hais ! »* — *(AFP.)*

● **Réaction en Syrie.** — Le quotidien syrien *As-Saoura* (officieux), accuse, mercredi 8 octobre, la presse britannique de se livrer à une campagne de dénigrement contre la Syrie, mise en cause dans le procès Hindawi. *« A l'instar de la campagne menée en France, les allégations mensongères portant atteinte à la Syrie, et cherchant à l'impliquer dans des actes de terrorisme montés par les services sionistes, sont voués à l'échec »,* affirme *As-Soura.* — *(AFP)*





contre le terrorisme

Le gouvernement s'interroge sur la signification des nouvelles menaces adressées à la France

La déclaration de M. Chirac, mercredi après-midi 8 octobre à l'Assemblée nationale, sur la politique du gouvernement face au terrorisme devait être suivie de l'intervention des porte-parole de chacun des groupes politiques.

M. Chirac devait, à la tribune du Palais-Bourbon, durcir le ton. D'une part, pour affirmer qu'aucun chantage ne contraindra la France à modifier sa politique à l'égard du monde arabe ; d'autre part, pour proclamer que la riposte du gouvernement, en cas de nouvel attentats, serait « *sans pitié* » et même « *foudroyante* ». Cette volonté confirmée, cette fermeté accrue, cette escalade dans la condamnation et surtout dans la menace, correspondent au souci de M. Chirac de bien convaincre les terroristes que la résolution du gouvernement français n'a pas faibli. En réalité, par ce procédé, le premier ministre adresse une sorte de message codé, non seulement aux poseurs de bombes, mais surtout à ceux qui les aident et les commanditent. Au-delà des parlementaires, c'est en effet à quelques Etats du Proche-Orient et à certains de leurs services secrets que s'adresse M. Chirac.

Des soupçons aux convictions

Il souhaite leur faire comprendre qu'il n'est pas dupe des protestations d'innocence et qu'il sait plus de choses qu'il n'en dit. Il utilise à son tour les subtilités, les méandres et les litotes de la dialectique orientale.

Ceux auxquels il pense sauront bien se reconnaître sans qu'il soit besoin de les nommer, assure le premier ministre. Les soupçons de M. Chirac sont en effet en train de devenir des convictions renforcées par les indices divers et parfois concordants que l'enquête policière, au dire du gouvernement, apporte régulièrement.

Toutefois, aucune preuve concrète et irréfutable ne peut aujourd'hui permettre au chef du gouvernement de formuler une accusation précise. Pour le moment, M. Chirac multiplie donc avertissements et menace un peu comme s'il énonçait un ultimatum. Cette préparation psychologique et diplomatique que lui permettrait, le jour où une culpabilité serait clairement établie, de prendre des mesures de rétorsion – au besoin de caractère militaire – sans autre forme de mise en demeure. Un tel comportement s'apparenterait à celui adopté par les Américains lorsque leurs avions ont bombardé Tripoli au printemps dernier. Jusqu'à plus ample informé, M. Chirac a donc décidé de croire en la bonne foi de ses interlocuteurs officiels telle qu'elle est ouvertement proclamée. C'est en vertu de cette attitude qu'il maintient des relations normales avec la Syrie et tente de poursuivre la normalisation avec l'Iran.

Pourtant, au sein du gouvernement, dont chaque membre est prié de ne pas gêner l'action du premier ministre, les sentiments sont plus partagés. Parmi les membres du conseil de sécurité intérieur, les ministres réputés les plus « durs » sont M. Albin Chalandon, garde des sceaux, André Giraud, responsable de la défense, et Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité. S'il n'y a pas au sein du gouvernement à proprement parler de « colombes », la plupart constatent les difficultés de faire prévaloir « *le droit, la logique et le rationalisme auprès d'interlocuteurs qui ne respectent que la force, pratiquent la ruse et ne veulent pas perdre la face* ». La difficulté, reconnaissent plusieurs ministres, est de trouver à qui parler. Ne dit-on pas que M. Aurillac à Damas a pu recueillir l'assurance que le gouvernement syrien et « son » service secret n'étaient pas mêlés aux attentats, mais que bien d'autres services tout aussi secrets dépendaient de la Syrie ?

La brusque flambée de revendications et de menaces allumée dans la journée de mardi par plusieurs mouvements terroristes intrigue le gouvernement par sa convergence. Cela confirmerait qu'il existe une coordination, même conjoncturelle, entre les marxistes d'origine chrétienne, qu'ils soient libanais ou de souche arménienne, et les intégristes musulmans, entre les poseurs de bombes et les ravisseurs d'otages. On se demande toutefois si cette opération n'est pas liée à l'intervention de M. Chirac à l'Assemblée nationale et à la visite de M. Shimon Pérès à Paris ce mercredi, si elle annonce une nouvelle vague d'attentats, ou encore s'il s'agit d'une simple surenchère verbale et médiatique destinée à compenser l'impossibilité pour les terroristes d'agir désormais en France.

ANDRÉ PASSERON.

Selon « le Canard enchaîné »

Une offre de M. Robert Pandraud à Georges Ibrahim Abdallah

Le ministère de la sécurité dément

M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, aurait proposé, le 22 septembre, à Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des FARL, de se laisser filmer en prison par une équipe de télévision avec, en préalable, une déclaration de sa part condamnant les attentats commis en son nom, affirme *le Canard enchaîné* du mercredi 8 octobre. Dans l'entourage de M. Pandraud, on déclare que cette information est « *sans fondement* ».

Selon l'hebdomadaire, « *cette offre, originale en diable, a été transmise au plus célèbre détenu de France par Mgr Capucci, le 22 septembre dernier, lors de sa visite à la Santé.* » « *Mais*, ajoute *le Canard enchaîné, ce clip d'un genre inédit n'a pas été tourné,* [car] *Abdallah est resté de marbre, ferme sur ses principes.* »

D'autre part, selon l'hebdomadaire, M. Albin Chalandon, garde des sceaux, se dit « *furieux* », comme le président Mitterrand, de la visite de Mgr Capucci à Paris. « *Mais cette prétention à la rigueur fait sourire au Palais de justice de Paris. Car, en juillet dernier, après la première condamnation de Georges Ibrahim Abdallah à Lyon, tout était prêt pour une libération anticipée et une expulsion sans autre forme de procès* », selon *le Canard*, qui précise : « *Voici comment : sur ordre du cabinet de Chalandon, Robert Bouchery et Michel Jéol, respectivement procureur général et procureur de la République, avaient fait rédiger des projets de réquisitions en faveur d'un non-lieu.* »

La justice dans la tourmente

Pauvre justice, entraînée dans la tourmente terroriste, critiquée, courtisée, tiraillée et finalement mal comprise. De nouveau sur la sellette, elle n'en sort pas indemne. Les hommes politiques se servent d'elle comme d'habitude, habillant leurs calculs de références aux grands principes. Les règles du jeu sont respectées en apparence mais, derrière l'hommage obligé à «l'Etat de droit», que de manœuvres en coulisse !

C'est ainsi qu'en toute indépendance de la justice le gouvernement a obtenu, l'été dernier, une condamnation symbolique de Georges Abdallah, car tel était son vœu du moment. C'est ainsi qu'il souhaite aujourd'hui placer des hommes sûrs – l'affiliation au RPR est plutôt un atout – aux avant-postes de la lutte judiciaire contre le terrorisme.

Belle leçon de choses dans laquelle s'illustrent tous les gouvernements et qui justifierait un long addendum aux programmes souvent livresques des facultés de droit.

L'été dernier, donc, la tendance est plutôt à la négociation, malgré les charges accablantes rassemblées contre Georges Abdallah. Une condamnation pour la forme, comprend-on à Lyon, serait bienvenue. Elle permettrait la libération à mi-peine du chef des FARL. Son procès s'ouvre sur ces entrefaites et, comme par miracle, il n'écope que de quatre ans d'emprisonnement alors qu'il en risquait dix.

M. Albin Chalandon s'est expliqué pour la première fois sur cette surprenante indulgence, dimanche 5 octobre, au cours du «Grand Jury RTL-*le Monde*». Pour le garde des sceaux, la responsabilité de ce faux pas incombe à lui-même qui aurait dû – par l'intermédiaire du parquet qui lui est soumis hiérarchiquement – solliciter du tribunal une peine plus lourde. Mais elle incombe aussi au ministère public, comme le lui reproche M. Chalandon à l'antenne : «*Peut-être le parquet a-t-il insuffisamment requis... à ce moment-là*» remarque d'un des journalistes présents, «*Pourtant vous donnez des ordres au parquet et vous pouvez lui demander de requérir plus sévèrement.*» M. Chalandon : «*Je vous rappelle l'adage : la parole est libre, la plume est serve. Quand le parquet n'a pas une réquisition écrite du garde des sceaux ou de la chancellerie, il fait ce qu'il veut.*»

Le malheur, c'est qu'aucun des magistrats du parquet de Lyon n'accrédite cette version. Certes, le ministère public n'a reçu aucune instruction écrite de la chancellerie, mais ses représentants se souviennent d'en avoir reçu oralement de fort claires. La consigne était à l'indulgence.

Qui dit la vérité ? Les experts de la chose judiciaire ne doutent guère de la réponse. Il est inconcevable à leurs yeux que, dans une affaire aussi délicate, le parquet général de Lyon n'ait pas sollicité ou reçu d'instructions de Paris. C'est l'habitude, et, dans le cas de Georges Abdallah, l'usage a sûrement été respecté deux fois plutôt qu'une.

Une irritation partagée

A Lyon, certains magistrats sont furieux d'avoir à assumer ainsi une responsabilité qui n'est pas la leur. Ils goûtent modérément d'être montrés du doigt par le gouvernement, qui a longtemps hésité sur la conduite à tenir et qui, les attentats se multipliant, a finalement opté pour une fermeté judiciaire sans faille.

Cette irritation est certainement partagée par les magistrats du siège, ceux qui n'ont infligé à Georges Abdallah que quatre ans d'emprisonnement. Dans le dialogue codé qui s'instaure pour les affaires sensibles entre le pouvoir politique et ces magistrats-là, indépendants de par leur statut et donc insoupçonnables d'allégeance, certains signaux tiennent lieu de clignotants.

En entendant le parquet ne réclamer contre le chef des FARL qu'une peine de principe, les magistrats du siège se sont forcément dit que la Chancellerie avait d'excellentes raisons de réclamer leur indulgence. Des raisons tenant à la haute diplomatie, aux menaces terroristes pesant sur la France et au sort des otages au Liban.

« Le petit juge »

Il est toujours héroïque pour des juges de résister à certaines sollicitations. Il eût été irresponsable de leur part de saboter un jeu dont ils ignoraient tout, en infligeant dix ans d'incarcération à Georges Abdallah. Ainsi va la justice, altière en apparence mais toujours ballottée par les vents contraires de la politique.

Le «*petit juge*» parisien qui aura à décider du renvoi aux assises de Georges Abdallah connaît bien ce dilemme (solitaire par fonction, un magistrat instructeur fait toujours figure de «*petit juge*» lorsque sa responsabilité devient immense). Ce magistrat, M. Gilles Boulouque, trente-six ans, a certainement perçu l'été dernier qu'en toute indépendance de sa fonction de juge du siège, la Chancellerie souhaitait qu'il prononce un non-lieu.

«*Ce dossier*, commente un haut magistrat parisien, *c'est comme une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine.*» Au mois de juillet, après la condamnation de principe de Georges Abdallah, à Lyon, la chancellerie le voyait plutôt vide, ce dossier parisien. Complice de l'assassinat de diplomates américain et israélien, Abdallah ? Cela restait à prouver.

Aujourd'hui, après une nouvelle vague d'attentats sanglants, la coupe est pleine. Au juge de comprendre d'où souffle maintenant le vent, à quelle raison supérieure il doit se plier, même si M. Chalandon lui reconnaît le droit de n'en faire qu'à sa tête. Cela aussi fait partie du jeu.

Un jeu dans lequel le parquet reste malgré tout un partenaire de poids. A tout moment il peut se faire communiquer le dossier en cours d'information. C'est lui aussi qui, le jour où l'enquête prend fin, fait connaître au juge d'instruction sa volonté de voir l'inculpé comparaître ou non aux assises et souvent le magistrat instructeur entérine ce choix.

Ce poids considérable du parquet justifie que le pouvoir politique y place des magistrats dont il est sûr d'être bien compris, surtout s'il lui arrive de varier sa ligne de conduite. Une opération en ce sens est en cours à Paris où sont désormais centralisés, en application de la nouvelle loi sur le terrorisme, tous les dossiers d'attentats.

A la place de M. Robert Bouchery, l'actuel procureur général nommé par M. Robert Badinter, le RPR verrait bien s'installer un de ses militants, M. Raoul Béteille, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces et l'un des pères de la loi « *sécurité et liberté* ». La relève de M. Bouchery sera facilitée par son départ à la retraite le 31 décembre.

Membre du Parti socialiste et adhérent, renié par certains de ses camarades du Syndicat de la magistrature, M. Michel Jéol, procureur de Paris, craint aussi que ses jours ne soient comptés, malgré les gages renouvelés de loyauté qu'il donne à M. Chalandon. Enfin, la nouvelle section du parquet de Paris spécialisée dans le terrorisme sera bientôt confiée à M. Alain Marsaud, militant du RPR lui aussi et proche de M. Jacques Toubon.

Tout cela fait partie du jeu mais n'interdit pas d'apprécier à leur juste mesure les belles déclarations, constamment renouvelées, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. Non que cette indépendance soit toujours bafouée, mais plutôt pour saluer les mérites de ceux qui continuent d'en faire preuve, même dans les moments de tourmente.

BERTRAND LE GENDRE.

POINT DE VUE

Efficacité ou démocratie : le débat truqué

par Gilbert Bonnemaison
délégué national du parti socialiste pour les problèmes de sécurité

LES épreuves traversées par notre pays marqueront nos mémoires, nos comportements futurs et les règles du jeu qui unifient notre communauté nationale. La responsabilité des hommes politiques est grande, à la mesure de leurs pratiques et de leur capacité d'influer sur les événements et la gestion de l'Etat. Dans cet exercice difficile, il est nécessaire que les affrontements retrouvent une hiérarchie et laissent place à une unité de vue sur la politique à entreprendre. Mais celui qui détient le pouvoir a une double obligation, celle de proposer clairement la voie à suivre, celle également de ne pas succomber au vertige de la parole et à une surenchère démagogique dans les actions à mener.

Il faut rappeler que le terrorisme que nous subissons est externe. Il n'a aucune racine dans la vie sociale, politique, de notre pays. Si, dans les années 1978-1980, on a pu craindre qu'Action directe ait une certaine assise dans des mouvements dits « autonomes », le danger est momentanément écarté. Les arrestations opérées à Lyon ont anéanti ce terrorisme dit « national », dans la mesure où sa logistique, ses objectifs, étaient nationaux. L'acquis de la gauche en la matière est qu'elle a su, par la négociation, désarmer le terrorisme corse, breton et arménien. L'intégration de ces mouvements dans le champ politique a assuré leur sortie de la marginalisation et ne laisse qu'un noyau de militants coupé de toute base populaire. Aujourd'hui, la fusion de ce qui reste d'Action directe avec les débris de la Fraction armée rouge sert indéniablement de soutien à des mouvements terroristes internationaux. Mais son internationalisation est, *a contrario*, la marque d'une victoire sur le terrorisme endogène.

Ce terrorisme externe a pour but essentiel d'affaiblir le rôle de la France dans le Proche et le Moyen-Orient. Ce rappel note un manque cruel dans le discours gouvernemental. Quelle est la politique française dans ces régions ? L'épreuve du terrorisme donne, peut-être pour la première fois, une acuité très grande à un secteur de la politique étrangère. Au-delà des problèmes quotidiens, les Français s'interrogent sur notre présence au Liban, sur la nature des régimes que nous soutenons.

Une évolution dangereuse

Tenir à l'ONU un discours où l'on va tout dire sur la responsabilité des Etats pour ensuite remettre un voile pudique n'est pas fait pour donner à la collectivité nationale une résolution sans faille face au terrorisme. Que le terrorisme pèse sur notre démocratie et ses règles du jeu est un effet induit. L'ampleur de cet effet est entièrement entre nos mains. Notre démocratie est menacée si le pouvoir s'engage dans des changements radicaux des principes de droit régissant notre Etat. Le respect des droits et libertés des citoyens constitue l'étalon incontournable de l'appréciation de ces changements.

Une évolution dangereuse ne peut que s'envisager si une fraction de responsables, de citoyens, développe une idéologie antidémocratique. Trop de discours du Front national ont été accueillis passivement. Et pourtant, quand M. Le Pen déclare que dans le cas où il n'aurait plus de représentation nationale une violence objective serait légitime, cela dépasse l'effet de tribune. Comment peut-on d'ailleurs tolérer les déclarations de policiers en exercice attaquant le régime républicain ? Pourquoi cette reconstitution d'un réseau d'hommes munis de cartes tricolores d'origine douteuse, ces embauches importantes d'enquêteurs de police destinés à des « missions spéciales », ces connotations lourdement politiques dans le choix des magistrats destinés à la section spécialisée dans la lutte contre le terrorisme au tribunal de Paris ?

Si tant est que le gouvernement veuille s'attaquer à la mouvance du terrorisme, qu'il combatte donc les complicités objectives préconisant ou utilisant les méthodes de ce terrorisme pour déstabiliser la démocratie. Ce danger n'est pas secondaire, d'autant qu'il se camoufle derrière un débat truqué qu'on veut nous imposer, celui de l'efficacité opposée à la démocratie. Les méthodes utilisées par les terroristes sont telles qu'elles appelleraient des réponses de même nature et surtout des changements de l'État de droit. Bien sûr, tout le monde se récrie de vouloir porter atteinte à la démocratie, mais il faut qu'elle soit « musclée ». Ce tour de passe-passe ne doit pas nous faire oublier qu'il y a des seuils incompressibles au-delà desquels un pays perd son caractère démocratique.

Le piège pour une démocratie

De multiples instances judiciaires, constitutionnelles, internationales, de multiples conventions, fixent ces seuils. Nous-mêmes les appliquons à maints pays, imposons-nous les à nous-mêmes. En aucun cas, ceci évacue le débat sur la nécessaire efficacité des mesures prises où à prendre. Quelle est l'efficacité de l'armée aux frontières ? Quelle est l'efficacité des visas ? Ces mesures ne sont-elles pas plus prises pour dissuader l'immigration, phénomène radicalement différent des filières terroristes ? Susciter l'éveil du citoyen pour repérer des colis suspects est certes utile, mais, au-delà de ces mesures spectaculaires, le reste est affaire de police, de services secrets. Décréter l'état de guerre, c'est une rodomontade de plus, une étape dans l'escalade pernicieuse des mots qui ne peut qu'alimenter la perte de crédibilité du discours politique.

Aucune situation n'est établie une fois pour toutes. La quasi-disparition du terrorisme endogène n'est pas un état permanent. L'analyse du développement des terrorismes qu'a connu l'Europe ces dernières années montre qu'ils se sont largement alimentés des injustices sociales, des dérèglements économiques et de législations mal adaptées. Paradoxalement, la banalisation de l'acte terroriste entraînée par sa fréquence peut amener des groupes à utiliser l'action violente dans les années à venir. Le piège pour une démocratie, c'est aussi le risque de fabriquer ses propres terroristes. Les gouvernements ont le devoir d'éviter de créer des situations bloquées dans lesquelles l'homme se sent légitimé à employer la violence. D'après les projets de M. Chalandon, 25 000 places de prison vont être construites, s'ajoutant au parc actuel de 33 000. D'ici quatre ans, ce sont donc près de 60 000 personnes qui seront placées en détention, c'est-à-dire plus de 160 000 personnes par an. L'utilisation de la prison dans notre système pénal n'a pas produit d'effets brillants quant à la réduction des délits.

Quant à la réinsertion des délinquants, le résultat est encore plus catastrophique. L'effet principal de cette politique rétrograde est de faire de la prison la mesure principale de notre système pénal pour les vingt ans à venir. Le poids des 60 000 places sera tel qu'il anéantira toute politique de prévention, de recherche de sanctions novatrices et intelligentes. Le débat n'est pas tant celui du caractère public ou privé de la prison, il porte bien davantage sur ce nombre « magique » de 60 000 places. Les constructeurs privés voudront légitimement des garanties sur la durée des concessions. Une prison ne se reconvertit pas, elle s'impose, elle va coûter cher, au moins pour dix à quinze ans.

De la même façon, les mesures adoptées en matière de toxicomanie vont se traduire par une augmentation considérable du nombre des détenus. Tous les spécialistes ont démontré que le sevrage physique opéré par la prison n'empêche nullement la reprise de la drogue dès la sortie. La seule assurance que M. Chalandon cherche dans ces mesures, c'est l'occupation de ses prisons neuves. Il l'aura. Quant au résultat sur la diminution de la toxicomanie, on sait qu'ils seront inexistants.

130 000 à 160 000 jeunes en France connaissent des situations particulièrement difficiles d'insertion. Ils sont le produit de l'échec des politiques d'éducation, de formation. Un dispositif spécifique s'était peu à peu construit entre 1981 et 1986 leur permettant, par paliers, de sortir de l'exclusion. L'essentiel de ces mesures disparaît. Aucune entreprise ne les prendra en stage. Où vont-ils aller ? La seule structure d'accueil que leur offrira la société sera l'emprisonnement, sinistre dérision !

Depuis le 16 mars, la majorité actuelle apprend que la sécurité n'est pas le domaine de la surenchère et de l'affirmation qu'on détient seul la solution. Les faits sont têtus et les slogans ne sont pas de mise. L'expérience menée au sein du CNPD, où se côtoient des élus de toutes tendances, ainsi que des professionnels, enseigne l'humilité, la nécessité de mettre son drapeau dans sa poche, pour s'atteler à traiter des problèmes. Si la délinquance baisse encore cette année, c'est bien cette expérience qui en sera en partie responsable. La leçon devrait être méditée, les enseignements tirés. La sécurité, c'est l'affaire de tous... Encore faut-il avoir la volonté de les réunir !

Politique

Une enquête de la SOFRES pour « le Monde » et TF 1

La répartition des sièges

% VOIX		SIÈGES		% SIÈGES	
Gauche + Ecologistes	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite
46 %	54 %	153	402	27,6 %	72,4 %
47 %	53 %	184	371	33,2 %	66,8 %
48 %	52 %	208	347	37,5 %	62,5 %
49 %	51 %	239	316	43,1 %	56,9 %
50 %	50 %	277	278	49,9 %	50,1 %
51 %	49 %	311	244	56 %	44 %
52 %	48 %	339	216	61,1 %	38,9 %
53 %	47 %	367	188	66,1 %	33,9 %
54 %	46 %	394	161	71 %	29 %
55 %	45 %	413	142	74,4 %	25,6 %

Le nouveau projet de découpage électoral en lui-même ne paraît pas handicaper la gauche. Mais le scrutin majoritaire, en revanche, amplifie les mouvements en faveur des vainqueurs, au détriment des vaincus. Ce mécanisme apparaît clairement lorsqu'on fait varier le score de la gauche de 46 % des voix à 55 % des voix.

Si en mars 1986...

Compte tenu des caractéristiques du nouveau mode de scrutin et de son faible niveau de voix, la gauche aurait été beaucoup plus largement battue en mars 1986 qu'elle ne l'a été avec la représentation proportionnelle.

**MARS 1986
AU SCRUTIN MAJORITAIRE
SELON LE NOUVEAU
DÉCOUPAGE ÉLECTORAL**
(France métropolitaine, 555 sièges)

Gauche + Ecologistes : 45,3 % des voix; 143 sièges (25,8 % des sièges), dont : PS et divers gauche, 129 sièges (23,2 %) ; Parti communiste, 14 sièges (2,5 %).

Droite : 54,7 % des voix ; 412 sièges (74,2 % des sièges), dont : RPR-UDF-divers droite, 404 sièges (72,8 %) ; Front national, 8 sièges (1,4 %).

[N.B. – Les huit sièges du Front national sont acquis dans des situations de primaires RPR-UDF au premier tour. En cas de candidature unique RPR-UDF dans ces circonscriptions, le Front national ne serait en position de victoire que dans une seule circonscription (la septième des Bouches-du-Rhône).]

**MARS 1986 :
RÉSULTATS RÉELS
SELON LE SCRUTIN
PROPORTIONNEL**
(France métropolitaine, 555 sièges)

Gauche + Ecologistes : 45,3 % des voix; 243 sièges (43,8 % des sièges), dont : PS et divers gauche, 211 sièges (38 %) ; Parti communiste, 32 sièges (5,8 %).

Droite : 54,7 % des voix ; 312 sièges (56,2 % des sièges), dont : RPR-UDF-divers droite, 277 sièges (49,9 %) ; Front national, 35 sièges (6,3 %).

La gauche défavorisée dans trente-neuf départements

Sur la base du nouveau découpage électoral, la gauche apparaît défavorisée dans trente neuf départements sur 96 : en supposant qu'elle obtienne 50,1 % des voix dans chaque département, elle serait minoritaire d'un siège dans vingt-sept d'entre eux (découpage imparfait), de deux sièges dans onze (distorsion *plus criante*), et de trois sièges en Meurthe-et-Moselle.

● **IMPERFECTIONS**

Ardennes, Aube, Aveyron, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Eure, Gard, Hérault, Indre, Landes, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Manche, Mayenne, Oise, Orne, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Sarthe, Var, Vendée, Yonne, Val-d'Oise.

● **DISTORSIONS**

Ain, Bouches-du-Rhône, Drôme, Loire-Atlantique, Morbihan, Pas-de-Calais, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Vosges, Essonne, Meurthe-et-Moselle.

[N.B. – *Toutefois, le fait que nationalement la gauche soit majoritaire avec 50,1 % des voix signifie que ces écarts défavorables dans 39 départements peuvent être compensés dans d'autres, par le jeu du nombre de sièges attribué aux départements les plus peuplés.*

Pour apprécier dans le détail l'évolution du découpage électoral, la SOFRES a procédé sur les élections législatives de 1981 à une rétro-simulation département par département. De la même façon que pour 1986, on a supposé que la gauche obtenait 50,1 % des voix dans chaque département. Sur la base de l'ancien découpage électoral, la gauche apparaissait défavorisée dans 33 départements sur 96. Il apparaît ainsi que le nouveau découpage augmente pour la gauche (de 33 à 39) le nombre des départements « imparfaits », où à une majorité des voix peut correspondre une minorité des sièges, – mais qu'il réduit (de 4 à 1) le nombre des distorsions les plus criantes.]

Remarques méthodologiques

La SOFRES a calculé les résultats des élections législatives de mars 1986 dans les nouvelles circonscriptions telles qu'elles ont été publiées dans *le Monde* du 27 septembre.

En raison des difficultés de collecte des données, certains résultats de circonscriptions doivent être considérés avec prudence. C'est en particulier le cas des circonscriptions des grandes métropoles urbaines.

Sur la base de ce travail, la SOFRES a procédé à des simulations électorales, en agrégeant au premier tour : les voix des listes de gauche et des listes écologistes ; les voix de toutes les listes de droite et d'extrême droite (UDF, RPR, divers droite et Front national).

Pour analyser le découpage électoral en lui-même, la SOFRES a fait l'hypothèse qu'au deuxième tour les transferts de voix dans chaque camp seraient parfaits. En effet, la prévision de mauvais reports est de nature politique et ne permet pas de *mesurer les effets propres du* découpage électoral. Pour les *« rétro-simulations »* (analyse du découpage antérieur), la SOFRES a procédé de la même façon.

L'analyse porte sur les 555 circonscriptions de la France métopolitaine.

Prime au RPR

Le grand nombre de listes d'union RPR-UDF en mars 1986 n'a pas permis de procéder à une étude systématique des effets du découpage électoral sur les rapports de forces entre les deux grandes formations de la majorité. Toutefois, dans les 35 départements où s'affrontaient des listes séparées RPR et UDF, cette étude a pu être conduite.

**Résultats en mars 1986
dans ces 35 départements
(292 sièges)**

Nombre de sièges		% sièges
Gauche	131	44,9
Droite	161	55,1
dont :		
RPR	74	46
UDF	58	36
Divers droite	3	1,9
Front national ...	26	16,1

**Résultats sur la base
des pourcentages de mars 1986
dans les nouvelles circonscriptions
(292 sièges)**

Nombre de sièges		% sièges
Gauche	71	24,3
Droite	221	75,7
dont :		
RPR	134	60,6
UDF	79	35,8
Front national ...	8	3,6

[Il apparaît que le scrutin majoritaire permet à la droite de gagner ici une soixantaine de sièges au détriment de la gauche. L'UDF progresse de vingt *et un sièges et maintient son pourcentage* au sein de la droite. Mais c'est le RPR qui enregistre le gain le plus net (60 sièges) au détriment de la gauche et du Front national réduit à huit sièges. *Son influence au sein de la droite passe* de 46 % des sièges à 60,6 %.]

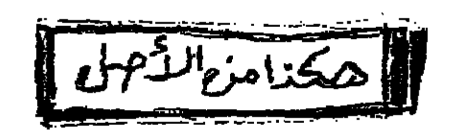
Liste des personnalités menacées

(Sur la base des résultats de mars 1986.)

Noël Ravassard (PS)	Ain 4e circ.	(Gauche 38,7)
Jean-Claude Lamant (RPR)	Aisne 1re circ. (Laon)	(Droite 49,6)
Daniel Le Meur (PC)	Aisne 2e circ. (Saint-Quentin)	(PC 22,1, PS 29)
Hector Rolland (RPR)	Allier 1re circ. (Moulins)	(Droite 49,5)
André Bellon (PS)	Alpes de Hte-Provence 2e circ. (Manosque)	(Gauche 44)
Daniel Chevallier (PS)	Hautes-Alpes 1re circ.	(Gauche 43,5)
Jean-Hugues Colonna (PS)	Alpes-Maritimes	
Henri Fiszbin (app. PS)	Alpes-Maritimes Quelle que soit la circonscription	
Henri Cuq (RPR)	Ariège 1re ou 2e circ. (Foix-Pamiers)	(Droite 34,5, 36,8)
Michel Cartelet (PS)	Aube 3e circ. (Romilly-Troyes)	(Gauche 42,9)
Jean-Pierre Cassabel (RPR)	Aude 3e circ. (Castelnaudary)	(Droite 44,9)
Vincent Porelli (PC)	Bouches-du-Rhône 16e circ. (Arles)	(PC 22,1, PS 25,5)
Michel Pezet (PS)	Marseille	
Philippe Sanmarco (PS)	Marseille Quelle que soit la circ. (la 4e étant favorable au PC)	
Yvette Roudy (PS)	Calvados	
André Ledran (PS)	Calvados 1re circ. (Caen)	(Gauche 44,4)
René Souchon (PS)	Cantal 1re circ. (Aurillac)	(Gauche 46,6)
Jérôme Lambert (PS)	Charente 2e circ. (Cognac)	(Gauche 43,3)
Jean-Claude Cassaing (PS)	Corrèze 2e circ. (Brive)	(Gauche 46)
Nicolas Alfonsi (MRG)	Corse-du-Sud 1re circ. (Ajaccio)	(Gauche 39)
Emile Zuccarelli (MRG)	Haute-Corse 1re circ. (Bastia)	(Gauche 43,3)
François Patriat (PS)	Côte-d'Or 5e circ. (Beaune)	(Gauche 42,3)
Roland Dumas (PS)	Dordogne 1re circ. (Périgueux)	(Gauche 48,7)
Guy Bêche (PS)	Doubs 3e circ. (Montbéliard)	(Gauche 45,5)
Rodolphe Pesce (PS)	Drôme 1re circ. (Valence)	(Gauche 45,8)
Freddy Deschaux-Beaume (PS)	Eure 5e circ. (Vernon)	(Gauche 44,1)
François Loncle (PS)	Eure 2e ou 4e circ. (Evreux-Louviers)	(Gauche 42,3, 47,8)
Claude Michel (PS)	Eure 3e circ. (Bernay)	(Gauche 48,8)
Georges Lemoine (PS)	Eure-et-Loir 1re circ. (Chartres)	(Gauche 44,9)
Françoise Gaspard (PS)	Eure-et-Loir 2e circ. (Dreux)	(Gauche 39,8)
Marie Jacq (PS)	Finistère 4e circ. (Morlaix)	(Gauche 44,4)
Joseph Gourmelon (PS)	Finistère 2e ou 3e circ. (Brest)	(Gauche 47,1, 41,2)
Jean Peuziat (PS)	Finistère 7e circ. (Douarnenez)	(Gauche 47,2)
Georgina Dufoix (PS)	Gard 1re ou 2e circ. (Nîmes)	(Gauche 42,6, 43,7)
Bernard Deschamps (PC)	Gard 2e circ. (Aigues-Mortes)	(PC 17,7, PS 25,6)
Alex Raymond (PS)	Toulouse	
Lionel Jospin (PS)	Toulouse	
Gérard Bapt (PS)	Toulouse Quelle que soit la circonscription sauf la 5e	(Gauche 49,9)
Jacques Roger-Machart (PS)	Toulouse	
Michel Peyret (PC)	Gironde Quelle que soit la circonscription	
Gilbert Mitterrand (PS)	Gironde 10e circ. (Libourne)	(Gauche 46,8)
Jacques Roux (PC)	Hérault Quelle que soit la circonscription	
Georges Frêche (PS)	Hérault 1re, 2e, 3e circ. (Montpellier)	(Gauche 42,1, 45,5, 43,5)
Jean-Michel Boucheron (PS)	Ille-et-Vilaine 2e ou 3e circ. (Rennes)	(Gauche 47,2, 46,2)
Clément Théaudin (PS)	Ille-et-Vilaine	
Christiane Mora (PS)	Indre-et-Loire 2e circ. (Amboise)	(Gauche 42,4)
Jean Proveux (PS)	Indre-et-Loire 4e circ. (Joué-les-Tours)	(Gauche 43)
Jean Giard (PC)	Isère Quelle que soit la circonscription	
Christian Nucci (PS)	Isère Chevauchage avec L. Mermaz	
Alain Brune (PS)	Jura 1re circ. (Lons-le-Saunier)	(Gauche 43)
Jack Lang (PS)	Loir-et-Cher Quelle que soit la circ. sauf peut-être la 1re	(Gauche 48,6)
Paul Chomat (PC)	Loire 1re ou 2e circ. (Saint-Etienne)	(PC 13,3, 11,8 ; PS 31, 31,3)
Jean Auroux (PS)	Loire 5e circ. (Roanne)	(Gauche 45,9)
Jacques Badet (PS)	Loire 3e circ. (Saint-Chamond)	(Gauche 43)
Alain Chénard (PS)	Loire-Atlantique 1re et 2e circ. (Nantes)	(Gauche 45, 42,3)
Jean Natiez (PS)	Loire-Atlantique 1re et 2e circ. (Nantes)	(Gauche 45, 42,3)
Jean-Pierre Sueur (PS)	Loiret 1re, 2e, 3e circ. (Orléans)	(Gauche 44,6, 45,3, 44,1)
Jean-Claude Portheault (PS)	Loiret 1re, 2e, 3e circ. (Orléans)	(Gauche 44,6, 45,3, 44,1)
Alain Chastagnol (RPR)	Lot 2e circ. (Figeac)	(Droite 39,6)
Christian Laurissergues (PS)	Lot-et-Garonne 1re circ. (Agen)	(Gauche 45,9)
Ginette Leroux (PS)	Maine-et-Loire 1re ou 2e circ. (Angers)	(Gauche 40,3, 38,4)
Jean-Claude Chupin (PS)	Maine-et-Loire 4e circ. (Saumur)	(Gauche 32,3)
Olivier Stirn (PS)	Manche Quelle que soit la circonscription	
Louis Darinot (PS)	Manche 5e circ. (Cherbourg)	(Gauche 44)
Georges Colin (PS)	Marne 1re ou 2e circ. (Reims)	(Gauche 39,5, 42,8)
Ghislaine Toutain (PS)	Marne Quelle que soit la circonscription	
Jean Reyssier (PC)	Marne 4e circ. (Châlons-sur-Marne)	(PC 15,8, PS 23,6)
Guy Chanfrault (PS)	Haute-Marne 2e circ. (Saint-Dizier)	(Gauche 44,5)
André Pinçon (PS)	Mayenne 1re ou 3e circ. (Laval-Mayenne)	(Gauche 42,1, 35,3)
Colette Goeuriot (PC)	Meurthe-et-Moselle 6e circ. (Pt-à-Mousson)	(PC 19,8, PS 38,6)
Job Durupt (PS)	Meurthe-et-Mos. 2e circ. (Vandœuvre-lès-Nancy)	(Gauche 43,6)
Jean-Louis Dumont (PS)	Meuse 2e circ. (Verdun)	(Gauche 44,6)
Jean Laurain (PS)	Moselle 1re, 2e ou 3e circ. (Metz)	(Gauche 41,5, 34,6, 32,9)
Charles Metzinger (PS)	Moselle 6e circ. (Forbach)	(Gauche 35,6)
Hervé de Charette (UDF)	Nièvre Quelle que soit la circonscription	
Jean-Jacques Descamps (UDF)	Nord 1re circ. (Lille)	(Droite 49,8)
Georges Hage (PC)	Nord 17e circ. (Douai)	(PC 19,6, PS 25,5)
Jean Jarosz (PC)	Nord 23e circ. (Maubeuge)	(PC 18,1, PS 26,9)
Jean Le Garrec (PS)	Nord 18e circ. (Cambrai)	(Gauche 46,4)
Pierre Mauroy (PS)	Nord 1re circ. (Lille)	(Gauche 47,2)
Roland Florian (PS)	Oise 6e circ. (Compiègne-Nord)	(Gauche 46)
Michel Lambert (PS)	Orne 3e circ. (Argentan)	(Gauche 41,4)
André Delehedde (PS)	Pas-de-Calais 1re ou 2e circ. (Arras)	(Gauche 44,4, 47,7)
Jean-Jacques Barthe (PC)	Pas-de-Calais 7e circ. (Calais)	(PC 19,7, PS 25,8)
Philippe Vasseur (UDF)	Pas-de-Calais 5e circ. (Boulogne-Sud)	(Droite 45,5)
Maurice Adevah-Pœuf (PS)	Puy-de-Dôme 5e circ. (Thiers)	(Gauche 46,6)
Jacques Lavédrine (PS)	Puy-de-Dôme 4e circ. (Issoire)	(Gauche 48)
André Labarrère (PS)	Pyrénées-Atlantiques 1re circ. (Pau)	(Gauche 47)
Jean-Pierre Destrade (PS)	Pyrénées-Atlantiques 6e circ. (Biarritz)	(Gauche 36,6)
Henri Prat (PS)	Pyrénées-Atlantiques 2e circ. (Pau)	(Gauche 46,5)
Pierre Bleuler (UDF)	Hautes-Pyrénées 1re circ. (Lannemezan)	(Droite 42,8)
Gérard Trémège (RPR)	Hautes-Pyrénées 2e circ. (Lourdes)	(Droite 46,1)
Jean Oehler (PS)	Bas-Rhin 1re, 2e, 3e circ. (Strasbourg)	(Gauche 36,9, 38,2, 45,2)
Catherine Trautmann (PS)	Bas-Rhin 1re, 2e, 3e circ. (Strasbourg)	(Gauche 36,9 38,2, 45,2)
Jean-Marie Bockel (PS)	Haut-Rhin 5e ou 6e circ. (Mulhouse)	(Gauche 34,8, 37,7)
Charles Fiterman (PC)	Rhône Quelle que soit la circonscription	
Jean Poperen (PS)	Rhône 13e circ. (Meyzieu-Saint-Priest	(Gauche 43,6)
Marie-Jo Sublet (PS)	Rhône 11e circ. (Givors)	(Gauche 42,6)
Gérard Collomb (PS)	Rhône Quelle que soit la circonscription de Lyon	
André Jarrot (RPR) (1)	Saône-et-Loire 4e circ. (Montceau-les-Mines)	(Droite 49,5)
Pierre Joxe (PS)	Saône-et-Loire 5e ou 6e circ. (Chalon-sur-Saône)	(Gauche 44,9, 46,1)
Jean-Pierre Worms (PS)	Saône-et-Loire 1re circ. (Mâcon)	(Gauche 43,7)
Guy-Michel Chauveau (PS)	Sarthe 3e circ. (La Flèche)	(Gauche 46,2)
Louis Besson (PS)	Savoie 1re circ. (Aix-les-Bains-Chambéry)	(Gauche 42,9)
J.-P. Cot (PS) (anc. député)	Savoie 3e circ. (Chambéry)	(Gauche 45)
Robert Borrel (app. PS)	Haute-Savoie 4e circ. (Annemasse)	(Gauche 39,6)
Dominique Strauss-Kahn (PS)	Haute-Savoie Quelle que soit la circonscription	
Roland Leroy (PC)	Seine-Maritime 3e circ. (Sotteville-lès-Rouen)	(PC 20,2, PS 39,3)
Michel Hervé (PS)	Deux-Sèvres 3e circ. (Parthenay)	(Gauche 39)
Maxime Gremetz (PC)	Somme 1re circ. (Amiens)	(PC 20,6, PS 38,4)
Jacques Fleury (PS)	Somme 6e circ. (Roye)	(Gauche 47,8)
Charles Pistre (PS)	Tarn 2e circ. (Albi)	(Gauche 46,5)
Christian Goux (PS)	Var 7e circ. (La Seyne-sur-Mer)	(Gauche 37,1)
André Borel (PS)	Vaucluse 2e circ. (Apt)	(Gauche 42,8)
Jean Gatel (PS) anc. député	Vaucluse 4e circ. (Orange)	(Gauche 43,2)
Pierre Métais (PS)	Vendée 5e circ. (Fontenay-le-Comte)	(Gauche 43,6)
Philippe Puaud (PS)	Vendée 1re ou 2e circ. (La-Roche-sur-Yon)	(Gauche 32,6 38,5)
Edith Cresson (PS)	Vienne 4e circ. (Châtellerault)	(Gauche 47,8)
Marcel Rigout (PC)	Haute-Vienne 2e circ. (Saint-Junien)	(PC 26,3, PS 29,5)
Henri Bouvet (UDF)	Haute-Vienne 3e circ. (Bellac)	(Droite 40,8)
Christian Pierret (PS)	Vosges 2e circ. (Saint-Dié)	(Gauche 45,6)
Henri Nallet (PS)	Yonne Quelle que soit la circonscription	
Paul Quilès (PS)	Paris-9e (XIIIe)	(Gauche 48)
Georges Sarre (PS)	Paris-6e (XIe)	(Gauche 47,3)
Michel Charzat (PS)	Paris-21e (XXe)	(Gauche 45,8)
Edwige Avice (PS)	Paris-10e ou 11e (XIVe)	(Gauche 44,3, 43,1)
Gérard Fuchs (PS)	Paris	
Gisèle Stievenard (PS)	Paris	
Louis Moulinet (PS)	Paris	
Gérard Bordu (PC)	Seine-et-Marne 7e circ. (Chelles)	(PC 11,9, PS 29,9)
Alain Vivien (PS)	Seine-et-Marne 9e circ. (Brie-Comte-Robert)	(Gauche 44,3)
Robert Le Foll (PS)	Seine-et-Marne 6e circ. (Meaux-Nord)	(Gauche 44,6)
Jean-Pierre Fourré (PS)	Seine-et-Marne 7e circ. (Chelles)	(Gauche 43,2)
Michel Rocard (PS)	Yvelines 7e circ. (Conflans-Ste-Honorine)	(Gauche 44,6)
Bernard Schreiner (PS)	Yvelines 8e circ. (Mantes-la-Jolie)	(Gauche 46,1)
Guy Malandain (PS)	Yvelines 10e circ. (Rambouillet)	(Gauche 39,6)
Jackie Hoffmann (PC)	Yvelines Quelle que soit la circonscription	
Roger Combrisson (PC)	Essonne 1re circ. (Corbeil-Evry)	(PC 16,1, PS 32,1)
Michel Berson (PS)	Essonne 8e circ. (Brunoy)	(Gauche 43,9)
Yves Tavernier (PS)	Essonne 3e circ. (Arpajon)	(Gauche 44,5)
Guy Ducoloné (PC)	Hauts-de-Seine 10e circ. (Issy-les-Moulineaux)	(PC 10, PS 30,3)
Michel Margnes (PS)	Hauts-de-Seine 10e circ. (Issy-les-Moulineaux)	(Gauche 42)
Georges Le Baill (PS)	Hauts-de-Seine 12e circ. (Clamart)	(Gauche 45,7)
François Asensi (PC)	Seine-Saint-Denis 10e circ. (Aulnay-sous-Bois)	(PC 14,9, PS 27,7)
Jacques Mahéas (PS)	Seine-Saint-Denis 13e circ. (Noisy-le-Grand)	(Gauche 46,7)
Paul Mercieca (PC)	Val-de-Marne 9e circ. (Alfortville-Vitry-sur-Seine)	(PC 28,5, PS 35,5)
Paulette Nevoux (PS)	Val-de-Marne 4e circ. (Sucy-en-Brie)	(Gauche 40,6)
Alain Richard (PS)	Val-d'Oise 2e circ. (Cergy)	(Gauche 45,7)
Michel Coffineau (PS)	Val-d'Oise 7e circ. (Sarcelles-Sud-Ouest)	(Gauche 43,8)
Marie-France Lecuir (PS)	Val-d'Oise 1re circ. (Pontoise)	(Gauche 42,4)

Tous les députés du Front national à l'exception de huit circonscriptions métropolitaines (six à Marseille, une dans l'Hérault, une dans le Nord).

(1) André Jarrot, élu sénateur, est remplacé par M. Roger Couturier à l'Assemblée nationale.



Politique

sur les effets du découpage électoral

Liste des personnalités UDF et RPR en situation difficile en cas de primaire

(sur la base des résultats de mars 1986)

Maurice Toga (RPR)	Bouches-du-Rhône.
Michel Cointat (RPR)	Ille-et-Vilaine 6e circ. (Fougère).
Michel Aurillac (RPR)	Indre 1re circ. (chevauchage avec D. Bernardet) (Châteauroux).
Gérard Léonard (RPR)	Meurthe-et-Moselle 2e circ. (Vandœuvre-lès-Nancy).
Jean-Paul Séguéla (RPR)	Haute-Garonne
Michel Gonelle (RPR)	Lot-et-Garonne 1re circ. (chevauchage avec P. Chollet) (Agen).
Bruno Durieux (UDF)	Nord.
Claude Dhinnin (RPR)	Nord 3e circ. (chevauchage avec A. Chalandon) (Lille).
Jean-Michel Dubernard (RPR)	Rhône.
Jean Besson (RPR)	Rhône 8e circ. (chevauchage avec A. Mayoud) (Limonest).
Pierre Mazeaud (RPR)	Haute-Savoie.
Albert Mamy (UDF)	Tarn 4e circ. (Mazamet).
Jean-Michel Couve (RPR)	Var.
Jacques Dominati (UDF)	Paris 1re circ. (Ier, IIe, IIIe, IVe).
Gilbert Gantier (UDF)	Paris 14e circ. (XVIe).
Georges Mesmin (UDF)	Paris 15e circ. (XVIe).
Jean-Jacques Hyest (UDF)	Seine-et-Marne 2e circ. (chevauchage avec D. Julia) (Fontainebleau).
Paul-Louis Tenaillon (UDF)	Yvelines 1re circ. (Versailles).
Christine Boutin (UDF)	Yvelines 10e circ. (Rambouillet).
Pierre-André Wiltzer (UDF)	Essonne.
Charles Deprez (UDF)	Hauts-de-Seine 3e circ. (Courbevoie).
Didier Bariani (UDF)	Seine-Saint-Denis.
Jean-Jacques Jegou (UDF)	Val-de-Marne.

Nationalement équitable localement contestable

(Suite de la première page.)

2) Douze points noirs.

Ce handicap-là est aggravé dans 39 départements, du fait du découpage lui-même. Pour le mesurer, la SOFRES a procédé, dans chaque département, à une simulation en attribuant 50,1 % des suffrages à l'opposition. Dans 27 départements, la gauche serait, malgré ce score, minoritaire de 1 siège ; dans 11 autres, onze points noirs, elle serait minoraitaire de 2 sièges, tandis qu'en Meurthe-et-Moselle elle serait minoritaire de 3 sièges malgré une majorité de voix. Ce département constitue toutefois un cas limite, car les voix de gauche sont traditionnellement concentrées dans les bassins de Briey et Longwy, rendant tout découpage particulièrement difficile.

3) Le RPR avantagé.

A une gauche localement défavorisée correspond un RPR avantagé au sein de l'actuelle majorité. De ce point de vue, le grand nombre de listes d'union RPR-UDF le 16 mars dernier n'a pas permis une étude systématique du découpage sur les rapports de forces entre les deux composantes de la droite ; mais cette étude a pu être menée dans les 35 départements où s'affrontaient des listes RPR et UDF. Elle permet de prendre la mesure d'un mécanisme fort subtil : M. Chirac a pu, sans craindre d'être démenti, garantir aux sortants UDF leur réélection, et même promettre à l'UDF quelques gains. La survie de la confédération est donc assurée, son poids relatif maintenu. Mais le RPR se réserve l'essentiel des gains escomptés de la droite. Les députés UDF, individuellement, ne sont pas menacés. Mais la capacité de développement de la majorité aux dépens de la gauche et de l'extrême droite est en fait réservée au RPR, qui espère ainsi devenir fortement dominant... avec le consentement de l'UDF.

Compte tenu de ces enseignements, on comprend mieux que le chef de l'Etat, en motivant son refus de signer les ordonnances électorales, n'ait pas mentionné l'iniquité d'un découpage qui, globalement, est difficilement attaquable. Le véritable débat est donc, comme il était prévisible, dans la pertinence du retour au scrutin majoritaire. Celui-ci peut recréer en sièges un fort écart droite-gauche alors que la cohabitation, plébiscitée par l'opinion, est née d'un très faible écart. Il pousse à la bipolarisation, au moment où toutes les enquêtes d'opinion montrent que les champs du consensus social se sont élargis.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEROME JAFFRÉ.

49-3 et cohabitation

Le président de la République peut-il empêcher le premier ministre de recourir à l'article 49-3 pour accélérer les débats au Parlement et s'assurer de la cohésion de sa majorité ? Juridiquement, la réponse est controversée ; politiquement, elle est sans conteste négative.

« Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée... » Ces quelques lignes de la Constitution, le déjà célèbre alinéa 3 de l'article 49, provoquent ces jours-ci bien des gloses et des interrogations.

M. Jacques Chirac s'est fait — après M. Raymond Barre à la tête de son troisième gouvernement en 1979-1980 — depuis sa deuxième arrivée à l'hôtel Matignon, une spécialité du recours presque automatique à ce procédé. Il en a usé cinq fois déjà. Deux autres projets de loi, le texte relatif aux concentrations dans la presse et l'audiovisuel et celui qui instaurera le nouveau découpage électoral sont menacés d'un sort *semblable*.

Au grand dam, bien sûr, de l'opposition, privée, à chaque fois des débats complets qu'elle souhaiterait pour exprimer griefs et contre-propositions. Mais jusque dans les rangs de la majorité des voix s'élèvent, du côté de l'UDF, pour déplorer la généralisation de cette pratique, trop courante et peu propice à l'expression des nuances.

Fait nouveau, l'opposition socialiste montre aujourd'hui d'un ton et déplace la critique traditionnelle (le 49-3 comme atteinte aux droits de l'Assemblée) vers une interrogation en forme de menace : et si le président empêchait M. Chirac d'avoir recours une fois de plus (pour le découpage électoral) à cette facilité ? Au début de la semaine, l'entourage de M. Mitterrand laissait la question en suspens, pour plus tard.

Dans le même temps, d'autres interrogations, du chef de l'Etat cette fois (ou qui lui sont prêtées), franchissent vers l'extérieur les murs de l'Elysée : ne faudra-t-il pas se pencher quelque jour, par exemple au Conseil constitutionnel, sur cet emballement du 49-3 ?

La première série de questions sur la faculté d'empêchement par le chef de l'Etat de la demande d'engagement de la responsabilité du gouvernement procède plus de la gesticulation politique ou du vœu pieux que d'une probabilité réelle. Car elle méconnaît tout simplement... les contraintes de la coexistence, de l'inédite dyarchie française.

Le président de la République, font valoir les tenants de l'éventuel refus du chef de l'Etat, est maître de l'ordre du jour du conseil des ministres. C'est exact. Il peut donc refuser qu'une nouvelle demande d'engagement de responsabilité du gouvernement y figure. C'est plus contestable.

Car les avis divergent : pour les uns, l'engagement de responsabilité du gouvernement peut être regardé comme un point de l'ordre du jour du conseil des ministres. Pour d'autres, non. C'est si vrai, aux yeux de ses derniers, que les demandes successives de recours à l'article 49-3 de la Constitution, n'ont pas toujours figuré, à strictement parler, à l'ordre du jour des conseils des ministres successifs, au gré des hasards et des circonstances. Elles n'existent que par une prise de parole ultime du premier ministre, à la fin du conseil.

Il y a plus. Contrairement à ce que la lecture la plus présidentialiste de la Constitution, la pratique et le vocabulaire qui en découlaient ont longtemps pu faire croire, le chef de l'Etat *n'autorise* pas le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement. En tout cas pas dans la situation présente (coexistence), où le premier ministre, issu d'une majorité hostile au chef de l'Etat, ne peut que revendiquer haut et fort ce que la lettre de la Constitution lui permet de faire : prendre lui-même cette décision.

M. Mitterrand peut donc prendre ses distances, exprimer des réserves, contester même en conseil des ministres un nouveau recours à l'article 49-3, contraire à son vœu de voir l'Assemblée nationale faire son travail, évoquer l'article 5 de la Constitution, qui fait de lui l'arbitre du *« fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*. Mais rien de plus.

Pis : le risque de dégradation de l'image présidentielle et d'humiliation personnelle en cas de « refus » serait énorme puisque rien n'interdirait en fait à M. Chirac de passer outre.

Pas de juges du gouvernement

La voie, s'il y en a une, est donc ailleurs. Empêcher ou différer de façon significative l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de loi ? Le chef de l'Etat a en théorie cette possibilité (dont il n'a pas usé à propos de la loi sur le découpage électoral). Mais, encore une fois, cette possibilité théorique vient se briser sur la réalité concrète de la situation de cohabitation, sauf à prêter au chef de l'Etat l'hypothétique recherche consciente d'un *casus belli* et d'une crise majeure (1).

Ainsi, abus ou pas, le premier ministre peut, sans autre censure que celle (hypothétique aussi) de l'Assemblée, engager la responsabilité du gouvernement à l'aide de l'article 49-3 quand bon lui semble, fût-ce au mépris de la logique parlementaire. M. Chirac paraît du reste en faire bien peu de cas puisqu'il indiquait récemment que le débat sur le découpage électoral a déjà eu lieu dans l'opinion publique et dans la presse, suggérant ainsi qu'il était inutile de le recommencer au Palais-Bourbon. Raisonnement qui, en fait, peut condamner tout débat au Parlement.

Reste l'hypothèque du Conseil constitutionnel. Il faut d'abord écarter l'idée que M. Mitterrand pourrait, à strictement parler, solliciter les neuf juges du Palais-Royal pour obtenir leur « avis » sur la question de l'usage et de l'abus de l'article 49-3. Aucun texte ne l'y autorise.

En revanche, une fois la loi définitivement adoptée, le mécanisme de la saisine du Conseil constitutionnel est à la disposition du chef de l'Etat, comme du premier ministre, des présidents de l'Assemblée et du Sénat et des parlementaires. *A l'occasion* d'une telle saisine, la question peut effectivement être soulevée, au milieu d'autres arguments, et faire partie de l'examen par la haute juridiction de la conformité à la Constitution.

Mais pourquoi le chef de l'Etat prendrait-il la peine de poser lui-même directement la question, au risque politiquement cruel de se voir infliger une réponse contraire à sa conviction ?

Plus probable, la voie de la saisine parlementaire socialiste laisse cependant subsister une interrogation majeure. Sollicité, le Conseil constitutionnel se pencherait sur la régularité de la procédure législative, avec vigilance sans doute mais aussi — du moins a-t-il procédé ainsi jusqu'alors — en évitant de sombrer dans un formalisme trop rigide.

Sur ce terrain juridique, sauf « accident » à venir au cours des débats, les socialistes ont peu à attendre du Conseil. En fait, la véritable question qu'ils chercheraient à lui poser est : y a-t-il ou non dénaturation de la volonté du législateur à force de recours répétés à l'article 49-3 ? Lourde question puisque y répondre positivement reviendrait à sanctionner non l'inconstitutionnalité d'un texte mais l'action d'un gouvernement, ce qui n'entre pas dans les missions du Conseil constitutionnel.

La tumultueuse histoire de l'article 49-3 n'en finit pas. *« Disposition dégradante »* pour l'Assemblée, objectait devant le Comité consultatif constitutionnel, en août 1958, Paul Reynaud. Mauvais prophète, le garde des sceaux de l'époque, M. Michel Debré, tentait de le rassurer en parlant d'une *« ultime sauvegarde... jalousement gardée en réserve »*, limitée aux *« cas exceptionnels »*.

C'était compter sans la banalisation à venir du 49-3, et surtout les aléas de la cohabitation-coexistence. Car cette situation, et elle seule, explique en dernière analyse le renouveau actuel du débat sur l'article 49-3.

Se différencier pour exister (M. Mitterrand), tracer en permanence les frontières des zones d'intervention et des conflits possibles (M. Chirac et M. Mitterrand), tester les « nerfs » de l'autre et évaluer l'ampleur et les conséquences de la « guerre » en cas de franchissement : voilà bien le véritable enjeu de cette controverse et de quelques autres. Et l'Assemblée, le respect de la représentation nationale, le sain fonctionnement des institutions ? Un prétexte ? C'est à craindre.

MICHEL KAJMAN.

(1) Toute autre était la situation de 1958 au 16 mars 1986, quand les premiers ministres étaient en fait « dans la main » du chef de l'Etat, et les conflits entre président, chef du gouvernement et majorité (il y en eut !) maîtrisables sans risque majeur immédiat. *« Le président de la République,* écrivait en 1980 M. Giscard d'Estaing dans une réponse à Gaston Defferre, *(...) peut apprécier (...) à l'occasion du conseil des ministres si l'adoption d'un texte est effectivement nécessaire à la poursuite de l'action du gouvernement et, le cas échéant, en tirer les conclusions qu'il juge appropriées. »* En mai 1972, Georges Pompidou marqua dans ce domaine les limites du possible en laissant M. Jacques Chaban-Delmas engager « s'il le jugeait utile » la responsabilité du gouvernement malgré sa propre hostilité. Deux mois après cette prise de distance toute politique, M. Chaban-Delmas était « remercié ».

EN BREF

● **Le comte de Paris et la cohabitation.** — Le comte de Paris, chef de la Maison royale de France, vient de faire savoir qu'il n'approuve pas le refus du président de la République de signer les ordonnances sur le découpage électoral : *« A sa place,* a-t-il dit, *le roi aurait signé. »* Le comte de Paris a ajouté, au micro de la radio 988 FM, qu'il serait candidat à la prochaine élection présidentielle *« si le pouvoir politique devait ne plus commander, ni être obéi »*. Au cas où la cohabitation poserait des problèmes insurmontables, *« je serais l'arbitre et l'homme du recours, prêt à servir le pays de toutes mes forces »*, a-t-il déclaré.

● **Nouvelle-Calédonie : « stupéfaction » du Syndicat de la magistrature.** — A la suite du non-lieu prononcé à Nouméa, au terme de l'instruction judiciaire sur les circonstances de la fusillade de Hienghène (*le Monde* daté 5-6 octobre), le Syndicat de la magistrature a affirmé, lundi 6 octobre, qu'il *« découvre avec stupéfaction l'apparition d'un nouveau concept juridique : la légitime défense avec préméditation et guet-apens. Par une telle manipulation du droit, cette ordonnance de non-lieu perd le caractère de décision de justice dont elle a seulement l'apparence,* ajoute le Syndicat. *A l'évidence, cette décision provocatrice est purement politique, et on peut craindre ses conséquences sur la paix publique en Nouvelle-Calédonie »*. Le Syndicat *« s'étonne vivement de l'absence d'appel immédiat du parquet qui avait pourtant retenu l'inculpation d'assassinat dans son réquisitoire définitif »*.

● **Maintien de la réunion à Paris des maires calédoniens.** — La réunion prévue à Paris des maires de Nouvelle-Calédonie aura bien lieu, en dépit du refus des élus du FLNKS d'y participer, indiquait-on, le lundi 6 octobre, au ministère des DOM-TOM. Cette réunion ne devrait pas se tenir, toutefois, avant la mi-novembre, compte tenu des *« réponses tardives »* des maires et de l'emploi du temps du premier ministre, précisait-on. C'est M. Chirac, lors de son voyage dans le territoire, fin août, qui avait invité les *maires locaux à venir discuter en métropole* des problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs communes.

La préparation de l'élection présidentielle

M. Fabius sur la ligne de départ

M. Laurent Fabius, ancien premier ministre et député socialiste de Seine-Maritime, est l'invité, ce mercredi 8 octobre, de l'émission d'Antenne 2 « L'heure de vérité ». M. Fabius sera le porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale dans la discussion budgétaire qui s'ouvre le 14 octobre. L'une et l'autre échéance permettront à M. Fabius de peaufiner l'image d'un des principaux présidentiables du PS.

Pour gagner à ce jeu, il faut des nerfs d'acier. Mais aussi des jambes solides, et le coup d'œil fulgurant. Sinon, endormi par des mois de surplace, on rate le départ, et, du même coup peut-être, le sprint final.

Les présidentiables socialistes s'apprêtent à vivre de rudes moments. Ils ont appris beaucoup, ils en apprennent encore, mais ils ne savent pas l'essentiel. Leur sort est suspendu au bon vouloir du président de la République. Il leur faudra attendre, peut-être plus d'un an encore, qu'il veuille bien leur donner le signal ou décider... qu'il sera seul en course.

Tout le PS, aujourd'hui, est prêt à parier que M. Mitterrand se présentera, surtout si l'échéance est avancée. Mais sait-on jamais... Il convient donc de se préparer, sans y croire vraiment, tout en y pensant quand même, et de surveiller les autres du coin de l'œil. Il y faut du sang-froid et, aujourd'hui du moins, de la mesure. C'est pourquoi M. Fabius devrait jouer cette « Heure de vérité » — qui constitue le véritable acte public de sa rentrée — sur un registre qui exclut le spectaculaire.

Si l'ancien premier ministre peut s'exprimer comme il le souhaite, il s'emploiera à dénoncer la « nocivité » de l'action gouvernementale (pour lui, notamment en matière de justice sociale, le PS peut, dès maintenant, critiquer les résultats de l'équipe au pouvoir) tout en essayant de montrer que les socialistes redeviennent une force de propositions, et d'abord sur l'emploi. M. Fabius engage là une sorte de pari, pour lui comme pour son parti, qui, juge-t-il, ne pourra revenir au pouvoir, et surtout y durer, qu'en évitant un nouveau décalage entre promesses et réalisations.

C'est à sa demande que M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a adopté le principe d'une convention nationale sur l'emploi, qui sera organisée en décembre. Si le PS parvient alors à montrer qu'il a vraiment quelque chose à proposer, sa crédibilité en sera renforcée. Si les propositions de M. Fabius, confrontées à celles des autres dirigeants du parti, s'imposent par leur pertinence, leur auteur en tirera le bénéfice, dans le PS et dans l'opinion. Mais l'inverse vaut aussi pour l'image du PS comme pour celle de M. Fabius.

C'est pourquoi l'ancien premier ministre s'est mis au travail et a fait réfléchir les experts de solidarités modernes, qui regroupe les « grosses têtes » de l'écurie Fabius. Selon l'un des proches de l'ancien premier



ministre, ce groupe d'experts fabiusiens « tourne » très bien. M. Fabius aurait, lui-même, préparé cette édition de « L'heure de vérité » avec un soin tout particulier.

Le député de Seine-Maritime s'emploie, depuis le 16 mars, à se forger une identité politique à travers un corps de doctrine personnel qu'il élabore avec l'aide de ses experts. Objectif ? 1988, ou au-delà, c'est selon... M. Fabius refuse d'imaginer autre chose qu'une nouvelle candidature de M. Mitterrand. Mais, dans l'hypothèse contraire, il paraît évident qu'il n'a pas l'intention de laisser M. Rocard seul en piste.

De la jeunesse à la « tradition »

Dès lors, il doit se préparer à incarner, face à M. Rocard, le second terme d'une alternative claire. Vis-à-vis du courant A (mitterrandiste) du PS, il doit jouer la carte de ceux — probablement les plus nombreux — qui n'envisagent pas que leur courant soit absent de la compétition. Sans candidature de M. Jospin ou foudroyant *come-back* de M. Delors, on ne voit pas d'autre nom que celui de M. Fabius.

L'ancien premier ministre doit donc s'employer à acquérir une légitimité incontestable, notamment parmi les mitterrandistes historiques, à qui il doit faire oublier le « lâchage » de M. Hernu dans l'affaire Greenpeace et son « *trouble* » publiquement exprimé lorsque M. Mitterrand a reçu le général Jaruzelski.

Son entourage s'emploie à accréditer l'idée que M. Fabius peut incarner à la fois la continuité historique et le renouvellement du mitterrandisme, en face d'un Rocard accusé de se laisser porter par les modes. « *Il ne faut pas*, explique M. Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis, *qu'il se fasse voler ce potentiel de renouveau qu'il porte à gauche.* » Le député de Seine-Maritime incarnerait donc, fort de son passage à Matignon, « *la nouvelle base idéologique* » d'une « *société d'alternance* ». Image, à Matignon, de la « *jeunesse* » et de la « *modernité* », M. Fabius s'essaie aujourd'hui à la synthèse entre la « *tradition* » et la « *modernité* ».

L'ancien premier ministre peut se prévaloir d'être « de la famille ». Quant à incarner l'héritage politique d'un mitterrandisme modernisé, c'est autre chose. M. Bertrand Delanoé, ancien secrétaire aux fédérations, définit le mitterrandisme en trois formules : « *ancrage à gauche, sens des rapports de forces, pragmatisme* ». Nul ne doute du pragmatisme de M. Fabius. Pour le reste, l'image demande à être précisée, voire rectifiée. Tous les efforts de M. Fabius, au demeurant, seront vains si M. Mitterrand, le jour venu, n'apporte pas d'une manière ou d'une autre sa caution à la démonstration.

Pour peu qu'il rassemble les mitterrandistes, le présidentiable Fabius doit élargir cette audience supposée. C'est l'un des objets de la « plongée » qu'il opère dans le Parti socialiste depuis le 16 mars. Selon M. Bartolone, M. Fabius peut dès maintenant s'appuyer sur soixante-dix à quatre-vingts députés et sénateurs du courant A, qu'il voit au moins toutes les trois semaines. M. Fabius prend également des contacts avec des parlementaires d'autres courants et s'efforce, dans ses fréquents déplacements en province, à un certain œcuménisme. Ainsi dispose-t-il déjà, selon M. Bartolone, d'un « *réseau transversal* ».

« Il ne fait pas socialiste »

M. Fabius peut également compter sur certains de ses anciens ministres, M. André Labarrère ou, dans une certaine mesure, M. Jack Lang. M. Paul Quilès, l'un des principaux actionnaires du quotidien *le Matin de Paris*, est venu à la récente réunion plénière de Solidarités modernes. Mais l'ancien chef du gouvernement n'a pas su, ou pas pu, faire de tous ses anciens ministres des fabiusiens militants. Quelques-uns au contraire ont rejoint le camp de M. Jospin, qui, depuis le différend public entre les deux hommes au printemps 1985, constitue au sein du courant A un « *pôle* » — selon l'expression de M. Louis Mermaz, qui affirme qu'il serait aujourd'hui « *irréel* » de choisir entre les deux — distinct, voire concurrent.

Quelle est au total, aujourd'hui, l'image de M. Fabius dans le PS ? Du côté de l'ancien premier ministre, on met en avant les invitations nombreuses qu'il reçoit pour aller se produire en province et l'accueil qui lui est alors réservé. Sans le nier, les socialistes non fabiusiens jugent, la plupart du temps, que M. Fabius ne « mord » pas vraiment dans le parti. « *Que voulez-vous, il ne fait pas socialiste* », entend-on, souvent, et pas seulement parmi ses adversaires.

M. Fabius ne paraît pas avoir une idée arrêtée sur le type de parti que doit devenir le PS. Mais son avenir à lui passe par ce parti qu'il devra réussir un jour à contrôler, directement ou indirectement, s'il veut aller au bout de son ambition. Or, après le débat télévisé du 27 octobre 1985 avec M. Chirac — débat manqué qui reste étonnamment présent dans les mémoires socialistes, — quelque chose s'est cassé, que M. Fabius, presque un an après, n'a pas encore réussi à réparer.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

A la Réunion

M. Paul Vergès (PCR) : le gouvernement veut instaurer « un apartheid social dans les DOM »

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION
de notre correspondant

Lors de son traditionnel discours marquant la fête de *Témoignages*, organe de son parti, M. Paul Vergès, secrétaire général du Parti communiste réunionnais (PCR), député (app. PC), a dénoncé les orientations du gouvernement et, en particulier, le projet de loi de programme élaboré par M. Pons, qui vise, selon lui, à instaurer « *un régime d'apartheid social dans les départements d'outre-mer* ».

Devant un millier de fidèles, M. Vergès a consacré, dimanche 5 octobre, l'essentiel de son allocution au débat qui agite actuellement la classe politique locale, centré autour de la parité sociale globale et de l'« égalité sociale ». Pour le secrétaire général du PCR, le texte du ministre des DOM-TOM, s'il était adopté en l'état par le Parlement, consacrerait « *un racisme social intolérable outre-mer* ». Puisant dans l'œuvre passée de son père, le docteur Raymond Vergès qui avait combattu dès la fin de la guerre pour la départementalisation des quatre vieilles colonies — Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion — M. Paul Vergès a estimé que la bataille engagée en 1986 par le PCR pour l'égalité sociale était aussi importante que celle menée quarante ans plus tôt et scellée par la loi du 17 mars 1946. Au passage, le dirigeant du PCR a déclaré que l'esprit de la loi de départementalisation avait été trahi : « *Ce n'est pas la loi qui est appliquée dans les DOM, mais l'exception.* » Le député de la Réunion a annoncé qu'il proposera à l'Assemblée nationale d'amender le texte de loi proposé par M. Pons de manière à remplacer le terme « parité globale sociale » par celui de « égalité sociale ». « *Il est anormal que les familles réunionnaises ne disposent pas du même taux de prestations familiales que les familles de la France métropolitaine*, a ajouté M. Vergès. *Il n'est pas non plus tolérable que les familles de fonctionnaires perçoivent outre-mer des prestations familiales complètes, créant de ce fait une inégalité des citoyens devant la loi et le droit, principe intangible de la Constitution.* »

Auparavant, M. Vergès s'était inquiété de la montée du chômage à la Réunion qui touche soixante-douze mille personnes, selon l'INSEE (environ 35 % de la population active) : « *Nous allons vers une société où, dans quelques années, il y aura autant de chômeurs que de gens qui travaillent. La situation sera alors explosive* », a déclaré le dirigeant du PCR, en dénonçant « *le scandale de dizaines de milliers de jeunes Réunionnais condamnés à ne pas travailler* ».

En fondant volontairement son discours sur deux thèmes électoraux, mobilisateurs au plan électoral, M. Vergès a cherché aussi à donner une impulsion nouvelle à son parti, toujours en proie à de profondes scissions internes liées, d'une part, au flottement de la ligne politique du PCR depuis 1981, et, d'autre part, à la volonté du secrétaire général d'imposer ses deux fils dans les rouages clés du parti. Baromètre de ces tensions internes, la vente des vignettes de soutien à *Témoignages* a battu cette année des records d'inefficacité dans certaines communes de l'île où, pourtant, le PCR est traditionnellement bien implanté.

ALIX DIJOUX.

Le débat sur les concentrations à l'Assemblée nationale

La commission des affaires culturelles resserre les mailles du filet

Le projet limitant la concentration des médias, qui doit être examiné le 9 octobre par l'Assemblée nationale, a été adopté, le mardi 7 octobre, par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Son président, M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), et son rapporteur, M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), ont fait approuver treize modifications au projet de M. François Léotard.

La majorité, qui aurait souhaité limiter « *le juridisme tatillon* » qu'elle reproche au Conseil constitutionnel de lui imposer, a donc dû se couler dans le moule préparé par le ministre de la culture et de la communication. La crainte d'une nouvelle censure du Conseil constitutionnel l'a emporté.

MM. Barrot et Péricard ont quand même tenu à donner à la Commission nationale de la communication et des libertés les moyens de bâtir librement sa jurisprudence. Ils demandent, en effet, qu'elle accorde les autorisations d'émission « *au regard de l'impératif prioritaire de sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socioculturels et de la nécessité d'éviter les abus de position dominante et les pratiques entravant le libre exercice de la concurrence* ». De même, reprenant une idée émise par M. d'Aubert (UDF, Mayenne) lors de la discussion de la loi sur l'audiovisuel, elle demande que la CNCL tienne aussi compte « *des participations, directes ou indirectes, détenues par le candidat dans le capital d'une ou plusieurs régies publicitaires ou dans le capital d'une ou plusieurs entreprises éditrices de publications de presse* ».

M. Péricard a aussi fait adopter un certain nombre d'amendements de précision. Ainsi, les propriétaires de radios « périphériques » (Europe 1, RTL) sont clairement assimilés aux titulaires d'autorisation d'émettre purement français. Les radios de « *caractère national* » seront celles « *desservant une zone dont la population recensée est égale à trente millions d'habitants* ». La notion de contrôle d'une publication s'entendra « *de toute situation dans laquelle une personne physique ou morale* [ou un groupement de celles-ci] *aurait placé une publication sous son autorité ou sa dépendance* ». Ainsi seront resserrées les « mailles » du filet tissé par ce projet.

La majorité a aussi jugé utile que le secteur des médias ne relève pas seulement de la CNCL mais aussi de la « *commission de la concurrence* », qui a en charge l'ensemble des secteurs économiques et dont les pouvoirs doivent être prochainement revus. M. Barrot envisage aussi de mettre au point avant M. d'Aubert un amendement permettant à la CNCL d'obliger un groupe demandant une autorisation d'émettre à se défaire de telle ou telle de ses participations dans une entreprise en rapport avec les médias. De même, l'un et l'autre souhaitent que la CNCL puisse continuer à surveiller l'évolution des groupes une fois qu'une autorisation d'émission leur aura été accordée. Mais M. Léotard n'a pas encore donné son « feu vert » à un tel accroissement du pouvoir de la CNCL.

Les socialistes, eux aussi, ont décidé de se couler, si possible, dans le moule du projet. Ils ont ainsi demandé — sans succès — l'abaissement de certains seuils : que l'on ne puisse être actionnaire que d'une seule télévision hertzienne ; que les éditeurs de journaux de programme ne puissent être actionnaires d'une télévision ; que les sociétés de télévision soient contraintes de faire réaliser une partie de leurs programmes par des « indépendants ». Un seul de leurs amendements a finalement été adopté par la majorité : il suffira de « contrôler » plusieurs quotidiens pour que les droits à obtenir une autorisation de posséder une radio ou une télévision soient limités.

Les socialistes ont prévu d'user des trois motions de procédure possibles (irrecevabilité, question préalable, demande de renvoi en commission), mais ne défendront qu'une trentaine d'amendements. La majorité espère éviter un recours à l'engagement de responsabilité du gouvernement, que le conseil des ministres a déjà autorisé. « *Il faut discuter de ce projet tranquillement* », a dit M. Pierre Messmer. Mais il faut que ce texte soit voté avant le lundi 13 octobre à midi.

TH. B.

Les principales dispositions

I. — Participation maximum d'une même personne au capital d'une même société :

— *Télévision nationale :* pas plus de 25 % du capital ;

— *Télévision régionale :* pas plus de 50 % du capital, si la chaîne dessert plus de 200 000 habitants (il n'y a aucune limite au-dessous de ce seuil). En revanche, au-dessus de six millions d'habitants (cas de la région parisienne), elle est assimilée à une chaîne nationale ;

— *Télévision par satellite :* pas plus de 50 % du capital ,

— *Radio :* aucune limite ;

— *Presse :* aucune limite.

II. — Limitation des positions dominantes dans un même média :

— *Télévision nationale :* une société ne peut être titulaire que d'une autorisation de diffusion. Toutefois, un même groupe peut détenir des participations dans trois chaînes différentes : 25 % maximum dans la première, 15 % dans la seconde, 5 % dans la troisième ;

— *Télévision régionale :* pas de cumul d'autorisations d'émettre au-delà de six millions d'habitants desservis ;

— *Télévision nationale et régionale :* cumul interdit ;

— *Télévision par satellite :* une société ne peut être titulaire que de deux autorisations de diffusion. Toutefois, un groupe de communication peut détenir des participations dans trois chaînes différentes : 50 % maximum dans la première, 33 % dans la seconde, 5 % dans la troisième ;

— *Radio :* est autorisé le cumul d'un réseau national et d'autorisations de radios locales si ces dernières ne desservent pas plus de quinze millions d'habitants au total ;

— *Réseaux câblés :* pas de cumuls d'autorisation au-delà de huit millions d'habitants desservis ;

— *Presse écrite :* l'acquisition d'un quotidien d'information politique et générale est interdite si celle-ci donne au groupe acheteur le contrôle direct, indirect ou en location-gérance de plus de 30 % de la diffusion des quotidiens de même nature.

III. — Cumuls multimédias : télévision hertzienne, radio, réseaux câblés, presse écrite.

— *Au niveau national*, un même groupe peut être présent dans les quatre médias. Mais il ne peut dépasser les seuils indiqués ci-dessous que dans deux des quatre cas suivants :

- Pour la télévision hertzienne, le seuil est fixé à quatre millions d'habitants desservis ;
- Radio : trente millions d'habitants ;
- Réseaux câblés : six millions d'habitants ;
- Presse ; être l'éditeur de plus de 20 % de la diffusion totale des quotidiens d'information politique et générale.

Mais un délai de mise en conformité de six mois maximum est prévu.

— *Au niveau régional et local*, le choix est plus réduit. Un groupe, dans une zone considérée, doit choisir entre deux des quatre possibilités suivantes :

- La télévision hertzienne ;
- La radio, si le cumul des autorisations permet de desservir plus des deux tiers des habitants de la zone concernée ;
- Un réseau câblé ;
- Un ou plusieurs quotidiens.

« Un projet de loi inefficace et inopérant » déclare M. J.-J. Queyranne (PS)

Majorité et opposition jouent à front renversé. Le gouvernement qualifie son propre projet de loi sur la concentration dans les médias de texte « *compliqué* », élaboré sous la « *contrainte* » du Conseil constitutionnel et voué à devenir rapidement caduque, victime des réalités économiques. Pour le Parti socialiste, au contraire, comme l'explique au *Monde* son porte-parole, M. Jean-Jack Queyranne, qui tient une conférence de presse ce mercredi, « *l'existence d'une loi anticoncentration est indispensable* ».

« Un texte de cette nature est au cœur de la démocratie. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme a posé le principe de la liberté de communication, mais ce principe doit être adapté aux réalités contemporaines. Il y a danger pour la démocratie quand le contrôle des moyens de communication, écrits et audiovisuels, tombe entre les mains de quelques hommes ou de quelques groupes. Pour avoir voulu l'ignorer et s'être référés aux seules lois du marché, le gouvernement et sa majorité ont été sanctionnés à deux reprises par le Conseil constitutionnel.

— N'était-il pas préférable d'agir avec pragmatisme et de laisser la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) juger, au cas par cas, des concentrations excessives ?

— La France est un pays de droit écrit : le législateur ne doit pas abandonner sa compétence au profit d'une autorité administrative chargée, dès sa création, d'attribuer des autorisations de diffusion valables douze ans. La CNCL n'aura pas le temps de se forger une doctrine, la loi doit lui fixer un cadre de travail. Les contentieux existant en presse écrite montre d'ailleurs l'intérêt d'une législation précise, évitant les interprétations divergentes.

— Mais à trop légiférer, ne risque-t-on pas d'élaborer des textes inapplicables ?

— Sans principes clairs, la déréglementation est complète, et chacun sait qu'il est impossible de revenir ultérieurement sur les situations acquises. Le législateur a toujours la possibilité d'adapter les textes en fonction des nouvelles données.

— De 1981 à 1986, tant pour les radios locales que pour la presse, les faits ont très vite débordé le droit. Ne vous ont-ils pas donné tort ?

— Les deux exemples ne sont pas comparables. L'univers de la radio a, c'est vrai, énormément évolué grâce, ne l'oublions pas, à l'action des socialistes. Par contre, le dispositif adopté pour la presse écrite était justifié, même si M. Hersant l'a enfreint sans scrupule avec les encouragements de l'actuelle majorité. Le projet de loi qui nous est aujourd'hui proposé satisfait en apparence les prescriptions du Conseil constitutionnel. Mais tel qu'il est rédigé, il apparaît inefficace et inopérant. Inefficace, car il fixe des contraintes trop lâches. Inopérant, parce qu'il ne prend pas réellement en compte la notion de groupe de presse et de communication. Le texte gouvernemental ne l'envisage que de façon restrictive, sous l'angle des seules participations au capital. Il aurait fallu étendre cette notion à d'autres formes de contrôle comme, par exemple, celui exercé par les régies publicitaires sur le plan des ressources.

— Jusqu'ici, le Parti socialiste a hésité entre deux attitudes : rédiger une contre-proposition de loi ou amender le projet gouvernemental. Avez-vous fait votre choix ?

— En déposant des amendements, nous nous situons dans la logique des travaux parlementaires. Mais l'ensemble de ces amendements forment un contre-projet, car nous avons eu le souci de trouver un point d'équilibre entre les exigences du pluralisme et la nécessité d'avoir des entreprises viables, capables d'affronter la concurrence internationale.

— Quel peut être ce point d'équilibre ?

— Contrairement au texte qui nous est proposé, nous distinguons trois fonctions différentes : la publicité, la production et l'information, et nous essayons, à travers elles, d'organiser le partage des pouvoirs dans la communication. Par exemple, pour la publicité, si une régie choisit d'entrer dans le capital d'une chaîne de télévision, elle ne doit pas assurer la collecte des ressources publicitaires d'une autre chaîne. Pour la production, il est indispensable qu'une télévision consacre une part de son budget à faire travailler des sociétés indépendantes. Pour l'information, il est nécessaire que les rôles des journalistes soit reconnu au travers de l'existence d'une équipe rédactionnelle propre à chaque entreprise.

» En ce qui concerne les cumuls multimédias, il faut des règles plus strictes, contraignant dans certains cas des groupes à se défaire d'activités pour avoir le droit d'en développer de nouvelles.

» La loi de M. François Léotard est la loi des trois « H » : Hachette, Havas, Hersant. Ils ne sont en rien touchés par le projet gouvernemental. Pour faire passer ses favoris, M. Léotard n'hésite pas à organiser un tiercé truqué ! »

Propos recueillis par
PIERRE-ANGEL GAY.

La fin du voyage du pape en France

Jean-Paul II est rentré à Rome, le mardi soir 7 octobre, après une visite de quatre jours dans la région Rhône-Alpes. Il a été salué à l'aéroport de Satolas par M. Jacques Chirac, premier ministre, avec lequel il a eu un entretien privé. *« Les Français ont suivi avec passion votre voyage,* a affirmé le chef du gouvernement. *« Votre parole a retenu l'attention des croyants et aussi des hommes de bonne volonté. » Dans son discours, le pape a évoqué les menaces terroristes et formé des vœux pour la sécurité de la France. Les dernières visites de Jean-Paul II l'avaient conduit mardi matin à Annecy et l'après-midi à l'Université catholique de Lyon et à la chapelle du Prado.*

Des saints patrons pour modèle

LYON
de notre envoyé spécial

Le pape est parti et l'archevêque de Lyon, le cardinal Decourtray, est un homme heureux. Avant l'arrivée de Jean-Paul II, c'est moins la menace d'un attentat, les intempéries du ciel ou grogne des contestataires qu'il craignait, que les critiques sur le style d'un tel pèlerinage du pape — fréquent en Italie, nouveau en France — aux sources de la foi chrétienne et auprès de ses modèles.

Lundi, à Ars, c'est le saint curé qui était donné en exemple à tous les prêtres. Mardi, à Annecy et à l'université catholique de Lyon, c'était au tour des évêques d'être invités à méditer sur l'œuvre de François de Sales, évêque de Savoie au dix-septième siècle, grande figure du catholicisme de la Contre-Réforme, et d'Irénée, l'un des premiers évêques de Lyon, théologien qui a su *« allier la fidélité de la tradition à une inventivité créatrice ».*

La dernière étape de Jean-Paul II à la chapelle du Prado, dans un quartier populaire de Lyon, était également symbolique. Avec la visite à Ars, on peut craindre le pire en matière de tradition, avaient prévenu des petits groupes de catholiques contestataires. L'hommage rendu au fondateur du Prado, Antoine Chevrier, modèle du prêtre engagé du dix-neuvième siècle, constituait pour eux une sorte de compensation.

Au total, un pèlerinage déroutant. Manifestement satisfait, le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, en proposait une clé, devant les journalistes : ce voyage dans la tradition, ancienne et récente, du christianisme français est *« une invitation adressée à la France pour qu'elle relise sa propre histoire et redécouvre la richesse de son patrimoine spirituel ».*

A ceux qui craindraient le retour à une tradition dévote et à une religiosité encombrante, l'archevêque de Paris souligne que le concile Vatican II, dans sa constitution sur l'Eglise (*Lumen Gentium*), consacrait une large place à la sainteté.

Il ne s'agit pas, a précisé de son côté le pape, de faire des martyrs lyonnais du premier siècle ou du curé d'Ars des modèles à reproduire aujourd'hui à l'identique. Le monde a changé. Mais les saints sont également plus que des figures symboliques. Craignant de n'être pas compris, Jean-Paul II a répété, mardi soir à l'aéroport, au moment de quitter la France, que l'appel à la sainteté ne relève pas d'un *« sentimentalisme éphémère »*, mais est un moyen de *« conversion ».*

Un brin provocateur, c'est en présence de M. Pasqua, ministre de l'intérieur, que le pape avait traité des droits des travailleurs immigrés. Mardi soir à l'aéroport, c'est devant M. Chirac, premier ministre d'un gouvernement libéral, qu'il a insisté sur les devoirs de la France envers les populations et les pays les plus pauvres...

Les assemblées réunies au cours des quatre jours ont été un peu moins nombreuses que prévu, mais, s'agissant de la qualité de l'accueil, beaucoup d'organisateurs et d'évêques ont remarqué que celle de Lyon avait été supérieure à celle de Paris, il y a six ans. Evêque d'Autun et de Paray-le-Monial, Mgr Le Bourgeois nous a même dit : *« Cette fois, on a pris la peine de bien le recevoir. Un milliard de centimes, ce n'est pas trop, comparé au bénéfice d'une telle opération pour l'Eglise de France. Quand les Français voient la destination de leur argent, ils sont généreux. »*

HENRI TINCQ.

Loin du cloître

ANNECY
de notre correspondant

Il est des moments d'extrême intensité religieuse, toujours trop brefs. Jean-Paul II aimerait s'attarder, engager un dialogue avec ceux qui l'entourent, mais le pape est sans cesse rappelé à l'ordre d'un programme minuté et trop fourni.

Priant mardi 7 octobre à Annecy aux côtés des délégations de moines et moniales des couvents de la région devant les reliques de saint François de Sales, Jean-Paul II fut une nouvelle fois contraint d'écourter un moment de grande communion religieuse au contact des familles salésiennes. Cette vaste fédération de congrégations, forte de trente mille membres dont quatre mille moines et moniales dispersés dans cent soixante-huit couvents et comprenant plusieurs milliers de missionnaires travaillant sur tous les continents, avait dépêché dans la basilique de la Visitation à Annecy plusieurs centaines de ses frères et sœurs. Voyage exceptionnel pour certaines religieuses comme les bénédictines de l'abbaye de la Rochette dans l'Isère, dont vingt-deux sur soixante et une avaient fait le déplacement d'Annecy. Certaines n'avaient pas quitté leur cloître depuis dix ans, consacrant leurs journées à la prière. Heureuses de «retrouver le monde» auprès du pape et aux côtés des frères et sœurs des autres couvents de la région, plusieurs d'entre elles s'étaient même rapprochées des photographes de presse — saint François de Sales est le patron des journalistes — pour leur demander quelques clichés de la cérémonie dans la basilique, griffonnant le nom et l'adresse de leur couvent.

Déjà, sur les bords du lac d'Annecy, Jean-Paul II avait rejoint les soixante mille à soixante-dix mille Savoyards réunis pour la cérémonie en l'honneur de saint François. Ce dernier grand rassemblement fut particulièrement chaleureux, presque «intime», la foule communiant avec Jean-Paul II sans débordements excessifs ni manifestations bruyantes. Simplicité d'un accueil que le pape devait traduire en ces termes : *«Je dois rester bref. Tout ce que je voulais dire se trouve dans ce petit mot : merci.»*

CLAUDE FRANCILLON.

Les derniers discours

En présence de M. Jacques Chirac, premier ministre, à l'aéroport de Lyon-Satolas, mardi soir 7 octobre, le pape a pris congé en ces termes des Français :

« Je désire d'abord que la France connaisse la paix à laquelle elle a droit, à l'abri des troubles d'un terrorisme international qui doit être réprouvé par l'humanité entière, par les Etats et les organisations internationales.

» Je souhaite avec vous un effort concerté de tous les citoyens pour ne pas laisser en marge de nouveaux pauvres. Puisse le respect des autres dans leurs différences affermir un climat de tolérance et de coopération, cependant que chacun accepte les devoirs qui lui incombent en même temps qu'il revendique ses droits.

» J'encourage encore l'effort — que les Français ont si bien réalisé dans leur histoire — d'inventer des gestes solidaires pour les pays plus démunis que le leur, même lorsqu'ils se sentent plus limités dans leurs possibilités. Je souhaite que la France continue à faire honneur au génie de l'esprit et au génie du cœur.

» En ce qui concerne la foi, chers frères et sœurs chrétiens, il m'a semblé rejoindre l'âme profonde de la France, dont les fils et les filles n'ont pas oublié leur histoire chrétienne, leur vocation de baptisés, même environnés par le brouillard de l'indifférence religieuse, du doute ou du respect humain qui, trop souvent, tend à les replier sur eux-mêmes. Les jeunes ont manifesté une belle confiance. Nombre de prêtres, de religieux, de laïcs, redisent fermement leur volonté de remplir totalement leur vocation. Un nouvel élan spirituel et apostolique est possible pour l'Eglise de France.

» Quand les saints passent, Dieu passe avec eux... Vous avez la chance, chers amis, d'avoir en France des hauts lieux de sainteté. Ne voyez-vous pas que les pèlerins des autres pays, que le pape, viennent s'y retremper ? Les saints nous montrent le chemin du vrai renouveau. (...)

» Ce ne sont que quelques sources de sainteté, à côté de celles qui existent dans vos autres régions. Elles sont toujours à votre portée pour votre vie quotidienne. Puissiez-vous avoir compris ces jours-ci que la sainteté n'est pas le privilège de quelques-uns, que la douceur évangélique n'est pas une faiblesse, que parler du « cœur » selon Dieu n'est pas un sentimentalisme éphémère.

» C'est un amour fort, de la force de Dieu, qui change le cours d'une vie, qui soulève la torpeur de la société. Si tu savais le don de dieu : tel est le chemin qui conduit à la vie. Sur ce chemin, le Christ vous bénit. Et moi, par l'affection et la prière, je demeure proche de vous. »

« Annoncer l'Evangile avec fermeté »

Le pape s'est rendu, le mardi 7 octobre, à la chapelle du Prado, dans un quartier populaire de Lyon. C'est là, dans une ancienne salle de bal, que le Père Antoine Chevrier, déclaré bienheureux par Jean-Paul II, avait fondé son institut de prêtres séculiers, engagés dans le milieu ouvrier ou le tiers-monde.

La famille du Prado, présente dans trente-trois pays, compte mille deux cents prêtres et trois cents religieuses. Elle s'est illustrée par Mgr Alfred Ancel, ancien supérieur général et évêque auxiliaire de Lyon, qui a joué un grand rôle au concile dans l'ouverture de l'Eglise aux pauvres.

« A travers le Père Chevrier, a dit le pape, *je veux rendre hommage à tous les apôtres qui se font bon pain pour leur peuple : ouvriers, chômeurs, immigrés, populations des bidonvilles et des favelas, paysans des pays du tiers-monde... Ces hommes et ces femmes ont besoin de prêtres et de chrétiens entièrement consacrés à l'Evangile, qui cherchent à répondre à leur faim de pain, de dignité et surtout de Dieu. »*

Jean-Paul II a donné à l'institut du Prado quelques orientations, directement inspirées par le document romain du 5 avril dernier, intitulé *« Liberté chrétienne et libération » : « Allez jusqu'aux déshérités pour témoigner de la bonté de Dieu. Soyez les témoins de l'amour de prédilection de Jésus et de son Eglise pour les pauvres : « La Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. » Bien sûr, sans aucune exclusive, sans aucun mépris des autres, car l'amour évangélique embrasse tous les hommes pour les sauver, et il y a bien des sortes de pauvretés, même au milieu des riches.*

» Mais vous, rejoignez spécialement les pauvres, ceux qui trop souvent sont délaissés. Et pour que votre amour soit plus vrai, votre témoignage plus crédible, continuez à partager de près la vie des hommes, en restant libres par rapport à leurs choix temporels et politiques.

» N'ayez pas peur. Ne vous laissez pas arrêter par les raisonnements qui, au dire du Père Chevrier, « tuent l'Evangile ». Parlez, interpellez ceux qui s'habituent à l'injustice, s'installent dans l'indifférence et l'incroyance. Le monde a besoin de connaître par vous l'absolu de l'Evangile. Sans vous départir de la douceur et de l'humilité du bienheureux Antoine Chevrier, sans ignorer les conditions complexes de l'évangélisation, ni la pédagogie, montrez Jésus-Christ... »

Il a conclu : *« Nous devons annoncer explicitement l'Evangile avec fidélité, simplicité, autorité et fermeté. »*

« Approfondir la doctrine sociale de l'Eglise »

Jean-Paul II s'est adressé, mardi 7 octobre après-midi, aux enseignants et aux étudiants de l'université catholique de Lyon, qui accueille dix mille élèves ou auditeurs.

« En acceptant d'enseigner dans une université catholique, a-t-il dit au recteur, Mgr Gérard Defois, et aux professeurs, *vous avez en quelque sorte une mission vis-à-vis de la société française, vis-à-vis de l'Eglise, pour préparer les hommes et les femmes compétents, généreux, convaincus dont elles ont besoin, au moment où beaucoup de valeurs humaines et chrétiennes subissent un certain flou.*

» Dans la plupart des domaines où vous travaillez, les convictions éthiques chrétiennes projettent une nouvelle lumière ou une nouvelle exigence sur l'objet de votre enseignement, sans altérer les conditions de savoir scientifique et technique, car la vérité est une.

» On pourrait ici nommer la démarche du philosophe dans sa quête de la vérité ultime, métaphysique ; l'art de la pédagogie orienté vers l'épanouissement de la personnalité en toutes ses dimensions ; le domaine de la bioéthique, avec les questions délicates touchant l'intégrité du corps humain et les embryons humains ; les domaines de la communication et de l'informatique, avec le respect des personnes ; tout ce qui peut promouvoir les valeurs familiales ; tout ce qui a trait à l'action sociale, au développement des peuples, à l'inégalité Nord-Sud, au respect des droits de l'homme, de la vie humaine...

» Comment oublier que Lyon a été, avec Marius Gonin, avec Joseph Folliet, le berceau du catholicisme social, avec les « Semaines sociales » et « La chronique sociale » ? Il est aujourd'hui tout aussi urgent d'approfondir la doctrine sociale de l'Eglise et de s'en inspirer pour les initiatives sociales et économiques au service de l'homme. »

● **Deux colleurs d'affiches libérés.** — Paola Piazzalunga, vingt-quatre ans, de nationalité italienne et Markus Schiesser, vingt-huit ans, de nationalité helvétique, ont été libérés mardi soir 7 octobre, après le départ de Jean-Paul II. Ces deux ressortissants étrangers faisaient l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion et étaient placées en *« rétention administrative »* depuis dimanche à Sainte-Foy-lès-Lyon. Ils avaient été interpellés à Lyon alors qu'ils collaient, en compagnie de cinq autres personnes, des affiches hostiles à la venue du pape.

ARCHÉOLOGIE

Les premiers des Parisiens

Le site de Paris, plus précisément la cour du Louvre proche du Pavillon de Flore, a été habité depuis au moins l'époque du néolithique ancien (vers 4000 avant Jésus-Christ). C'est ce qu'ont découvert les archéologues qui fouillent actuellement cette zone sous la direction de M. Yves de Kisch, inspecteur général de l'archéologie.

A première vue, la découverte est modeste : quelques mètres carrés d'un sol beige, légèrement bosselé. Les objets et les fragments d'objets — céramique décorée d'incisions, os d'animaux, platine à pain, meules de grès, outils de pierre — ont déjà été enlevés, après avoir été repérés, dessinés, photographiés, numérotés et répertoriés. pourtant, MM. Pierre-Jean Trombetta et Alberto Cornejo, tous deux archéologues, sont enthousiastes. C'est la première fois que l'on trouve à Paris des restes aussi anciens.

Mieux encore, un niveau plus ancien, datant du mésolithique (l'époque de transition entre le paléolétique récent et le néolithique ancien) pourrait se trouver sous le sol néoléthique.

Au-dessus du niveau néolétique, la fouille a retrouvé des traces d'occupation de l'âge de bronze et de l'âge du fer, des temps gallo-romains et médiévaux, jusqu'aux fours des fabricants de tuiles qui ont fait donner le nom de Tuileries au palais construit au seizième siècle pour Marie de Médicis.

La fouille des niveaux anciens est obligatoirement minutieuse et donc, longue. Or, le travail des archéologues doit s'achever le 31 octobre. Déjà, d'ailleurs, les pelles mécaniques creusent les énormes trous où seront enfouis le laboratoire des musées nationaux et des locaux de service du futur Grand Louvre. Les archéologues auront-ils les deux ou trois mois *supplémentaires* nécessaires à l'achèvement de la fouille ? De même, auront-ils l'argent indispensable à la publication des résultats des travaux faits dans les cours du Louvre ?

Y. R.

MÉDECINE

● **Création d'un syndicat des centres privés de fécondation in vitro.** — L'Union hospitalière privée vient d'annoncer la création d'un syndicat groupant les centres privés pratiquant la fécondation *in vitro.* Ce syndicat groupe quatorze centres de province qui ont permis, depuis 1982, la naissance d'environ cent cinquante enfants. Ce syndicat a pour but de défendre les centres privés de fécondation artificielle auprès des pouvoirs publics, qui réglementeront prochainement cette activité. (*Le Monde* du 25 septembre)

● **Trop de médecins dans le monde.** — Un groupe d'experts réuni à Acapulco (Mexique) estime qu'il y a trop de médecins dans le monde. Les chiffres publiés le 3 octobre, à Genève, par l'OMS à partir du compte rendu de cette réunion font valoir que cette pléthore vaut aussi bien pour le monde industrialisé que pour de très nombreux pays en développement. 6 000 médecins sont au chômage au Pakistan et 4 000 en Egypte. Au Mexique, ils seront 14 000 sans emploi dans une dizaine d'années. On observe toutefois de très grandes inégalités selon les pays. En 1980 les pays à faibles revenus avaient en moyenne 7,9 médecins pour 100 000 habitants contre 197 pour les pays industrialisés et 236 pour les pays de l'Europe de l'Est.

● **Trente-deux mille cas de SIDA dans le monde.** — Cinq ans après son apparition, l'épidémie de SIDA s'est propagée sur les cinq continents. Selon le docteur Jonathan Mann, responsable du SIDA à l'OMS, 32 590 cas ont été recensés à travers le monde dont 26 105 en Amérique du Nord et 3 130 en Europe. Selon le docteur Mann, le nombre des personnes affectées par le virus du SIDA est en réalité de 25 à 100 fois supérieur aux statistiques officielles.

Les dix tonnes de papiers de M. de Marenches

Les archives de la Gestapo que M. de Marenches avait découvertes à la DGSE ont été sans doute récupérées en Allemagne

« Il est urgent d'attendre », a dit M. Alexandre de Marenches (*le Monde* du 20 septembre), citant Talleyrand, à propos des archives *« de la Gestapo et de l'Abwehr » découvertes par lui en 1970 dans* une casemate de ce qui s'appelait alors le SDECE. M. André Giraud, *ministre de la défense et « tuteur »* de la DGSE, a exaucé le vœu de l'ancien directeur général des services spéciaux, qui, après avoir entrouvert le placard aux squelettes, souhaite aujourd'hui le refermer.

Le transfert de ces *« dix tonnes »* de papiers au service historique de l'armée laisse présumer *que bien du temps s'écoulera avant* que les historiens militaires officiels lisent et classent cet énorme stock. M. de Marenches avait fait évaluer à deux officiers germanistes, une équipe de sous-officiers et de secrétaires documentalistes, deux *ans de travail et beaucoup d'argent* les moyens nécessaires à l'autopsie du monstre. Le service historique, à moins de recevoir un renfort sérieux et d'importants crédits, ne peut espérer faire mieux de ce cadeau quelque peu empoisonné.

Quant à la commission nationale consultative de la Résistance auprès du ministère de la défense, qui sera juge de la communication des pièces, cet organisme fort peu connu, présidé par un général ancien membre des services spéciaux, dépend du pouvoir politique.

De l'avis de nombreux spécialistes, les documents auraient dû être versés aux Archives nationales. Elles abritent déjà des papiers aussi explosifs, si ce n'est plus. C'est le cas des archives du BCRA (Bureau central de renseignement *et d'action* (1) qui, *de* Londres, contrôlait et alimentait l'action secrète en France.

Les règles de consultation aux Archives nationales sont sévères et rigoureusement observées par les historiens qui prennent l'engagement, s'ils obtiennent une dérogation au secret, de ne rien divulguer qui porte atteinte à l'honneur des personnes ou des *familles. Les* chercheurs qualifiés, d'autre part, n'ignorent pas qu'un document *n'est pas une preuve en soi* et savent quelles précautions exige son utilisation.

De quelles archives parle M. de Marenches ? Il faut préciser que le terme de Gestapo (Geheimstaat Polizei, police d'Etat créée avant le nazisme) recouvre une réalité complexe. *La Gestapo faisait partie de* l'Office central de sécurité du Reich (RHSA), qui comprenait aussi un service de renseignement et de contre-espionnage, le SD, sous le contrôle des SS. L'Abwehr était le service de renseignements et de contre-espionnage de l'armée allemande, dirigé jusqu'à sa disgrâce en 1943 par l'amiral Canaris. *L'Abwehr entreprit la première la* chasse aux mouvements et réseaux de Résistance jusqu'au moment où le SD, son rival, parvint à s'implanter en France. Un homme du SD, le général SS Oberg, fut chargé à partir de mai 1942 du maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire français et réduisit jusqu'à les contrôler entièrement *les missions de l'Abwehr.*

Ce sont donc vraisemblablement, outre les archives de cette *dernière, celles du SD qui ont été* stockées par le SDECE ou par la DGER (1) qui l'a précédé.

Berlin ou Paris

Comment leur sont-elles parvenues ? Dans son dialogue avec Christine Ockrent, M. de Marenches laisse d'abord entendre qu'elles proviennent de Berlin. Mais il indique plus loin : *« Il s'agirait des fameuses archives nazies (...) saisies à la libération et que les Allemands n'avaient pas réussi à emporter en se retirant. »*

Cette seconde hypothèse apparaît peu probable. Selon le commissaire Jacques Delarue, qui participe à cette saisie et a écrit une *Histoire de la Gestapo* (Fayard, 1963), les Allemands avaient eu largement le temps, *dans les jours qui précédèrent* la libération de Paris, de déménager ou de brûler leurs dossiers. *Ils n'y avaient pas manqué.* Les cheminées de l'hôtel Lutetia, siège de l'Abwehr, et celles des divers locaux occupés par le SD ont fumé assez longtemps pour que les Parisiens ne s'y trompent pas.

Le document probablement le plus précieux qu'ils aient oublié fut trouvé dans un tiroir de la rue des Saussaies : une photographie sou*venir où ces messieurs du SD sou*riaient devant l'objectif comme une noce campagnarde ou les élèves d'une classe de lycée. Elle permit d'en identifier un certain nombre.

Le stock trouvé dans la casemate provient donc vraisemblablement d'Allemagne. Avec les troupes anglaises, américaines, soviétiques et françaises, des *experts se précipitèrent dans le* Reich, au fur et à mesure de sa défaite, sur les produits de la bureaucratie allemande. Ils mirent la main, non sans bousculades ni courses-poursuites, sur les secrets scientifiques, techniques et industriels des vaincus, mais aussi sur d'autres trésors : les documents qui permettraient de poursuivre les *nazis, de découvrir* les traîtres cachés de leur propre pays et mieux encore de dénicher les traîtres des pays alliés. Comme le rappelle l'ancien chef du SDECE, faire chanter les hommes secrètement compromis et parvenus à des *postes-clés est une des méthodes* favorites des services de renseignement.

Les Soviétiques se taillèrent la part du lion, non seulement à Berlin, mais à Prague, où, pour éviter qu'ils ne soient détruits par les bombardements, les dossiers avaient été envoyés.

Il est arrivé aussi que des prisonniers de guerre, après leur libération par les alliés, apportent en France des archives dénichées par *hasard. Ainsi, des officiers et des* aspirants regroupés avant leur rapatriement dans la caserne Adolf Hitler de Forst Zinna, près de Luckenwalde, au sud de Berlin, y trouvèrent de nombreuses caisses de papiers de l'OKW, le grand quartier général allemand. Sans que les Soviétiques, qui venaient d'occuper la région, en eussent connaissance, *ils ramenèrent les documents* à Paris dans leur convoi.

Un médecin militaire le docteur Lartigue, *les remit au 2ᵉ bureau de* l'armée. Lorsque les « donateurs » s'enquirent du contenu des caisses et de l'usage qui en avait été fait, il leur fut répondu qu'on n'en retrouvait plus trace. Peut-être avaient-elles abouti au fond d'une casemate. *L'Allemagne fédérale,* à qui elles ont été rendues, et la RDA possèdent, aujourd'hui, une grande *partie des archives nazies.*

Pourquoi les tonnes de papiers découvertes par M. de Marenches *n'avaient-elles pas été exploitées* avant 1970 ? Prudence politique ? Peut-être. Il faut noter aussi que, pas plus qu'aujourd'hui, ni la DGSE, ni la DGER, du moins depuis septembre 1945, ni le SDECE n'ont eu pour mission de rechercher les agents ou les anciens agents de l'ennemi en France. Leur mission se limite strictement à l'étranger.

L'intérieur, c'est l'affaire de la direction de la surveillance du territoire (DST), maison rivale *qui, bien* entendu, possède ses propres dossiers. Y figurent certainement des papiers de l'Abwehr *et du SD.* Des vrais et des faux. En 1947, Roger Wybot, premier patron de la DST, saisit un stock considérable de pièces « allemandes » mettant en cause de hautes personnalités politiques. Elles étaient fabriquées par des condamnés à mort dans la prison de Fresnes...

La bataille de l'ombre a eu ses ombres, inévitables. On peut seulement se demander si la manière de la rappeler a été, selon un terme *cher à M. de Marenches, « convenable »...*

JEAN PLANCHAIS.

1. — Le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) a fusionné en 1943 à Alger avec le Service de renseignement (SR) et le contre-espionnage (CE) traditionnels qui avaient continué à fonctionner en France *dans la clandestinité pour for*mer la direction générale des services spéciaux, confiée à M. Jacques Soustelle. La DGSS fut rebaptisée en 1944 Direction générale des études et recherches (DGER), puis, en 1946, sous les ordres du colonel Passy, Ser*vice de documentation extérieure et* de contre-espionnage (SDECE).

● *L'Association des Français* libres accorde « une adhésion entière » à la décision du ministre de la défense, M. André Giraud, de transférer pour dépouillement au service historique des armées les archives allemandes détenues par la DGSE, comme l'a indiqué M. de Marenches dans ses entretiens avec Christine Ockrent. Elle rend hommage aux résistants « qui pourraient se sentir outragés par des passages gravement ambigus de cet ouvrage ».

ÉDUCATION

Le nouveau brevet des collèges donnera une part prépondérante aux contrôles trimestriels

Après le BEPC et le brevet des collèges, voici le *« brevet »*. Le nouvel examen que les élèves de troisième pourront subir dès *juin 1987* reste facultatif et sans effet sur l'orientation. Il conduit à un diplôme national décerné par un jury départemental. Mais ses modalités sont modifiées, ses épreuves diversifiées selon le type d'établissement — collège ou lycée professionnel — et ses objectifs élargis : selon le ministère, le brevet devrait permettre, non seulement de jauger *le travail* des élèves, mais, à terme, d'évaluer les établissements les uns par rapport aux autres, dans la perspective concurrentielle ouverte par une désectorisation progressive.

En 1986, M. Chevènement avait rétabli un examen en fin de troisième, alors que le brevet des collèges était décerné, depuis dix ans, au vu des notes obtenues au cours de l'année. Cet examen s'était traduit par une véritable hécatombe pour *les collégiens (57,9 % de reçus)* et surtout pour les élèves du technique (9 % d'admis). L'émotion suscitée par ces résultats a conduit le ministre à réformer à nouveau les épreuves. Comme son prédécesseur, le « brevet Monory » ne comportera que trois épreuves écrites — français, mathématiques et histoire-géographie — affectées chacune d'un *coefficient 2. La formule du* contrôle continu, déjà en vigueur, est renforcée : elle s'étend désormais à toutes les disciplines enseignées (coefficient 1 pour chacune), y compris celles faisant l'objet d'épreuves écrites.

Deux nouveautés devraient améliorer le taux d'admission. Le succès à l'écrit n'est plus, comme dans la version Chevènement, une condition d'admissibilité à la seconde partie de l'examen, le contrôle continu. Il *suffira désormais d'obtenir* la moyenne à l'ensemble des épreuves (écrit et contrôle continu) pour être admis. Les élèves pourront donc « rattraper » un accident à l'écrit, par leurs notes de l'année. En 1987, seules les notes de la classe de troisième décernées à l'occasion de contrôles trimestriels seront prises en compte. Mais le ministère souhaite élargir l'évaluation à la classe de quatrième dès l'année suivante et *« restaurer le livret scolaire »*.

La seconde nouveauté importante consiste à organiser des épreuves *différentes pour* les collèges, les classes de *« troisième technologique »* (1) et les lycées professionnels, en tenant compte des programmes spécifiques à chaque type d'établissement. Les élèves du technique devraient ainsi voir leurs chances accrues.

Un examen « rituel »

S'il prend acte de cette réorganisation, le SNES (FEN) *estime que « les défauts du précédent brevet sont conservés, notamment une conception déséquilibrée et restrictive de l'évaluation »*. Quant au SGEN (CFDT), opposé par principe au brevet, il affirme qu'*« un examen ponctuel et rituel (...) est antinomique avec le concept même de rénovation des collèges, avec la pédagogie différenciée et le suivi individualisé des élèves »*.

En effet, en dépit de quelques changements, le brevet *n'aura pas* évolué sur le fond. Le contrôle continu aura davantage de poids et s'exercera sur plusieurs classes. Mais l'occasion d'une nouvelle réforme n'aura pas été saisie pour approfondir la réflexion sur l'évaluation des élèves, ni pour tenir compte des recherches existant à ce sujet. Les collèges d'aujourd'hui accueillent tous les enfants, c'est-à-dire un public largement hétérogène, dont les compétences, très variées elles *aussi, peuvent difficilement* se mesurer par référence à une norme unique.

La nouvelle formule du brevet ne rompt pas avec la tradition française du « moule unique ». A l'inverse, elle implique le retour en force des bonnes vieilles « compositions » dont les sujets sont choisis en fonction des capacités d'une minorité d'élèves, les mieux adaptés aux exigences strictement scolaires. Ce nouveau brevet risque de renforcer la tendance au bachotage.

Ph. Be.

(1) Les classes de quatrième et troisième *« technologiques »* ont été récemment créées pour accueillir les élèves orientés *vers* les lycées professionnels après la cinquième. Elles comportent un enseignement technique élargi à une famille de métiers (et non un seul) menant aux nouveaux CAP et BEP. Il existe 1 500 classes de ce type.

Les 18 et 19 octobre à Paris

Rencontres nationales sur le droit d'asile

Les samedi 18 et dimanche 19 octobre prochain, dans les locaux de l'UNESCO à Paris, les Rencontres nationales sur le droit d'asile réunissant près de cent quatre-vingts associations vont clore la campagne ouverte au mois de *février 1986*.

Cinq thèmes sont inscrits aux débats prévus : le statut des réfugiés, les procédures d'accueil, la vision européenne du droit d'asile, l'insertion des réfugiés et les rapports entre Français et réfugiés.

Ont été invités *« les autorités morales et religieuses, les syndicats, les partis politiques et les hauts fonctionnaires concernés par ce problème »*, a expliqué M. Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, devant la presse, mardi 7 octobre. *« Cette initiative n'a pas un caractère politique d'opposition au gouvernement en place »*, a tenu à souligner l'orateur. Hors débats, un gala est prévu dans la soirée du 18 octobre, avec la participation musicale de Zaïrois, Arméniens, Latino-américains, Andalous et du chanteur Jean Guidoni.

Dans le Haut-Rhin

L'informatique en prison

Onze détenus de la centrale d'Ensisheim (Haut-Rhin) ont reçu, lundi 6 octobre, des mains des autorités, le diplôme d'université « technique d'informatique de gestion ».

Au début de l'expérience, il y a trois ans, dix-sept détenus de diverses maisons d'arrêt de France avaient été regroupés à Ensisheim afin de pouvoir suivre cette formation hautement spécialisée, réalisée par le centre de formation et de réinsertion des adultes de Mulhouse : onze d'entre eux ont obtenu le diplôme après présentation d'un mémoire et les travaux pratiques effectués en prison.

EN BREF

● **Plus de rabais sur le tabac pour les militaires.** — A partir du 1ᵉʳ mars 1987, *les célèbres* cigarettes « troupes » auront vécu. L'article 17 du projet de loi de finances *pour 1987 prévoit, s'il est adopté, la* suppression de l'exonération du droit de consommation qui permettait aux *militaires fumeurs et à certains* malades ou nécessiteux dans les hospices d'acheter leurs cigarettes beaucoup *moins* cher (1,60 franc au lieu de 4,80 francs) que dans le commerce. L'exposé des motifs de cet article indique qu'il a été décidé de supprimer cet avantage parce qu'il *« porte atteinte à la santé publique en encourageant la consommation du tabac, notamment chez les jeunes et les personnes hospitalisées »*. La consommation annuelle de « troupes » se monte à environ 1 500 tonnes de tabac, soit soixante-quinze millions de paquets.

● **Nuage toxique au Havre.** — Vingt-sept élèves et deux secrétaires d'un collège du Havre ont été hospitalisés, mardi 7 octobre, à la suite d'une fuite de vapeurs toxiques émanant d'une usine de matières plastiques. Quelques dizaines de kilos de styrène et d'éthyl-benzène se sont échappés dans l'atmosphère à cause du mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité. L'usine ATO-*CHEM* du Havre, qui appartient au groupe Elf-Aquitaine, est classée « Seveso », c'est-à-dire qu'elle figure *sur la liste des 350 établissements* industriels français à hauts risques. Malgré les dispositifs d'alerte im*posés par ce classement, il s'est* écoulé une heure et demie avant que soit prévenue la direction régionale de l'industrie et de la recherche (DRIR), chargée de surveiller la pollution. Deux enfants et une femme enceinte ont été gardés en observation.

● **Réactions favorables au plan de dépollution du Rhin.** — Les explications de M. Carignon, ministre de l'environnement, ont satisfait tous les partenaires alsaciens concernés par l'exploitation des Mines de potasse d'Alsace (MDPA). Les élus alsaciens sont soulagés, car l'avenir industriel des MDPA paraît garanti *pour environ deux décennies. Ils sou*haitent seulement que les sels résiduaires stockés sur le carreau des *mines soient d'une qualité commer*cialisable. Aux Pays-Bas, nous signale notre correspondant, on se montre prudent, tant l'attitude fran*çaise a jusqu'ici suscité de déconve*nues. On attend le 5 janvier prochain pour juger sur pièces.

● **Le gibier français est faiblement radioactif.** — Les premiers contrôles de radioactivité opérés sur le gibier tué, ces derniers jours en France, n'ont fait apparaître aucun cas de contamination grave. Sur cent vingt oiseaux migrateurs examinés, huit seulement (sept sarcelles d'hiver *et un canard chipeau) présentaient* de très faibles doses de césium 137. Quant au gros gibier observé en *Alsace, ses doses de contamination* sont identiques à celles des animaux domestiques. On craint davantage *pour les bécasses qui feront l'objet* d'un examen particulier.

● **Nouveau contrat pour Ariane.** — Ariane lancera un troisième satellite Intelsat-6. La société Arianespace a reçu un nouveau contrat de l'organisation Intelsat, qui gère les télécommunications internationales par satellite, pour le lancement à la fin de 1989 du satellite de la série Intelsat-6 (F3). Ces satellites de 3,7 tonnes, construits par Hughes Aircraft Company, peuvent relayer simultanément trente mille circuits téléphoniques et trois canaux de télévision. Ils doivent progressivement remplacer les satellites *Intelsat-5 et Intelsat-5A qui sont* actuellement utilisés. Comme les satellites Intelsat-6 (F1) et (F2), qui *doivent être mis en orbite en janvier* et en juin 1989, c'est un lanceur Ariane-4 de nouvelle génération qui *sera utilisé*, la masse des satellites dépassant la capacité des lanceurs actuels.

SPORTS

● FOOTBALL : *championnat d'Europe des nations.* — Philippe Jeannol (PSG) *remplacera* Patrick Battiston (Girondins de Bordeaux), blessé, au sein de la défense centrale de l'équipe de France qui doit affronter l'URSS le 11 octobre au Parc des princes pour la qualification aux prochains championnats d'Europe des nations.

● AUTOMOBILISME : *championnat du monde des rallyes.* — Le constructeur ouest-allemand Audi a annoncé le 7 octobre qu'il engagera deux voitures dans les épreuves du *championnat du monde des rallyes* 1987 où la sécurité ne pose pas de problèmes. Après les accidents mortels survenus pendant le tour de Corse et au Portugal, Audi avait suspendu sa participation au championnat.

● VOILE : *record de la Manche.* — En effectuant l'aller-retour Calais-Douvres en 2 h 21 min. 57 sec., Philippe Poupon à la barre du trimaran *Fleury-Michon* a amélioré le 7 octobre le record de la traversée de la Manche. Il a effectué le parcours du Défi Calais-Douvres, doté de 150 000 F, en 13 secondes de *moins que Patrick Morvan sur Jet Service* l'an passé.

● JEUX OLYMPIQUES : *opposition à la candidature d'Amsterdam.* — Un comité d'opposition à la candidature d'Amsterdam pour les Jeux olympiques de 1992 a déposé une plainte le 7 octobre contre le maire de la capitale des Pays-Bas, M. Ed Van Thijn, pour tentative de corruption de membres du Comité international olympique. La présidente de ce mouvement, Mᵐᵉ Saar Boerlage, a *déclaré que des magnétoscopes* avaient été offerts aux membres du CIO afin de leur permettre de visionner les cassettes vantant la candidature d'Amsterdam, pour influencer leur vote le 17 octobre prochain.

M. Martinez (FN) et le « naufrage des enseignants »

« Ce budget va dans la bonne direction, mais il reste aux budgets futurs à sauter le pas pour mettre fin à la confiscation des crédits de l'éducation nationale et à l'emprise idéologique qui s'exerce sur elle. » La conclusion du rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le budget de l'enseignement scolaire est rude, mais en confiant le soin de le rédiger à un député du Front national, M. Jean-Claude Martinez (Hérault), la majorité ne pouvait s'attendre à une énumération de banalités.

Les vingt-quatre pages rédigées par M. Martinez sont remplies de formules percutantes. Ainsi celui-ci se demande si le budget de ce ministère, avec ses subventions et ses mises à disposition de personnels à des associations, à des syndicats, voire à certains établissements publics, *« n'alimente pas certains des facteurs qui expliquent le délabrement de l'éducation et son ampleur »*.

Il affirme même que l'Institut national de la recherche pédagogique et le Centre national de documentation pédagogique *« semblent avoir été les responsables objectifs du travail de sape mené méticuleusement au sein de l'éducation nationale »*.

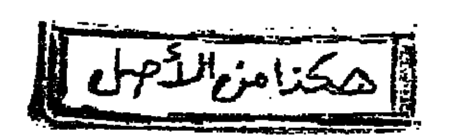
L'administration du ministère est accusée de ne pas mettre *« la qualité de sa gestion au premier rang de ses préoccupations »*. La mission des enseignants a fait *« naufrage »*. Faute de voir leur *« statut »* social reconnu, les enseignants se sont *« réfugiés dans la fuite sinon la démission »*. Bien entendu, la FEN est accusée de tous les maux : c'est un *« parasite »* qui s'est constitué *« un empire »*, lequel lui permet de *« confisquer une partie des crédits du budget et de peser anormalement dans le fonctionnement des affaires du pays »*.

La « loi Debré » elle-même n'échappe pas à la critique du député du Front national. Il craint que les facilités qu'elle offre à l'enseignement privé *« ne soient un jour détournées de leur vocation originelle et que le budget de l'Etat n'aille financer la transmission de cultures radicalement étrangères »*.

La présentation d'un tel rapport, le mardi 7 octobre, à la *commission des finances* a provoqué de violentes réactions à gauche. Mais M. Philippe Auberger, *député* RPR de l'Yonne, a lui aussi regretté *« le ton inutilement polémique »* de M. Martinez.

● **M. Pierre Magnin chargé d'un rapport sur les rythmes scolaires.** — Le ministre de l'éducation nationale a chargé M. Pierre Magnin, médecin et ancien recteur, d'un rapport *« faisant le point sur les résultats des recherches scientifiques, biologiques et physiologiques en matière d'organisation des rythmes scolaires »*, qui sera rendu public dans les prochaines *semaines.*

[Né le 24 juillet 1926 à Nancy, M. Magnin est docteur en médecine, licencié ès sciences, titulaire d'un certificat d'études supérieures de pneumo-phtisiologie et agrégé de médecine (pharmacologie). Professeur titulaire à la faculté de médecine de Besançon (1965), il a *été recteur de l'académie de* Clermont-Ferrand en 1970, puis de celle de Besançon de 1972 à 1976. De septembre 1976 à janvier 1977, il dirige l'Institut national de recherche pédagogique. Membre du Conseil économique et social depuis 1976, il y a *présenté*, en 1978, un rapport sur les rythmes scolaires, préconisant notamment le raccourcissement des vacances *d'été*. M. Magnin, candidat UDF malheureux aux élections municipales de 1977, est nommé recteur de Strasbourg en 1979. Il quitte ces fonctions en juillet 1981 en déclarant que le nouveau pouvoir risque de se diriger vers *« une éducation de type marxiste qui ne pourra être qu'absolutiste »*.]



Le Monde
EDUCATION

Les cent fleurs des PAE...

Les « projets d'action éducative » ont permis de nombreuses initiatives intéressantes pour ouvrir l'école et stimuler l'intérêt des élèves. Ils seront cette année sous le signe de la déconcentration et de l'austérité.

LANCÉS en 1981, les PAE (projets d'action éducative) ont connu un succès remarquable. Destinés à encourager la rénovation de l'enseignement, ils ont pour objectif d'ouvrir l'école sur l'extérieur, de stimuler l'intérêt des élèves et de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités culturelles. L'an dernier, 5 200 lycées et collèges (soit plus de 70 % des établissements) ont réalisé 11 350 projets (1).

Les PAE sont invités maintenant à se conformer aux grands principes de l'action gouvernementale : déconcentration administrative ; évaluation des résultats ; austérité financière. Dans une circulaire publiée au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale du 16 septembre, M. Saint-Sernin, directeur de cabinet de M. Monory, indique que la décision de subventionner les projets sera prise désormais par les inspecteurs d'académie et que les PAE devront s'inscrire dans les programmes d'action culturelle établis au niveau de l'académie. Un soin particulier devra être consacré à l'évaluation des actions entreprises, et des « *outils d'évaluation* » seront mis à la disposition des équipes présentant des projets nouveaux.

Les crédits de fonctionnement, comprenant le financement des heures supplémentaires et l'aide aux établissements, qui s'élevaient l'an dernier à 100 millions de francs, connaîtront en 1987 une légère augmentation (de 2 %). En revanche, les crédits d'« *intervention* », destinés à subventionner des institutions extérieures à l'Etat (en particulier des associations), subiront la baisse de principe de 20 % décidée par le gouvernement pour tous les fonds de cette nature. Ces crédits étaient, l'an dernier, de 17 millions de francs.

Priorité aux arts

Les thèmes des projets d'action éducative sont extrêmement divers. Ils peuvent porter sur l'environnement, le théâtre ou la poésie, l'expression interculturelle et le tiers-monde, les arts plastiques, les sciences et les techniques, l'audiovisuel, l'histoire et le patrimoine, l'écriture et la lecture, la musique et la danse, l'économie et le monde du travail, l'amélioration du cadre de vie, la presse et la communication... Dans sa circulaire, M. Saint-Sernin précise qu'une priorité devra être accordée cette année au domaine artistique.

Les PAE ont joué un rôle important dans l'ouverture du milieu scolaire sur le monde extérieur, que ce soit par le jumelage avec les entreprises, la collaboration avec les collectivités locales, la participation des professionnels, des artistes, des écrivains ou des scientifiques. Un organisme comme l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) a participé de façon active à leur développement.

Les établissements ont fait preuve d'une remarquable imagination dans leurs propositions, et la liste est longue des projets originaux menés à bien : construction de fusées, de télescopes, de machines ; réalisations de journaux, de radios locales, d'expositions, de montages audiovisuels, de maquettes, de spectacles ; découvertes d'entreprises, de parcs naturels, de musées ; aménagement de jardins, de foyers, de bibliothèques, de terrains de sport ; enquêtes auprès des élèves, des habitants du quartier, des milieux professionnels...

Mais, plus que par les statistiques ou les catalogues, l'intérêt des PAE, de l'avis de nombreux enseignants, tient à l'intérêt qu'ils ont rencontré auprès des élèves – notamment ceux en difficulté dans la scolarité traditionnelle. « *En faisant appel à la créativité des élèves, on a débloqué les difficultés d'expression écrite que certains pouvaient avoir* », observe Mme Vigne, professeur de français au collège de Cesson-la-Forêt (Val-de-Marne), qui, avec sa collègue d'allemand, a lancé un PAE « lecture-écriture », après avoir suivi un stage de formation. Les deux enseignantes ont invité leurs élèves à écrire des contes, en s'inspirant de Grimm et de la littérature allemande. Puis ils les ont adaptés à la scène et les ont joués. Une façon concrète de comprendre la différence entre la langue écrite et la langue parlée.

Même constatation au lycée Eugène-Delacroix de Drancy (Seine-Saint-Denis), où M. Daniel Monteil, professeur d'histoire-géographie et d'informatique, est à l'origine, avec sa collègue d'allemand, d'un PAE « éducation pour la paix ». Commencé en décembre 1983 par une enquête auprès des élèves sur la guerre et la paix, le projet a mobilisé, en trois ans, trente-cinq professeurs de disciplines différentes.

Le succès, là aussi, a été complet. « *Des élèves allergiques à l'école se sont intéressés au PAE pour des raisons humanitaires. Puis leurs notes se sont améliorées. Et certains sont passés dans la classes supérieure, alors qu'on ne pensait pas au début de l'année qu'ils en seraient capables* », dit M. Monteil. Une brochure a été publiée. D'autres activités se sont greffées : des ateliers de statistiques, utilisant l'informatique, pour travailler sur le désarmement et le développement ; une pièce de théâtre, *le Pari stupide*, que les élèves ont jouée au club UNESCO-France en juin dernier.

Certes, il y aussi des PAE qui échouent, par désintérêt des élèves, par lassitude des enseignants ou, plus fréquemment, pour des raisons d'organisation pédagogique ou administrative : priorité aux programmes, difficulté de concilier les horaires des professeurs. Mais faire découvrir aux élèves le plaisir d'apprendre, c'est, pour tous ceux qui ont participé à ces expériences, un résultat suffisamment positif pour souhaiter longue vie aux PAE.

(1) Il y a eu aussi 2 156 PAE dans 4 224 écoles élémentaires.

Le messie d'Orléans

Des élèves d'un lycée professionnel ont redécouvert un sculpteur génial et méconnu, mort au front à vingt-trois ans en 1915 : Henri Gaudier-Brzeska, dit « le Messie sauvage ».

ON le surnomma « le Messie sauvage ». Les formes qu'il a créées annoncent toute la sculpture moderne. Lorsqu'il disparut prématurément – à vingt-trois ans – sur le front en 1915, tué d'une balle en pleine tête, Ezra Pound, qui était son ami, écrivit : « *Sa mort est à mon avis la perte la plus cruelle que l'art ait subie pendant la guerre.* » Gaudier-Brzeska figure aujourd'hui en bonne place dans tous les grands musées du monde (1).

Peu connu en France, il fut relégué dans un prudent oubli dans sa ville natale, à Orléans, où ses concitoyens avaient été scandalisés par sa conduite. Comme Charles Péguy – qui, lui, figure depuis longtemps au panthéon local, – Gaudier-Brzeska est né à Saint-Jean-de-Braye dans la banlieue orléanaise, en 1891, dans un milieu modeste.

A quinze ans, il a la chance d'obtenir une bourse pour... Londres, où il se fixe, vivant misérablement avec une Polonaise de vingt ans son aînée, Sophie Brzeska, qu'il a rencontrée à Paris. Union jamais consommée, mais – peut-être à canse de cela – si forte qu'il accole au bas de ses œuvres le nom de sa compagne. Un temps, ils s'installent à Saint-Jean-de-Braye. Mais la rumeur, des lettres anonymes, les en chassent. Gaudier « aggrave » son cas par ses sympathies anarchistes. En 1912, il est considéré comme déserteur.

La guerre éclate alors qu'il commence à exposer à Londres. Son antimilitarisme tombera d'un coup, lorsqu'il apprend que la cathédrale de Reims a subi un bombardement. Il franchit la Manche pour s'engager. On l'arrête aussitôt pour désertion. Il s'évade et finit par se faire enrôler. Quelques jours avant de tomber au front, il exécute dans une tranchée sa dernière œuvre sur un fusil pris à l'ennemi. « *J'ai arraché du fusil la crosse*, écrit-il, *et avec mon canif j'y ai découpé un motif par quoi j'ai tenté d'exprimer un ordre de choses plus doux que je préfère.* » Sophie Brzeska mourra en 1925, dans un asile psychiatrique en Angleterre.

Hormis une exposition en 1956, une biographie en 1979 rédigée par Roger Sécrétain, ancien maire d'Orléans, ce fut le silence durant soixante-dix ans sur l'homme et son œuvre, dans sa ville. Mais, depuis quelques mois, Orléans met les bouchées doubles pour se faire pardonner. Et plus que les institutions culturelles locales, ce sont les élèves du lycée professionnel du bâtiment de Saint-Jean-de-Braye, avec sa section de tailleurs de pierre, qui sont les principaux artisans de la « redécouverte » de l'artiste.

Les enseignants cherchaient une idée de PAE. La maison natale, toute proche, était à l'abandon. On décide, en accord avec la mairie, de la restaurer. Les élèves voulurent en savoir plus sur l'artiste. Ce fut le coup de foudre, suivi d'une foule d'initiatives pour faire connaître et réhabiliter « le Messie sauvage » dans sa propre ville. Après avoir édité un dépliant et des cartes postales, les élèves ont publié un livre remarquable où les très nombreuses reproductions de dessins et de sculptures sont accompagnées de textes qu'ils ont rédigés eux-mêmes (2). Ils ont également organisé une exposition itinérante. Le lycée, qui a demandé aux autorités académiques de s'appeler « Gaudier-Brzeska », possède un centre de documentation unique sur le sculpteur, qui fut aussi un peintre de pastel et un dessinateur au trait sûr. Y sont rassemblés quantités de livres et d'articles, les catalogues d'exposition, un fonds de quelque cinq cents photos et même deux petits films. De quoi stimuler le musée d'Orléans, qui poursuit une sage politique d'acquisition et a ouvert dans ses nouveaux locaux en 1984 un espace consacré à Gaudier (3).

Les écoliers du LP de Saint-Jean-de-Braye, dont l'aventure dépasse largement l'action scolaire, ont reçu en février dernier la visite de Jack Lang. Ce n'est pas tous les jours qu'un ministre de la culture pousse les portes d'un ex-CET de banlieue.

RÉGIS GUYOTAT.

PORTRAIT

Sur un grand bout de papier,
tu fais un bonhomme
avec un tout petit nez
et, d'un coup de gomme,
tout s'efface malheureusement.

Sur ce même bout de papier,
tu fais un chapeau,
trempe ta plume dans l'encrier
pour le beau manteau :
c'est tout pour le mauvais temps.

Sous des sourcils,
des yeux presqu'amoureux,
une bouche formant un creux,
la tête pensante
et sa pipe marrante.

Mais qui est-il ?
Gaudier poète !

Frank BEP 17 ans



Autoportrait à la pipe (1914)

(1) Tate Gallery à Londres, Art Institute à Chicago, Musée national d'art moderne de New-York, MNAM Centre Pompidou...

(2 *Henri Gaudier-Brzeska (1891-1915), vu et raconté par les élèves du lycée professionnel de Saint-Jean-de-Braye.* Edité à compte d'auteur (195, boulevard Marie-Stuart, 45800 Saint-Jean-de-Braye. Téléphone : 38-86-14-47). 137 p., 70 F.

(3) Les Amis du musée d'Orléans viennent de publier un *Bestiaire* de Gaudier-Brzeska, fac-similé de trente dessins, en vente au Musée des beaux-arts d'Orléans, place Sainte-Croix, 45000 Orléans.

Rencontres

PHILOSOPHIE. – Le Collège international de philosophie organise un débat sur le thème « Les questions actuelles de l'enseignement philosophique », avec la participation de Jacques Derrida, Gérard Granel et Patrice Vermeren. Mercredi 15 octobre, à partir de 18 h 30. Amphithéâtre Poincaré, 1, rue Descartes, 75005 Paris. Renseignements : 46-34-36-99.

LANGUES ANCIENNES. – Le premier congrès de la CNARELA (Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes), 25, rue au Maire, 75003 Paris, aura lieu à Lyon-Caluire, du 28 au 30 octobre, sur le thème « L'Antiquité dans le roman, aujourd'hui », avec la participation de romanciers.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Reprises de « Whirlpool » d'Otto Preminger et du « Grand Alibi » d'Alfred Hitchcock

Gene et Marlène en plein suspense

Cinq ans après Laura, *Gene Tierney retrouve Otto Preminger dans* Whirlpool, *un film sur le pouvoir des fantasmes et les remous de la personnalité. Il ressort aujourd'hui sur les écrans en même temps que* le Grand Alibi *d'Alfred Hitchcock avec Marlène Dietrich.*

Otto Preminger n'avait pas inventé Gene Tierney, mais en lui donnant, en 1944, en pleine vogue du film noir, le visage mythique de Laura, fausse morte apparaissant soudain vivante devant le policier amoureux qui rêvait sur son portrait, il en fit une actrice dont la fascination psychologique tout autant que la beauté allaient troubler des générations de cinéphiles. Pensez à Gene, fermez les yeux et dites-moi si ce n'est pas Laura qui surgit dans le noir de vos paupières, tandis que la musique de David Raskin évoque, autour d'elle, les obsessions de Dana Andrews, le policier, et de Clifton Webb, le chroniqueur dandy ?

Cinq ans après, la star Gene Tierney et Otto Preminger se retrouvent pour *Whirlpool (le Mystérieux docteur Korvo)*, drame psychologique et criminel qui, bizarrement, laissera moins de traces. Plus tard, Otto Preminger dira à un historien qu'il ne s'en souvient absolument pas ? Et il n'en parlera pas dans sa biographie. Peu prolixe à ce sujet dans la sienne (1), Gene Tierney rappelle pourtant que le scénario avait été écrit pas Ben Hecht, contraint à prendre le pseudonyme de Lester Bartow parce qu'il figurait sur la liste noire. Entre *Laura* et *Whirlpool*, un certain McCarthy était devenu vedette de la « chasse aux sorcières ».

Ben Hecht auteur de *Whirlpool*, ce n'est pas rien, et la reprise du film de Preminger, après la sortie de l'adaptation (française) de *Je hais les acteurs*, nous invite à plus de curiosité que lors de la dernière diffusion (avril 1981) à la télévision. Comme dans *Laura*, Gene Tierney — Ann Sutton — forme le sommet féminin d'un triangle dont la base est constituée par deux hommes : Richard Conte, son mari le médecin psychiatre Bill Sutton, et José Ferrer, c'est-à-dire David Korvo, charlatan hypnotiseur qui, sous prétexte de la guérir de sa kleptomanie, la fait chanter et accuser d'un crime. Preminger recréer ici les ambiances lourdes, tendues, d'un monde où s'infiltre le doute, où l'ambiguïté des comportements peut faire tout supposer. Suspense angoissant, bien sûr.

Mais on dirait que ce qui vient du scénario est plus fort que la mise en scène. Avec ses manières insidieuses, son élégance, sa froide perversité, José Ferrer-Korvo n'est-il pas le double maléfique, le « docteur Jekyll » de Richard Conte-Sutton, mari trop paternel et psychiatre incapable de guérir sa femme ? En proie à l'insomnie, aux pulsions de vol, à la frustration sexuelle, Ann Sutton est plus attirée par Korvo, quitte à en être sa victime. *Whirlpool*, qu'on devrait, littéralement, titrer *le Gouffre*, est donc, avant tout, une admirable histoire de Ben Hecht sur le pouvoir des fantasmes et les remous de la personnalité. Or le scénariste écrivit, ensuite, pour Preminger, le scénario de *Where the sidewalk ends (Marx Dixon détective*, 1950) où Dana Andrews est un policier violent, au bord de la folie, avec Gene Tierney comme partenaire. Ce n'est plus *Laura*, et Otto Preminger s'est montré tout autant amnésique sur Dixon que sur Korvo !

Mais, en 1950, Gene Tierney est allée à Londres pour le tournage des *Forbans de la nuit* (Jules Dassin, avant l'exil définitif). Dans son livre, elle raconte que Clifton Webb l'invita à dîner avec Noël Coward et Marlène Dietrich, qu'elle ne connaissait pas. Ces rencontres du hasard ont toujours quelque chose d'étonnant. Car, en 1950, à Londres, Marlène Dietrich est la star du *Grand Alibi* d'Alfred Hitchcock, film qui vient de ressortir cette semaine à Paris, en même temps que *Whirlpool*, dont le scénario aurait certainement convenu au cinéaste de *Notorious* et de *Spellbound*.

Dans ses entretiens avec François Truffaut, Hitchcock n'accorde par beaucoup d'importance au *Grand Alibi*, dont il regrette le sujet et le « flash-back mensonger », mais, assez rosse, il raconte que Jane Wyman se mettait à pleurer chaque fois qu'elle allait aux rushes et qu'elle se comparait à Marlène Dietrich. On a bien le droit d'aimer ce film énormément et de ne pas tenir compte des marottes d'Alfred. Grandie par le succès de *Jody et le Faon* et, surtout, de *Johnny Belinda*, Jane Wyman — divorcée de Ronald Reagan — est alors une remarquable actrice de composition et c'est à une double composition, que l'invite le scénario du *Grand Alibi*.

Eve Gill, apprentie comédienne, aide Jonathan Cooper (Richard Todd), un camarade dont elle est éprise, à fuir la police. Dans la voiture, Jonathan lui raconte comment sa maîtresse, la vedette de music-hall Charlotte Inwood (Marlène Dietrich) est arrivée chez lui, après avoir tué son mari, avec une robe tachée de sang sous son manteau. Ne donnons pas les autres détails qui vont commander toute la suite de l'action. La police croit Jonathan coupable du meurtre du mari et, à la fin de ce « retour en arrière » qui contient certains éléments faux, on voit la scène que citera Truffaut dans *Vivement dimanche* : Jonathan arrivant demander de l'aide à Eve au cours dramatique où elle répète en costume.

Le « flash-back mensonger » n'est pas une erreur, puisque tout le suspense du film tient à ce qui en résulte : une pièce à conviction détruite, Eve s'introduisant chez Charlotte Inwood comme femme de chambre, pour l'épier, la démasquer. Or il est bien évident qu'il y a un mystère dans la maison ; Charlotte cache quelque chose. Eve joue un rôle qu'aucun de ses professeurs n'aurait pu lui apprendre, elle met à l'épreuve sa fonction de comédienne, mais, comme femme, elle bascule lorsqu'elle se sent devenir amoureuse de l'inspecteur Wilfred O'Smith (le très distingué Michael Wilding). Elle s'empêtre alors dans son enquête, et la confrontation Marlène Dietrich-Jane Wyman devient passionnante, puisque la star (dans le film) ne se méfie pas de la bécasse mal fagotée qui lui rend service et à laquelle elle apparaît comme un mensonge.



Alfred Hitchcock et Marlène Dietrich pendant le tournage du « Grand Alibi ».

Hitchcock s'est souvent retrempé dans l'humour anglais, en particulier lorsqu'il décrit une kermesse sous la pluie et les allées et venues extravagantes d'Eve et de son père cherchant à piéger Charlotte. Marlène, merveilleusement habillée par Christian Dior, essaie un costume de veuve qui la rend encore plus désirable et résiste à la dérision hitchcockienne dans la scène de music-hall où elle se roule sur un canapé en chantant qu'elle est *« la fille la plus paresseuse de la ville »*. Qui d'autre aurait cette allure et cette façon royale de parodier son mythe ? Elle chante aussi *la Vie en rose*, ce qui vous file un petit coup de blues. L'heure de la vérité sonne dans un théâtre vide. Suspense à la fois pour Marlène et pour Jane. Et la grande Dietrich fais sa sortie en mettant tout le monde dans sa poche.

JACQUES SICLIER.

(1) *Mademoiselle, vous devriez faire du cinéma...*, par Gene Tierney. Editions Hachette, 1985, 312 p. ill., 110 F.

« Aliens », de James Cameron

Le retour de la bête

Sur une planète de métal, un commando dirigé par Sigourney Weaver combat une armée de succubes visqueux. De la beauté naît l'effroi.

Ripley hibernait depuis cinquante-sept ans en compagnie de son chat quand on l'a retrouvée et tirée de son sommeil. Elle n'avait rien oublié. La bête immonde, le succube visqueux qui prend vie en prenant possession des corps humains, hantait ses cauchemars. Une chose sans nom : *Alien*.

Sigourney Weaver était Ripley, c'était son premier grand rôle au cinéma dans le film de Ridley Scott, très beau, très effrayant : un grand succès. Et Sigourney Weaver, avec son physique particulier d'intellectuelle sportive aux jambes interminables faites pour les championnats de saut en hauteur, a gagné une notoriété considérable. Il fallait donc une suite. C'est *Aliens*. Ripley étant dans le premier film la seule survivante d'une équipe de cosmonautes. Seagourney Weaver est seule demeurée de la première distribution.



Sigourney Weaver et Carrie Henn.

Tout est changé, y compris le metteur en scène, qui cette fois est James Cameron également auteur du scénario. Son précédent film *Terminator* avec Schwarzenegger, n'avait pas un énorme budget, mais offrait une formidable double poursuite, crispée, violente avec les justes respirations d'humour qui permettent de repartir plus fort dans l'épouvante. *Terminator* ayant fort bien marché, James Cameron a disposé pour *Aliens* de beaucoup plus d'argent. Il en a profité avec bonheur.

Illustrateur, grand maître en effets spéciaux, il dessine une planète fabuleuse, toute de métal, de panneaux transparents, dure, déchiquetée, un dédale de caves, de souterrains, de tunnels que des bêtes démesurées, sortes d'araignées préhistoriques parcourent à toute vitesse, leurs longues pattes glissant sur les parois courbes. C'est de la beauté insolite que naît l'effroi.

L'intrigue est simple : une colonie de Terriens installée sur cette station spatiale a été détruite par les bêtes, les Aliens. Puisque seule Ripley les connaît, elle est chargée de guider un commando de « marines », formé d'hommes et de femmes, tous des soudards, plus un androïde — un sage — qui, bien entendu, ne connaît ni la peur ni la douleur physique, mais dont les traits expriment une douceur tourmentée.

L'organisateur de l'expédition est un technocrate de type washingtonien — œil clair, joli sourire, bien propre sur lui. Mais ce bon garçon est un cynique. Il veut seulement sauver le matériel qui peut encore l'être, installer d'autres colons, plus tard, et ramener une bête sur la Terre. Peu lui importent les vie humaines sacrifiées, James Cameron a construit les péripéties de son scénario à partir de ce personnage.

Au pays de la libre entreprise, le « monstre froid » c'est l'argent. Paul Reiser est excellent, tellement sympathique qu'on a du mal à croire à son hypocrisie. James Cameron dit qu'il a passé des centaines d'auditions à Los Angeles, New-York et Londres — une partie du film a été tournée en Angleterre — et choisi les interprètes avec un soin minutieux. Il les a fait travailler comme s'ils jouaient un drame psychologique. Une telle fable exige que les acteurs soient immédiatement crédibles, que leurs relations soient authentiques. C'est toute la valeur du film, plus encore que la splendeur de la réalisation.

James Cameron tient au réalisme des comportements, des réactions, des rapports entre les personnages et à leur apparence. Ils sont habillés comme on l'est aujourd'hui, dans une sorte de neutralité intemporelle, si bien que leurs affrontements avec les Bêtes semblent proches de nos violences quotidiennes. Le commando se conduit comme on le voit dans les films de guerre, si confiants dans l'efficacité de... leurs armes. Ils s'imaginent invincibles et vont au casse-pipe en roulant des mécaniques, plus victimes que brutes finalement mais assez bornés pour qu'on ne s'appuitoie pas sur leur sort.

Bien qu'il ne se pose pas en moraliste, James Cameron n'est pas un apôtre de la violence. Il montre les Terriens comme des prédateurs, des colonisateurs impérialistes. Des Aliens. Il ne justifie pas leur massacre par les Bêtes, il dit seulement que les Bêtes font comme les humains, elles tuent pour survivre.

Dans toute histoire, il doit y avoir une histoire d'amour : Ripley éprouve de la sympathie pour un soldat moins conditionné que les autres, mais sa « tendresse-story », elle la vit avec une petite fille de colons qui a échappé à la destruction, seule avec sa poupée. Elle est née là, connaît les dédales de la station. *« Elle y a joué au temps de son enfance heureuse. De sa mémoire dépend la vie de ces soldats hyper-armés*, raconte James Cameron... *Je tenais beaucoup à ce qu'elle ait la gravité terrible des gosses cassés par l'expérience de l'horreur. Ils gardent la vitalité de leur âge, et ils jugent. Je ne voulais pas que Ripley adopte une attitude maternelle, protectrice, ça ne pouvait pas aller. Elles doivent avoir des rapports d'adultes, en tout cas de complicité. »*

Les personnages accrochent, les images sont superbes, le scénario impeccable. *Alliens* est le troisième film de James Cameron. Il ne reconnaît pas le premier : *Piranhas*. *« Je ne veux pas paraître arrogant, mais le scénario n'était pas de moi, et je n'ai pas eu le contrôle du montage. »* Avant ça, il a travaillé chez Roger Corman, a fait un court métrage avec un copain. Avant encore, il a été camionneur *(« pendant deux ans »)* tout en écrivant des scénarios, à sa sortie de l'université où il a étudié les sciences : *« Je voulais devenir un savant »*, dit-il. Il est devenu cinéaste.

COLETTE GODARD.

« De l'Argentine », par Werner Schroeter

Reportage intime

Invité en 1983 par le Gœthe Institut de Buenos-Aires, Werner Schroeter y a dirigé un séminaire de cinéma. Il y reste quatre semaines et demande aux étudiants de lui raconter, en films, la « réalité sociale du moment », dernier moment de la dictature militaire, et pas le moins dangereux. Werner Schroeter doit partir. Il a emmené le matériel, mais ce travail inachevé lui pèse. Le retour à la démocratie qui suit la guerre des Malouines lui offre l'occasion de le poursuivre. Jack Lang, alors ministre de la culture, lui permet d'en compléter le financement.

Werner Schroeter retourne à Buenos-Aires en 1985. Il met en scène le spectacle d'une comédienne — que l'on voit dans le film dire un extrait du *Galilée* de Brecht. Il retrouve ses étudiants et il regarde l'Argentine blessée.

Il faudrait ignorer totalement Werner Schroeter pour imaginer un documentaire habituel, une tentative d'information exhaustive, objective. Schroeter nie le sens du mot « objectif » et son utilité. C'est en poète qu'il saisit le réel. Cinéaste, metteur en scène de théâtre et d'opéra, les mondes qu'il édifie montrent et racontent la vérité de cette vison poétique, souvent noire, cruelle, et certainement belle, flamboyante.

A son second voyage à Buenos-Aires, Werner Schroeter se promène dans la ville, et laisse traîner son regard d'étranger amoureux sur les visages, sur un visage d'enfant, fasciné. Il suit l'actualité à la télévision, travaille au théâtre, entre dans le quotidien. Il retrouve des gens, en rencontre d'autres, entend les confidences. Il suit la ronde sans fin des mères qui appellent encore, toujours, leurs disparus. Il boit du vin blanc dans des restaurants d'artistes, traîne dans la nuit pluvieuse, s'enveloppe de ce que les discours, les analyses ne peuvent pas dire.

En disposant dans le champ de sa caméra des gens vers qui le pousse un élan qui ressemble à l'amour, Werner Schroeter raconte son amour pour l'Argentine, pays lointain dont il voudrait appréhender les secrets, secrets que reflètent les regards, les visages, plus que dans les scènes reprises dans l'actualité. *De l'Argentine* est un reportage d'intimité, l'histoire d'une rencontre fulgurante et tendre, foisonnante, trop riche, trop brève. Il faut voyager dans cette Argentine visitée par Schroeter.

C. G.

DANSE

Karole Armitage à Bobigny

Le peintre et la danseuse

Karole Armitage et le peintre David Salle tentent d'injecter au ballet classique une énergie contemporaine. Ce n'est pas si simple.

Il se passe aujourd'hui pour Karole Armitage le même phénomène que pour Twyla Tharp. A force d'attirer l'attention sur elle, de déranger, d'agresser, elle a séduit le Tout-New-York. *Vanity Fair* consacre un long article à la « princesse punk », nouvelle star de la danse, fiancée au jeune peintre David Salle.

Aujourd'hui, la danseuse a beaucoup de mal à se débarasser de son étiquette « punk ». A maintes reprises, elle a affirmé avec véhémence son attirance pour le classique, dans le sens où classique signifie force technique et économie de moyens. La voici qui propose une nouvelle alternative au ballet traditionnel en le situant dans un environnement scénique et musical contemporain et en le chargeant d'une énergie et de rythmes nouveaux, avec son ballet, *The Elisabeth Phrasing of the Late Albert Ayler* – plus succinctement *Eliz* – présenté à Bobigny par le Festival d'Automne.

Les décors ont été réalisés par David Salle, « nouveau figuratif » new-yorkais. Ses rideaux mobiles, ses peintures géantes d'objets usuels, s'intègrent bien à la chorégraphie, une suite d'entrées, de variations, dansées par une troupe jeune, pleine de vie.

C'est le retour aux pointes, aux figures d'écoles, mêlées de gestes quotidiens, cassées dans leurs enchaînements selon un jeu subversif pratiqué par bon nombre de jeunes chorégraphes actuels et qu'avait poussé très loin Balanchine, usant des rythmes de jazz, des déhanchements du bassin et des cassures de pieds, mais avec quelle invention ! Par comparaison, Karole Armitage paraît presque timorée.

Des « pointes » d'araignée

On se demande quel accueil le public aurait fait à une troupe inconnue venue présenter ce programme. S'agissant de l'impertinente Karole, on peut lui prêter des intentions au second degré qui n'apparaissent pas dans l'exécution. Ou alors il aurait fallu que toutes les danseuses possèdent la même présence qu'elle, ses « *pointes* » *d'araignée*, ses développements anguleux, cassés d'étirements « *glamour* ».

La seconde partie, inspirée par la musique *free* d'Albert Ayler, est la plus réussie. Un climat de tendresse, de jeunesse, s'installe dans un foisonnement de «grands jetés», «fouettés», danses folkloriques, surchauffés par le duo des saxos. Les costumes sont pimpants, acides, et c'est vrai qu'à certains moments on peut penser à l'époque parisienne des ballets Diaghilev.

MARCELLE MICHEL.

★ Créé à la maison de la culture de Rennes le 18 septembre, ce ballet est présenté à la maison de la culture de Bobigny jusqu'au 11 octobre (20 h 30), et ira ensuite à Barcelone du 12 au 20 octobre.

TRADITION

Bercy à l'heure du sumô

Le rituel et le muscle

Pendant deux jours, les 10 et 11 octobre, le Palais de Bercy va vivre à l'heure japonaise. Les « sumôtori », montagnes de chair et de muscles, vont s'empoigner, pour la première fois, sous l'œil d'un public parisien.

RICHARD KALVAR

Autant que le sport national japonais par excellence, le sumô – ce combat de deux colosses de chair et de muscles au crâne planté d'un chignon – est une sorte d'institution. Sa popularité est immense et ses six tournois annuels, d'une durée de quinze jours, drainent des foules considérables qui achètent les tickets des semaines à l'avance. La télévision et la radio diffusent les combats en direct, et le nom et la silhouette des champions sont familiers à tous les Japonais (leurs photographies figurant plus souvent sur la couverture des hebdomadaires que celle du premier ministre). Le sumô est une tradition plus complexe que ne le laisse *a priori* penser la simplicité de ses règles – faire toucher le sol à l'adversaire – et dont les origines se confondent avec la mythologie nippone.

Selon la légende, le sumô remonte à la lutte entre deux divinités dont le vainqueur, le dieu Takeminakata, serait à l'origine de la lignée impériale. La force, dans le Japon mythique, passant pour indiquer la volonté des dieux.

Plus prosaïquement, le sumô est lié au culte shintô (religion première du Japon) et il s'apparente à des formes de lutte venues de Corée et de Chine. Les enceintes de combat apparurent à l'époque Nara (VIIe-VIIIe siècle), et les combats commencèrent alors à être patronnés par la cour. Ayant fait partie des arts martiaux au cours de la période des guerres civiles (XVIe siècle), il devint par la suite un sport professionnel et populaire pratiqué lors des fêtes villageoises ou de cérémonies shintô, notamment des cultes de la fertilité. C'est au cours de la période Edo (XVIIe-XIXe siècles) qu'il prit à peu de chose près la forme que nous lui connaissons. Il se pratiqua longtemps aux coins des rues, et il exista même un sumô entre une femme et des aveugles : un spectacle au caractère scabreux certain.

Certains sumôtori (lutteurs) ayant pris part au renversement du régime shogunal aux côtés des réformateurs de Meiji, au milieu du XIXe siècle, le nouveau pouvoir leur témoigna ses faveurs. Mais ils n'en furent pas moins l'objet d'une sérieuse controverse : pour les modernistes, leur nudité était « *choquante* » et un signe de « *barbarie* », pour les traditionalistes, ils faisaient partie de la culture japonaise. Ce furent ces derniers qui l'emportèrent et, en 1884, l'empereur Meiji assista à un tournoi de sumô consacrant définitivement son prestige. Lorsque les sumôtori se rendirent, il y a deux ans, à New-York, Mme Reagan n'en joua pas moins les effarouchées devant leur nudité et refusa de les recevoir à la Maison Blanche.

L'atmosphère des salles de tournoi, où les spectateurs boivent et mangent en regardant le spectacle, l'adulation dont les lutteurs sont l'objet (les femmes n'étant pas les dernières passionnées par les combats), témoignent du côté divertissement de masse qu'est resté le sumô – même si le base-ball tend désormais à lui ravir cette place.

Les rituels du combat de sumô, aussi importants peut-être que l'affrontement lui-même, sont encore liés au culte shintô. Par exemple, le toit désormais suspendu au-dessus de l'arène *(dohyo)*, c'est-à-dire un cercle de 4,55 mètres en sable tassé délimité par les bourrelets de paille, évoque celui d'un temple. Au début des tournois, un prêtre shintô vient d'ailleurs purifier l'aire du combat. Les lutteurs eux-mêmes jettent en l'air une poignée de sel, élément purificateur, avant de s'affronter : plus de 650 kilos de sel sont ainsi utilisés au cours d'un tournoi.

Le combat est réglé par un arbitre *(gyoji)*, revêtu du riche costume en soie des nobles de la période Muromachi (XIVe siècle). Ils sont traditionnellement issus de deux grandes lignées que les connaisseurs distinguent à la manière dont ils manient l'éventail qu'ils utilisent pour diriger l'empoignade, poussant d'une voix haut perchée ce qui peut sembler de longs hululements modulés mais qui en fait indiquent aux spectateurs l'évolution du corps à corps.

De lents rituels avant l'empoignade

Le contraste est étonnant entre les lents rituels précédant l'empoignade et l'affrontement lui-même qui ne dure souvent que quelques secondes. Les lutteurs arrivent simplement vêtus du *mawashi*, étoffe de soie ceinte autour des hanches, troussée entre les jambes et fixée par un nœud dans le dos. Cette étoffe de plusieurs mètres de long sert autant à voiler leur nudité qu'à assurer un point d'appui à certaines prises.

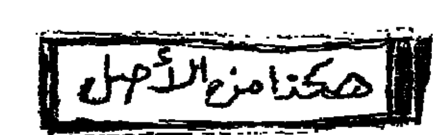
Le rinçage de la bouche avec de l'eau sacrée et la projection du sel sur l'arène sont précédés par une flexion des jambes, l'extension des bras en croix (en trois temps de haut en bas : signifiant le ciel, l'homme et la terre) et le claquement des mains (rituel d'exorcisme). Puis, c'est la levée successive des deux jambes dans une sorte de grand écart, surprenant pour ces mastodontes, qui se termine par une claque sur les cuisses (une pratique qui vise à se dégourdir). Enfin, les deux adversaires sont face à face, accroupis les poings au sol, leur énorme postérieur en l'air, s'observant. L'empoignade est proche. La tension monte dans la salle. Et puis : rien. Les lutteurs se relèvent et toute la cérémonie recommence. Limités à quatre minutes, ces faux départs constituent autant un artifice pour exciter le public qu'un moyen de concentration, d'évaluation de l'adversaire et de bluff à son égard.

Le choc, quand finalement il a lieu, est fulgurant. Filmé au ralenti, cela donne deux masses de chair s'aplatissant l'une contre l'autre, se déformant, se pétrissant, s'agrippant et se claquant le visage. Il s'agit d'expulser l'adversaire de l'aire de combat ou de lui faire toucher le sol. La technique de lutte du sumô compte soixante-huit prises qui se ramènent à pousser, tirer, renverser, soulever, projeter des hanches, faire trébucher ou tout bonnement gifler.

Les lutteurs peuvent peser de 180 à 250 kilos, mais on aurait tort de faire de ceux-ci de simples obèses. Ce sont aussi à leur manière des athlètes. Tout leur poids est concentré sur l'estomac et les hanches où réside leur force de poussoir et de résistance à l'assaut de l'adversaire. Si autrefois, le sumô a pu être d'une rare violence, aujourd'hui la force, la vitesse et l'équilibre sont les facteurs essentiels.

Les lutteurs font partie de deux grandes « écuries » : celle de l'Est et celle de l'Ouest. Ils sont classés en fonction d'une hiérarchie stricte dont les échelons correspondent aux performances de chacun et non à son poids. Bon joueur, le sumôtori ne montre jamais sa déconvenue ni son désaccord avec l'arbitre. Le sumô est une confrontation mais l'agressivité en est absente.

PHILIPPE PONS.

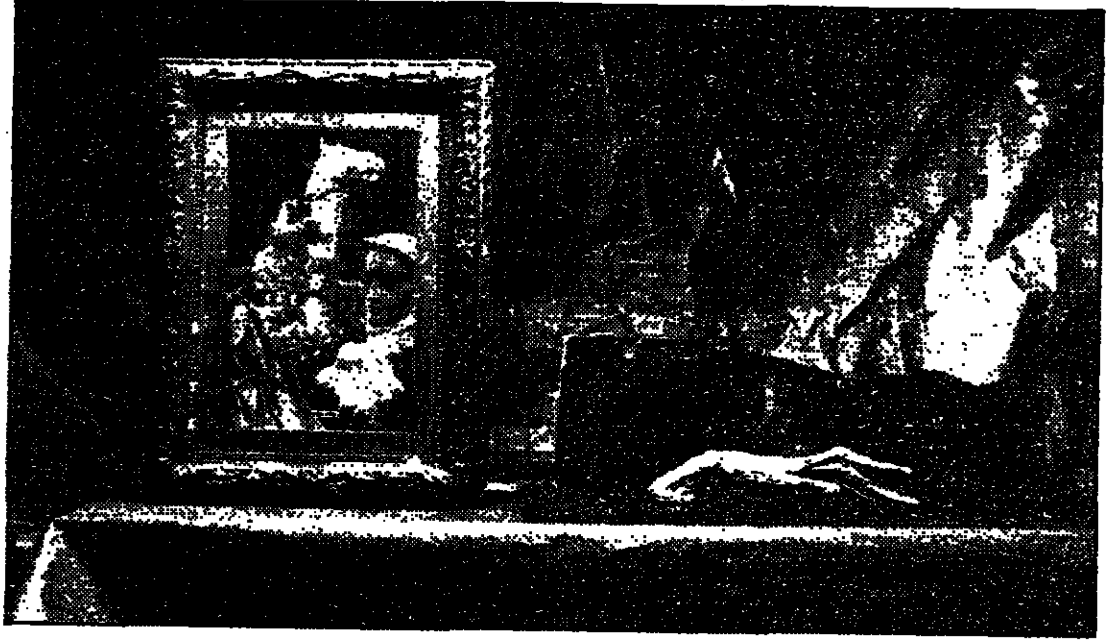


PHOTOGRAPHIES

Six ans de Studio 666, à Metz

Un antimusée

Le Studio 666 de Carol Marc Lavrillier a ouvert ses portes à Paris il y a six ans. Une rétrospective de son travail est présentée à Metz.



Le grenier de la mémoire (1984).

Une chose saute aux yeux quand on entre dans le cadre splendide des caves Sainte-Croix, à Metz (1). C'est que la plupart des œuvres présentées ne l'auraient jamais été ailleurs qu'au Studio 666. Et encore, sur les cinquante noms prévus, faute de place ou par choix artistique, Lavrillier en a écarté près d'un tiers, notamment les reporters, dont il estime, sans nier leurs qualités, qu'ils ne répondent plus aux questions que la photographie pose aujourd'hui.

Cette épuration est significative. Et permet de dégager trois lignes de force, en tête desquelles s'illustre la relation unissant photographie et sculpture. C'est le cas de Pierre Mercier avec ses *Statues de mineur*, de Gormezano et Minot « imitant » la nature, et de l'ahurissante série d'autoportraits de l'Américain John Coplans fixant avec un humour sans concession l'état de son corps vieillissant. Détournant à son profit la nature morte (Michel Dheurle ; Winfred Evers) ou le portrait (Pruszkowski, Pinkas), une seconde tendance réside dans l'affrontement aux composantes traditionnelles de la photographie, qu'il s'agisse de la lumière (Houcmant), de l'espace (Drysdale, Wiynanda Deroo, Ritterman), de la couleur (De Fraye), du mouvement (Müller-Pohle) ou de la perception qu'on en donne, ce qui aboutit par la mise en cause du cadre (Postel, Bergeron) à mettre en jeu le sens des choses et à l'épreuve la spécificité même du médium (Tom Drahos). Enfin, le troisième courant fait de la prise de vue l'enjeu d'une théâtralisation, d'un questionnement sur l'imaginaire et la représentation comme le réussit sur des registres variables l'« école hollandaise » (de Marlo Brockmans à Erica Uhlenbeck, Boonstra ou Henk Tas) qui apporte un formidable bol d'air en développant une pratique radicalement inventive, aux accents inédits pour la France.

En revanche, c'est sur le registre de l'œuvre que se déploie, solitaire, la réflexion sur l'apparence que poursuivent Alain Fleischer, le Catalan Catany, dont les calotypes annoncent la superbe réalisation couleur sur les fleurs, ou le Laotien Rasi, qui évoque sans pesanteur la symbolique du temps par le jeu de la lumière et de l'ombre. Jouissant d'une réputation internationale, tous trois explorent des voies nouvelles qui contribuent à enrichir le vocabulaire de la photographie.

Invitant à suivre, pour ainsi dire pas à pas, la logique et la complexité d'une expérience originale, cette rétrospective de six années d'activité n'est pourtant pas un album de souvenirs ni un monument érigé en hâte pour célébrer la création qui se fait. Mais un antimusée, plus hétéroclite qu'homogène, qui traite l'art comme un puzzle et n'hésite pas à prôner ses erreurs pour mieux révéler derrière les errances et les aberrations — si cruelles avec le recul — la vitalité d'un art jeune qui cherche et s'interroge.

Comme l'écrit Jean-Claude Lemagny : « *On ne communique la création que par la création continue.* » Sans souci de récolter des dividendes, donnant sa chance à l'éphémère, Lavrillier a toujours combattu pour défendre les œuvres qu'il aime.

Non content de gérer sa galerie, ce rêveur têtu vient d'engager un nouveau pari en éditant à ses frais trois livres d'un coup (2). Objet bibliophilique autant qu'ouvrage de référence, réunissant 106 œuvres de 39 photographes, tiré en cahiers séparés et susceptible d'être complété par la suite, ce premier bilan d'un travail de recherche ne prétend pas que l'évolution d'un art peut s'écrire en six ans à travers la seule ouverture d'une galerie. Mais il présente à coup sûr un moment de l'histoire de la photographie. Et, à travers elle, de l'art en général.

P. Ro.

(1) « Un choix photographique dans la création contemporaine », Caves Sainte-Croix, Metz, présenté par le Studio 666 et Metz pour la photographie, jusqu'au 2 novembre.

(2) *Le Studio 666, Carol Marc Lavrillier*, présenté par Jean-Claude Lemagny et suivi d'un entretien, coffret imprimé sur papier hélio 190 grammes, 785 F, en souscription jusqu'au 29 novembre, 695 F.

★ *Bourdelle, peintre*, introduction de Jean Selz, 120 reproductions, éd. 666, 495 F.

★ *Portraits d'artistes - Les années 50/60*, par Denise Colomb, préface Dominique Carré, commentaires Denise Colomb, éd. 666, 455 F.

Carol Marc Lavrillier, ou la photo révélée

Photographe attitré de la revue l'Œil, *auteur d'ouvrages sur Bourdelle et Delacroix, Carol Marc Lavrillier ouvre en novembre 1980 le Studio 666 à Paris. Porté par sa passion pour la création contemporaine, il y présente plus de cinquante photographes, dont quarante pour la première fois en France. Certains, comme Pierre Mercier, Alain Fleischer ou Tom Drahos, figurent aujourd'hui dans les collections des FRAC et des musées. Souvent avec des moyens de fortune, se disputant, créant des ouvertures, prenant des risques, explorant la relation entre les arts, liant exposition et édition, Lavrillier continue à cinquante-trois ans d'assouvir son irrépressible besoin de liberté. Et d'assumer sans spéculations le rôle pilote qu'il souhaite jouer dans la découverte de nouvelles expressions. Sa galerie, étagée sur deux niveaux, est sa vraie demeure, sa seconde peau, sa coquille d'escargot.*

« J'appartiens à une famille d'artistes, *dit Carol Marc Lavrillier.* Dès l'instant où j'étais en âge de tenir un crayon, on m'a appris à dessiner, autrement dit, à voir. Amené à faire des études de sculpture et de gravure, je me retrouve, entre dix-sept et vingt-trois ans, à l'Ecole des beaux-arts. C'est ainsi que j'ai découvert la magie de la photographie. En 1959, j'ai commencé à travailler pour la revue *l'Œil* jusqu'en 1974. J'y ai appris un éclectisme dans la compréhension des différents arts et j'ai décidé de m'en servir concrètement en ouvrant une galerie.

» Mon intention était seulement de permettre à des jeunes artistes de s'exprimer. Je n'avais aucune idée de ce que pouvait être le marché, mon intérêt s'est porté d'emblée sur ceux qu'on appelle aujourd'hui les plasticiens. J'ai toujours considéré la photographie comme une discipline égale aux autres. Ce que je voulais montrer, ce n'était pas un type d'artistes bien précis mais un bouquet des diverses tendances. Pour moi, le rôle d'une galerie n'est pas d'accumuler les noms célèbres mais de révéler la création qui se fait.

» Lorsqu'on est directeur de galerie, la liberté et les contraintes s'affrontent dans tous les domaines, à commencer par les problèmes matériels qui consistent à tenir un lieu en vie quand on ne dispose pas de rentrées suffisantes. J'aurais pu m'installer dans le système de la double vente, ancienne et moderne, mais je ne l'ai pas voulu. Je me consacre à ce qui se fait chaque jour. La marginalité dans laquelle je m'inscris est incontestable.

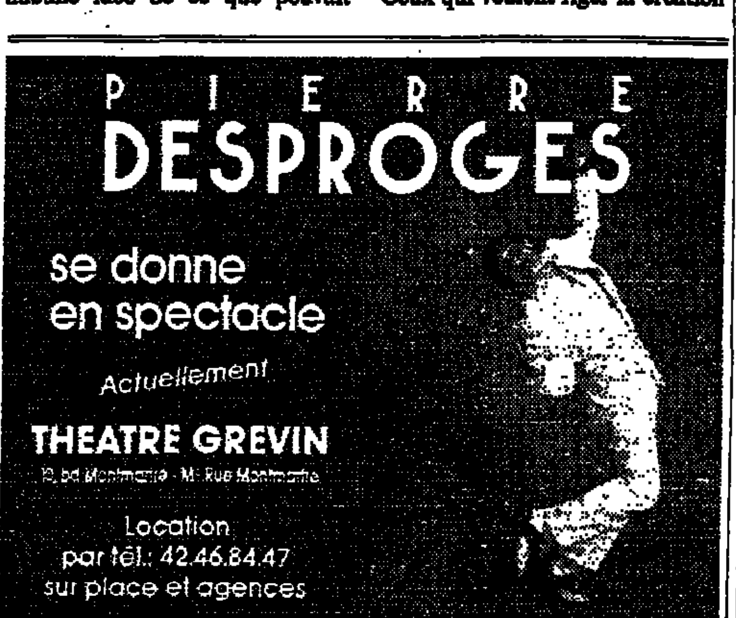
» La photographie est un phénomène en marche. Chaque petit moment peut sembler faible mais recèle peut-être une clé qui ouvre des horizons nouveaux. Son développement est comparable à celui de la science. Dans le temps, on attribuait le prix Nobel pour une grande découverte. On le donne aujourd'hui à une recherche de l'infinitésimal qui va permettre au reste de continuer à avancer. Ceux qui veulent figer la création devraient se souvenir que les photos anciennes, qui ont acquis une telle valeur à présent, ne constituaient rien d'autre, elles aussi, qu'une étape.

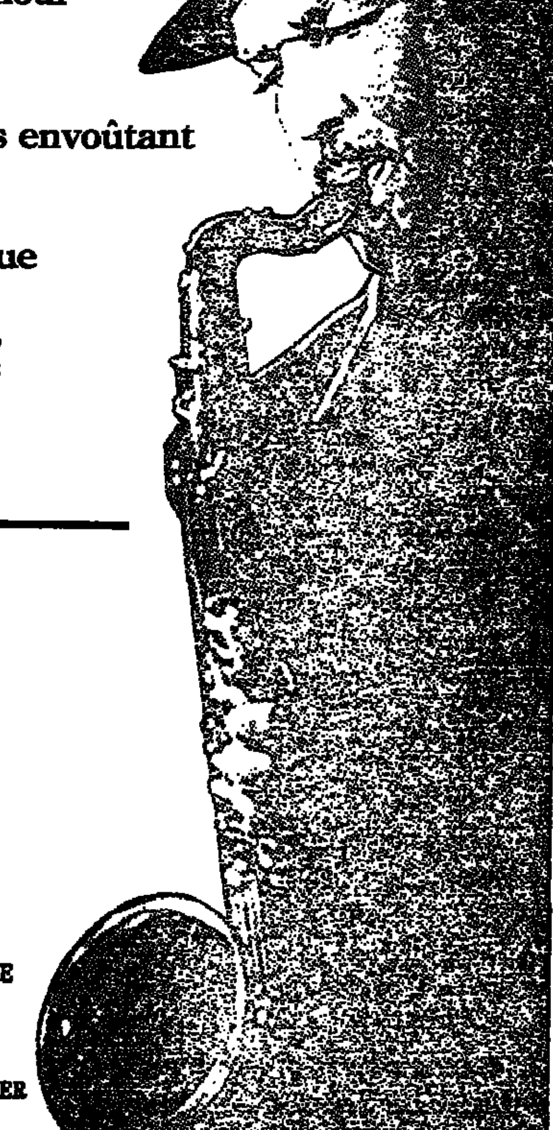
» La photographie qui m'intéresse commence en 1910 avec les futuristes italiens, meurt en 1920 avec le fascisme, renaît avec le Bauhaus qui meurt avec le nazisme et renaît après les années 60 avec une photographie libérée du reportage, du souci d'informer et de traduire la réalité. Ce qui me satisfait, c'est de voir mon travail s'inscrire dans une tradition qui lui donne son sens. Pour moi, la photographie n'est pas un art du souvenir, et je ne serai jamais quelqu'un de sage. J'avance, je continue de prendre des risques, j'essaye de rester le premier spectateur. »

Propos recueillis par
PATRICK ROEGIERS

★ Studio 666, 6, rue Maître-Albert, Paris 5e, présente « Des Américains » photographiés par Todd Merrill, jusqu'au 18 octobre.







EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

REINHARD MUCHA, GILBERTO ZORIO, Galeries contemporaines. Jusqu'au 14 décembre.

SUR LA ROUTE DES VACANCES, L'ÉTÉ 36... ET QUELQUES AUTRES, Grand Foyer, 1er sous-sol. Jusqu'au 10 novembre.

LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

DESIGN : LE PROBLÈME D'ABORD. Jusqu'au 27 octobre. CCI (espace des Brèves).

HANS POELZIG (1869-1936). CCI (centre d'information). Jusqu'au 5 janvier 1987.

PALETTES GRAPHIQUES. Salle d'actualité de la PBI. Jusqu'au 10 novembre.

LES MUSICIENS MIGRATEURS. *Atelier des enfants. Jusqu'au 15 novembre.*

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du Général-Eisenhower) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi *jusqu'à 22 h. Jusqu'au 5 janvier 1987.*

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

QUINZE PHOTOGRAPHIES DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (42-96-36-21). Sauf dimanche, de 9 h, à 17 h. Jusqu'au 18 octobre.

BIENNALE INTERNATIONALE DES ANTIQUAIRES, Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 11 h à 23 h. *Dim. de 11 h à 20 h. Jusqu'au 12 octobre.*

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS, DÉCORATEURS *(Rétrospective de femmes créatrices décoratrices des années 1920 à 1950).* Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de *10 h 30 à 19 h 30.* Jusqu'au 13 octobre.

BISSIÈRE, 1886-1964. Jusqu'au 16 novembre ; MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Jusqu'au 4 janvier ; MANUEL ALVAREZ BRAVO. Photographies 1920-1986. Du 9 octobre à décembre ; BRUCE NAUMAN, WOLFGANG LAIB. Du 11 octobre au 30 novembre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus).* Jusqu'au 26 octobre.

HENRI LE SECQ : PHOTOGRAPHE DE 1850 A 1860. Jusqu'au 30 novembre ; MAYO. Retour d'Italie. Peintures 1964-1981. Jusqu'au 3 novembre. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

LE CORPS ET SON IMAGE. PHOTOGRAPHIES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Jusqu'en novembre ; IRVING PENN : *THÉATRE DES RÉALITES* (vingt-quatre auteurs et plasticiens contemporains). Du 9 octobre au 8 décembre. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

LA PEINTURE A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : LES CONCOURS D'ESQUISSES PEINTES 1816-1863. *Jusqu'au 14 décembre. Ecole nationale* supérieure des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à *19 h ; LES CONCOURS DES PRIX DE* ROME 1797-1863. 11, quai Malaquais. Jusqu'au 14 décembre.

60e EXPOSITION DES PEINTRES-GRAVEURS FRANÇAIS. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-09). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècle - ANIMAUX D'EDO. Fonds *Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi,* 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE *GROULT.* Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 octobre.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à *17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F.* Jusqu'au 20 octobre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... *Imagination et technique dans la Marine 1680-1730.* Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois *(42-77-11-30). Sauf mardi, de* 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

L'ŒUVRE DE SAM FRANCIS DANS LES COLLECTIONS DU MUSÉE IDEMITSU. Pavillon des Arts, les Halles-Terrasse Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 16 novembre.

LA LUMIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS. Jusqu'au 2 novembre ; LES ANNÉES PLASTIQUES. Jusqu'au 4 janvier 1987. *Cité des sciences et de l'industrie,* 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

LA LEÇON DE CHARCOT - VOYAGE DANS UNE TOILE. Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

CHRISTOPHE BART-LES COULISSES DE L'OPÉRA. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre.

ESTAMPES DE SOULAGES *(lithographies, gravures et cuivres).* Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Jusqu'au 31 octobre.

BACCARAT VOUS FAIT REVIVRE SON PASSÉ. Musée de Baccarat, 30 *bis,* rue de Paradis (47-70-64-30). Jusqu'au 22 novembre.

Centres culturels

CHRISTIAN BOLTANSKI. MONUMENTS - LEÇONS DE TÉNÈBRES. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. De 13 h à 19 h sauf samedi. Jusqu'au 9 novembre.

PETITES SCÈNES-GRAND THÉA*TRE. Théâtre de création et d'avant-garde* de 1944 à 1960. Mairie du Ve, 21, place du Panthéon (43-26-67-57). Tlj. de 10 h à *17 h 45. Jusqu'au 26 octobre.*

HOMMES DE VERRE. Verriers français contemporains. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 novembre.

BIRGIT BROMS (Peintures). HAKAN REHNBERG (Objets, peintures). Centre *culturel suédois, 11, rue Payenne* (42-71-82-20). Lundi-vendredi de 12 h à 18 h et samedi-dimanche de 14 h à 18 h. Entrée *libre. Jusqu'au 2 novembre.*

WALLONIE-BRUXELLES AU CARREFOUR DE L'EUROPE. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129 rue Saint-Martin (Piazza Beaubourg). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 19 octobre.

RAYMOND E. WAYDELICH. Centre national des arts plastiques, 11, rue Ber*ryer. De 11 h à 18 h, sauf mardi.* Jusqu'au 9 novembre.

DIVAS, PARCOURS D'UN MYTHE. Théâtre national dec l'Opéra de Paris. Jusqu'au 2 novembre.

ART CONTEMPORAIN TUNISIEN. Théâtre du Rond-Point, Maison internationale, avenue Franklin-Roosevelt. De 11 h 30 à 20 h 30, dim. de 10 h 30 à 17 h. Jusqu'au 23 octobre.

LA BD ENTRE MODE ET PEIN*TURE. Hall du CNAP, 27, avenue de* l'Opéra. Sauf samedi et dimanche, de 12 h 30 à 18 h 30. Du 10 au 23 octobre.

Galeries

LE CINÉTISME DANS LES PAYS LATINS. Galerie *Renoir,* le Latina, 20, rue du Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 27 octobre.

PIERRE CHARREAU, ROBERT MALLET-STEVENS. Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 15 novembre.

LITTÉRATURE EN CUL-DE-LAMPE. Exposition des Éditions Terriers. Cahiers de littérature 1977-1986. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66) Jusqu'au 30 octobre.

LES MODERNES CLASSIQUES. E. Boothy, M. Calm, S. Charchoune, H. Closon, etc. Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 15 novembre.

STEINBERG, SIMONDS, BEUYS. Galerie Maeght-Lelong, 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 1er novembre.

LOS AMERICANOS. Peintres et sculpteurs d'Amérique latine. Artcurial, *9, avenue Matignon (42-99-16-16).* Jusqu'au 22 novembre.

ART ABSTRAIT 1910-1960. Peintres connus ou méconnus. Les uns, vers 1950. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-*33-04-66). Jusqu'au 25 octobre.*

GOLF. Peinture, gravures anglaises, lithographies, affiches. Galerie Pierre Hautot, 36, rue du Bac (42-61-10-15). Jusqu'au 31 octobre.

ANKOUA. *Galerie Polaris, 25, rue* Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 19 octobre.

JOHN ARMLEDER. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 16 octobre.

JANOS BER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 25 octobre.

PIERRE BERG, sculptures. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 18 octobre.

MICHEL BLUM. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (43-26-40-96). Jusqu'au 15 novembre.

JEAN-PAUL BROHEZ. Photographies. *Galerie-librairie Jean-Pierre Lambert,* 3, place du Marché-Sainte-Catherine (42-78-62-74). Jusqu'au 25 octobre.

BRUEGHEL, PIERRE D'ENFER et JEAN DE VELOURS. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 30 novembre.

SAMUEL BURI. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 31 octobre.

BÉATRICE CASADESUS. Tramographies. Galerie Charles-Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 18 octobre.

AXEL CASSEL. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). *Jusqu'au 25 octobre.*

JEAN-JACQUES CECCARELLI. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 30 octobre.

ISABELLE CHAMPION-MÉTADIER. Objets terrestres. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (42-22-12-59). Jusqu'au 14 octobre.

OLIVIER DEBRÉ. Peintures récentes. Galerie Daniel-Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 15 octobre.

DOURNON. Galerie Bellint, 28 *bis,* boulevard de Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 8 novembre.

MANEL ESCLUSA. Voyage au port. *Galerie Tension, 33, rue du* Faubourg-Saint-Antoine (43-42-26-26). Du 10 au 23 octobre.

HAMISH FULTON. Galerie Gillepsie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 15 octobre.

LÉON GISCHIA. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-*84-28). Jusqu'au 31 octobre.*

ROSELINE GRANET. Galerie Darthea, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 31 octobre.

HENRI HAYDEN. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 21 novembre.

DJOKA IVACKOVIC. Peintures récentes. *Galerie Leif Stahle, cour Delépine* (48-07-24-78). Jusqu'au 25 octobre.

G. KOSKAS. Tableaux, objets. Galerie Raph, 12, rue Pavée (48-87-80-36). Jusqu'au 5 décembre.

YAYOI KUSAMA. *Christian Cheneau* Galerie, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 10 novembre.

BERTRAND DE LAJUGIE, Patch'working. Galerie du Jour Agnès-B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 28 octobre.

BERTRAND LAVIER. « Monochromes ». *Galerie Liliane et Michel* Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 1er novembre.

PHILIPPE LAVIALLE. Photographies. Galerie Perrain, 1, rue du 29-Juillet (45-08-43-67). Jusqu'au 26 octobre.

LEPEUVE. Galerie Anne Blanc, 158, galerie de Valois. Jardin du Palais-*Royal (42-86-94-85). Jusqu'au 25 octobre.*

CLAUDE LEVEQUE. « Meubles ». Galerie Philippe-Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 31 octobre.

ROB MALLET-STEVENS. « Une cité moderne ». Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 22 novembre.

MARFAING. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 7 novembre.

SAULO MERCADER. Galerie l'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 31 octobre.

FLORENCE MERCIER. Atelier Guy Mondineu, 36, rue Pastourelle (48-87-*84-89). Jusqu'au 25 octobre.*

GABRIELA MORAWETZ. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'au 30 octobre.

COLIN PAUL MEY. Sculptures 1985-1986. Galerie du Jour Agnès-B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 28 octobre.

LUC PEIRE. Galerie Convergence, *39, rue des Archives (42-78-57-45).* Jusqu'au 5 novembre.

PEREZ-FLORES. Prochromatiques. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 25 octobre.

JEAN-LUC POIVRET. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). *Jusqu'au 29 octobre.*

JEAN REVOL. Galerie Eolia, 10, rue de Seine (43-26-36-54). Jusqu'au 8 novembre.

YVES REYNIER. Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 1er novembre.

SARKIS, Chambre sourde. Galerie de *Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-*42-63). Jusqu'au 31 octobre.

THOMAS SCHUTTE, Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 20 octobre.

LISA SANTOS SILVA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). *Jusqu'au 18 octobre.*

VIEIRA DA SILVA. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 22 novembre.

TONY SMITH. Sculptures 1961-1963, Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 15 octobre.

TREIZENEM, Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (46-33-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

DAN STEFFAN, Vous avez dit liberté ? Galeie Flora/Espace Kiron, 10, rue de la Vacquerie (43-73-53-00). Jusqu'au 8 novembre.

CY TWOMBLY, Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 6 novembre.

FÉLICE VARINI. Galerie Claire-Burrus, 30, rue de Lappe (43-55-36-90). *Jusqu'au 2 novembre.*

NICOLAS VIAL, « L'Art et la Presse ». Galerie Art contemporain, 22, rue de l'Odéon (46-33-49-24). Jusqu'au 20 octobre.

JEAN-LOUIS VILA. Galerie d'art contemporain, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 16 octobre.

JACQUES VILLEGLE. Les *Années 80.* Espace Claudine Brégnet, 10, passage de Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 31 octobre.

CONSTANTIN XENAKIS. Œuvres sur papier. Galerie l'Œil dense, 4, rue Campagne-Première (43-20-95-86). Jusqu'au 8 novembre.

ZARCATE. Galerie Pascal Gabert, *80, rue Quincampoix (48-04-94-84).* Jusqu'au 1er novembre.

En région parisienne

FRESNES. Six sculpteurs face au bois. Salle H.-Pujo, 16, rue Maurice-Ténine ; *Ecomusée de Fresnes, ferme de Cottinville,* 41, rue Maurice-Ténine. Tlj de 14 h à 19 h, sam. et dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à *19 h.*

GUIRY-EN-VEXIN. Tissu et vêtement : 5 000 ans de savoir-faire. Musée archéologique (36-67-45-07). Jusqu'au 30 novembre.

LE VÉSINET. La Chine symbole et art de vivre. Centre des arts et loisirs du Vésinet, 59, boulevard Carnot (39-76-32-75). Jusqu'au 2 novembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. L'Aracine. Art brut. Hommage à Miguel Hernandez. Château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle, RN 34 (43-08-82-35 - 43-09-62-73). Sam., dim., jours fériés de 11 h à 18 h ; mar., jeu. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier.

PONTOISE. Jean Legros (peintures). Musée, 4, rue Lemercier (place de l'Hôtel-de-Ville) (30-38-02-40). Tlj de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf mardi. Jusqu'au 7 décembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. *Maxime Maufra : Du dessin à la gravure.* Musée du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 16 novembre.

SAINT-OUEN. L'atelier de Boris Taslitzky. Château, rue Albert-Dhalenne. Tlj de 14 h à 18 h, sauf mardi. Jusqu'au 30 octobre.

En province

AMIENS. Pierre Mahille. Maison de la culture, place Léon Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 26 octobre ; Picardie, berceau de *la France : Clovis et les derniers romains.* Musée de Picardie, 48, rue de la République (22-91-36-44). De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, sauf lundi.

ARRAS. Bazaine. Centre culturel Noroit, 6, rue des Capucins (21-71-30-12). Du 11 octobre au 21 décembre.

BAR-LE-DUC. L'Eternité heureuse : Travaux de Pascal Kern, Bernard Faucon et Georges Rousse. Musée de Bar-le-Duc, Esplanade du Musée (20-76-14-67).

BORDEAUX. Marie-Françoise Poutays (sculpture 1984-1986) ; Richard Tuttle (« Wire pieces » 1972). Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 23 novembre.

BOURG-EN-BRESSE. Valère Novarina. Musée du Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 31 novembre.

CALAIS. Matière première. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00) Jusqu'au 15 novembre. Daniel Aulagnier. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-67-14). Jusqu'au 23 novembre.

DIJON. Bertrand Lavier. Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Du 11 octobre au 17 novembre.

DUNKERQUE. Les figurations des années 60 à nos jours. Musée d'art contemporain, avenue des Bains. Jusqu'au 3 novembre.

GENAS. Ben. Maison des expositions. Mar. au sam. de 15 h à 19 h : dim. au lun. de 17 h à 19 h. Jusqu'au 8 novembre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. *Tour Saint-Nicolas* (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LILLE. Matisse, peintures et dessins du musée Pouchkine et du musée de l'Ermitage. Place de la République. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, sauf mardi. Jusqu'au 5 janvier 1987.

LYON. Alexandre Trauner, 50 ans de cinéma. *Institut Lumière, 25, rue du* Premier-Film (78-00-86-68). Jusqu'au 14 décembre ; Octobre des arts : Abramovic/Ulay ; Georges Brecht ; Gottfried Honegger. Musée Saint-Pierre-Art contemporain, 16, rue du Président-Edouard-Herriot (78-30-50-66) ; Jean-Michel Sanejouand. Palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux (78-28-07-66) ; Guillaume Bijl. Maison des expositions de Lyon, place Bellecour (78-30-50-66).

MARSEILLE. Mars/halle sud : deux revues pour l'art contemporain. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Du 11 octobre au 16 novembre ; Monticelli. Du 11 octobre au 4 janvier ; Créer dans le créé. Du 11 octobre au 9 décembre. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75).

MARCQ-EN-BARŒUL. Le symbolisme et la femme. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 30 novembre.

POITIERS. La nouvelle photographie en France 1919-1939. Musée Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien. Jusqu'au 15 novembre.

REIMS. Recherche de cathédrale. Œuvres de René Dürrbach pour les vitraux de Nevers. Palais du Tau. Du 11 octobre au 11 novembre.

ROCHECHOUART. Raoul Hausmann (rétrospectives, peintures, photos, photomontages, collages, dessins). Musée départemental d'art contemporain (55-77-42-81). De 14 h à 18 h, sauf mardi.

STRASBOURG. Jean Arp. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 16 novembre.

TOULON. Kijno, trente ans déjà. Jusqu'au 7 décembre. Didier Demozay. Jusqu'au 12 novembre. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54).

TOURCOING. Jean Fautrier. Les *Estampes 1923-1964.* Musée des Beaux-Arts, 2, rue Paul-Doumer (20-25-38-92). Jusqu'au 2 novembre.

TROYES. James Ensor. L'œuvre gravé. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 décembre.

VALENCE. L'oubli afflige la mémoire. Les anachronistes italiens. Jusqu'au 30 novembre. Musée de Valence, 4 place des Ormeaux.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Gina Pane – La légende dorée 84/86. Musée d'art moderne, allée du Musée. Jusqu'au 7 décembre.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES ÉLÉGIES DE DUINO, Bastille (43-57-42-14), (L) 19 h 30 (9).

LE MALHEUR INDIFFÉRENT-HISTOIRE D'ENFANT, Bastille (43-57-42-14), 21 h (14).

AMÉDÉE OU COMMENT S'EN DÉBARRASSER, Poche, (45-48-92-97), 20 h (14).

CONVERSATION CHEZ LES STEIN, Théâtre 13 (45-88-16-30), 20 h 30 (14).

AUJOURD'HUI SIMON CRÈME DE JOUR, Créteil, Maison des arts, *(48-99-18-88), 20 h 30* (14).

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), jeu., ven., mer., à 18 h 30 : Don Carlos.

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : mer., vend. : concours de danse (renseignements au 47-23-40-84) ; jeu., sam. à 19 h 30 : Ariane à Naxos ; concert : lun. à 20 h : concert Liszt.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., dim. à 14 h 30 ; jeu., sam., lun. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; Mer., dim. à *20 h 30 : Un chapeau de* paille d'Italie ; ven., mar. à 20 h 30 : Bérénice.

CHAILLOT (47-27-81-15). Grand foyer (lun.) : mer., ven. à 19 h ; jeu. 21 h : Chœur de la minorité des Dong (province du Guizhou) ; mer. 21 h : jeu. à 19 h ; mar. à 21 h : Les marionnettes à la palanche de Pékin ; sam. à 19 h ; dim. à 17 h : Contes-ballades de style Pingtan (province du Jiangsu) ; dim. à 15 h ; mar. à 19 h ; ven., sam. à 21 h : Ballade pour Tympanum de Chengdu (province de Sichuan) ; Théâtre Gémier (lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h : la Clé.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), mar. à 18 h 30 : Albert Cohen.

TEP (43-64-80-80), mar. : Poussière pourpre, de Sean O'Casey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar.) : Débats-rencontres : mer. à 18 h 30 : les Commandes publiques et la sculpture « in situ » ; jeu. à 18 h 30 : Image et informatique ; à 19 h : le Colporteur, de C. Bobin ; 21 h : Dédicace à l'année qui *vient, de A. Khatibi ; Cinéma-vidéo :* Vidéo-information : sauf mardi, à 13 h : Mercenaires en quête d'auteurs, d'A. d'Aix, *J.-C. Burger ; à 16 h* : Ardea Cinerea, de G. Sauvage ; les Chevaux, de F. Knie ; 19 h : la Mort monumentale, d'O. Descamps ; Jacques Copeau : Souvenirs, de R. Leenhardt ; Vidéo-musique : sauf mardi, à 13 h : Angelita Vargas à Paris, de J. et J. Lledo ; Tex-Mex, de J. Marre ; à 16 h : le Chevalier à la rose, de R. Strauss ; à 19 h : Michel Petrucciani ; Archie Shepp ; Hommage à la fédération Jean-Vigo : mer. à 14 h 30 : San Mao le petit vagabond, de Z. Ming, Y. Gong ; 17 h 30 : l'Accusé, de J. Kadar, E. Klos ; 20 h 30 : Certificat de nais*sance, de S. Rozewicz* ; jeu. à 14 h 30 ; Okraina, de B. Barnet ; à 17 h 30 : Haines, de J. Losey ; à 20 h 30 : Ice, de *R. Kramer* ; ven. à *14 h 30 : l'Esclave de* l'amour, de N. Mikhalkov ; 17 h 30 : les Enfants perdus, de A. Makovec ; 20 h 30 : Au fil du temps, de W. Wenders ; sam. à 14 h 30 : la Solitude du coureur de fond, de T. Richardson ; 17 h 30 : les Diamants de la nuit, de J. Nemec ; 20 h 30 : Kaos, de P. et V. Taviani ; dim. à 14 h 30 : le Roi des singes, de W. Laiming ; 17 h 30 : l'Enfance d'Ivan, de A. Tarkovski ; 20 h 30 : l'Affiche rouge, de F. Cassenti ; lun. à 14 h 30 : Nuit et brouillard au Japon, de N. Oshima ; 17 h 30 : l'Enfance de Gorki, de M. Donskoï ; *20 h 30 : Qui chante là-bas, de* S. Sijan ; Concert-spectacle : sam., dim. à 20 h 30, lun. à 18 h 30 : Systèmes personnels et informatique musicale.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sauf lun. 20 h 45 ; dim. 14 h 30 : Don Carlos ; lun. à 20 h 30 : Richard III ; ven. et mar. à 18 h 30 : J.-C. Vannier.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), (lun.) mer., ven., sam., mar. à 20 h 30, jeu. à 19 h 30, dim. à 16 h : la *Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.*

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D), 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 15 h. : Mystère Bouffe.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) (D., L.), 20 h 30, mar. 19 h : Elvire Jouvet 40.

BASTILLE (43-57-42-14) (L.), 19 h 30 : les Elegies de Duino, (à partir du 9). (D. soir, L.) 21 h : dim 16 h 30 : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant (à partir du 14).

BATACLAN (47-00-30-12) (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h 30 : William.

BOUFFES DU NORD voir Festival d'automne.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), (D. soir), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97), 20 h 30 : la Tour de Nesle.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h. : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30, dim. 17 h. : Buddy et Fladdo brûlent les planches (dern. le 5).

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souriotte - L'Histoire du tigre.

CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre (D. L.) 20 h 30 : Adam et Ève ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie (D. L.) 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre (D. L. Mar.) 20 h 30 : l'Evangile de Jean.

CITHEA (43-57-99-26) (D., L.), 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. *15 h 30* : Poil de Carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (L.), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14) (D., L.), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DECHARGEURS (42-36-00-02) (D. L.) 20 h : Baby Sitting.

DEUX PORTES *(43-61-23-52) (D. soir,* L., Mar.), 20 h 45, dim. 15 h : Tortilla Flat.

DIX HEURES (46-06-07-48) (D.) 20 h : les Chaussures de Mme Gilles.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (J., D.), 21 h, (Mer., D.) 15 h : Scapin ; jeu. ven. 21 h, sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Villa bleue.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.) 20 h 30 : Pedro Paramo.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D.), 20 h 30, sam. 17 h : Vingt ans de pianos *forcés.*

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h: Duels for One ; 21 h : Happy Days.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 18 h 30 : Mary contre Mary.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. L.), 19 h : P. Leautaud, ce vieil enfant perdu ; *(D., L.) 21 h : Est* permis ce qui convient.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.) à 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la *Mariée* mise à nu par ses célibataires, même.

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D.), 21 h, sam. 18 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. *16 h 30,* dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARAIS (42-78-03-53) (D), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-66-20-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.) 21 h, dim 15 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. L.), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : *le Lieutenant Gustel.*

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MÉNILMONTANT le 11 à 20 h 30 : le 12 à 15 h : la Grande Oreille.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. *15 h 30 : Pyjama pour six.*

MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.), *20 h 45,* sam. 17 h 30, dim., 15 h 30 : la Maison du lac ; Petite salle (D. soir, L.), dim. 16 h : Violences (dern. le 8).

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Le mal court.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

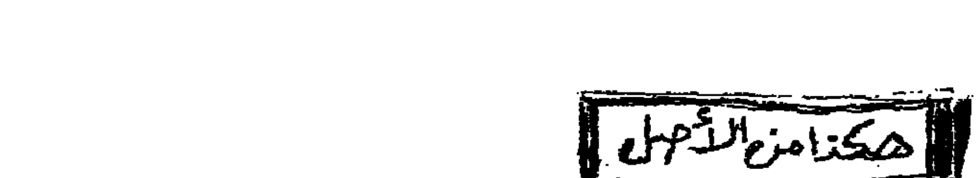
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) Grande Salle (D.), *20 h 30 : la Meilleure* ; Petite salle (D.) 21 h : Un amour de punk.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule. Rencontres : le 13 à 20 h 30, le 14 à 14 h 30 : G. Bacquier.

PARIS-VILLETTE (42-03-02-55) voir Festival d'automne.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h. : Un bain de ménage – Mon Isménie.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.) 20 h, dim. 15 h : Amedée ou comment s'en débarrasser (à partir du 14).



MUSIQUE

PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), (D., L., Mar.), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 21 h., sam. 18 h et 21 h., dim. 15 h. : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. L.), 21 h : Chat en poche.

ROSEAU-THEATRE (42-72-23-41) (D.) 20 h 45 : Histoire de Mahen, le Boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar., 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; II : sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D.), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D. L.) 21 h : Job de Fou.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h., sam. 18 h., dim. 15 h 30 : Tel quel.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH 13 (45-88-16-30) (20 h 30 : Conversation chez les Stein (à partir du 14).

TH DES 50 (43-55-33-88) (D.) 20 h 30 : le Vestiaire.

TH. DE L'ILE SAINT-LOUIS (42-59-67-34) (S. L. Mar.) 20 h 30 et 22 h 15, dim. 15 h et 17 h 30 : En vers et contre tout.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Bain de Diane (dern. le 12).

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; ven. 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D. L.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : l'Orchestre ; (mar.) 21 h 45 : J'assure tes risques ; (L., Mar.) 23 h, mar. 22 h : De Belleville à Byzance ; L. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées (à partir du 5).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : Job de Fo (dern. le 11).

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Théâtre national de Chaillot (mer., ven.) 19 h, jeu. 21 h : Chœur Dong ; ven., sam. 21 h, dim. 15 h, mar. 19 h : Ballade Chengdu ; mer., mar. 21 h, jeu. 19 h : Marionnettes Palanche ; sam. 19 h, dim. 17 h : Pingtan.

Bobigny, MC 93, les 8, 9, 10, 11 à 21 h : K. Armitage.

Bouffes du Nord les 8, 9, 10, 11 à 20 h 30, le 12 à 15 h : le Discours aux animaux ; les 13, 14 à 20 h 30 : Dixi théâtre et masque.

Comédie-Française, les 10, 14 à 20 h 30 : Bérénice.

Vitry, Studio-Théâtre (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 17 h : la Métaphysique d'un veau à deux têtes.

Créteil, Maison des arts (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Compagnie Bagouet.

Théâtre Paris-Villette, (dim. soir) 20 h 30, dim. 15 h : Elle est là.

Danse

Voir théâtres subventionnés

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Avec Rainer Maria Rilke.

GRAND EDGAR (43-20-85-11), le 10 à 18 h 30 : Cie Red Notes ; le 11 à 18 h 30 : Cie Guillermin-Pascoli.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94) (L.), 20 h 30, sam. 14 h 30, dim. 15 h : Ballet Bolchoï.

PALAIS DES SPORTS (42-28-40-90) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 15 h, dim. 17 h : A. Ailey.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39), les 9, 10, 11 à 20 h 30, le 12 à 15 h 30 : Balletz Jazz de Montréal.

THÉATRE 18 (42-26-47-47), les 8, 9, 10, 11 à 20 h 30, le 12 à 16 h : Cie Le Pied dans l'eau.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h : la Valise en carton.

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34) (D., L.) 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., ven., sam. : 14 h 30 ; ven., sam., à 20 h 30 ; dim. à 14 h et 17 h 30 : le Roi du Pacifique.

Les concerts

MERCREDI 8 OCTOBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm , Chœur d'hommes de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham (Mozart, Schumann, Chostakovitch).

Salle Gaveau, 20 h 30 : M. de Valmalete (Liszt).

Église St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Ensemble instrumental J.-J. Wiederker (Vivaldi, Bach).

La Table verte, 22 h : Quatuor de clarinettes de Paris (Ibert, Poulenc, Gluck...).

Sorbonne, Grand Amphithéâtre, 20 h 45 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : M. Venzago (Mozart).

Lucernaire, 18 h : E. Arden (Strauss).

JEUDI 9 OCTOBRE

Lucernaire, 18 h : voir le 8.

La Table verte, 22 h : voir le 8.

Eglise St-Louis-des-Invalides, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, chœurs de R.-F., dir : H. Drewans (Webern, Denisov, Messiaen).

Salle Cortot, 12 h 30 : D. Hovora, A. Moglia, E. Peclard (Clarke, Dvorak) ; 20 h 30 : D. Henry, A. Pondepeyre (L. Nicolaou).

Institut polonais, 20 h 30 : M. Rudzinski, K. Jankowska-Borzykowska (Chopin, Niewiadomski, Szymanowski)

VENDREDI 10 OCTOBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 8.

La Table verte, 22 h : voir le 8.

Lucernaire, 18 h : A. Krotenberg.

SAMEDI 11 OCTOBRE

Lucernaire, 18 h : voir le 10.

La Table verte, 22 h : voir le 8.

Eglise St-Merri, 21 h : W. Hoogewerf, L. Morabito (Jacometti, Boccherini, Bach...).

18-Théâtre, 16 h 30 : C. Zaidline, M. Boukouche (Wolf, Strauss, Schumann...).

DIMANCHE 12 OCTOBRE

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble polyphonique de Choisy-le-Roi, dir. : L. Boer (Bach, Couperin, Fauré...).

Église des Billettes, 10 h : E. Le Gall (Bach, Mendelssohn) ; 17 h : Trio de Parme (Boccherini, Mozart, Beethoven).

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : Élèves de la classe d'orgue du conservatoire d'Aubervilliers.

Notre-Dame, 17 h 45 : M.-Th Michaux (Mendelssohn, Dupré, Isoir).

Th. du Rond-Point, 11 h : M. Beroff (Bach, Scriabine, Chopin).

Eglise St-Gabriel, 15 h 45 : Ph. Sauvage, S. Estelles (Vivaldi, Bach, Haendel...).

LUNDI 13 OCTOBRE

Église St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : T. Pinnock (Balbastre, Rameau, Scarlatti....).

Athénée Louis-Jouvet, 20 h 30 : K. Moll, C. Garden.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. : K. Nagano (Adams, Liszt, Tchaïkovski).

Cité internationale universitaire, Grand Théâtre, 20 h 30 : Deventer Jeugd Orkest, (Charpentier, J.-C. Bach, Ditters von Dittersdorf...).

MARDI 14 OCTOBRE

Salle Cortot, 12 h 30 : C. Edel-Laton, P. Barkeshli (Mozart, Chopin, Schubert) ; 20 h 30 : Ensemble des deux mondes (Glinsky, Villa-Lobos, Stravinski).

Église St-Nicolas-des-Champs, 20 h 30 : Groupe vocal arpège de Bordeaux, dir. : J. Peral, ensemble instrumental J.-W. Audoli (Haydn, Lécot).

Radio-France, 18 h 30 : P. Hommage, Ph. Muller, D. Renault-Fasquelle (Le Flem, Rivier, Roussel...) ; 20 h 30 : Cl. N. de Crauzat (Messiaen) ; 22 h 30 : musique traditionnelle japonaise.

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Mouzalas (Liszt).

Église allemande, 20 h 30 : S. Fraboni.

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : D. D'Arco, R. Cohen (Brahms).

Église St-Roch, 20 h 30 : Chœur F. Poulenc, Ensemble vocal en hurepoix, Jeune philharmonie du Val-de-Marne, dir. : C. Chauvet (Vivaldi, Puccini).

Église St-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre de jeunes de Deventer, dir. : R. Robert ; Deux orchestres de jeunes A. Lœwenguth, dir. : Cl. de Meyer, M. Rothenbuhler (Bach, Charpentier, Dittersdorf...).

Lucernaire, 20 h 45 : P. Schmalfuss (Debussy).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Jeune philharmonie franco-allemande, chœur Montjoie, dir. : J. Von Websky (Beethoven).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), le 13 à 22 h : The Bobs.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : les 8, 9, 10, 11, 12 : Jazz Fusion ; le 13 : Jay Ryan Blues ; le 14 : P. Ramos.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Guin Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, les 8, 9, 10, 11 : Pan African System.

CITHEA (43-57-99-26), le 7 à 19 h 30 : J.-J. Avenel, C. Baretto, M. Benitan.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 10, 11, 12 : Teddy Nighter and the Gang.

EL GLOBO, le 9 à 19 h 30 : The Maniacs, la Souris déglinguée.

KISS (48-87-89-64), 23 h, les 11, 12 : Amala ; le 13 : Pela.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : le 14 : Dee Dee Bridgewater.

MONTANA (45-48-93-08) (D., L.). R. Utreger, R. Galeazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h. les 8, 9, 10, 11 : S. Guerault ; les 13, 14 : J. Lacroix.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 8 : Lou Donaldson Quartet ; les 9, 10 : Superbiton ; le 11 : Vernon Oxford ; le 14 : K. Ignatzek.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 8 à 20 h 30 : Level 42 ; les 10, 11 à 20 h 30 : J. Browne ; le 12 : R. Laurens.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer., jeu. : E. Caumont ; ven. : R. Mailhes, G. Locatelli ; sam. : F. and Cie ; lun. : G. Badini ; mar. : Betina.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), mer. : G. Laffitte Quartet ; jeu. : Ch. Morin ; ven. : King's Quartet ; sam. : Orpheon Celesta ; lun. : Westland Jazz Band ; mar. : M. Slim.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : P. Tonolo, M. Rusca, L. Benhamou.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 8, 9 : Martial, T. Besson ; les 10, 11 : Calzoni-Alain ; les 13, 14 : New Jazz off.

REX CLUB (42-36-83-93), le 11 à 19 h 30 et 22 h : Carmel ; le 13 à 20 h : Ch. de Goal, Cactus World News.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D. L.), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group (dern. le 11) ; à partir du 14 : M. Saury.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Trio Persi-Jafet-Ceccarelli.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven., sam. 24 h : O. Piro Quintet.

ZÉNITH (42-40-60-00), le 6 à 20 h : Metallica.

En région parisienne

Voir aussi Festival d'Automne

ANTONY, Théâtre Gémier (46-66-02-74), le 13 à 21 h : Poil de carotte.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67) (dim. soir, lun), 20 h 30, mat. dim. à 15 h : Comme il vous plaira.

BAGNEUX, CAC (46-63-10-54), les 10, 11, 12 à 20 h 30 : Zonkonaqui.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-64-41) (dim. soir, lun), 20 h 30, mat. dim. à 15 h 30 : les Femmes savantes.

CHATENAY-MALABRY, la Piscine (46-61-33-33), mar., ven. à 20 h 30, sam. à 16 h, dim. à 15 h : Illusions perdues ; sam. à 20 h 30, dim. à 19 h : Splendeurs et misères des courtisanes.

CERGY-PONTOISE, Théâtre des Louvrais (30-30-33-33), les 10, 11 à 21 h : Cupidon et la mort.

CHILLY-MAZARIN, Eglise (46-51-85-17), le 12 à 17 h : ensemble Perceval.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 10 à 20 h 30 : Karim Kacel.

CORBEIL, CAC (60-89-00-72), le 8 à 20 h 45 : C. Carlson.

CRETEIL, Maison des arts (48-99-18-88), les 8/9 à 20 h 30 : Déserts d'amour ; les 10/11 à 20 h 30, le 12 à 15 h 30 : le Crawl de Lucien ; à 20 h 30 : Aujourd'hui Simon Crème de jour (à partir du 14). Grande Salle, à partir du 10 (dim. soir, lun.) 20 h 30, mat., dim., à 15 h 30 : L'Oiseau vert.

EVRY, Agora (60-79-10-00), le 11 à 20 h 30 : Compagnie Manuela Vargas.

FRESNES, MJC (42-37-63-42), le 11 à 21 h : Gubitsh-Calo.

ISSY LES MOULINEAUX, MJC (45-54-67-28), le 9 à 21 h : Szgab, Alpha et ses roméos ; le 10 à 21 h : Jet Boys, 13[e] section ; le 11 à 21 h : Cover Boy, Chihuahua, Jolly Jumper ; le 12 à 16 h : Marcus in Cairo, Nuit blanche, Transylvania.

IVRY, Théâtre (46-72-37-43) (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. à 17 h : Lila.

LONGJUMEAU, Théâtre Adolphe Adam (69-09-40-77), le 12 à 15 h : les Voisins du dessus.

MAISONS-LAFFITTE, église Saint-Nicolas, le 12 à 17 h : récital Jean-Pierre Millioud (Bach, Lizst, Vierne).

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 (dim., soir, lun. mar.) dim. à 18 h : Baleine.

MARLY-LE-ROI, Maison Jean-Vilar (39-58-74-87), le 11 à 21 h : Rachid Bahri.

MELUN, Gymnase de l'Almont (64-52-10-95), le 11 à 21 h : Missa Gallica, de B. Lallement.

LES MUREAUX, église Saint-Pierre (34-74-21-83), le 12 à 17 h : Orchestre P. Kuentz et chorale (Requiem de Verdi).

NEUILLY/SEINE, Athlétic (47-47-83-03) (dim., lun., mar.) : Tueur sans gages ; Théâtre Saint-Pierre (46-24-25-99), les 8, 9, 10 à 20 h 45 : la Grotte.

ORLY, Salle Aragon, le 14 à 21 h : Mlle Else.

RAMBOUILLET, Nickelodéon (30-41-11-69) le 10 à 21 h : Eva Kriz.

ROYAUMONT, Abbaye (30-35-30-16) le 11 à 20 h 45 : Mélodies et Lieds (Fauré, Schumann, Debussy, Wolf).

RUEIL MALMAISON, Th. André-Malraux (47-32-24-42) le 9 à 20 h 45, les 10 et 11 à 14 h 30 et 20 h 45 : Capriccio.

SAINT-CYR, CAC (30-45-11-10) les 10, 11 à 21 h : Durendal.

SANNOIS, Cyrano de Bergerac (39-81-81-56) le 11 à 21 h : Festival de Magie.

SURESNES, Th. Jean Vilar (47-72-38-80) le 10 à 21 h : La Maleza.

TAVERNY, (39-95-21-55) le 11 à 20 h 30 : Ens. Instrumental A. Stajic (Vivaldi).

VERSAILLES, Théâtre Montansier (39-50-71-18) les 10, 11 à 21 h, le 12 à 15 h : Harold et Maude ; le 14 à 21 h : l'Age en Question.

VILLEJUIF, Th. Romain Rolland, le 10 à 20 h 30 : P. Conte.

Eglise Saint-Cyr et Sainte-Juliette, (47-26-02-22) le 10 à 20 h 45 : J.-C. Mara (flûte de Pan) et J. Dahais (orgue).

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE

Fontainebleau, théâtre municipal (64-22-26-91) le 10 à 21 h : Orchestre de chambre de Tchécoslovaquie et quintette Nielsen (Mozart) ; Sèvres, église Saint-Romain, (42-65-48-02) le 14 à 21 h : Idem.



AUJOURD'HUI



CINEMA

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 8 OCTOBRE

16 h, Tout va très bien, Madame la marquise, de H. Wulschleger ; 19 h, Maître Puntila et son valet Matti, de A. Cavalcanti (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Les archives du film présentent : l'Honorable Catherine, de M. L'Herbier.

JEUDI 9 OCTOBRE

16 h, Sapho, de L. Perret ; 19 h, The Road to Glory, de H. Hawks (v.o.) ; 21 h, Biennale de Venise 86 : l'Empire de Satan, de Salah Abou Seif (v.o. s.t.f.)

VENDREDI 10 OCTOBRE

16 h, Rappel immédiat, de L. Mathot ; 19 h, L'enquête est close, de J. Tourneur.

SAMEDI 11 OCTOBRE

15 ans du ciné-club d'Antenne 2 : 15 h, le docteur Mabuse, de F. Lang ; 17 h, Image d'une époque : le docteur Mabuse, de F. Lang ; Inferno, les hommes d'une époque : City Girl/Our Daily Bread, de F.-W. Murnau ; 21 h, Voyage à Tokyo, de Y. Ozu (v.o.s.t.f.).

DIMANCHE 12 OCTOBRE

Cycle Les grandes restaurations de la cinémathèque française : 15 h, Fanfan la Tulipe, de R. Leprince ; 17 h, Casanova, de R. Barberis ; 15 ans de ciné-club d'Antenne 2 : 19 h, Une aventure de Billy le Kid, de L. Moullet ; 21 h, Merlusse, de M. Pagnol ; Jofroi, de M. Pagnol.

LUNDI 13 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 14 OCTOBRE

15 ans de ciné-club d'Antenne 2 : 16 h, Petit à petit, de J. Rouch ; 21 h, en avant-première et en présence de Alekseï Guerman et Andreï Boltnev : Mon ami Ivan Lapchine, de A. Guerman (v.o.s.t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 8 OCTOBRE

15 h, 10e Festival international du film d'art : Films en compétition ; 17 h, Un homme à brûler, de P. et V. Taviani (v.o.s.t.ang.) ; 19 h, 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : l'Homme à la cape noire, de S. Rezende (v.o.s.t.f.).

JEUDI 9 OCTOBRE

15 h, 10e Festival international du film d'art : Films en compétition : 17 h, Paysage après la bataille, de A. Wadja (v.o.s.t.f.) ; 19 h 15, 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : le Temps de mourir, de J. Ali Triana (v.o.s.t.f.).

VENDREDI 10 OCTOBRE

15 h, 10e Festival international du film d'art : Films en compétition : 17 h, les Femmes des autres, de D. Damiani (v.f.) ; 19 h 15, 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Malbrough s'en va-t-en guerre, de F. Fernan-Gomez (v.o.s.t.f.).

SAMEDI 11 OCTOBRE

10e Festival international du film d'art : 15 h et 17 h, Films en compétition ; 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 19 h, Werther, de Pilar Miro (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Miss Mary, de M. Luisa Bemberg (v.o.s.t.f.).

DIMANCHE 12 OCTOBRE

10e Festival international du film d'art : 15 h et 17 h, Films en compétition ; 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain ; 19 h, la Gran fiesta, de M. Zuriñaga (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Ciel ouvert, de J.-B. de Andrade (v.o.s.t.f.).

LUNDI 13 OCTOBRE

10e Festival international du film d'art : 15 h et 17 h, Films en compétition ; 19 h, 8e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Voyage à travers l'Argentine, de Mercedes Sosa de S. Paul ; O Picasso, de G. Carle.

MARDI 14 OCTOBRE

Relâche.

LES FILMS NOUVEAUX

ALIENS, LE RETOUR (**), film américain de James Cameron, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; VF/Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE COLLÈGE FILE A L'ANGLAISE, film français de Armand Isnard : Triomphe, 8e (42-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07 ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA FEMME DE MA VIE, film français de Régis Wargnier : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOUR ET NUIT, film français de Jean-Bernard Menoud : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

PÉKIN CENTRAL, film français de Camille de Casabianca : Forum 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AVANT-PREMIÈRE

RUE DU DÉPART, film français de Tony Gatlif : Le club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

DOUBLE MESSIEURS, film français de Jean-François Stevenin : Grand Edgar, dim. 18 h, 14e (43-20-90-09).

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND 6, rue de Beaujolais, 1er (Palais-Royal) F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle salle voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard. Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
LES URSINS DANS LE CAVIAR 43-29-54-20 3, rue de la Colombe, 4e	Cuisine raffinée dans un cadre Renaissance. Son caviar renommé, ses plats traditionnels et toujours ses excellents desserts. Dîner TLJ sauf dimanche.
LE PÊCHEUR 43-87-56-87 27, rue des Batignolles, 8e (Me Rome) TLJ	Cuisine familiale. Spécialité de poissons, coquille saint-jacques, lotte à la royale, sole, raie, etc., viande. Prix moyen à la carte 120 F.
HIPPOCAMPE 42-89-07-09 14, rue Washington, 8e	Plateau de fruits de mer à 160 F. Grillade de poisson. Couscous et choucroute aux poissons. Excellent menu à 108 F. Déjeuners, dîners d'affaires. Accueil jusqu'à 23 h 30. Fermé dimanche.
KATSURA 48-74-83-12 63, rue de Clichy, 9e Me Pl. Clichy	Spécialités japonaises, YAKITORI, SASHIMI, barbecue sur table, TEMPURA. 8 menus + carte. Cadre raffiné. TLJ jusqu'à 24 h.
MAX GOLDENBERG 47-70-89-96 25, rue Taitbout, 9e	Restaurant spécialités juives d'Europe centrale à déguster sur place ou à emporter. Env. 120 F. Brunch le dim. F. lundi.
AU PETIT RICHE 47-70-68-68/47-70-86-50 25, rue Le Peletier, 9e F. dim.	Son étonnant menu à 110 F service compris. Vin de Loire. Décor 1880. Salon de 6 à 50 personnes. Déjeuners, dîners, soupers de 19 h 30 à 0 h 15. Parking Drouot.
TY COZ 48-78-42-95 35, rue Saint-Georges, 9e F. dim., lundi	NOUVEAU TY COZ A LYON (1er), 15, rue Royale. Fermé dimanche et lundi. 78-27-36-29. MÊMES SPÉCIALITÉS DE POISSONS, CRÊPES, GALETTES. J. 23 h.
CLOSERIE SARLADAISE Ts les jours 94, bd Diderot, 12e 43-46-88-07	SPÉCIALITÉS DU PÉRIGORD Déjeuners d'affaires - Dîners - Salon pour groupes
ILE DE KASHMIR 47-23-77-78 Quai Debilly, face au 32, av. de New-York, 16e	2 restaurants indiens sur une péniche, face à la Tour Eiffel. Le Lotus : composez votre Thali, 200 F. Déj., buffet chaud, 125 F s.c. Dîner à la carte. Le Jardin de Shalimar pour vos soirées privées. TLJ. Parking.
MARIUS 46-51-67-80 82, bd Murat, 16e	Déjeuners, dîners, tous les fruits de mer, spécialités provençales, bouillabaisse, loup au fenouil, aïoli le vendredi. F. dim. soir et lundi.
MICHEL COMBY 43-80-88-68 116, bd Pereire, 17e F. sam. et dim.	« AMATEURS DE GIBIER ». Canette sauvage, râble de lièvre, perdreaux. Une seule adresse : Michel Comby, « maître cuisiniers de France ». Carte : env. 250 F.
EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Batignolles, 17e F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.
ANNICK et FRANCIS VALLOT au SANTENAY 75, avenue Niel, 17e 42-27-88-44	A trois pas de l'Etoile, dans leur décor Napoléon III. Grande carte et menu au déjeuner. Spécialité de poissons. Vins de propriétaires. Dîner aux chandelles. F. dim. soir et lundi.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 43-54-26-07 72, boulevard Saint-Germain, 5e TLJ	J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. « GRILL D'OR 86 » de la gastronomie indienne.
TIEMKO 46-33-12-12 72, boulevard Saint-Germain, 5e TLJ	Nouveau décor. Cuisine russe traditionnelle : spécialités OKROCHKA, SMARODINNIK, canard « OHOTNIK ». Menu : 75-110 F, et carte grand choix de VODKAS. Dîners aux chandelles. Musicien.
ABÉLARD 43-25-16-46 1, rue des Grands-Degrés (5e), qu. Montebello	Face à l'Archevêché de Notre-Dame. Midi et soir. Menus à 85 et 115 F s.n.c. Spéc. de poissons et carte (paupiettes d'huîtres chaudes-poêlée de sole au foie gras. Jambonnette du fermier-Gibiers. 7 j. s/7, serv. jusqu'à 23 h 30.
LA CHOPE D'OR 43-26-49-76 4, place Saint-Michel, 6e TLJ	La taverne « jeune » aux 140 bières. Clip sur vidéo-laser. Son menu brasserie, ses spéc. à la bière, ses vins et ses prix « CINÉMA » (gardez votre billet).
LE JOCKEY 46-34-23-00 127, bd du Montparnasse, 6e	Déjeuner, dîner. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin. Foie gras. Poisson. Huîtres toute l'année. Plats traditionnels. PARKING en sous-sol (sortie rue de Chevreuse).
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F. dim. soir et lundi	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU No 2, RUE FABER.
RAVI 42-61-17-28 50, r. de Verneuil, 7e	Dans le 7e, un quartier calme, une cuisine traditionnelle indienne vous invite au voyage 7 jours s/7. Deux formules au choix à déjeuner 95 et 150 F. Dîner à la carte, dans un décor raffiné. Service assuré jusqu'à 23 h.

DINERS-SPECTACLES

LA ROUTE DES ÉPICES 9, bd Voltaire, 11e 48-07-29-49	Spéc. culinaires de dix pays. Brésil, Inde, Antilles, Méditerranée, etc. Banquets, repas d'affaires. Le soir dîner spectacles : Ambiance des Iles (Me République).

SOUPERS APRÈS MINUIT

CHARLOT, « ROI DES COQUILLAGES »

12, place Clichy - 48-74-49-64 - Accueil jusqu'à 2 h du matin

GOUTEZ L'AIR DU LARGE TOUTE L'ANNÉE

DANS CE RESTAURANT VOUÉ A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE LA MER.

L'UNE DES MEILLEURES BOUILLABAISSES DE PARIS.

LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR

AU PIED DE COCHON
6, rue Coquillière - 42-36-11-75
« LE FAMEUX RESTAURANT DES HALLES »
Un monument pantagruélique de la vie nocturne parisienne.
Huîtres et fruits de mer toute l'année.

LE GRAND CAFÉ
4, bd des Capucines - 47-42-75-77
« LE RESTAURANT DE LA MER DE L'OPÉRA »
La fraîcheur des poissons. La finesse des cuissons.
Magnifique banc d'huîtres.
Époustouflant décor-spectacle 1900.

LA MAISON D'ALSACE
39, Champs-Elysées - 43-59-44-24
« L'AMBASSADE GASTRONOMIQUE D'ALSACE »
Vous y dégusterez des fruits de mer de toute première fraîcheur.
La brasserie du Tout-Paris.

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; V.F. Richelieu, 2e (43-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Gaîté Rochechoart, 9e (48-78-81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

CLOCKWISE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 4e (43-35-30-40).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRITTERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Cigale, 18e (46-06-11-75).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40)

DÉMONS (**) (It., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A. v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

HITCHER (int. - 13 ans) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

HOUSE (A., V.o.) : Forum (mer. jeu. ven. sam. dim.), 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

831 VOYAGE INCERTAIN (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

OTELLO (Fr.) : Forum, 1er (45-97-53-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE TANGO DE NOTRE ENFANCE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TEX ET LE SEIGNEUR DES ABYSSES (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). — V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Les grandes reprises

AILLEURS L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

AMARCORD (It., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BAISERS VOLÉS (Fr.) : Rialto, 5e (46-07-87-61).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.f.) (**) : Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

ESCALIER C (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

FAHRENHEIT 451 (Fr.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

FANTASIA (A.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE GRAND ALIBI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Luxembourg (Hsp), 6e (46-33-97-77) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (47-00-89-16).

JUSTINE DE SADE (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; George V, 8e (45-62-41-46).

KAGEMUSHA (Jap., Forumv.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LOLA MONTES (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Mad Max I (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (42-36-56-70).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

NEIGE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40).

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIC-NIC A HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE POLICEMAN (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; ugc Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RAMBO II (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (*) (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE BLUES BROTHERS (A. v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UNE POIGNÉE DE SALOPARDS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

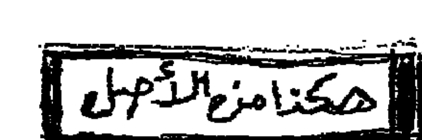
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

WHIRLPOOL (A., v.o.) : Action Christine (deux salles), 6e (43-29-11-30).

LES YEUX SANS VISAGE (Fr.) (**) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

ZONE ROUGE (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 8 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Série : Arsène Lupin.
D'après l'œuvre de Maurice Leblanc. Réal. Fritz Umgelter.
Double jeu.
Avec Georges Descrières, Yvon Bouchard, Andréa Dahmen, Gunter Sporrle, Bernd Helfrich.
Déguisé en Lutz Pindor, comte Pryberch-Artikoffen, le gentleman cambrioleur se rend dans un cercle hippique des Alpes bavaroises où le maître de manège vient d'être assassiné...
21 h 30 Variétés : Un soir aux courses.
Emission de Guy Lux, en direct de Vincennes.
Des courses de chevaux, d'interviews, des chansons de Carlos, Stéphanie, Michèle Torr, Sandra, Julie Pietri, Marc Lavoine, Renaud, Alphaville.
23 h 30 Journal.
23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 L'heure de vérité.
Emission présentée par François-Henri de Virieu.
Invité : Laurent Fabius.
▶ L'ancien premier ministre sera interrogé par François-Henri de Virieu, Alain Duhamel, Albert du Roy, Michèle Cotta, et Jean-Louis Lescène, qui présente les questions des téléspectateurs.
21 h 55 Le dossier d'Alain Decaux.
150 millions de fausses livres sterling pour Hitler.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés :
Embarquement immédiat.
Emission de M. et G. Carpentier.
Avec Marlène Jobert, Catherine Lara, Michel Boujenah, André Dussolier, Yves Duteil, Jean-Luc Lahaye, Mylène Farmer, le groupe Gold, Viktor Lazlo, Jesse Garon, Chantal Goya, Yves Lecoq, Jenna de Rosnay, Philippe Chatel, Pierre Bachelet, Linda de Suza, Bonnie Tyler.
21 h 55 Magazine : Thalassa.
22 h 45 Journal.

23 h 15 Magazine : Mach 3.
23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, Les triplés ; 21 h, Cinéma : Christine. ■ Film américain en v.o., de John Carpenter (1983), avec Keith Gordon, John Stockwell, Alexandra Paul ; 22 h 50, Flash d'information ; 23 h, Cinéma : Au-dessus du volcan. ■■ Film américain en v.o., de John Huston (1984), avec Albert Finney, Jacqueline Bisset, Anthony Andrews ; 0 h 45, Cinéma : Haute tension. □ Film américain de Rémi Kramer (1981), avec Ben Gazzara ; 2 h 35, Série : Cisco Kid.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 45, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 50, Série : Arabesque ; 0 h 05, Série : Thriller ; 1 h 20, Série : L'inspecteur Derrick ; 2 h 25, Arabesque.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. Invitée : Camille de Casabianca ; 19 h, NRJ 6. Invité : Jean-Pierre Mader ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire. Invité : Joseph Guglielmi ; Portrait : Pierre Dhainaut pour son livre Terre des voix ; Reportage : Démosthène Dawetis.
21 h 30 Musique : Perspectives du XXe siècle (enregistrement public le 22 mars 1986 à l'auditorium 106 de la Maison de Radio-France) : Orion, de Vivier ; Splyting, de Campana ; Khamsalwane, de Vercken ; Improvisazione II, de Maderna, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Farhad Mechkat.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Palais des fêtes de Strasbourg le 26 septembre 1986). Concerto pour hautbois et orchestre nº 1, de Maderna ; La mort de Procris, de Dufourt ; Laborintus II, de Berio, par le Nouvel Orchestre philharmonique, groupe vocal de France, dir. Yves Prin, soliste : Jacques Vandeville, hautbois. Et Concert (donné le 23 septembre 1986 au Palais des fêtes de Strasbourg). Cummings ist der Dichter, de Boulez, par l'Ensemble intercontemporain, Chœur de chambre de Stockholm, dir. Pierre Boulez, chef des chœurs Eric Ericson.
23 h Les soirées de France-Musique. Jazz-club : en direct du Sunset, André Ceccarelli, batterie.

Jeudi 9 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 50 Feuilleton : Dallas (rediff.).
14 h 40 Ravi de vous voir.
15 h 25 Quarté à Evry.
15 h 45 Feuilleton : Paul et Virginie. (13e et dernier épisode.)
16 h 15 Variétés : Show bises.
Emission de Jean Chatel, avec Philippe Lavil, Emmanuelle, Richard Berry et Alain Page, pour la pièce B 29.
17 h 25 Feuilleton : Le canon paisible. (3e épisode.)
18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes. De Patrice Drevet.
18 h 40 La vie des Botes.
19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Columbo.
Edition tragique.
Avec Peter Falk, Mickey Spilage, Jack Cassidy, Mariette Hartley, John Chandler... (Rediff.)
21 h 45 Magazine : L'enjeu.
De François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
Au sommaire : Points de repère ; Viser juste (des conseils pour choisir un micro-ordinateur) ; L'austérité belge ; L'homme du mois : Patrick Massardy ; L'enjeu de l'innovation.
23 h Journal.
23 h 15 C'est à lire.
Avec Clarisse Nicoïdski pour son livre *Frères de sang*, et Daniel Mesguich.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13 h 50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Sergent Anderson.
Escroquerie aux assurances, avec Angie Dickinson, Ian McShane.
15 h 55 C'est encore mieux l'après-midi.
Présenté par Christophe Dechavanne. Avec Kim Wilde, Darry Cowl, Dominique Paturel.
17 h 35 Récré A 2.
Super Doc ; Quick et Flupke ; Les mondes engloutis.
18 h 5 Série : Capitol.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
Le cœur.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.
19 h 15 Actualités régionales.
19.40 Expression directe.
CGT, CFDT.
20 h 00 Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma :
Un caprice de Caroline chérie. ■
Cycle Caroline Chérie.
Film français de Jean Devaivre (1952), avec Martine Carol, Jean-Claude Pascal, Jacques Dacqmine, Denise Provence.
22 h 50 Magazine : Résistances.
Au sommaire : Belfast, une ville sous le terrorisme ; Terrorisme et musulmans ; réinsertion des prisonniers.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Tribune libre.
12 h 15 Magazine : La vie à plein temps.
13 h Feuilleton : Demain l'amour.
(14e épisode).
13 h 30 Muppets show.
13 h 55 Jazz Off.
14 h Magazine : Thalassa (rediff.).
14 h 30. Série : Bizarre, bizarre.
15 h Boîte aux lettres (rediff.).
16 h Documentaire : Architecture et géographie sacrées.
17 h Série : Les secrets de la mer Rouge.
17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
17 h 55 Croqu'Soleil.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 4 Les jeux à Vienne.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma :
Folies bourgeoises. ■■
Film français de Claude Chabrol (1976), avec Stéphane Audran, Bruce Dern, Jean-Pierre Cassel, Ann Margret.
22 h 10 Journal.
22 h 50 Documentaire :
▶ Un ticket de métro pour la Chine.
Les 35 000 Chinois du XIIIe arrondissement de Paris.
23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14 h 25, Cinéma : Retour de manivelle. ■ Film français de Denys de La Patellière (1957), avec Michèle Morgan, Daniel Gélin, Bernard Blier, Peter Van Eyck ; 15 h 55, Cinéma : Bras de fer. ■■ Film français de Gérard Verges (1985), avec Bernard Giraudeau, Christophe Malavoy, Angelina Molina ; 17 h 35, Série : Flash Gordon à la conquête de l'univers ; 18 h 05, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45 : Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 20 h 05, Starquizz ; 20 h 30 : Les triplés ; 20 h 35, Cinéma : La chair et le sang. ■■ Film américain de Paul Verhoeven (1985), avec Rutger Hauer, Jennifer Jason Leigh, Tom Burlison ; 22 h 35, flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : Firefox, l'arme absolue. ■■ Film américain de Clint Eatswood (1982), avec Clint Eastwood, Freddie Jones, David Huffmann ; 0 h 40, série : Mike Hammer ; 1 h 30, Boxe : en direct du Felt Forum de New-York. Christophe Tiozzo-Head Priester (poids moyens).

La « 5 »

13 h 35, Série : Arabesque ; 16 h 45, Série : Jaimie ; 17 h 35, Série : Shérif fais-moi peur ; 18 h 25, Série : K 2000 ; 19 h 15, Série : Happy Days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 45, Série : Lou Grant ; 22 h 35, Série : Arabesque ; 23 h 25, Série ; Thriller ; 0 h 40, Série : Lou Grant ; 1 h 35, Arabesque.

TV 6

14 h 00, Tonic 6 ; 17 h 00, Système 6, invitée : Corynne Charby ; 19 h 00, NRJ 6, invitée : Bibie ; 20 h 00, Tonic 6 ; 22 h 00, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h 00, Profil 6, invitée : Kate Bush ; 0 h 00, Tonic 6.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'église Saint-Louis des Invalides). Passacaille pour orchestre, op. 1, de Webern ; Trois petites liturgies de la présence divine, de Messiaen ; Requiem, de Denisov, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, chef des chœurs Michel Tranchant, dir. Hans Drewans ; chef de chant : Monique Paubon ; Guy Comentale, premier violon ; solistes : Eva Csapo, soprano, et Lutz-Michaël Harder, ténor.
23 h Les soirées de France-Musique. Pianomanie. Avec des œuvres de Bach, Clementi, Boieldieu, Alkan, Thalberg, Kalkbrenner, Field, Paganini, Chopin, Liszt.

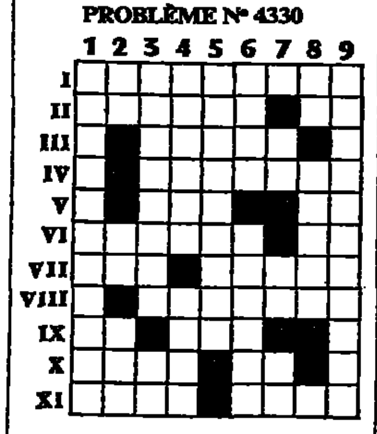
FRANCE CULTURE

20 h Musique : mode d'emploi. François Mauriac et la musique.
20 h 30 Façade II.
21 h 30 Musique ; Michel Corboz, par Antoine Livio.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4330



HORIZONTALEMENT

I. Motifs de décoration. – II. Ferme donc les yeux après avoir été bercé. Pièce. – III. Œil pour œil. – IV. Cité grecque pleine de mystères. – V. Démonstratif. Emboîte le « pas ». – VI. Mère de nombreuses familles. Abréviation hôtelière. – VII. Un « poteau » sur lequel on peut s'appuyer. Epargné par l'orage. – VIII. Ensemble de flûtes. – IX. Franc parler. A moitié ruinée. – X. Conche de coche. Ne revient pas de la « pêche » – XI. Grande surface américaine. Plein d'os ou plein d'arêtes.

VERTICALEMENT

1. Responsable du service de l'entretien. – 2. Ne peut pas porter le canotier. Se « lève » à midi. A souvent la ligne. – 3. Préparation à base de lentilles. Participe. – 4. S'exprimer comme un duc. Supporte la canadienne en toute saison. – 5. Concerne l'essence. – 6. Moule à pâté. Le mot de la solution. – 7. Souvenirs de guerre. Dans le coup. Conjonction. – 8. Préposition. Fait donc partie de l'héritage. – 9. Masque la menace.

Solution du problème nº 4329

Horizontalement

I. Etalier. – II. Canal. Aga. – III. Uvules. Ai. – IV. Ré. Œil. – V. Erratum. – VI. Unité. Ise. – VII. Ienisseï. – VIII. Gosiers. – IX. Net. Dû. – X. Mot. Repas. – XI. Glace. Ire.

Verticalement

1. Ecureuil. Mg. – 2. Taverne. Col. – 3. Anu. Ring. Ta. – 4. Lallation. – 5. Ile. Tessère. – 6. Sou. Site. – 7. Râ. Emiée. Pi. – 8. Gai. Sirdar. – 9. Taille. Suse.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 8 octobre 1986 :

UN DÉCRET

● Nº 86-1084 du 1er octobre 1986 relatif à l'harmonisation des pensions de retraite des personnes non salariées de l'agriculture avec celles des salariés du régime général de la Sécurité sociale.

DES ARRÊTÉS

● Du 10 septembre 1986 portant règlement particulier de police de la navigation.

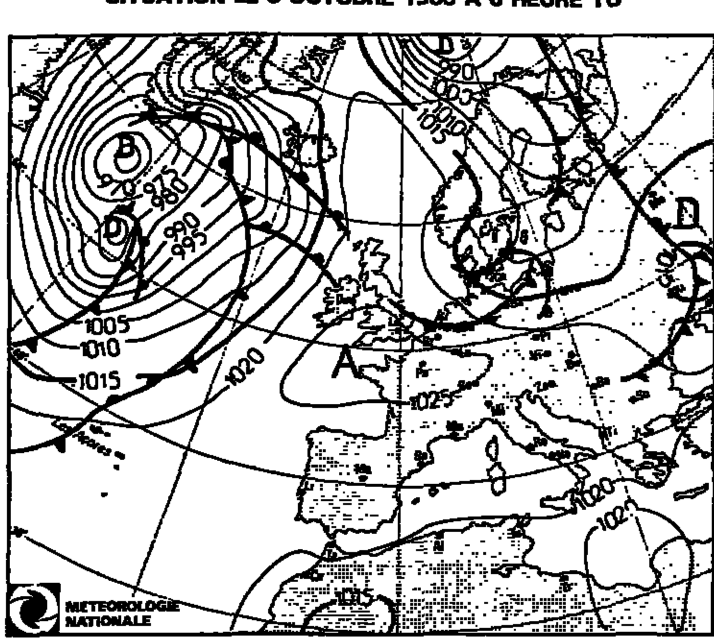
● Du 9 septembre 1986 portant nomination des élèves admis en 1986 à l'Ecole polytechnique.

● **EXPOSITIONS : la planète alimentaire.** – Les comportements alimentaires, mais aussi la technologie ont profondément évolué au cours des siècles. Notre époque, avec l'essor du travail féminin, est celle des surgelés et du « prêt-à-manger ». La Cité des sciences et de l'industrie de La Villette présente jusqu'au 29 mars une exposition, La planète alimentaire. Parmi les sujets abordés au cours de semaines thématiques sous forme de conférences, débats et démonstrations : « L'école des sens » (physiologie du goût), jusqu'au 12 octobre ; « Nourrir la planète », du 14 au 19 octobre (avec des films : *la Malbouffe, 6 milliards d'hommes à nourrir*) ; « La faim des héros » (28 octobre-2 novembre) : l'alimentation en milieu extrême ; « L'agrobusiness » (2 au 7 décembre) ; « Les tables du plaisir » (grande restauration, fêtes), du 16 au 28 septembre, et « Les robots aux fourneaux », du 6 au 11 janvier.

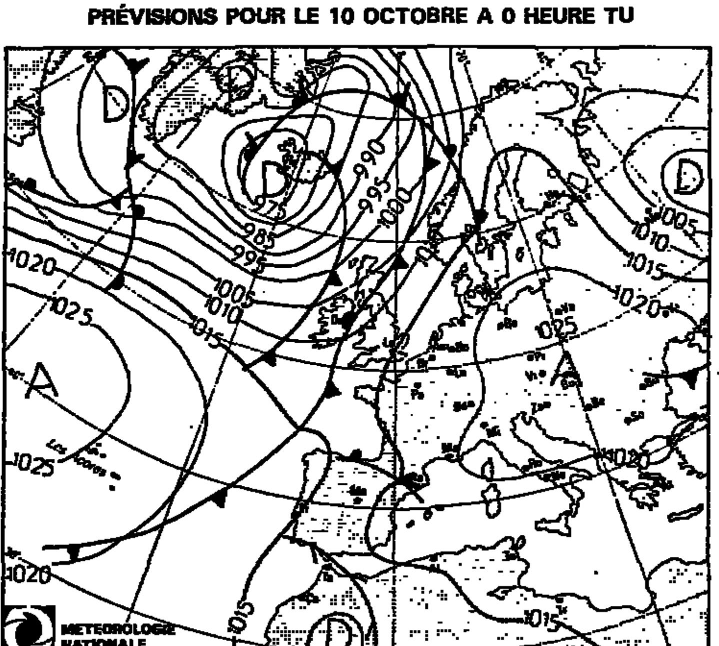
● **Gravure.** – Organisé par l'Académie des beaux-arts, le prix Florence Gould, d'une valeur de 20 000 francs, est ouvert aux graveurs français sans limite d'âge. Les candidats devront présenter trois gravures (au moins) en creux, sur métal. Les incriptions ont lieu du 13 au 24 octobre 1986. Le règlement et le bulletin d'inscription sont à demander (uniquement par correspondance) au secrétariat de l'Académie des beaux-arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE A 0 HEURE TU



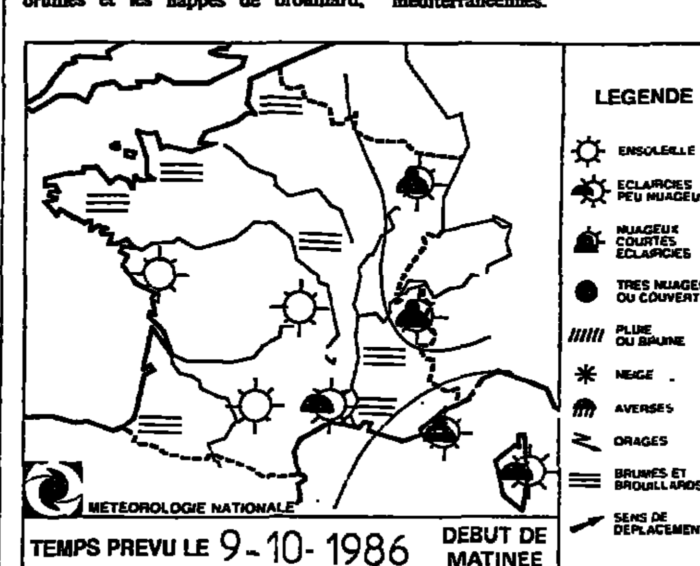
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 8 octobre à 0 heure et le jeudi 9 octobre à 24 heures.

Les hautes pressions situées sur le nord-ouest du pays vont se décaler vers l'Europe centrale. De ce fait, le flux va s'orienter à l'est puis au sud-est ramenant ainsi des masses d'air continental moins humide sur le pays.

Jeudi matin : le ciel sera nuageux des Ardennes au Nord-Est, au Lyonnais et aux Alpes ainsi que sur la Côte d'Azur. Ces nuages se dissiperont en cours de matinée et l'après-midi sera bien ensoleillé sur ces régions. Toutefois, l'amélioration sera un peu moins franche sur les Alpes. Sur le reste du pays, les brumes et les nappes de brouillard, denses par endroits, seront encore fréquentes. Mais, moins épaisses que ces derniers jours, ces formations brumeuses disparaîtront un peu plus vite. L'après-midi, le ciel sera clair sur la quasi-totalité du pays.

Les vents d'est à sud-est seront faibles.

Les températures minimales seront voisines de 12 à 14 degrés près des côtes, de 7 à 10 degrés dans l'intérieur, mais elles pourront localement être inférieures à 5 degrés du Centre-Est au Nord-Est. Les températures maximales resteront très agréables pour la saison. Elles varieront de 18 à 22 degrés du nord au sud et seront voisines de 25 degrés près des Pyrénées et des côtes méditerranéennes.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 7-10-1986 à 6 h TU et le 8-10-1986 à 6 h TU

Temps observé le 8-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	26	14	S
BIARRITZ	23	16	P
BORDEAUX	23	11	S
BOURGES	20	9	S
BREST	22	9	B
CAEN	22	9	S
CHERBOURG	20	11	B
CLERMONT-FERR.	20	13	C
DIJON	18	7	N
GRENOBLE St-M-H	22	15	P
LILLE	21	15	N
LIMOGES	22	11	S
LYON	20	12	C
MARSEILLE-MAR.	25	15	B
NANCY	18	7	C
NANTES	22	10	S
NICE	24	17	N
PARIS-MONTS.	19	12	C
PAU	26	12	N
PERPIGNAN	25	14	S
RENNES	22	9	B
ST-ÉTIENNE	20	12	C
STRASBOURG	19	7	C
TOURS	21	7	S
TOULOUSE	27	10	S
POINTE-A-P.	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	27	18	O
AMSTERDAM	19	7	B
ATHÈNES	24	13	S
BANGKOK	31	26	N
BARCELONE	22	16	S
BELGRADE	23	8	N
BERLIN	16	12	P
BRUXELLES	17	14	P
LE CAIRE	28	20	B
COPENHAGUE	14	11	P
DAKAR	31	25	S
DELHI	34	24	S
DJERBA	30	23	S
GENÈVE	21	13	C
HONGKONG	28	24	S
ISTANBUL	20	10	S
JÉRUSALEM	25	16	S
LISBONNE	26	18	A
LONDRES	22	13	P
LOS ANGELES	26	17	S
LUXEMBOURG	15	9	C
MADRID	23	12	S
MARRAKECH	23	17	S
MEXICO	24	14	P
MILAN	24	12	B
MONTRÉAL	11	0	C
MOSCOU	6	– 4	N
NAIROBI	30	15	N
NEW-YORK	17	6	S
OSLO	12	1	S
PALMA-DE-MAL.	27	16	N
PÉKIN	17	9	S
RIO-DE-JANEIRO	35	22	S
ROME	26	14	B
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	10	4	N
SYDNEY	17	14	C
TOKYO	21	14	A
TUNIS	26	18	P
VARSOVIE	13	11	P
VENISE	23	12	B
VIENNE	20	12	C

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Prêt-à-

VITRINES D'AUTOMNE

Les vitrines de l'automne accrochent le regard, tant les différentes facettes de la mode s'articulent autour de thèmes visuels. Les carrures féminines perdent de leur agressivité, en faveur de lignes arrondies, taille cambrée, sur une jupe tube ou ample et cache-mollet. Comme toujours, les réalités de la vie tendent à gommer les excès des défilés des couturiers créateurs. L'influence de *Gaultier*, d'*Alaïa*, de *Lagarfeld*, d'*Ungaro* ou de *Saint-Laurent*, se fait certes sentir, mais les industriels corrigent leurs lignes après le marathon de la cour Carrée du Louvre. Une constante sécurisante : *Chanel* reste la référence commune. A l'intérieur des grands magasins, une révolution autour des stands de parfumerie : *Claude Montana* fait un tabac avec ses démonstrateurs musclés en blousons épaulés noirs à col officier et pantalons souples, remplaçant les jeunes femmes sur-maquillées. Fascinées, les clientes font la queue à la caisse... C'est dire l'influence de la mode-spectacle aujourd'hui, confirmée par les couturiers et tailleurs qui habillent les pièces de théâtre, les films ou les ballets et répercutent en ville les lignes nettes, parfois en trompe-l'œil, exigées sur scène.

Fausses fourrures et vrai cachemire

Dans les manteaux, les grandes emmanchures donnent de l'aisance aux redingotes. Les vestes et les trois-quarts jouent l'ampleur carrée, comme les fausses fourrures, qui reprennent les robes de léopard et de panthère en formes simples à grands cols pour protéger des frimas.

Rien de plus pratique que la maille en lignes nettes : vestes étirées au genou et bouts de jupes droites à compléter plus tard par un pantalon fuseau coordonné dans les tons de rouge, de chameau ou de gris flanelle, moins dur que le noir, omniprésent à tous les niveaux.

Séduisantes et somptueuses, les robes tiennent du maillot de danse par leur côté noir, moulant et brillant, rehaussé de paillettes, de pois, de nœuds, de tissages gaufrés en relief, matelassés et lamés ou velours ciselés.

Courtes ou longues, ces silhouettes mettent la jambe en valeur par des collants opaques et vifs dont *Dim* s'est fait une spécialité. *Gerbe*, *DD*, *Le Bourget* et *Exciting* déclinent les fantaisies imprimées et les dentelles.

Christian Dior multiplie les bas sans jarretelles, *Cerruti* les chinés, *Lanvin* et *Rochas* les géométriques noirs.

A côté de la haute couture, certains tailleurs développent le sur-mesure pour femmes, dans les draperies aux tons subtils, mettant en vedette le cachemire et la laine d'agneau. C'est cher, mais superbe.

Les formes se caractérisent par leur sobriété de bon aloi à jupe droite ou pantalon.

Charvet (28, place Vendôme) offre, comme la plupart de ses collègues, trois gammes de prix : le sur-mesure, à partir de 11 000 F, la demi-mesure à 7 250 F et le prêt-à-porter à 4 750 F.

GIANFRANCO FERRÉ : robe droite à effet de basque devant sous une ceinture corselet. En fin drap de laine blanc, beige ou rose cyclamen (7 800 F).

Marcel Bur (138, Faubourg-Saint-Honoré) travaille sur une palette d'une vingtaine de tons cachemire qu'il taille en pelisses. Ses vestes en cachemire à carreaux grenat et kaki sur jupes de flanelle kaki sont à 5 500 F.

Mondor (1, rue Auber) commence à 3 500 F les tailleurs en Harris tweed, flanelle grise ou shetland : vestes à trois boutons, finitions à la main et boutonnières aux manches.

Dans un prêt-à-porter haut de gamme, *Francesco Smalto* (44, rue François-1er) joue les grosses manches sur ses redingotes de drap rouge comme sur les trois-quarts à gros carreaux noirs et blancs sur haut et jupe noire au genou.

LOUIS FÉRAUD : redingote de flanelle de laine grise à boutonnage décentré accentuant la carrure en corolle (3 797 F).

Gianfranco Ferré (25, rue Cambon) séduit avec ses mélanges de laines et de soies unis et imprimés en rose cyclamen, blanc, beige et noir, d'une élégance nonchalante.

Gianni Versace (64, rue des Saints-Pères) joue l'art optique en motifs plus ou moins couvrants de strass sur soie noire, photogénique à souhait.

Hémisphères (1, boulevard Emile-Angier) propose les intemporels autrichiens en vert, marron et rouge : cardigans brodés à partir de 1 200 F, chemisiers de coton ajouré, 600 F, jupes de panne de velours, de 1 500 F à 2 500 F.

Karl Lagerfeld (62, Faubourg-Saint-Honoré) arrondit les angles de ses tailleurs ou redingotes longues et drape dans le dos les décolletés savants des robes du soir courtes.

Louis Féraud (88 et 72, Faubourg-Saint-Honoré) galbe ses robes de jersey fluide comme les ensembles à tuniques géométriques sur longues jupes noires en alternance avec les robes bustiers.



GIANNI VERSACE : ensemble du soir de soie rouge, noire ou violette à corsage moulant comme la jupe terminée de trois volants (13 600 F).

Pascal de Courcelles (32, rue du Dragon), c'est le style trente ans abordable, à dominante de chemisiers, jupes et maille, du 36 au 44, voire au 52 en huit jours.

porter

Le dandy musclé

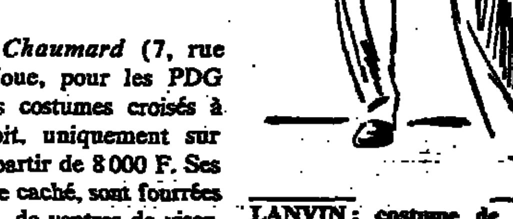
Dominique Morlotti, chez *Christian Dior Monsieur* (32, avenue Montaigne), travaille au confort des dandys musclés en subtil camaïeu de gris, relevé des notes de couleurs vives des rayures de chemise. Ses modèles sont diffusés dans les boutiques de la maison à travers l'Europe.

Patrick Lavoix de *Lanvin* (2, rue Cambon) revient en prêt-à-porter à la veste de costume à quatre boutons, un rien Belle Epoque, s'ouvrant sur un gilet vif et un pantalon droit.

Torrente (9, faubourg Saint-Honoré) lance le concept *Accent* de costumes personnalisés aux mesures, livrés sous huit jours, dans une sélection de trois cents tissus. De 2 800 F à 3 500 F.

Valentino (17-19, avenue Montaigne) harmonise à l'italienne les différents dessins de draperies aux dominantes bleues et grises. Ses derniers polos suggèrent un effet de cravate par leur patte de boutonnage en contraste.

Claude Berceville (4, boulevard Malesherbes) s'intitule tailleur-costumier itinérant. Le prochain ballet de Roland Petit, *Pavlova*, lui inspire des réminiscences de 1930, notamment de soufflets d'aisance en vestes de sport pied-de-poule sur pantalons unis.



Claude Chaumard (7, rue d'Artois) joue, pour les PDG musclés, les costumes croisés à tomber droit, uniquement sur mesures, à partir de 8 000 F. Ses pelisses, luxe caché, sont fourrées de ragondin, de ventres de vison, voire de zibelines.

Henri Urban (8, rue Marbeuf) allonge les silhouettes des jockeys et des entraîneurs par des costumes droits à quatre boutons, gilets coupés à la taille et demi-revers au pantalon emboîtant le talon, dans les tons roux de l'automne.

John Bailly (5, place de l'Opéra) offre une garantie décennale de tissu et main-d'œuvre pour ses costumes sur mesures, à partir de 8 500 F en tissus anglais exclusifs, dont certains contiennent des poils de vison ou de zibeline.



LANVIN : costume de Patrick Lavoix en flanelle gris bronze (5 080 F) sur un gilet jonquille (1 300 F). Chemise à carreaux (710 F), cravate de soie imprimée cachemire (320 F) et chapeau tyrolien de Gélot (1 200 F).

Stark and Son (16, rue de la Paix) préconise le costume croisé et le pantalon à revers, en sur-mesures, à partir de 8 000 F, prêt-à-porter de 2 850 F à 3 950 F, prix du pardessus cachemire, le loden se situant à 2 450 F.

Marcel Lassance (17, rue du Vieux-Colombier) recolore les classiques en formes confortables. Ministres et chanteurs viennent chercher ici les vestes vert gazon ou prune, ainsi que les tricots jacquard de laine d'agneau spécialement douillets, à partir de 620 F.

Nicoll (29, rue Tronchet), c'est le domaine sport-ville à partir d'un important rayon *Daks* : vestes à partir de 1 490 F, duffle-coat de gros drap chameau, vert bouteille ou marine, doublé d'écossais, 3 290 F, sans oublier la mesure industrielle.

VALENTINO UOMO : pardessus de cachemire martingale bleu gris (14 000 F), col de velours et larges revers sur costume en peigné de laine et cachemire gris et blanc à chevrons (7 000 F), chemise de popeline rayée (750) et cravate de soie à carreaux (395 F).

De la tête aux pieds

Dans le domaine des chaussures, *Aubercy* (34, rue Vivienne, et 3, Faubourg-Saint-Honoré) représente l'artisanat traditionnel français, tant par la qualité de ses matières premières que par ses semelles cousues, surtout choisies aujourd'hui en box noir lacé. De 1 300 à 1 700 F. Pour elle, les escarpins de lézard existent en trois hauteurs de talon et soixante coloris, 1 895 F.

Du fond de la forêt américaine, *Timberland*, chaussure de bûcheron, unisexe, s'étend aux loisirs d'extérieur. Etanches et confortables, quatre formes sont montées à la main sur semelle de caoutchouc haute densité. De 750 F, le modèle de bateau, à 1 350 F, la botte fourrée, chez *Tunmer* (5, place Saint-Augustin).

∴

Les accessoires, c'est aussi les lunettes : *Alain Mikli* en avant-garde, 750 F environ. *Jean Lafont* propose sa propre gamme à partir de 500 F en ton écaille ou vif. *Meyrowitz* joue les néo-classiques, 600 F environ, et les pliantes, 800 F.

● Alain Mikli, optique Mazet, 7, rue de Buci ; Jean Lafont, 11, rue Vignon ; Meyrowitz, 5, rue de Castiglione.

Nouvelles enseignes

Enrico Coveri : investit la rive gauche, à l'angle de la rue des Saints-Pères et de la rue de Grenelle. L'ouverture de la nouvelle boutique est prévue pour décembre, 250 mètres carrés, sur deux niveaux. A trente-quatre ans, le spécialiste italien de la mode jeune, de la naissance à vingt-cinq ans, a prévu à partir de Paris son internationalisation à travers un réseau de distributeurs et de boutiques. Directeur général de *Coveri international*, Jean-Claude Combault jongle avec une trentaine de gammes de vêtements pour toute la famille, des maillots de bain pailletés à la fourrure, sans oublier le cuir, les jeans, le sport et les accessoires.

Plus besoin de Piccadilly pour trouver le genre de panoplie de sport portée par le capitaine Mark Phillips M.V.O. En effet, *Daks Corner* vient de s'ouvrir (269, rue Saint-Honoré), apportant la totalité de ses ensembles pour elle et lui, des blazers et spencers en tweeds à carreaux très diversifiés et de beaux unis, rouge vineux, vert bouteille, marine et terre des Landes. Même la moquette est tissée sur ce thème servant également de logo.

Burberrys fait peau neuve (8, boulevard Malesherbes, et ce sur cinq niveaux), les femmes se voyant réserver les deux étages supérieurs comprenant le rayon d'enfants. Le décor de teck et de laiton se complète de gravures anglaises et de meubles anciens dans un style « Madeleine sur Tamise » qui met les couleurs en valeur. La nouvelle doublure allège en rectangles de couleur l'écossais qui a fait le tour du monde, sur fond de sable mouillé. Le décor permet la présentation d'ensembles de tissus et de tricots jusque-là dispersés.

Sur le même trottoir du 12, boulevard Malesherbes, à l'angle de la rue Chauveau-Lagarde. *Mettez* regroupe dans un spacieux local ses lodens, et ses tenues autrichiennes pour toute la famille. En tout, dix vitrines, dans un décor vert et beige, des culottes de cheval en whipcord. Alain Francès importe aussi des îles Britanniques de quoi satisfaire les golfeurs les plus exigeants. En sous-sol, le rayon inversé de modèles d'été, l'automne.

Le Printemps de la mode se termine. La refonte intérieure du grand magasin du boulevard Haussmann apporte à la capitale une image globale de prestige à l'américaine. Quatre niveaux, sur 11 000 mètres carrés, regroupent toutes les options du premier étage conçu par Philippe Starck avec des « laboratoires » de jeunes stylistes primés tous les ans, au quatrième étage où se regroupent les couturiers et les services VIP (Votre Image Personnelle) destiné aux femmes occupées et pressées. Elles choisissent désormais leur garde-robe d'après des pré-sélections de conseillères dans un salon-bureau confortable et tranquille.

Economie

REPÈRES

Chômage

15,6 millions de demandeurs d'emploi dans la CEE

Les douze pays de la Communauté économique européenne comptaient 15 615 800 chômeurs à la fin du mois d'août, selon les statistiques publiées par Eurostat, soit une augmentation de 1,5 % par *rapport au mois d'août* 1985.

Eurostat observe que *« les accroissements du nombre de chômeurs se font le plus souvent au détriment des femmes »*. Dans l'Europe des Douze, le nombre de chômeurs masculins (8,7 millions) a diminué de 0,2 % fin août par rapport au mois précédent, alors que le nombre de chômeuses (6,9 millions) avait augmenté de 0,6 %. Pour les *neuf* pays (les comparaisons n'étant pas possibles à établir avec les données de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal), *le taux de* chômage était de 10,9 % avec 12 536 300 chômeurs. L'Irlande arrive toujours largement en tête avec 18,6 %, devant l'Italie (13,4 %), la Belgique (estimation à 13 %), les Pays-Bas (12,4 %), la Grande-Bretagne (12 %), la France (10,2 %), la RFA (7,8 %), le Danemark (7 %), le Luxembourg (1,3 %).

Production industrielle

Baisse de 0,3 % en août en RFA

La production industrielle ouest-allemande a baissé de 0,3 % en août, annonce, selon des chiffres *provisoires, le ministère* ouest-allemand de l'économie. Mais par rapport à août 1985 la progression reste sensible, de 4,1 %. Le ministère souligne que les secteurs du gaz, de l'électricité et surtout du bâtiment sont à l'origine de la baisse mensuelle d'août dernier. Il indique, d'autre part, *que les commandes* passées à l'industrie ont baissé, durant ce même mois, de 1 % par rapport à juillet, les commandes étrangères ayant reculé de 5 %, alors que les commandes internes progressaient de 1 %. Sur la période juillet-août, le retrait *atteint 2 % par rapport* à la période correspondante de 1985.

Inflation

+ 0,2 % en septembre en RFA...

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en RFA en septembre, selon les chiffres définitifs de l'Office fédéral des statistiques ouest-allemand. L'Office a ainsi corrigé à la hausse son estimation provisoire de septembre, *qui* était de 0,1 %. Sur un an, les prix marquent malgré tout une baisse de 0,4 %. Sans la chute des produits pétroliers, ils auraient augmenté de 1,3 %.

...comme en Suisse

Les prix de détail ont augmenté de 0,2 % en Suisse, en septembre, portant l'inflation sur douze mois à 0,6 % en septembre, contre 0,7 % en août et 3,3 % en septembre 1985, indiquent les statistiques publiées à Berne.

Une gestion contestable

Une caisse de retraite saisie par la finance...

Les sommes considérables brassées par les caisses de retraite ont toujours suscité la tentation de réaliser des opérations financières. Mais il n'est pas sûr que ces institutions soient toujours armées pour le faire.

L'expérience de la Caisse de retraite interentreprises (CRI), un des « poids lourds » du secteur qui, à la suite d'une vérification de l'inspection des finances et de l'inspection générale des affaires sociales, est amenée à réviser ses structures, en séparant gestion des retraites et activités financières témoigne de cette difficulté. L'expérience paraît donner raison à ceux qui, techniciens, « partenaires sociaux » ou fonctionnaires (comme ceux de la commission Gisserot (1), souhaitent que les activités des caisses de *retraite* et de prévoyance, et en particulier leur gestion financière, soient un peu mieux « encadrées » par l'Etat ou par l'Association des régimes de retraite complémentaire (ARRCO).

Créée en 1956 par et pour quelques grandes entreprises, dont Renault, la CRI, caisse de retraite complémentaire, s'est étendue aux secteurs de l'agriculture, de l'aéronautique et de l'espace. Elle compte aujourd'hui parmi ses 100 000 cotisants (dans *les 2 500* entreprises adhérentes), outre les salariés de la Régie, ceux de « petites » sociétés comme Dassault ou Schlumberger, et verse chaque année plus de 1,7 milliard de francs de pensions et reçoit quelque 1,9 milliard de cotisations. Ses disponibilités (et pendant longtemps la prospérité de ses adhérents) l'ont amenée à étendre ses *activités aux loisirs, à l'animation*, à la formation, aux services et informatiques, à l'assurance-vie, à la gestion de prêts et de patrimoines (une SICAV)...

Aujourd'hui, le « groupe CRI », dont la trésorerie ne représente pas moins de 12 milliards de francs de valeurs mobilières, réunit une soixantaine d'entités à statuts différents — cinq caisses de retraite, des groupements d'intérêts économiques, des sociétés anonymes, des associations, — gérées par des services communs qui leur facturent leurs prestations. Une structure particulièrement complexe, que maîtrise seul le *« tout-puissant »* directeur général de la CRI, et où les inspections ont relevé de fâcheuses anomalies de gestion.

D'abord, le coût de celle-ci, plus proche de 3,5 % ou de 4 % des cotisations encaissées, selon un des rapports d'inspection, que du taux de 1,5 % affiché. En effet, l'organisation *adoptée, en* apparence *rigoureuse*, minore le coût réel. Surtout, elle n'est pas innocente : elle permet, selon le rapport, de *« masquer des transferts financiers au détriment des caisses de retraite et de prévoyance »*.

Parmi ces transferts : la prise en charge de l'informatisation de la gestion de séjours de vacances organisés par l'association Inter-Loisirs-Animation (13,5 millions de francs), le coût de stages de formation ou du fonctionnement de l'association organisatrice (Interformation), l'octroi de prêts particulièrement avantageux à des cadres supérieurs du groupe et *« la rémunération de personnels qui n'ont que peu de choses à voir avec la CRI »*. Ainsi, plusieurs *« délégués extérieurs »* du groupe, aux fonctions imprécises, ne sont que des permanents syndicaux rémunérés par la CRI : six pour la CGT, deux pour la CFDT et pour FO.

Mais plus importants encore ont été les transferts vers les activités de gestion financière, évalués par l'inspection des finances à 30 millions de francs pour la seule année 1985. Ces *activités financières ont été nourries* par le gonflement des réserves : en cinq ans, de 1980 à 1984, celles-ci sont passées de 2,14 milliards de francs à 3,1 milliards, soit une augmentation de 45 %. Un résultat obtenu en prélevant le montant maximum autorisé et en n'en utilisant qu'une faible partie : *ainsi, plus* de la moitié des sommes attribuées au fonds social (3 % du montant des cotisations) ou à la gestion administrative ont été réversées aux réserves.

Sage précaution pour l'avenir ? Pour les inspecteurs, cette politique a obéi au désir de se garder le contrôle des fonds disponibles. En effet, l'accroissement des réserves a été sélectif : il a été beaucoup moins élevé pour les retraites (+ 33 % en cinq ans) que pour la gestion administrative (+ 77 %) et, surtout, pour le fonds social (+ 240 %, soit 60 % l'an), réserves sur lesquelles *« l'ARRCO n'a aucun droit de regard »*. Ainsi, la CRI évite-t-elle de reverser des fonds au « pot commun » des régimes de retraite complémentaire et se soustrait-elle à la solidarité. Parallèlement, elle refuse toute information sur ses ressources propres aux inspecteurs de l'ARRCO. Inquiets de pratiques de ce genre, les confédérations syndicales et le CNPF, lors des négociations interprofessionnelles sur les retraites complémentaires, en décembre 1985, avaient voté un texte interdisant l'usage des réserves des caisses pour d'autres opérations que les retraites.

La pelote amassée peut-elle au moins profiter aux adhérents de la CRI ? Las, la gestion financière de la CRI, à en croire le rapport spécial qui lui a été consacré, ne paraît pas avoir été particulièrement brillante, malgré des commissions et des frais élevés (2). La *rentabilité* du portefeuille de valeurs mobilières s'est dégradée au cours des dernières années, malgré la hausse des marchés financiers, et, pour la gestion des réserves communes à l'ARRCO, les quatre caisses du groupe CRI se situent régulièrement, depuis 1982, dans les cinq ou six plus mal classées. Les résultats de la gestion des obligations françaises en particulier (30 % des réserves propres et près de 70 % des réserves communes) sont, selon le rapport, *« extrêmement mauvais »* : *« A la limite, l'absence de toute gestin aurait donné de meilleurs résultats... »*

Le conseil d'administration de la CRI a, cet été, tiré les conséquences de cette analyse. Le groupe CRI va être scindé : d'un côté, la CRI-retraite proprement dite, devenue autonome, et que les quatre autres caisses de retraite devraient rejoindre à terme ; de l'autre, les activités financières, de conseil, de formation, d'animation ou de tourisme (et les associations et sociétés qui s'en occupent), réunies dans un nouveau groupe baptisé Sagittaire, présidé par l'ancien directeur général de la CRI.

Pour achever cette séparation, la CRI a confié la gestion d'une partie de ses avoirs à la Caisse des dépôts. Reste à fixer le sort des différentes réserves (les unes communes à l'ARRCO, les autres propres à la CRI) : la question doit être examinée le jeudi 9 octobre par le bureau de l'ARRCO.

GUY HERZLICH.

(1) *Le Monde* du 29 mai 1985.

(2) Les frais de personnel ont été multipliés par 2,5 entre 1982 et 1983.

SOCIAL

L'installation de la commission sur l'assurance-vieillesse

Le ministre des affaires sociales demande des propositions sur la retraite avant le 15 février 1987

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, installant, mardi 7 octobre, le groupe *« d'évaluation et de sauvegarde de l'assurance-vieillesse »*, formé auprès de la commission des comptes de la sécurité sociale, a demandé à celui-ci de lui remettre ses premières conclusions avant le 15 février 1987.

Le groupe devra présenter des propositions *« pour assurer un équilibre satisfaisant du régime général à l'horizon 2000 »*. Le déficit de l'assurance-vieillesse, qui aurait déjà atteint sans les mesures de financement prises 17,6 milliards de francs en 1986, a deux causes, a indiqué M. Séguin : d'une part un *« déséquilibre structurel »*, dû à l'allongement des carrières et de la durée de vie, à l'amélioration du niveau moyen des pensions parallèlement à une baisse de recettes (par suite des suppressions d'emplois), d'autre part l'abaissement de l'âge de la retraite (qui coûte en 1986 l'équivalent de près d'un point de cotisation).

M. Séguin a souhaité que le groupe *« repousse une double facilité »* : augmenter les cotisations en élargissant leur assiette et en relevant leur taux, mettre en cause les transferts entre les régimes. En revanche, le ministre des affaires sociales a *demandé* au groupe de faire des propositions sur les moyens d'encourager *« la poursuite de l'activité professionnelle au-delà de soixante ans »* ; d'examiner *« les parts respectives de l'assurance et de la solidarité »* (notamment *« les droits dits « gratuits »*) pour revenir à *« une plus grande contributivité »* ; d'étudier le choix entre *« un système de retraite par annuités ou par points »* ; enfin, de définir *« la place des régimes obligatoires et collectifs »* à côté de *« formules individuelles et facultatives »*.

Parallèlement, M. Séguin va demander aux responsables des autres régimes de base qui *« connaissent ou connaîtront eux aussi une évolution préoccupante »* de présenter des données sur l'évolution démographique et financière de ces régimes et le moyen d'assurer leur équilibre *« à l'horizon 2000-2005 »*.

Enfin, le ministre des affaires sociales a confirmé le dépôt d'un projet de loi permettant d'indexer l'évolution des pensions sur celle des prix.

Congés de conversion

M. Philippe Séguin se déclare favorable à un financement de l'État

En réponse à la demande du CNPF sur le financement des congés de conversion (*le Monde* du 7 octobre), M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a indiqué, mardi 7 octobre, que l'Etat *« serait disposé à participer au financement de la formation dans des conditions appropriées »*, dès lors que *« les entreprises et l'UNEDIC seraient prêtes à apporter (...) au nouveau régime la contribution nécessaire »*.

Dans le schéma envisagé par le patronat pour les mesures d'accompagnement social des licenciements, 100 000 congés de conversion coûteraient globalement 2,9 milliards de francs en année pleine. La contribution de l'UNEDIC serait de 1,030 milliard, mais il s'agirait d'une opération blanche pour l'organisme d'assurance-chômage, qui n'aurait plus à rémunérer certains allocataires. Les entreprises participeraient pour 1,190 milliard, provenant pour l'essentiel des indemnités de licenciement (avec, en plus, 400 millions de francs pour la formation, prélevésds *sur* la contribution obligatoire de 0,8 % à la formation continue). L'Etat enfin, qui participe déjà au financement des actuels congés de conversion, peu utilisés, devrait dans cette hypothèse y consacrer 300 millions de francs.

En donnant son accord de principe, M. Séguin permet aux partenaires sociaux d'avancer dans leurs négociations. Toutefois, le ministère de l'économie et des finances serait moins favorable. Interrogé à ce sujet, M. Balladur a écarté l'idée que l'Etat puisse avoir à financer les congés de conversion décidés par les partenaires sociaux.

Au conseil des ministres

Le gouvernement veut créer trois « zones d'entreprises » à proximité des chantiers navals

M. Edouard Balladur devait présenter, le mercredi 8 octobre, en conseil des ministres, une ordonnance créant trois *« zones d'entreprises »*, à proximité des chantiers navals de La Seyne, de La Ciotat et de Dunkerque touchés par la crise de la société Normed. Le projet a *été élaboré* par le *ministre* de l'industrie, des P et T, et du tourisme. A l'image de ce qui se fait aux Etats-Unis (où il y a mille quatre cents vingt zones d'entreprises), en Grande-Bretagne (vingt-cinq), et plus récemment en Belgique (six), M. Madelin *souhaite* attirer des entreprises par des dégrèvements fiscaux et ainsi compenser les pertes d'emplois.

Les entreprises *qui s'installeront* ou se créeront dans les trois zones d'ici cinq ans bénéficieront d'une exonération automatique de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans. Les procédures administratives (permis de construire, par exemple) seront accélérées. Les zones seront d'une superficie limitée (inférieure à 300 hectares), fixée après adoption de l'ordonnance par décret en Conseil d'Etat.

Le mécanisme retenu par M. Madelin est différent de celui mis au point en 1984 par M. Pierre Mauroy pour les « pôles de conversion ». L'objectif d'emploi était identique, *mais* l'*incitation* portait *sur* des aides et sur une réduction des charges sociales. *« On a voulu ouvrir la panoplie par un système différent »*, explique M. Claude Heurteux, président de la société privée Auguste Thouard, à qui M. Madelin avait confié le dossier. Dans les zones, les entreprises qui opteront pour le dégrèvement fiscal ne recevront aucune aide. Le cumul est *interdit. Les zones étant* surtout intéressantes pour les entreprises qui font des bénéfices, *« nous espérons ainsi éviter les chasseurs de primes et attirer des entreprises en bonne santé »*, ajoute M. Heurteux.

Le dispositif reste expérimental et limité. M. Madelin voulait multiplier les zones franches en France, mais M. Balladur était plus réticent. Coûteuses pour les finances publiques, ces zones sont souvent critiquées, parce qu'on ne peut savoir dans quelle mesure elles *« déshabillent Paul pour habiller Jacques »*, attirant des emplois qui auraient pu se créer *ailleurs*. M. Madelin ayant été *« extrêmement insistant »*, selon M. Balladur, le gouvernement lui en a accordé trois.

AFFAIRES

L'industrie textile lance une campagne publicitaire

Le DEFI (sigle qui signifie développement, exportation, formation, image, et qui désigne le Comité de développement et de promotion du textile et de l'habillement) lance, ce *mercredi 8 octobre*, une grande campagne de publicité. D'un total de 16 millions de francs, elle comporte notamment la publication d'un supplément au quotidien *Libération*, imprimé non sur du papier, mais sur du coton, et des encarts publicitaires dans les magazines grand public. *4 millions ont été affectés à la réalisation* de plus de mille conférences dans les lycées et instituts de formation, pour encourager les vocations.

L'opération est destinée à améliorer l'image d'une filière marquée par les licenciements et les dépôts de bilan. Des clichés qui font oublier que, *dans le textile aussi, ordinateurs* et lasers ont fait leur entrée et que de nombreuses entreprises du secteur dégagent des profits.

La profession a globalement manifesté son approbation par l'intermédiaire du président de l'Union des industries textiles, M. Louis Charles Bary. Certains doutent cependant de l'efficacité réelle d'une campagne destinée à convaincre les banquiers d'investir dans le secteur parce que *« impossible n'est pas textile »*, et les consommateurs d'acheter parce que *« le textile c'est l'affaire de la France »*.

Le DEFI est un organisme créé en 1984 pour centraliser la gestion *de la taxe parafiscale payée par la* profession. Son existence est aujourd'hui menacée par la réduction progressive de cet impôt (− 20 % en 1986), qui pourrait se poursuivre l'année prochaine. Le *DEFI*, en augmentant au contraire *la part affectée à la promotion* (y compris la publicité) de 35 millions à 50 millions de francs de 1985 à *1986, lance peut-être son chant du* cygne.

D. B.

Informatique : M. Reagan diffère les mesures de rétorsion contre le Brésil

Le président Reagan a repoussé jusqu'au 31 décembre 1986 l'application de représailles commerciales contre la politique informatique du Brésil. *Ce délai a été décidé afin de « permettre des consultations supplémentaires »* entre les Etats-Unis et le Brésil. Depuis l'automne 1985, les Etats-Unis se battent contre le protectionnisme du Brésil, qui limite les importations de matériels informatiques. Selon le représentant spécial du président américain pour le commerce, M. Clayton Yeutter, l'attitude brésilienne fait perdre environ *400 millions de dollars par* an à l'industrie américaine. Pour le Brésil, ces restrictions sont destinées à protéger son industrie naissante dans l'informatique (*le Monde* du 30 mai 1986). Brasilia a cependant assoupli sa position en permettant la création d'entreprises conjointes brésilo-américaines. Les mesures de rétorsion envisagées par Washington devaient porter sur la suspension de certains *avantages de droits de* douane accordés aux importations brésiliennes dans le textile et la chaussure notamment.

ENTREPRISES

Cycles Peugeot

La direction des Cycles Peugeot, filiale du constructeur automobile sochalien, a décidé de scinder le groupe en trois entités distinctes. L'une regroupera *les activités exercées dans la bicyclette, la seconde prendra* en charge la production des deux-roues motorisées et la troisième les pièces automobiles. L'ensemble sera chapeauté par un holding. Cette restructuration prendra effet au début de 1987. Elle avait été préparée en secret par le président William Desazars de Montgailhard, qui a récemment remis sa démission pour convenances personnelles. Elle pourrait préfigurer l'entrée de Honda dans le capital de la nouvelle entreprise, spécialisée dans la fabrication des cyclomoteurs et des scooters, branche industrielle toujours très affectée par une crise interminable. *Honda collabore déjà avec* Cycles Peugeot dans sa motorisation des deux-roues et possède 25 % de la SMHR, filiale du groupe produisant les moteurs sous licence japonaise. Cycles Peugeot a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs réparti à peu près à égalité entre ses trois activités. Très longtemps *déficitaire, le groupe a dégagé* 32 *millions de francs de bénéfices, dont* les deux tiers proviennent des pièces automobiles.

CGE-ITT : Telefonica annoncera dans un mois sa décision

La compagnie espagnole semi-publique Telefonica devrait faire savoir à la fin octobre ou au début novembre si elle participe pour 300 *millions de dollars au rapprochement* des activités télécommunications de la CGE et d'ITT en prenant une participation de 10 % dans le montage, a annoncé le patron de Telefonica, M. Luis Solana.

M. Solana reste un chaud partisan de ce rapprochement — qu'il *qualifie « d'idée géniale » — mais* s'inquiète des *« hésitations et du silence »* perceptibles depuis le 2 juillet 1986, date à laquelle il s'est mis sur les rangs. Aussi attend-il *« avec impatience un signe des Français »* qu'il espère obtenir peut-être le 6 novembre lors de la *visite de M. Jacques Chirac à* Madrid. — (*Corresp.*)

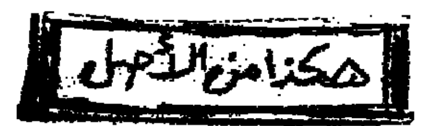
CdF-Chimie se désengage des alcools oxo

Le *groupe* chimique d'Etat a décidé de céder ses activités commerciales dans les alcools et les *acides oxo à Esso-Chimie. Sous* réserve des autorisations nécessaires, cette cession prendra effet au 1er janvier 1987. Elle permettra de maintenir l'activité de l'usine de Harnes (Pas-de-Calais), d'une capacité de 115 000 tonnes/an, voire de la renforcer si la rentabilité est *au rendez-vous avec l'appui technologique* et les débouchés internationaux apportés par Esso-Chimie. Les *alcools et acides oxo sont principalement* employés comme solvants, plastifiants et servent de produits de base pour fabriquer des détergents et des auxiliaires pour textiles.

Jean-Baptiste Doumeng gérant unique des abattoirs de poulets Tilly

Les abattoirs de poulets Tilly de Guerlesquin (Finistère), qui avaient *déposé leur bilan en août 1984 et* qui ont été repris en location-gérance par le groupe Interagra, seront directement dirigés par M. Jean-Baptiste Doumeng, qui remplace son fils, M. Jean-Louis Doumeng. L'équipe de direction de la société est renforcée par l'arrivée de M. Daniel Basset, qui a dû quitter ses fonctions de directeur adjoint de l'Office des viandes (OFIVAL) à la demande du ministère de l'agriculture. M. Basset avait fait partie du cabinet de M. Rocard, rue de Varenne.

RECTIFICATIF. — Par suite d'une erreur, nous avons écrit, dans l'article consacré à « Empain-Schneider : *la raffinerie simplifiée » (le Monde* daté 5-6 octobre), que Framatome était une filiale à 65 % de la Compagnie générale d'électricité et à 35 % du CEA. En fait, depuis la restructuration du capital de Framatome, au printemps dernier, le tour de table est ainsi constitué : CGE : 40 %, CEA : 35 %, Dumez : 12 %, EDF : 10 %, et le personnel de Framatome : 3 %.



Economie

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Contrat gabonais pour Motorola grâce à un crédit américain.** — Le groupe américain Motorola a reçu des Postes et télécommunications gabonaises une commande de 8,5 millions de dollars grâce à un crédit mixte de l'Eximbank. Il s'agit du deuxième contrat remporté grâce à un crédit mixte par une firme américaine au Gabon, un marché traditionnellement dominé par la France. Sur les treize crédits mixtes lancés par l'organisme américain pour répliquer aux mêmes pratiques — qu'il juge « déloyales » — des Français et des Japonais, six ont déjà permis à des entreprises américaines de remporter des contrats.

● **Un comité de liaison des décideurs économiques.** — Cinq organisations professionnelles du monde patronal, libéral et agricole ont décidé de créer un Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE) pour coordonner l'action de leurs organisations, en particulier dans le domaine de l'emploi des jeunes. La création du CLIDE a été annoncée le lundi 6 octobre, à Paris, par les présidents de cinq organisations membres : MM. Yvon Gattaz, président du CNPF, René Bernasconi (Confédération générale des petites et moyennes entreprises — CG-PME), Raymond Lacombe (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles-FNSEA), Jacques Beaupère (Union nationale des associations de professions libérales-UNAPL), Jean Millet (Union professionnelle artisanale UPA). Outre l'insertion professionnelle des jeunes, le comité de liaison se donne trois missions prioritaires : améliorer l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation, améliorer la fiscalité locale (en allégeant notamment la taxe professionnelle) et faciliter les transmissions d'entreprises.

Agriculture

● **Les opérations de commando contre les importations de moutons britanniques se multiplient.** — Après des éleveurs dans la Creuse et près de Poitiers ont intercepté vendredi et lors du week-end des camions transportant des moutons importés, des manifestants ont brûlé les carcasses de deux moutons, le lundi 6 octobre, à la foire de Bussière-Poitevine (Haute-Vienne). Les négociations entamées entre la Fédération nationale ovine et le ministère de l'agriculture ne semblent pas satisfaire les producteurs.

Marché commun

● **La CEE institue un droit antidumping sur les moteurs électriques des pays de l'Est.** — La CEE a institué un droit antidumping provisoire sur les importations de moteurs électriques en provenance de sept pays de l'Est, qui équivaut à un relèvement moyen de leurs prix de 60 %. D'ici à la fin janvier 1987, les pays de la CEE devront se prononcer sur le maintien ou non de ce droit.

Social

● **Normed : La CFDT ne signe pas l'accord.** — La CFDT a décidé, le mardi 7 octobre, de ne pas signer l'accord social conclu la semaine précédente entre les syndicats FO, CGC,CFTC et l'administrateur judiciaire des Chantiers du Nord et de la Méditerranée (Normed), qui intéresse six mille neuf cents salariés. Les représentants CFDT ont précisé que seuls leurs militants de Dunkerque s'étaient déclarés en faveur de la signature. La CGT, de son côté, a déjà indiqué que sa réponse sera négative.

● **Une précision de Gibert Jeune.** — A la suite du jugement du tribunal de grande instance de Paris du 30 septembre déboutant la CGT de sa demande contre Gibert Jeune (*le Monde* du 3 octobre), la direction de la société nous demande d'apporter la précision suivante : le tribunal *« soumet cependant aux sociétés Gibert Jeune Librairie, Gibert Jeune-Papeterie et Gibert Jeune-Disques la possibilité de prendre l'engagement de proposer à tous leurs anciens collaborateurs licenciés le 8 février, sans aucune distinction, s'ils en expriment le désir, de les reprendre à leur service, au fur et à mesure que l'avancement des travaux de remise en état permettra une reprise de l'exploitation commerciale des locaux situés, 5, place Saint-Michel, et de leur réserver une priorité d'emploi, avec maintien de leur ancienneté et de leur rémunération antérieure »*.

● **La CGT appelle à la grève, le 21 octobre, à EGF et à la SNCF.** — La fédération de l'énergie CGT a appelé à une grève de vingt-quatre heures le 21 octobre à EGF, alors que d'autres syndicats avaient déjà annoncé des *« actions »* ce jour-là. La FEN, la CFDT, FO et les autonomes de la FGAF ont annoncé une grève de vingt-quatre heures dans la fonction publique le 21 octobre, jour choisi ensuite par la CGT pour un *« temps fort »* dans le secteur public et dans le secteur privé. A la SNCF, la CGT a appelé à une semaine d'action du 20 au 25 octobre, avec *« un temps fort »* marqué par des grèves le 21. La fédération CFTC de la fonction publique n'a prévu qu'une semaine d'action du 20 au 25 octobre, mais ses syndicats des impôts, du Trésor, de l'INSEE et sa fédération des P et T ont décidé de participer à la grève du 21. La FEN Ile-de-France, organisera, comme FO et la CGT, une manifestation *« séparée »* à Paris le 21 octobre.

AUTOMOBILE

Le tribunal de Rouen donne raison à un importateur de voitures françaises

Va-t-on vers une généralisation des prix cassés pour les automobiles neuves ? Le tribunal de de commerce de Rouen vient de débouter récemment la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile (CSNCRA) de son action contre un importateur de voitures neuves, françaises pour la plupart, mais réimportées, et qui pratique depuis deux ans des rabais de 8 % à 14 %. M. Claude Rouvrès, PDG de la société Eco-System, a vendu, en 1985, environ neuf cents voitures neuves importées de Belgique, des Pays-Bas et du Danemark. On se souvient que M. Michel Leclerc (le frère de M. Edouard Leclerc, fondateur des centres qui portent son nom) avait lancé à grand bruit le même type d'opération, mais s'était heurté au corporatisme des concessionnaires.

Sans faire de vagues, mais sans doute avec plus de sérieux, la société Eco-System a obtenu la bénédiction du tribunal de commerce, qui estime qu'*« habilitée en sa qualité de mandataire »* elle est en droit d'importer en France des voitures pour les revendre à un prix inférieur à celui pratiqué par les constructeurs et leurs concessionnaires.

Il est vraisemblable que la CSNCRA ne se tiendra pas pour battue, mais les constructeurs n'ignorent pas qu'il y a là un phénomène irréversible : au reste, en 1992, l'unification du marché intérieur européen sera chose faite, et cette querelle n'aura plus de sens.

CONJONCTURE

Le rapport économique et financier du gouvernement pour 1987

Les effectifs salariés devraient recommencer à croître

Si les effets bénéfiques du « contre-choc » pétrolier sur la croissance dans les pays industrialisés ont été plus faibles que prévu au cours du premier semestre 1986 — *« l'évolution de l'activité y a été décevante »*. — ils devraient être plus sensibles au second semestre de cette année et l'an prochain. Tel est l'hypothèse retenue par le gouvernement dans le rapport économique et financier associé au projet de loi de finances pour 1987, rendu public cette semaine.

Compte tenu d'un dollar à 7,08 F en moyenne en 1987 (7,13 F en 1986) et d'un prix moyen du baril de pétrole brut importé de 16,9 dollars (15,9 dollars en 1986), le gouvernement escompte pour l'an prochain une croissance du PIB français de 2,8 % (en volume), légèrement supérieure donc à celle attendue pour 1986 (2,5 %). L'économie française devrait ainsi croître *« à un rythme moyen voisin de celui de ses principaux partenaires et connaître l'un des taux d'inflation* [2 % en moyenne annuelle] *les plus faibles depuis la seconde guerre mondiale »*.

Les moteurs de la croissance devraient cependant se modifier progressivement, la demande externe venant prendre en partie le relais de la demande interne. Le rôle joué par la consommation et les investissements devrait en effet être moins important l'an prochain, du fait, notamment, du ralentissement de la progression du pouvoir d'achat des ménages (+ 3,1 % en 1986, mais + 1,8 % seulement en 1987). L'investissement des entreprises non financières devrait rester soutenu (+ 4,1 % en 1986, + 5 % en 1987).

En revanche, le gouvernement compte davantage l'an prochain sur la demande externe comme soutien à l'activité nationale. Les exportations devraient augmenter en volume de 5,7 % en 1987, sous l'effet à la fois de l'augmentation attendue de la demande mondiale adressée à la France (+ 4,5 % d'après les prévisions du ministère de l'économie) et des conséquences du réaménagement monétaire d'avril dernier.

Ce rythme de croissance devrait permettre une stabilisation de l'emploi : après une baisse de 0,1 % en 1986, les effectifs salariés devraient croître de 0,1 % l'an prochain. L'excédent commercial enregistré sur les produits industriels devrait se maintenir en 1986 et en 1987 aux environs de 50 milliards de francs (88,7 milliards en 1985). Le poids des prélèvements obligatoires dans le PIB sera maintenu en 1987 à son niveau de 1986 : 45,1 % (45,6 % en 1985). En revanche, le besoin de financement des administrations publiques sera légèrement réduit (2,5 % du PIB en 1987 contre 2,9 % en 1986).

RECTIFICATIF. — M. Jean-Pierre Garson, cité dans l'article de G. Herzlich, « Natalité et chômage : les étrangers se rapprochent des Français » (*le Monde* du 7 octobre), est assistant à Paris-XI-Orsay et non Paris-X-Nanterre. D'autre part, en note 1 du même article, il fallait lire *« Economie et statistique »* et non *« Economie et stratégie »*.

Economie

La bataille pour le dollar

Le combat des chefs

Mardi 7 octobre, à 8 heures, heure de Paris, le dollar se mettait à baisser brusquement sur le marché des changes de Tokyo, seule grande place ouverte à cette heure-là avec Hongkong. Motif : la négociation des actions de la Bankamerica, deuxième établissement bancaire aux Etats-Unis, venait d'être suspendue. Cet établissement, en situation délicate depuis des mois, venait d'annoncer qu'il étudiait une offre de fusion – de rachat, disaient les mauvaises langues – émanant d'une autre banque américaine, la First Interstate, au neuvième rang du pays.

Certes, le sort de la Bankamerica, qui a perdu 640 millions de dollars (plus de 4 milliards de francs) pour le seul deuxième trimestre de cette année et a dû vendre son siège social de San-Francisco et un certain nombre d'actifs, ne peut laisser indifférents les milieux financiers internationaux. Mais, dans ce cas précis, l'annonce de cette offre actuellement à l'étude pouvait également constituer un prétexte pour vendre le dollar, que beaucoup voient ou souhaitent voir encore baisser, comme M. James Baker, secrétaire américain au trésor, par exemple, qui en a fait une menace permanente pour ses collègues d'Europe et du Japon.

La riposte, ou plutôt le contre-feu, de ces derniers ne tardait pas. Dans les minutes qui suivirent l'ouverture des marchés européens, les banques centrales d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Suisse, des Pays-Bas, d'Autriche et même du Japon, dit-on, par les filiales londoniennes des banques nippones, intervenaient pour faire barrage. Les cours du dollar, qui menaçaient de glisser fortement en-dessous de la barre fatidique des 2 DM, remontaient de 1 % au-dessus de cette barre. La Bundesbank avait jeté près de 500 millions de dollars dans la bataille, ce qui est peu, mais l'avait fait savoir, ce qui est beaucoup.

Mardi après-midi toutefois, le billet vert faiblissait à l'ouverture du marché de New-York. *« Les Américains vendent. Ils ne croient pas à l'efficacité durable des interventions européennes »*, commentait un opérateur parisien. C'est donc le « combat des chefs » entre une Europe qui estime que la baisse du dollar, depuis l'accord du 22 septembre 1985 à New-York, est désormais suffisante, du moins pour l'instant, et une Amérique qui pense le contraire. Sans doute M. Baker fait-il semblant de ne plus agiter ces menaces, comme il l'avait fait publiquement il y a une dizaine de jours, avec des résultats fracassants. Mais il a de nouveau répété, ces jours derniers, que le dollar pouvait se déprécier encore de lui-même s'il n'y avait pas accélération de la croissance dans les autres pays : *« C'est une simple constatation. »*

L'Europe défend sa cohésion

Dans cette affaire, l'Europe défend non seulement ses exportations vers les Etats-Unis, menacées par un dollar faible, mais aussi sa cohésion. Un dollar faible, c'est surtout un deutschemark fort qui attire irrésistiblement la spéculation mondiale, et tous les capitaux qui veulent jouer le bon cheval dans la grande course monétaire. Or, si toutes les monnaies sont censées être égales au sein du système monétaire européen, il y en a qui sont plus égales que d'autres. Et le mark est bien dans ce cas. Résultat : les autres devises européennes ont bien du mal à le suivre dans son ascension, ce qui distend le système en question.

Qu'on demande son avis à la Banque de France qui, depuis des semaines, défend le cours de 3,2760 F pour 1 mark. Lundi 6 octobre, elle y a consacrée 300 à 400 millions de marks (1,2 milliard de francs) : c'était une petite journée. Dans la semaine du 15 au 19 septembre, elle a dû vendre l'équivalent de plus de 20 milliards de francs en monnaie allemande, toujours pour défendre le fameux cours de 3,2760 F, un peu au-dessus du cours pivot du mark à Paris, soit 3,2562 F, et à distance raisonnable, et indispensable, de son cours plafond de 3,33 F. La semaine dernière, ce furent 1,5 milliard de marks (près de 5 milliards de francs) qui furent ainsi jetés du haut des remparts. Certes, les munitions sont abondantes, à commencer par les 70 milliards de francs de devises que la Banque de France a dû acheter après la dévaluation du 6 avril dernier pour empêcher le cours du mark de tomber au-dessous de son nouveau cours-plancher de 3,1837 F. Un comble à l'époque.

Mais pendant combien de temps l'institut d'émission va-t-il devoir se battre ainsi au créneau, surtout si le dollar continue à baisser et le mark à monter ? De plus, si l'envie prenait à la France d'abaisser à nouveau ses taux d'intérêt, encore trop élevés pour l'état de son économie, la situation actuelle du marché des changes lui interdirait toute fantaisie en ce domaine. Il est encore heureux qu'elle ne soit pas contrainte de relever un jour les taux en question si un tel mouvement se dessinait en Allemagne, ce qui n'est pas totalement exclu.

Le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, ne déclarait-il pas, il y a quinze jours, après avoir refusé une fois de plus toute diminution des taux allemands : *« Si nous étions fidèles à nos principes nous devrions les relever »*, faisant allusion aux craintes de surchauffe outre-Rhin.

Sans doute les élections américaines se tiennent dans un mois, ce qui explique les menaces de M. Baker. Mais les Européens voudraient tout de même attendre qu'une dévaluation du dollar de plus de 40 % en moins d'un an, la plus forte et la plus rapide variation jamais enregistrée, ait le temps de faire sentir ses effets sur la balance commerciale américaine. C'est bien le moins, et c'est bien le sens des mesures décidées par les Douze, en Ecosse, le 21 septembre dernier. Reste à savoir qui tiendra le plus longtemps.

FRANÇOIS RENARD.

Pour ses partisans

L'avenir de l'énergie nucléaire n'est pas menacé

L'énergie nucléaire a-t-elle un avenir ? La question a eu le mérite d'être posée, mais la réponse apportée à la table ronde qui lui était consacrée, le mardi 7 octobre, à Cannes, par les participants du treizième congrès de la conférence mondiale de l'énergie fut sans surprise. C'est oui, assurément. Seule change la manière de le dire, selon que l'on est Américain, français, allemand, finlandais ou soviétique.

CANNES
de notre envoyé spécial

Ce n'est un secret pour personne que le marché du nucléaire n'est guère actif, même si l'on salue avec emphase la signature récente par la Chine du contrat de commande d'une tranche nucléaire. En fait, sans tomber dans un optimisme béat, les acteurs de cette table ronde n'ont pas semblé nourrir d'inquiétudes profondes. D'autant moins qu'on était entre soi, presque à l'abri des pétroliers, des charbonniers et des politiques.

Aussi, chacun est allé dans le même sens. Avec diplomatie chez le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, pour qui *« le nucléaire va continuer pour des raisons à la fois économiques et écologiques »*. Le charbon, qui n'est pas exempt de nuisances pour l'environnement, *« ne peut pas tout remplacer »*, a dit M. Blix. Il faut donc poursuivre sur la voie du nucléaire *« en méritant un regain de confiance »* de la part du public, en obtenant des centrales nucléaires en activité un fonctionnement sans failles et en évitant la multiplication des armements nucléaires.

Côté américain, on aime à souligner que l'on dispose d'une capacité installée de 95 000 mégawatts fournis par 102 réacteurs – le quart du parc mondial – et que les programmes vont reprendre. Quand ? Difficile de le dire. Mais M. Harry Reinsch, de la Bechcel's Eastern and Western Power Corporation, voit *« des signes positifs »* de relance dans la mesure où *« l'utilisation de l'électricité augmente, et ce plus vite que le PNB »*. Mais, ajoute-t-il, la période actuelle et la situation de ralentissement du programme électro-nucléaire américain conduisent à constater *« la diminution importante des fournisseurs qualifiés de matériel nucléaire »*. Un exemple : s'il y avait en 1980 plus de 360 spécialistes dans les matériaux, aujourd'hui, il n'y en a plus que 195.

Côté allemand, l'inquiétude des producteurs d'électricité nucléaire ne vient pas tant *« du fonctionnement de l'industrie nucléaire »* que de l'attitude des hommes politiques à la veille des élections. Pour M. Hans DX Kramer de la Preussel und Elektra AG, tout l'avenir du nucléaire allemand se jouera à ce moment-là. Un avenir dont il a déploré qu'il soit devenu un problème politique. Mais, à long terme, pense-t-il, la place de cette énergie ne sera pas amoindrie, mais renforcée en raison des besoins qui se feront jour après l'an 2000.

Assurer l'indice de production

Que faire en attendant ? Tenir. Assurer malgré la production, comme le font sans trop de difficultés, en raison d'une opinion publique plutôt favorable, la France et, d'une manière différente, le Japon. Un Japon qui, si l'on en juge par les tableaux du vice-président de la Japan Power Association, M. Ichiro Hori, voit grand avec ses quatre-vingt-six tranches nucléaires en 2010 et ses cent douze en 2030. Seule pause dans cet ambitieux programme : *« le délai supplémentaire que le Japon s'est donné pour passer des réacteurs à eau légère et à eau légère avancée au surgénérateur »*, ces réacteurs d'après-demain qui utilisent mieux l'énergie du combustible nucléaire et dont la France s'est fait le champion avec Super-Phénix.

Si, dans ce domaine, l'industrie nucléaire française appelle de ses voeux la construction d'un deuxième Super-Phénix, elle se hâte lentement à cause des réticences allemandes, des surcoûts d'une telle machine et de la surcapacité actuelle du parc électro-nucléaire français. On discute donc avec nos partenaires, conscients du fait, comme l'a dit le directeur de l'équipement d'EDF, M. Rémy Carle, qu'*« un nouveau projet de surgénérateur ne peut être qu'européen »*. Pour le reste, ça va.

Et l'Union soviétique dans tout cela ? Elle continue, comme l'a fait remarquer l'académicien Valeri Legassov, qui a déclaré : *« Je ne sais pas si, après l'accident de Tchernobyl, il y aura un ralentissement de notre programme nucléaire pendant quatre ans. Mais, en 1990, nous pourrons reprendre la construction de centrales présentant une sécurité accrue, et nous allons accélérer le passage aux filières avancées : haute température et une série de surgénérateurs installés d'ici dix à douze ans et totalisant une puissance de 5 000 à 6 000 mégawatts. »*

Il n'y avait guère de fausses notes dans ce concert, même si les Pays-Bas et la Finlande ne se sont pas exprimés ; après Tchernobyl, ces deux pays ont décidé d'attendre un peu. Mais c'était sous la pression, il est vrai, des politiques.

J.-F. AUGEREAU.

La réforme des offices agricoles devant l'Assemblée nationale

La « troisième voie » de M. Guillaume

Les députés ont commencé mardi 7 octobre l'examen en première lecture du projet de loi sur l'organisation économique en agriculture, qui met notamment en place une réforme progressive des offices agricoles par produit créés ou transformés en 1982 à l'initiative des socialistes.

Le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, dont c'était le baptême du feu au Palais Bourbon, s'est défendu d'avoir fait machine en arrière par rapport à son projet initial en ne supprimant pas purement et simplement les offices agricoles voulus par la gauche. *« Ce que j'ai toujours reproché aux offices, c'est leur création systématique »*, a affirmé le ministre en prenant pour exemple l'*« inutilité »* de l'office du lait. Ce faisant, l'ancien responsable syndical agricole est passé un peu vite sur le fait que la suppression des offices par produit faisait partie des revendications de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), dont il fut le président, comme du programme électoral de l'UDF et du RPR. Le rapporteur du projet de loi, M. Louis Goasduff (RPR-Finistère), reconnaissait quant à lui, peu avant le débat en séance publique, que *« la méthode d'approche avait changé. On ne peut pas tout bouleverser car de nombreux professionnels ne sont pas encore prêts à effronter le combat économique. »* En séance, le député RPR insistera sur la nécessité de *« porter un coup d'arrêt à une évolution dirigiste et étatiste de la politique agricole sans toutefois engager un processus de désengagement financier de l'Etat »*.

Comme médiateur le CSO

M. Guillaume, le geste large et la voix ferme des habitués des tribunes, a rappelé en séance que les pouvoirs publics auront désormais la possibilité de *« déléguer aux interprofessions reconnues tout ou partie des attributions »* actuellement détenues par les offices. Il s'agit notamment de donner aux organisations interprofessionnelles des responsabilités directes dans la gestion des filières agro-alimentaires. En présentant cette *« réforme pragmatique »*, qui se veut *« une troisième voie »* entre corporatisme et étatisme, le ministre n'a pas caché qu'il faisait un pari, car *« la tradition administrative nous pousse à voir d'un assez mauvais œil toute délégation de pouvoirs à des professionnels »*, et d'ailleurs *« une certaine tradition professionnelle (...) fait accueillir avec une certaine méfiance une prise de responsabilité effective par les acteurs économiques eux-mêmes »*.

Par ailleurs, la composition et les pouvoirs du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ont été également modifiés. Le CSO ne comptera plus qu'une quinzaine de membres (au lieu d'une soixantaine), tous *« acteurs économiques responsables du secteur agro-alimentaire »*. Le CSO nouvelle formule participera à la définition des grandes orientations de la politique agricole et à la répartition des moyens financiers. A la suite de l'adoption d'un amendement de la commission de la production, le CSO pourra jouer les médiateurs entre les offices et les organisations interprofessionnelles en cas de conflit lors de la conclusion d'une convention.

M. Charles Josselin (PS-Côtes-du-Nord) s'est plu à voir dans le maintien des offices par produit, même amaigris au profit des interprofessions, une reconnaissance implicite par le ministre de leur *« efficacité »*. *« Ces offices*, a-t-il souligné, *n'ont conduit ni à la bureaucratie, ni à l'étatisation. »* Quant au *« désengagement de l'Etat »*, il est pour le député PS *« dangereux à un moment où les difficultés s'accumulent sur les différents secteurs agricoles »*. Pour M. Marcel Rigout (PCF, Haute-Vienne), le débat entre offices et interprofessions est *« byzantin et irréel »* et le *« titre prétentieux »* du projet de M. Guillaume *« cache en fait une conception et un contenu étriqués et partiaux »*. Les élus communistes qui ont protesté contre l'effondrement du secteur agricole, ont par ailleurs déposé des amendements, qui rejoignaient ceux du Front national, destinés à protéger les produits français.

P. S.

Quotas laitiers : la solution bourguignonne

DIJON
de notre correspondant

Les producteurs de lait bourguignons viennent de prendre une initiative à laquelle se sont déjà ralliées dix régions et qui pourrait changer les termes du problème des quotas.

Depuis 1983, ces quotas sont fixés par entreprise laitière. Dans une région comme la Bourgogne qui, avec 430 millions de litres produits par an, ne se sent nullement fauteuse de surplus, l'équilibre s'établissait très facilement entre la réduction de livraisons par des producteurs âgés se retirant et l'augmentation de la production des plus jeunes.

Mais les quotas n'ont pas réussi à juguler la crue inquiétante – et fort coûteuse – du fleuve blanc. Et l'on parle aujourd'hui à Bruxelles d'en venir aux quotas par exploitation, qui interdiraient ce transfert des quantités libérées par les départs à la retraite vers les producteurs en pleine activité. Or ces quantités sont énormes. La Bourgogne comptait près de 14 000 producteurs de lait en 1983 ; il n'y en a plus que 7 500. Plus de 50 % de ces producteurs ont plus de cinquante-cinq ans et ils ont encore été 723 à demander cette année à bénéficier des aides à la cessation d'activité.

« Si les producteurs qui restent ne peuvent plus bénéficier des quotas qui se libèrent, dit M. Jean-Jacques Lorig, président de la Fédération régionale des syndicats de producteurs de lait, *c'est 30 % de la quantité produite qui disparaîtra chaque année. »* Or plus de deux mille emplois dépendent directement en Bourgogne de la collecte et de la transformation du lait. *« Dans ce cas*, ajoute M. Lorig, *les entreprises qui ont déjà fortement licencié n'auront plus cette fois qu'à fermer leurs portes. »*

Mais le jeune responsable régional ne se contente pas de revendiquer. Il propose aussi d'appliquer la loi. Celle-ci prévoit qu'en cas de crise les régions peuvent demander à gérer elles-mêmes leurs quotas à condition, bien sûr, de ne pas les dépasser. Les administrations régionales et la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) ont apporté leur soutien à ce projet.

Mais, surtout, consultées sur l'intérêt qu'elles pourraient porter à l'affaire, dix régions, toutes bien sûr parmi les moins gros producteurs de lait, se sont rangées derrière le projet bourguignon. *« Qu'on nous laisse maîtriser nous-mêmes notre production régionale*, dit M. Lorig, *et on ne parlera plus de surplus chez nous. »* Ce qui est probablement vrai. Mais les régions du « Grand Ouest », largement excédentaires, dont une part importante de la production s'écoule actuellement vers les autres zones, ne peuvent en dire autant.

Le projet bourguignon serait pour elles un robinet que l'on fermerait. Et ce flot coupé aurait tôt fait de les conduire à la ruine. Est-ce la raison pour laquelle, déposé à l'ONILAIT (Office du lait) depuis août, le dossier bourguignon n'a toujours pas reçu de réponse ?

DIDER CORNAILLE.

ÉTRANGER

CHINE : le nouveau système de contrat de travail

« On travaille plus et on gagne plus »

QINGDAO
de notre envoyé spécial

Ce port de la province du Shandong, au sud de Pékin, a l'air d'une ville allemande transplantée sous les tropiques. Colonie du Kaiser jusqu'en 1914, elle est devenue l'un des cinq ports ouverts de la Chine (avec Shanghai, Canton, Tianjin et Dalian). C'est aussi la ville qui a la première expérimenté le nouveau système de contrat de travail, qui est entré en vigueur officiellement le 1er octobre. En vertu de ce système, l'emploi à vie, voire héréditaire, cédera la place graduellement au contrat de travail à durée déterminée. C'est ce que le gouvernement chinois appelle briser la *« grande marmite en fer »* de l'égalitarisme gauchiste, obligeant ainsi une main-d'œuvre qui ne brille guère par son dynamisme et sa productivité à être enfin jugée en fonction de son travail. Tout cela au nom d'un socialisme bien compris.

Elaboré en 1982, le système du contrat a commencé à fonctionner sur une base expérimentale à Qingdao l'année suivante. Aujourd'hui, nous dit le maire, M. Guo Songnian, 10 % des ouvriers de la municipalité, soit 85 000, y sont soumis. Le système ne s'applique pas aux cadres, mais, affirme un autre responsable, cela devrait se faire dans le futur. *« Foutaises*, réplique pour sa part un jeune diplômé à la recherche d'un emploi qui alterne bronzette et gonflette sur la plage. *Tout ça, c'est de la propagande et, de toute manière, cela ne me concernera pas. Je serai cadre... »*

Selon le maire, le système de contrat est régi par quatre règles : recrutement selon la qualification ; signature d'un contrat de travail (en général pour cinq ans renouvelable) ; système de primes et d'amendes, droit de licenciement et assurance-chômage. Jusqu'à présent, sept cents ouvriers ont été mis à la porte ou ont démissionné. Les résultats lui paraissent satisfaisants : taux d'absentéisme inférieur de 3 % à 10 % aux employés à vie, meilleure productivité. Mais, par contre, les travailleurs, ayant désormais le choix, répugnent aux emplois pénibles. Les candidatures deviennent rares. Il faudra donc envisager des stimulants.

De nombreux avantages

La filature numéro 10 de Qingdao est une entreprise-pilote. Cette usine récente compte 52 % d'ouvriers sous contrat, soit huit cent soixante-deux. Ce sont tous des jeunes. Le directeur, M. Ding, se déclare enchanté des résultats du nouveau système : forte hausse de la productivité, du chiffre d'affaires (+ 51 % en un an), taux d'absentéisme ramené à 2 %. Il faut dire que lorsque l'on est payé aux pièces, on hésite à rester chez soi comme le font sans complexes nombre d'employés à vie. M. Ding affirme qu'il n'y a guère de frictions entre travailleurs des deux types, tout en reconnaissant que ceux qui sont employés à vie sont beaucoup moins productifs, on trouve cependant parmi eux un taux plus important de membres du PC.

Pour compenser la précarité de leur position, les travailleurs sous contrat bénéficient d'avantages : 1 yuan (2 francs) de plus de salaire chaque année, une période d'apprentissage plus courte, une qualification plus rapide. Pour garantir les ouvriers licenciés, un système d'assurance a été mis en place, alimenté par une cotisation patronale de 15 % de la masse salariale et de 2 % du salaire de base pour les ouvriers. Mais il faut avoir travaillé cinq ans pour en bénéficier. L'entreprise ayant été fondée en 1981, les huit ouvriers sous contrat et les dix-sept employés à vie licenciés, de même que les quatre démissionnaires n'ont rien touché. *« Ils sont à la charge de la société »*, dit M. Ding.

Mais que pensent les ouvriers de ce nouveau système ? Les travailleurs sous contrat qui nous ont été présentés sont tous des employés modèles et tous très satisfaits. Telle Mme Li Xufing, qui gagne plus de 200 yuans par mois, vient d'entrer au PC, affirme ne pas travailler pour l'argent mais pour les *« quatre modernisations »* du pays, ajoutant : *« C'est cela le socialisme : on travaille plus et on gagne plus (...), l'entreprise a le choix, le travailleur aussi. »*

Il est vrai que les travailleurs se pressent pour entrer à la *« numéro dix »*. Il faut passer un examen de culture générale, sortir de l'école secondaire... Mais la paie est bonne, les conditions de travail plus satisfaisantes qu'ailleurs. Il faut bien cela pour faire accepter aux ouvriers une précarité de l'emploi à laquelle trente-six ans de régime communiste ne les ont pas préparés.

Ouvriers et patrons reconnaissent cependant l'existence de réticences. Bien évidemment les officiels les conjuguent au passé, parlant de parents refusant que leurs enfants travaillent sous contrat ou épousent un partenaire à l'emploi non garanti. Mais l'inquiétude demeure, elle est réelle. Dans des projets pilotes, soutenus par les autorités, il est aisé de donner un coup de pouce pour arranger les choses. Mais quand le système sera généralisé, ce sera différent. Qui voudra travailler dur dans une mine ou être employé par un canard boiteux qui risque d'être mis en faillite ? Certes le nouveau système ne sera que graduellement mis en place. Il ne touchera pas ceux déjà employés dans les entreprises d'Etat (67 millions de personnes) ou les militaires démobilisés. Mais cette révolution, ce bouleversement des habitudes, risquent de créer de sérieux problèmes sociaux, pour ne pas dire politiques.

PATRICE DE BEER.

Le Monde

JEUX OLYMPIQUES 92



ALBERTVILLE

UNE belle aventure : ainsi pourrait être définie la candidature d'Albertville et de la Savoie à l'organisation des Jeux d'hiver de 1992.

Le résultat du vote qui doit être émis le 17 octobre prochain à Lausanne par les membres du Comité international olympique (CIO) est attendu avec fébrilité, mais l'important dans cette affaire, lancée il y a six ans à l'occasion du Critérium de la première neige à Val-d'Isère, c'est qu'elle a permis au département de mettre un terme aux querelles de clocher qui empoisonnaient la vie des stations de la Tarentaise. C'est un premier résultat régional déjà acquis.

Deuxième résultat, celui-ci international pourrait-on dire : les J.O. sont réalisables et peut-être pas ruineux.

Or rien n'était moins évident en 1980. Boycottage, déficit chronique : au lendemain des jeux de Lake-Placid et de Moscou, l'olympisme était comme un chef-d'œuvre en péril. La perspective de fêter un jour le centenaire de l'appel de Pierre de Coubertin en faveur de la rénovation des jeux de l'Antiquité paraissait singulièrement utopique.

Au fil des ans les tensions politiques internationales qui entourent les Jeux ne se sont pas atténuées. Pourtant ceux-ci ne semblent plus condamnés à être des gouffres financiers, et ce ne sera pas le moindre mérite de Michel Barnier et de Jean-Claude Killy de l'avoir démontré par avance.

ALAIN GIRAUDO.

La belle aventure

LA formidable compétition qui oppose les sept villes candidates pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1992 s'achèvera le 17 octobre à Lausanne. Elle aura mobilisé des sommes d'énergie considérables et des moyens financiers énormes qui donnèrent plus d'une fois le vertige aux deux solides montagnards porteurs du projet savoyard, Michel Barnier, président RPR du conseil général, et Jean-Claude Killy, triple médaillé olympique aux JO de Grenoble en 1968 ; une équipe parfaitement complémentaire associant le dynamisme et la capacité de synthèse de l'un à la réputation sportive et professionnelle de l'autre.

C'est dans le rustique hameau du Fornet, au-dessus de Val-d'Isère, porte d'accès au parc de la Vanoise, que les deux hommes, qui revenaient d'une descente effectuée dans les vallons de l'Iseran, décidèrent, au printemps 1981, de se lancer dans une course qui allait devenir planétaire au fil des années.

« Obtenir les Jeux olympiques relève de la même démarche que pour décrocher un très gros contrat commercial, explique le directeur général de la candidature, M. François Lépine, devenu, au mois d'août dernier, préfet de la Mayenne. *Il faut disposer d'un dossier technique impeccable, d'une communication excellente et d'une action relationnelle parfaite avec nos partenaires. »* Le Comité international olympique, véritable « Sénat du sport », n'est pas en effet un « client » comme les autres. La famille olympique, composée de quatre-vingt-dix membres dispersés sur tous les continents, n'organise que très rarement des « sessions » collectives. Les autres piliers de l'institution olympique que sont, pour les JO d'hiver, les six fédérations soucieuses de la qualité technique des épreuves, ainsi que les comités nationaux olympiques intéressés d'abord par la qualité de l'accueil qui sera réservé à leurs athlètes, devaient être eux aussi « démarchés » et cajolés.

Forts du soutien que François Mitterrand a apporté à la Savoie lors d'une visite dans le département, au mois de septembre 1984, mais aussi du concours actif du mouvement sportif français, de l'union enfin réalisée entre toutes les stations de sports d'hiver savoyardes et du consensus général de la population sur le projet de candidature, Michel Barnier et Jean-Claude Killy allaient, au cours des deux dernières années, mener une fantastique campagne mondiale de promotion de la Savoie olympique.

S'inspirant de la démarche conduite par la ville de Calgary, candidate au même moment que Grenoble pour les JO de 1968, et qui aura dû attendre vingt ans pour finalement décrocher ceux de 1988, la Savoie adopta la stratégie de la ville canadienne. Ses représentants rencontrèrent à trois reprises les quatre-vingt-dix membres du CIO, tout d'abord dans les lieux où ils se réunissent (congrès, matches internationaux, Jeux olympiques de Los Angeles), une deuxième fois dans leurs pays d'origine, enfin en Savoie lors d'un séjour sur les bords du lac du Bourget et dans les futurs sites olympiques savoyards. La quasi-totalité des membres du CIO reçurent la visite des « ambassadeurs » d'Albertville, et une quarantaine d'entre eux se sont déplacés en Savoie.

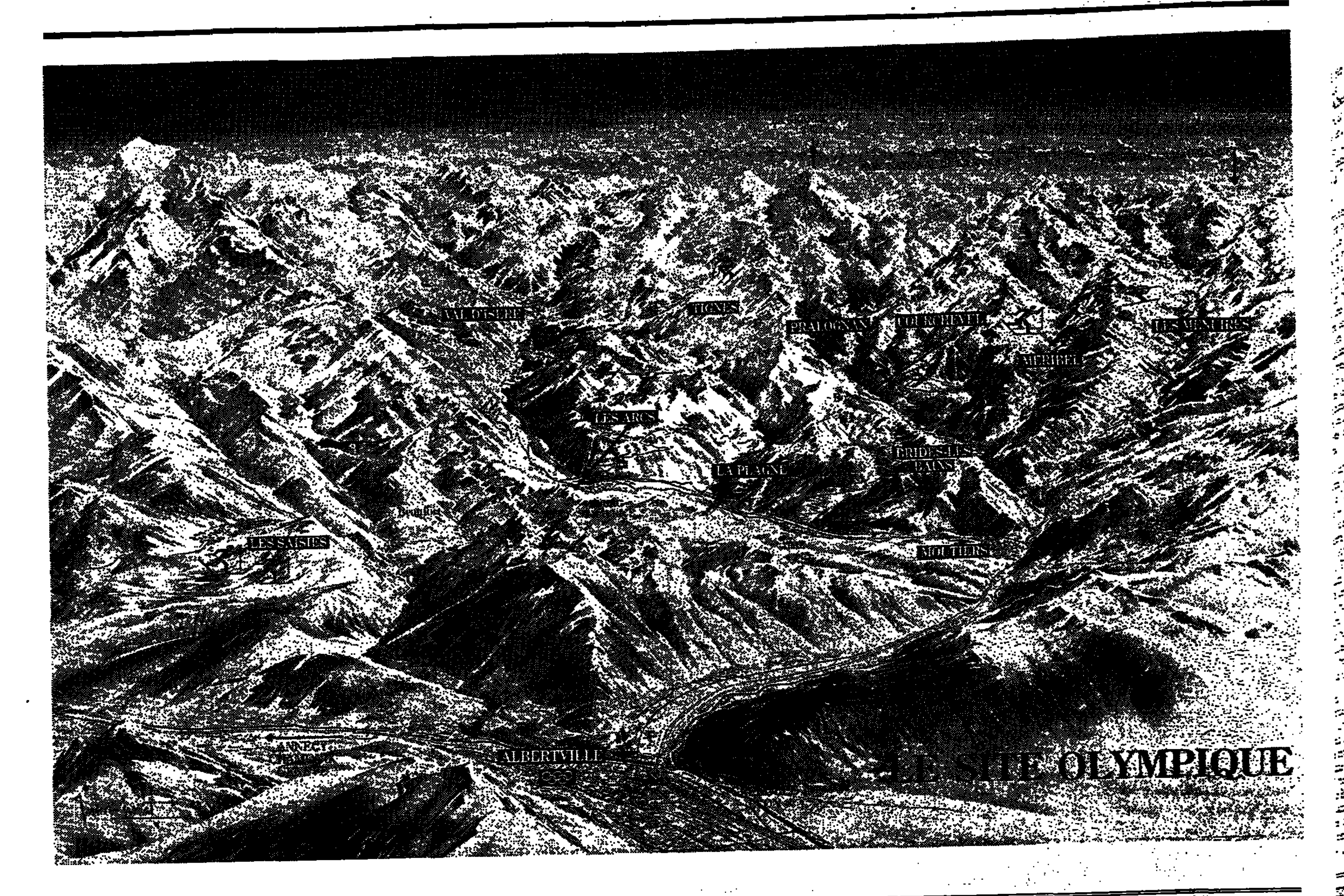
Principaux « moteurs » de la candidature de la Savoie, Jean-Claude Killy et Michel Barnier se sont partagé le monde, convaincus qu'une relation personnelle et des contacts individualisés avec les membres du CIO étaient indispensables à la promotion de la candidature savoyarde : *« Tous les dossiers techniques se valent »,* explique Michel Barnier, *« c'est finalement la note affective et sentimentale que les membres du CIO vont attribuer à chacune des villes candidates qui fera la différence. Nous avons voulu leur montrer que nous formons une équipe sérieuse et sympathique. Car si nous décrochons les JO le 17 octobre, les membres du CIO devront alors nous « supporter » pendant six ans... ».*

Des coins les plus reculés de Mongolie aux montagnes des Andes, en passant par les rivages de l'Australie et de l'Indonésie, le monde fut sillonné par les membres de l'état-major de la candidature, qui développèrent une campagne mondiale de communication dont les « retombées » sont déjà considérables pour la Savoie.

Sur ce terrain, Albertville devait prendre plusieurs longueurs d'avance sur ses « adversaires », dont certains adoptèrent *in extremis* le même genre de démarche. Après des moments de doute et d'incertitude suscités notamment par la perspective d'un affrontement entre la candidature d'Albertville et celle de Paris, l'équipe des JO semble aujourd'hui convaincue de ses chances, et, jusqu'aux dernières heures qui précéderont le vote du 17 octobre, Albertville tentera d'en convaincre les membres du CIO.

CLAUDE FRANCILLON.





Albertville base arrière

AU carrefour du val d'Arly et de la Tarentaise, Albertville n'est pas qu'un point de passage obligé, c'est aussi la base arrière des stations. Grâce au développement des sports d'hiver, grâce aussi aux aménagements hydroélectriques, la population a triplé en trente ans. Elle atteint aujourd'hui 18 000 habitants. C'est aussi un terrain neutre où les stations peuvent oublier leurs rivalités, et la ville d'origine de M. Michel Barnier, le principal artisan de la candidature olympique.

En fait, l'idée d'accueillir les Jeux d'hiver était dans l'air depuis longtemps. Mais ce n'est véritablement qu'au moment où Nice, aidée par Marielle Goitschel, enterra son projet que la Savoie reprit le flambeau avec l'autre héros des Jeux de Grenoble en 1968, Jean-Claude Killy. « *On a tout de suite dit banco,* précise le maire d'Albertville, Henry Dujol, *mais sans mesurer vraiment toute l'importance de cette affaire.* »

Puis, peu à peu, le rêve a pris corps. Tout près d'un complexe sportif déjà immense, on imagine la future gare olympique. Plus loin, sur ces champs de maïs, serait construite la patinoire qui, au lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux, serait transformée en hall d'exposition. « *Ces aménagements sont d'autant plus faciles à concevoir que la ville possède déjà de très nombreux terrains* », précise Michel Bailly, adjoint au maire d'Albertville et secrétaire général du comité de candidature.

Au cœur de la ville, l'ancien palais de justice devrait abriter le comité d'organisation des Jeux olympiques. La municipalité prévoit également de restructurer le centre en créant une place publique, un parc de stationnement souterrain et un complexe culturel. Tout cela n'est pas nécessairement lié au sort qui sera réservé, le 17 octobre, à la candidature d'Albertville, mais les Jeux seraient à l'évidence l'occasion d'accélérer ces projets.

Mais surtout la population et les jeunes en particulier ont très vite compris l'intérêt de la candidature olympique. Au rez-de-chaussée de la mairie, plusieurs dizaines de milliers de cartes postales adressées à chacun des membres du CIO témoignent de cet engouement.

J.-L. S.

A chaque station ses athlètes

LE site des Jeux olympiques de 1992 sera éclaté. Albertville, comme Grenoble pour les Jeux de 1968, sera le lieu de convergence des athlètes qui s'affronteront, ensuite, dans les stations des vallées de la Tarentaise et du Beaufortain.

Formidable « usine à skier » supportée par 250 000 lits et par un parc de 510 remontées mécaniques, la vallée de la Tarentaise est probablement la mieux armée au monde pour offrir un choix de pistes aussi exceptionnel – une cinquantaine d'entre elles ont été homologuées par la Fédération internationale de ski. Les stations savoyardes auraient été en mesure presque chacune d'organiser la totalité des épreuves de ski alpin des Jeux olympiques. Le choix a été finalement celui de la répartition des épreuves entre les principales stations.

C'est ainsi que la descente se disputera – adoptons définitivement le futur et non le conditionnel – sur la piste Oreiller-Killy de Val-d'Isère qui organisera également le super-géant hommes. Ces derniers iront à Tignes pour s'affronter en slalom et en « géant » tandis que les descendeuses s'élanceront sur la piste Léo-Lagrange aux Menuires qui a également été retenue pour le super-géant. Les spécialistes dames du « géant » et du spécial évolueront sur le stade de slalom de Méribel.

Point fort de la candidature savoyarde, le ski alpin ne nécessitera donc aucun aménagement nouveau des pistes ni le recours à des travaux dans la montagne. Un stade de saut sera organisé à 1 300 mètres d'altitude au village de Braz situé sous la station de Courchevel-1850 – la plus huppée des stations savoyardes qui hébergera la famille olympique – où se pratiquait depuis de nombreuses années, mais d'une façon confidentielle, cette discipline sportive. Les sauteurs s'envoleront sur deux tremplins jumelés de 70 et 90 mètres. Courchevel, grâce à l'aménagement des boucles de ski pour les épreuves de 15 kilomètres et du relais trois fois 10 kilomètres, organisera également le combiné nordique (saut et fond).

Les luges et les bobsleighs évolueront sur une piste réfrigérée longue de 1 500 mètres située sous la station de La Plagne où se patiquent depuis un demi-siècle des épreuves de bobsleigh sur route. Les bobeurs et les lugeurs français disposeront enfin, grâce à cette nouvelle piste parfaitement protégée du soleil, d'un site d'entraînement et de compétition qui leur faisait cruellement défaut depuis l'abandon, après les Jeux de 1968 à Grenoble, de la piste de bobsleigh de l'Alpe-d'Huez que son exposition au sud rendait inutilisable.

A partir d'Albertville des sites éclatés dans les vallées de la Tarentaise et du Beaufortain

Les fondeurs et les biathloniens développeront leurs amples mouvements sur le vaste plateau du col des Saisies à 1 600 mètres d'altitude. A la frontière de la vallée du Beaufortain et du Val d'Arly s'étend sur 2 000 hectares un plateau doucement vallonné, naturellement favorable aux évolutions des fondeurs.

Disciplines olympiques à part entière ou seulement disciplines de démonstration, le ski artistique et le ski de vitesse auront pour cadre en 1992 la station des Arcs. Quant au curling, peu pratiqué en France mais inscrit au programme olympique, il se déroulera dans la future patinoire couverte de Pralognan-en-Vanoise. C'est à Méribel que les douze équipes sélectionnées pour le tournoi olympique se rencontreront. La station sera alors dotée de deux patinoires dont l'une pourra recevoir 5 000 spectateurs.

Investissements durables

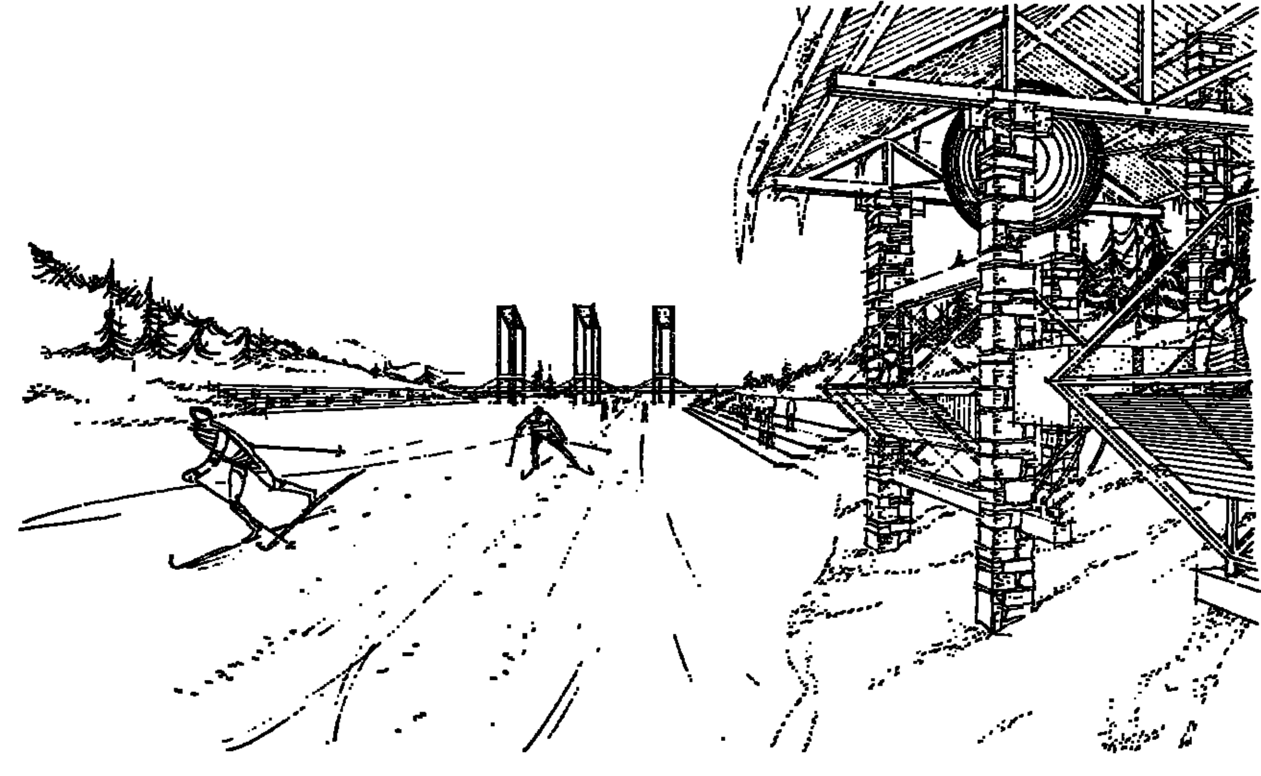
Enfin la ville olympique d'Albertville qui organisera les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux accueillera également les compétitions de patinage de vitesse et de patinage artistique. Ville, centre et cœur du site olympique qui s'étendra sur 50 kilomètres, Albertville régnera à partir de son noyau ferroviaire et routier sur tous les lieux de compétition et sur l'ensemble de l'infrastructure olympique.

Brides-les-Bains, station thermale vieillote mais installée à proximité des principaux lieux de compétition, sera profondément réaménagée et modernisée pour recevoir 3 800 athlètes et leurs accompagnateurs. Des remontées mécaniques puissantes conduiront certains athlètes directement au départ des compétitions ou sur la glace de Méribel. Seuls les fondeurs et les biathloniens pourraient s'installer sur le lieu même de leurs épreuves dans la station des Saisies.

Dans leur projet de candidature, Albertville et la Savoie se sont fixé comme principe l'utilisation maximale des équipements existants et ont, par exemple, écarté le projet d'édifier un village olympique qui aurait pu être l'occasion de créer une station de ski d'un modèle nouveau en Tarentaise. Ils se sont refusé à construire des équipements somptuaires dont l'utilisation après les Jeux serait aléatoire. Ainsi le centre de presse de Moutiers sera constitué d'éléments préfabriqués qui s'articuleront autour d'un noyau central en dur aux dimensions modestes.

Forts de l'expérience de Grenoble qui paie chaque année le lourd déficit de gestion de son Palais des sports (6 à 8 millions de francs) et qui, faute de moyens financiers suffisants, a dû abandonner à un triste sort l'admirable tremplin de saut de 90 mètres de Saint-Nizier, Albertville et les stations savoyardes s'engageront à pas comptés dans la réalisation d'investissements durables.

C.F.



FONDEURS AUX SAISIES

Projet d'aménagement de la station des Saisies, établi par le groupe d'architectes régionaux Olympe pour les fondeurs et les biathloniens.

Les fourneaux du CIO

SUR les quatre-vingt-onze membres que compte le CIO, il n'y en aura en principe que quatre-vingt-huit qui participeront le 17 octobre à la désignation des villes olympiques de 1992, titre auquel sont candidates pour la France Paris et Albertville. Ce nombre pourrait être encore inférieur si d'autres membres venaient à décéder ou si l'ex-premier ministre tunisien, M. Mohamed M'Zali, n'était pas autorisé à conserver ses fonctions.

Avant de se prononcer, les membres du CIO, qui ont tous été au moins une fois les hôtes des villes candidates, aussi bien pour les Jeux d'été que pour ceux d'hiver, interrogeront une dernière fois les comités d'organisation avant de passer au vote. Celui-ci ne sera pas électronique comme cela avait été initialement prévu. Le recours à des petits papiers sera une fois encore nécessaire pour procéder à l'élimination à chaque tour de scrutin de la ville la moins bien placée jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'élue. Commencées à 8 heures du matin, les opérations devraient être terminées vers 13 heures. Le scrutateur devrait être le Suisse Marc Holder, président de l'Association des fédérations sportives internationales, en compagnie du Sénégalais Keba Mbaye et du Chinois Zhenliang He.

Aux termes de la charte olympique, les membres du Comité ne sont pas les représentants de leur pays au sein de l'organisation, mais, au contraire, les mandataires de l'olympisme dans leurs pays respectifs. Cela explique qu'ils soient cooptés pour l'audience qu'il peuvent avoir dans leur Etat d'origine. Cette situation théorique est contrariée dans les faits depuis l'entrée dans le mouvement des pays de l'Est et du tiers-monde. Cela rend beaucoup plus délicate la prise des décisions et surtout leur mise en application. D'autant que naguère l'indépendance des membres était assurée d'une certaine façon par leur fortune personnelle, qui était un des critères de sélection, au même titre que la notoriété. La pratique des cadeaux et des invitations somptuaires s'est donc développée dans les périodes préélectorales dans des proportions assez inquiétantes.

A. G.

Opération blanche

RIEN ne peut garantir que les Jeux olympiques d'hiver de 1992, s'ils prenaient place à Albertville, seraient à coup sûr une « opération blanche », sur le plan financier j'entends. Mais le comité d'organisation s'est entouré de beaucoup de précautions pour se mettre à l'abri de mécomptes ou de mauvaises surprises.

La candidature de la Savoie a pu être défendue avec constance par des commis-voyageurs haut de gamme, qui ont joué ces derniers mois au saute-ruisseau par-dessus les continents et les océans. Ce jogging planétaire a été financé pour la première fois par des bailleurs de fonds publics et privés. Moitié, moitié. Une quinzaine de grandes entreprises nationales ont apporté six cent mille francs chacune, utilisant, en contrepartie de leur apport, l'image des JO pour améliorer la leur.

Au fil des mois, ces « pionniers de la candidature » ont été rejoints par près de quatre cents entreprises de la région Rhône-Alpes, qui ont ouvert leur tiroir-caisse pour des sommes variant entre mille et deux cent mille francs. Le comité d'organisation a su leur faire entendre qu'il s'agit pour elles à la fois d'une forme de mécénat sportif et d'un investissement, tant on espère que les JO apporteront un coup de fouet à l'économie locale.

A la fin du mois de septembre, ces soutiens régionaux avaient apporté à la candidature de la Savoie près de 5 millions de francs. Le comité a par ailleurs conclu, avec des entreprises, six contrats de licence, pour l'exploitation du « logo » de la candidature olympique de la Savoie. Ce dessin – la croix blanche de la Savoie, se détachant sur le fond rouge d'une flamme olympique, – figure déjà sur des vêtements, des gadgets, des couteaux de poche, des lunettes de soleil, des badges. Total du financement privé : 15 millions de francs. Et les collectivités publiques – Etat, région, conseil général, communes – ont doublé la mise.

Il est clair cependant qu'on est encore bien loin du compte. Le budget total des Jeux olympiques est estimé à 3 milliards de francs (valeur 1985), y compris une part du coût de l'amélioration des accès à la Tarentaise, qu'il aurait fallu réaliser de toute façon. La grande masse des recettes doit être apportée comme de coutume par les droits de retransmissions télévisées – dont le comité organisateur attend quelque 2 milliards.

La difficulté de l'entreprise tient au décalage dans le temps entre l'engagement des dépenses et l'arrivée des recettes. Il faut bien construire avant que les athlètes ne se présentent sur la ligne de départ, que les spectateurs ne se pressent aux guichets, que les médias ne sollicitent les réseaux de télécommunication.

Pour résoudre cette quadrature du cercle, un consortium de banques françaises a brassé les hypothèses et tenté d'estimer les fourchettes d'erreurs de prévisions – quasiment inévitables sur de tels dossiers. La réponse est sortie de l'ordinateur : les besoins de trésorerie, pour ce préfinancement, pourront atteindre 600 millions de francs – qu'il faudra bien avoir en caisse.

Trois sources

Trois sources possibles de financement ont été envisagées ainsi que différentes combinaisons possibles entre elles : une avance non rémunérée du Trésor public, l'émission de billets de trésorerie, et enfin – grande originalité – l'appel à l'épargne des particuliers, qui deviendraient ainsi « actionnaires des JO ».

Il sera temps, le 18 octobre, de réfléchir à la forme juridique que prendra l'entreprise : groupement d'intérêts économiques, ou société d'économie mixte, comptant à son capital l'Etat et les collectivités locales, aux côtés d'intérêts privés. Mais la manière de solliciter le public est déjà clairement envisagée : on émettrait des titres participatifs, d'un coût unitaire pas trop élevé, qui seraient rémunérés dès 1987 et remboursés après l'extinction de la flamme olympique. Ces titres, à mi-chemin entre obligation et action, apporteraient à leurs propriétaires une rémunération fixe, sous la forme d'un taux d'intérêt, et une rémunération variable – par exemple sous la forme de prestations en nature, comme l'accès aux stades de neige et de glace, où se dérouleront les épreuves.

Michel Barnier et Jean-Claude Killy ne se font pas faute de rappeler dans leurs interventions publiques que les Jeux olympiques de Sarajevo ont rapporté un bénéfice – modeste, certes, mais un bénéfice tout de même.

Mais l'attrait essentiel de ce système de financement serait de renforcer, autour de la grande entreprise des JO, un mouvement d'opinion déjà largement ébauché.

GÉRARD BUÉTAS.

Parrains et supporters

Le soutien de la candidature d'Albertville a nécessité la mise en place d'une véritable organisation qui comprend :

– un *Comité de candidature*, présidé par Michel Barnier dont les vice-présidents sont Jean-Claude Killy, Henri Dujol et Jean Brunier, chargé de définir les orientations générales du dossier et composé d'un bureau responsable du dossier de candidature et des représentants de : l'Etat, la région, le département, le Comité national olympique et sportif français ainsi que les présidents des Fédérations françaises des sports de neige et de glace, des personnalités qualifiées ;

– un *Comité de parrainage* chargé de « personnaliser le rayonnement de la candidature », dans lequel figurent parmi des personnalités du monde économique, politique et sportif deux ministres : *Christian Bergelin* (secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports) et *Alain Carignon*, ministre de l'environnement, maire de Grenoble.

– un *Comité de soutien*, association créée spécifiquement et comprenant quinze grandes entreprises leaders sur leur marché sélectionnées par le comité de candidature : Arthur Andersen et Cie, Assurances générales de France, Caisse des dépôts et consignations, chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, Club Méditerranée, Electricité de France, Matra, Pechiney, Pomagalski, Savoie-Aménagement, Saint-Gobain/SGE, Société des eaux minérales d'Evian, Société lyonnaise des eaux, Thomson, Ugine Aciers.

– une *Délégation aux soutiens régionaux*, chargée de rassembler, sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie, les entreprises régionales et locales désireuses de soutenir la candidature.

– un *Commissariat à la candidature*, chargé de contrôler, coordonner et suivre l'élaboration du dossier de candidature.

Un jeu à sept

Pour les Jeux olympiques d'hiver, qui doivent avoir lieu au mois de février 1992, sept villes se sont portées candidates auprès du CIO. A côté d'Albertville, d'autres villes tentent encore de séduire les grands électeurs du Comité :

ANCHORAGE : *entre la mer et* la montagne, la principale ville de l'Alaska souhaite surtout prendre date dans l'avenir.

BERCHTESGADEN : *rendue* célèbre par son « nid d'aigle », la station de Bavière compte sur ses équipements pour faire oublier le passé.

CORTINA-D'AMPEZZO : organisateur des Jeux en 1956, les Italiens visent le doublé en mettant en avant la même ville des *Dolomites*.

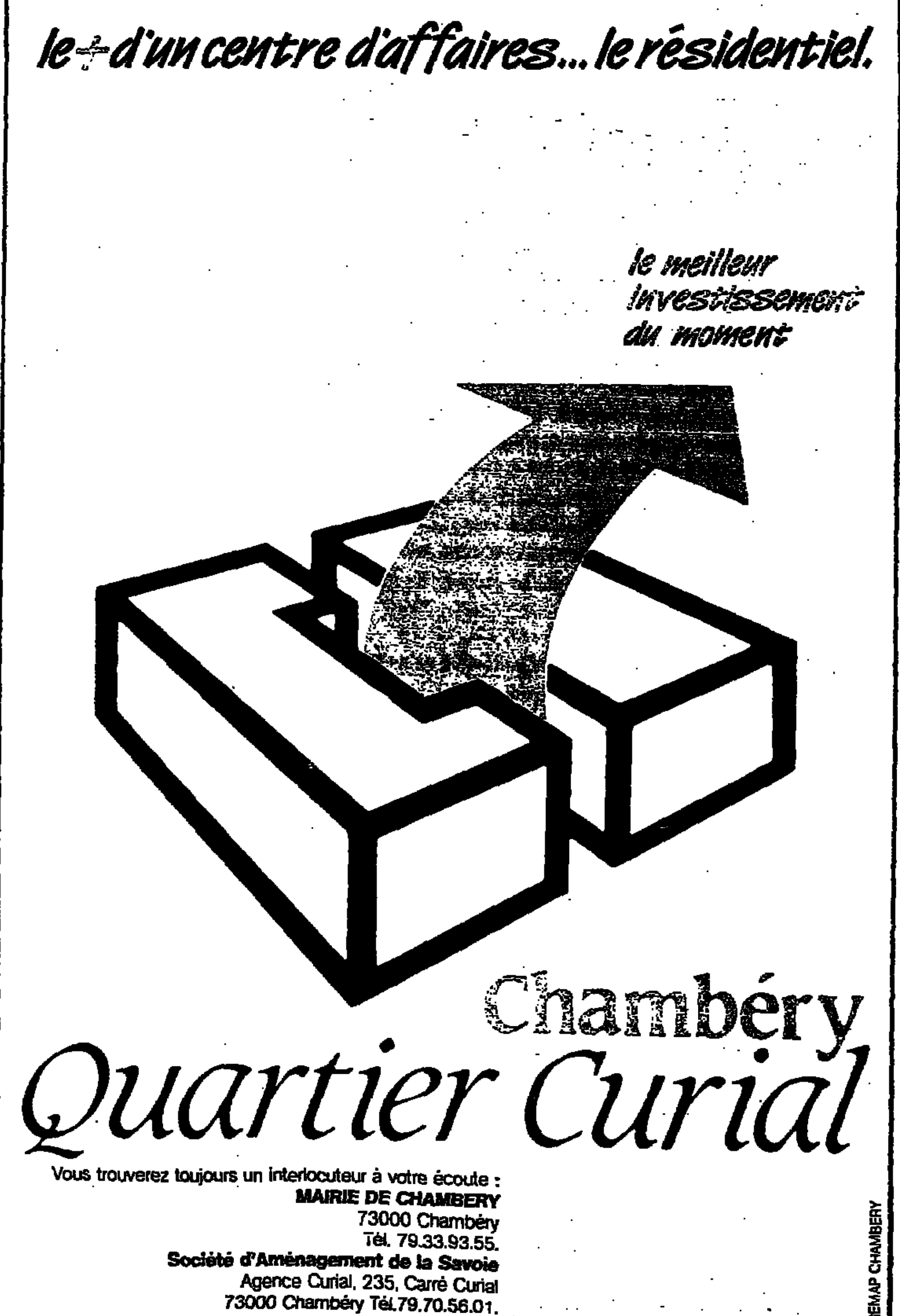
FALUN : les Suédois tentent leur chance pour la troisième fois *et espèrent que les deux sites* : Falun et Aare – 400 kilomètres plus au nord – pour les disciplines alpines soient retenues.

LILLEHAMMER : la petite cité norvégienne, à 180 km au nord d'Oslo, dispose de peu d'installations mais du soutien d'un ancien *médaillé olympique*, le roi Olav V.

SOFIA : à quelques minutes de la capitale bulgare, les sommets enneigés de Vitaocha attendent les concurrents. Des pistes de slalom *et de descente sont* déjà prêtes, reste à construire les centres pour les épreuves nordiques.

Lors de la même session du Comité international olympique, les membres de cette instance, réunis à Lausanne, doivent aussi désigner la ville qui accueillera les Jeux d'été en 1992. Six villes candidates prétendent au titre : Amsterdam, Barcelone, Belgrade, Birmingham, Brisbane et... Paris.





DEUX CHAMPIONS DANS LA BAGARRE

J.-C. Killy : un skieur sur les routes

ETAPES de la vie d'un champion : Grenoble, 1968, il glisse sur la neige pour l'or olympique ; Lausanne, 1986, il glisse sur les moquettes des salons officiels pour la candidature olympique de la Savoie. Descentes des dossiers, slaloms des réceptions : Jean-Claude Killy fonce pour Albertville.

Le temps n'a apparemment pas eu de prise sur ce champion d'exception brillamment reconverti dans les affaires. Quarante et un ans. Et toujours la même silhouette. Toujours la même condition physique. Toujours la même passion. *« Les Jeux olympiques sont vraiment le sommet du sport. Plus je vieillis, plus cela me paraît évident. Quand j'étais athlète, je ne m'en rendais pas vraiment compte.*

» A Innsbruck et à Grenoble, je m'étais exclusivement concentré sur les épreuves. J'avais fait totalement abstraction de l'environnement. La pression aurait été trop forte. Aujourd'hui, je réalise bien l'énorme prestige de l'événement, alors que je m'efforçais de penser qu'il s'agissait de courses comme les autres, et qu'aussitôt après, quoi qu'il arrive, le cirque blanc continuait. »

Voilà pourquoi on l'a retrouvé impliqué avec d'autant d'ardeur dans la candidature de la Tarentaise à l'organisation des Jeux d'hiver de 1992. *« En m'enfonçant dans le monde olympique, j'ai découvert son importance. Le président du Comité international est un véritable chef d'Etat. Il s'occupe des intérêts des sportifs, qui tous ensemble constituent la plus grande nation du monde. C'est cela l'olympisme. Et il faut convaincre ceux qui le dirigent de l'intérêt de notre candidature. Pour cette raison, j'ai fait partie des nombreuses délégations qui se sont rendues sur les cinq continents pendant cinq ans afin de rencontrer les dirigeants sportifs et essayer de les persuader de se rallier à notre projet. »* C'est dire que le titre de vice-président du comité d'organisation de candidature n'a pas été de pure forme. Un mois avant le vote, Jean-Claude Killy devait par exemple bouleverser son agenda pour se rendre, toutes affaires cessantes, à Séoul, où l'attendaient des responsables olympiques. *« J'ai depuis le début de l'opération un rôle de conseiller technique dans plusieurs secteurs au sein de l'organisation. »*



Ambassadeur extraordinaire

« Je suis aussi une sorte d'ambassadeur extraordinaire. Tous les comités de candidature rivaux ont aussi un ou deux champions qui le soutiennent. C'est d'ailleurs amusant de se retrouver dans les coulisses de l'olympisme à la lutte avec des garçons et des filles qui ont été champions dans les années 60 comme moi. Auprès des membres du CIO mes trois médailles d'or jouissent d'un prestige considérable, mais la majorité ne savent que très vaguement qui je suis, car ils sont issus de pays où l'on ne pratique pas les sports d'hiver. »

En dépit de la qualité des six autres candidatures, Jean-Claude Killy ne doute pas que la Savoie possède les meilleurs atouts pour devenir la troisième étape française des Jeux d'hiver après Chamonix (1924) et Grenoble (1968). *« La Savoie possède des sites exceptionnels que le monde entier lui envie. De surcroît, en raison des multiples compétitions internationales qui s'y déroulent chaque année, nous n'avons pas à faire la preuve de notre capacité à organiser de grandes confrontations internationales. C'est un facteur important. Comme la fantastique mobilisation de tous les Savoyards autour de cette candidature. Par exemple, l'hiver dernier, tous les moniteurs de ski ont fait bénévolement la promotion de la Savoie olympique. Tout cela, c'est un peu la magie des JO. La Savoie à cette occasion a donné l'image d'un département qui gagne. Il faudra qu'elle la garde. »*

A. G.

Michel Barnier : le président PDG

SAVOIE : capitale ? Annecy... Le mont Blanc ? En Savoie, bien sûr. L'image du département ? Les bouchons routiers. Deux erreurs et une image négative. Chambéry est bien le chef-lieu du département ; le sommet de l'Europe est à cheval entre la Haute-Savoie et l'Italie ; les bouchons existent, mais surtout à cause de l'attrait des champs de neige... Il n'empêche. La Savoie-département a encore une notoriété insuffisante. La candidature pour les Jeux vient à point pour corriger ou pour modifier une image de marque souvent injuste, toujours incomplète. Le principal artisan de cette « reconquête » intérieure est Michel Barnier, député, président RPR du conseil général de la Savoie et président du Comité de candidature d'Albertville et de la Savoie.

« Je suis un chef d'entreprise, l'animateur du département. Ici, le travail d'équipe est la règle, même avec un chef » ; le premier autoportrait de Michel Barnier est direct. Le premier exposé de sa « philosophie » l'est tout autant : *« Une entreprise qui ne sait pas se donner une image est une entreprise qui recule, car nous sommes entrés dans une ère de communication à l'échelle mondiale. »*

Ces concepts posés, l'homme n'a pas de temps à perdre avec des querelles de clochers rebaptisées — en termes montagnards — « querelles de vallées ». Il fallait un consensus sur tous les plans. Il existe. Donc, le projet olympique est. *« Si j'avais senti ici le début d'une bagarre partisane, j'aurais arrêté dès les prémices de notre candidature, en 1981 ou en 1982. »* Le « jeune premier » — au sens de premier de la classe — de la politique savoyarde, qui cumule les titres de *« plus jeune »* (conseiller général, député) a de la mémoire. Et il sait manifester sa reconnaissance : *« Je n'oublie pas que c'est Jean-Pierre Cot (ancien député et ancien ministre socialiste de la coopération) qui a été l'un des premiers à m'envoyer un dossier complet sur le montage financier des Jeux d'été de Los Angeles »...*

Comment expliquer l'unanimité politique autour d'un projet sportif ? Par un *« terrain favorable »*, répond Michel Barnier, qui cite volontiers ses deux prédécesseurs à la direction de ce que l'on n'appelait pas encore l'hôtel du département, le centriste Joseph Fontanet et le socialiste Louis Besson. Avec une mention spéciale pour le second, député lui aussi, mais situé dans l'autre camp politique : *« Il a toujours été loyal sur ce projet. »*

« Ici, on est habitué à être tolérant sans être complaisant »... Cette solidarité vient de loin, du temps où la Savoie, pays pauvre, exportait ses hommes vers la capitale où ils devenaient écaillers, taxiteurs, ramoneurs ou chargeurs de meubles à l'hôtel des ventes. *« Dans un département où la difficulté fait partie du patrimoine culturel, on sait toujours faire le partage entre l'essentiel et l'accessoire »*, souligne le jeune président — trente-cinq ans, — héritier en ligne démocratique d'une partie du duché.



Face aux écologistes et aux syndicalistes

Le consensus est à peine écorné par quelques inquiétudes syndicales — notamment de la CGT, — qui redoute les dangers de la *« monoculture touristique »*. Terrain sur lequel Michel Barnier se sent à l'aise : *« Il n'a jamais été question de supprimer une usine pour faire une patinoire ou une piste de ski... »* De plus, il n'est pas question, au contraire, d'abandonner les grands projets économiques. Les craintes des écologistes sont faciles à dissiper : la Savoie olympique ne sera pas la proie des bulldozers qui éventrent les forêts ; elle ne construira pas sans précautions des équipements d'accueil pour les athlètes. Le village olympique a été construit il y a des lustres à Brides-les-Bains pour un autre usage, notamment thermal. Mieux même, l'opération JO pourrait accélérer l'entreprise d'aménagement paysager — qui vise surtout l'embellissement des sites proches des grosses industries — au nom d'un principe d'hospitalité élémentaire : *« Quand on reçoit quelqu'un chez soi, on nettoie et on range... »*

Restent les retombées politiques pour Michel Barnier lui-même, dont on assure que le combat en première ligne sur le projet des Jeux d'hiver lui a peut-être coûté un poste ministériel. *« On me le dit,* commente sobrement l'élu RPR, *mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, ce sont les acquis de la mobilisation des Savoyards, la preuve d'un mot que j'aime bien, celui de volontarisme. Les retombées politiques ? On verra bien plus tard. »*

CLAUDE RÉGENT.

ALBERTVILLE, JEUX OLYMPIQUES 92

La neige de l'an 2000

LA montagne savoyarde, déjà très puissamment équipée depuis le début des années 70, devrait continuer sa vertigineuse ascension immobilière et son expansion mécanisée sur les flancs des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.

Moins de vingt ans ont suffi pour faire surgir de véritables villes d'altitude, comme Les Arcs (20 000 lits), La Plagne (29 000 lits); Les Ménuires (18 500 lits), Tignes (25 000 lits), Val-Thorens (14 000 lits), Valmorel (7 500 lits), tandis qu'étaient « noyés » sous de nouvelles constructions les villages de skis plus anciens, comme Val-d'Isère (17 500 lits), Courchevel (33 000 lits) ou Méribel (20 000 lits). La vallée de la Tarentaise, principal gisement d' « or blanc » des années 70, dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil proche de 250 000 lits.

Après plusieurs saisons difficiles, notamment en 1983 et en 1984, les promoteurs immobiliers ont perçu, en 1985, les prémices d'une reprise qui s'est amplifiée très nettement cette année. 7 000 à 8 000 lits nouveaux seront ainsi livrés en Savoie pour les vacances de Noël 1986, tandis que les stations continuent à grignoter les espaces vierges qui jouxtent leur domaine encore skiable. *« La pression sur la montagne pourrait redevenir très forte au cours des toutes prochaines années »*, pronostiquent les observateurs du milieu montagnard, convaincus que l'essor des sports d'hiver va *s'amplifier et que sa clientèle se* diversifiera.

La montagne savoyarde pourrait devenir demain un immense champ de neige «passant» de vallée en vallée.

Si aucune étude prospective sur l'avenir de la vallée de la Tarentaise n'a pour l'instant été réalisée ou rendue publique, on peut imaginer que les stations existantes vont continuer à grossir et à étendre progressivement leur champ de neige. Certains redoutent même la création d'une vaste *« ville du ski » capable de recevoir* au même moment 400 000 à 500 000 skieurs. Si, aujourd'hui, 3 millions de mètres carrés ont été édifiés dans les stations de la Tarentaise — soit environ 250 000 lits, — 1 million de mètres carrés supplémentaires ont déjà été autorisés par le Comité des unités touristiques nouvelles pour conforter les sites existants, tandis qu'un autre million de mètres carrés pourraient aussi surgir au-dessus des alpages et des pentes de la Savoie.

Champ unique

De multiples projets sont actuellement dans les cartons des stations. *« Notre objectif pour les dix prochaines années est de réaliser un champ de neige unique entre la Maurienne et Val-d'Isère »* affirme le conseiller du canton de Bozel, Camille Chedal-Anglay, convaincu que les ultimes obstacles géographiques et financiers qui ralentissent la mise en place des liaisons inter-stations — notamment entre Les Arcs et La Plagne et entre Courchevel-les-Trois-Vallées et La Plagne — seront surmontés. Quant à la jonction de l'« espace Killy » formé par Tignes et Val-d'Isère avec les autres domaines skiables de la Tarentaise, elle soulèvera des problèmes beaucoup plus difficiles à résoudre, compte tenu des territoires avalancheux qui devront être traversés et de la distance à parcourir entre Champigny-en-Vanoise et Tignes.

« L'avenir appartient aux vallées, aux régions qui offrent des liaisons immenses », rappelle Chedal-Anglay. Mais de tels investissements nécessiteront immanquablement le développement de stations existantes, afin de financer de coûteux équipements.

D'autres projets nouveaux devraient également voir le jour en Tarentaise, notamment au-dessus du village de Sainte-Foy. Le site de Bonconseil recevra dans quelques années 4 000 à 5 000 skieurs. *« Il pourrait être le prélude à un équipement gigantesque »*, estime Dominique Rambaud, vice-président de la commission nationale de protection de la montagne du Club alpin français. Il redoute en effet que la réalisation de la station de Bonconseil ne soit l'ébauche d'un aménagement beaucoup plus important en direction du Plan de la Sassière et du glacier franco-italien du Ruitor, qui figurait déjà dans la liste des stations nouvelles à créer au cours du plan neige (1970-1975). Celui-ci prévoyait l'installation, dans un site admirable, à 2 000 mètres d'altitude, d'une station de 15 000 à 20 000 lits. L'interdiction, depuis 1977, de créer toute nouvelle station au-dessus de 1 600 mètres d'altitude dans les Alpes a rendu cette réalisation impossible. Mais le projet pourrait réapparaître sous une forme « plus douce » et à une altitude autorisée.

Selon Michel Barnier, président du conseil général de la Savoie, qui prône également pour l'an 2 000 *« une neige ininterrompue en Savoie »*, *« susceptible d'offrir des circuits de plusieurs jours à travers plusieurs vallées »*, le développement immobilier touchera plus fortement qu'aujourd'hui le fond des vallées alpines, dont les principaux villages seront rénovés. Desservis par des axes routiers modernes et par le TGV, les villages des vallées seront alors dynamisés et contribueront très largement à l'accueil des touristes.

« Il y a un risque de voir la vallée de la Tarentaise devenir une immense métropole de loisir éclatée sur 50 kilomètres de long », s'inquiète le commissaire à l'aménagement des Alpes du Nord, Michel Lebel.

Une série de projets sont venus récemment réveiller cette vallée conquise au début du vingtième siècle par les usines électrométallurgiques et électrochimiques, aujourd'hui sur le déclin, à l'exception toutefois de celle de Pechiney à Saint-Jean-de-Maurienne.

Partie beaucoup plus tard dans la course pour l'équipement de la montagne, la Maurienne ne connaîtra probablement jamais un essor comparable à celui de la Tarentaise. Ses « gisements de neige », plus limités en dimensions, sont toutefois nombreux. Saint-Michel-de-Maurienne souhaite créer à 1 700 mètres d'altitude la station de Beaune-le-Thyl et équiper le mont Brequin (3 135 mètres) pour accéder à la vallée des Belleville et au domaine skiable des Trois-Vallées ; Orelle voudrait, de son côté, atteindre la pointe du Bouchet (3 407 mètres) pour gagner ensuite Val-Thorens.

Sur l'autre versant de la vallée, Val-Fréjus tente depuis trois ans de se relier avec la station italienne de Bardonnèche. Son promoteur, Pierre Schnebelen, semble éprouver quelques difficultés à convaincre ses partenaires transalpins et pourrait réorienter ce projet vers le mont Thabor (3 181 mètres), ce qui, à terme, amènera les skieurs dans la superbe vallée de la Clarée, dans les Alpes du Sud.

De très vastes possibilités s'offrent également à la commune de Valmeinier, qui possède les plus beaux champs de neige exploitables de la Maurienne; déjà reliée à Valloire, la station pourrait, elle aussi, se développer en direction du mont Thabor. Dans ce site grandiose serait alors édifiée une station d'environ 15 000 lits.

Partie prenante dans plusieurs stations existantes comme Arc 2000, la société d'aménagement de la Savoie (SAS) jouera dans les prochaines années un rôle essentiel en tant qu'aménageur des stations nouvelles comme Beaune-le-Thyl, Valmeinier, Orelle. La SAS procède actuellement aux acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation et intervient généralement pour le compte des communes de Savoie qui souhaitent assurer la maîtrise publique de l'aménagement. Cet organisme, qui dépend du département, s'est également porté candidat pour la construction de remontées mécaniques, nécessaires notamment à la liaison entre les Trois-Vallées et les stations de Haute Tarentaise.

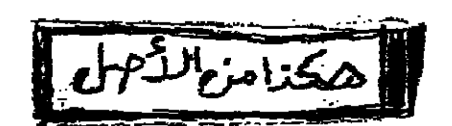
Retouches à la Vanoise ?

La Maurienne fourmille d'initiatives généralement communales, comme celle de Termignon, qui va lancer un programme d'un millier de lits assorti de quelques remontées mécaniques, ou comme celle de Bessans, attirée par le sommet de l'Albaron (3 638 mètres), qu'elle partage avec la commune de Bonneval-sur-Arc. Cette dernière station voudrait également être une « porte d'entrée » sur l'univers blanc de la vallée de la Tarentaise, grâce à la construction d'une chaîne de remontées mécaniques gagnant les pistes de Val-d'Isère. Mais la présence du parc national de la Vanoise, aux limites inviolables, est un obstacle aujourd'hui incontournable.

Si le parc est parvenu jusqu'à maintenant à contenir la pression qu'exercent sur sa frontière les stations de sports d'hiver de la Maurienne et de la Tarentaise, chacun s'accorde cependant à reconnaître qu'à l'aube de l'an 2000 ces limites pourraient être redéfinies. *« Le parc devra avoir avant la fin de ce siècle un meilleur aspect qu'aujourd'hui »*, affirme son président, Eloi Chardonnet, qui admet que des *« retouches »* devront être apportées à ses limites afin d'inclure dans la zone centrale des territoires de grande qualité et de céder aux stations quelques secteurs indispensables à leur développement. D'autres, comme Camille Chedal-Anglay, militent pour une révision décennale des limites du parc et pour la réintroduction sur quelques sites savoyards de la pratique du ski héliporté.

La Savoie, convaincue des extraordinaires possibilités qu'offrent ses gisements d'or blanc, n'entend pas pour autant sacrifier sa seconde richesse, l'or vert, plus fragile encore, mais tout aussi porteuse d'avenir pour le vingt et unième siècle.

C. F.



Le Monde ANNONCE

OFFRES D'EMPLOIS

UN GROUPE BANCAIRE INTERNATIONAL
souhaite recruter

DEUX CADRES
de Niveau Classe V ou VI

ayant acquis au cours des 5 à 7 dernières années de leur carrière une bonne expérience des opérations et du crédit, pour leur confier dans un premier temps le suivi général des relations avec certaines filiales étrangères du Groupe.

Une réussite dans ces postes de «Chargé de territoire» débouche normalement sur l'octroi de responsabilités attrayantes dans une filiale.

Une solide formation universitaire (HEC - IEP ou équivalent) ou bancaire (ITB - CESB) la maîtrise de l'anglais, le goût des voyages et l'acceptation d'effectuer une partie de sa carrière à l'étranger sont des conditions nécessaires.

Les candidats intéressés doivent adresser leur CV ainsi qu'une photo sous référence 1826/O à :
A.M.P. - 40, rue Olivier de Serres
75015 PARIS *(qui transmettra)*



LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DANS L'HABILLEMENT

Groupe international

Pour consolider ses moyens de développement et poursuivre sa croissance LEE COOPER recherche pour son

UNITÉ TUNISIENNE
située à RAS-JEBEL

INGÉNIEURS DE PRODUCTION TUNISIENS

La formation et la première expérience devront avoir été accomplies dans le secteur textile, mécanique ou électro-mécanique.

Intégrés dans une structure d'organisation industrielle et placés sous l'autorité du Directeur d'usine, ils seront chargés de missions techniques ou d'organisation pouvant déboucher sur un poste à responsabilité.

Merci d'adresser lettre de candidature, c.v. complet et photo à :
Direction des Relations Sociales LEE COOPER
7, rue Anne-Frank
80045 RIVERY-LES-AMIENS CEDEX.

DIRECTEUR DE RÉSEAU

J.H. 33 ans, recherche poste stable et évolutif au sein d'une société jeune et dynamique. Habitude des contacts à haut niveau. *Excellente présentation. Libre rapidement.* Ecrire P. Escande 22, rue Pierre-et-Marie-Curie 92140 CLAMART Tél. : 46-44-26-95.

URGENT
Ecole de théâtre recherche PROF. D'INTERPRÉTATION avec exp. (6 h hebdo) et PROFS D'HISTOIRE DU THÉATRE (2 h hebdo) et DU CINÉMA (2 h hebdo). Env. c.v. manuscrit + photo sous le nº 8 078 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, Paris-7e.

URGENT
Ecole secondaire recherche Prof. maths (4-9 h hebdo) et Phys. chimie (4-6 h hebdo) Tél. pr R.-VS 42-81-26-30.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU BEAU FORTAIN
Siège à la Mairie de BEAUFORT 73270 (Savoie) recrute

UN CHARGÉ D'ÉTUDES

pour la mise en place et le suivi d'un contrat Station-Vallée. Candidature avec C.V. et lettres de références, avant le 1er octobre 1986. Prise de fonction le 1er janvier 1987. Durée : 9 mois avec possibilité de prolongation de contrat.

Vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'économie de votre région.
Nous intégrons dans notre groupe

5 HOMMES D'AFFAIRES

âgés de 27 ans environ.
Notre formation vous offre l'opportunité d'une évolution rapide.

TÉL. 48-86-11-27

à M. DURANT ou envoyer C.V. à nº 5532 Publicités Réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
Nous souhaitons pouvoir vous intégrer à notre équipe dès le 13 octobre.

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTION ACHATS

HOMME 30 ANS
DÉTERMINATION politique Achats. BUDGET 10 M.F.
SÉLECTION, NÉGOCIATIONS Fournisseurs.
CONTROLE demande d'achats et autres. Frais INFORMAT. Gestion des stocks.
RELATIONS INTERNES avec Direction Générale, 6 ANS EXP. RELATIONS CCIALES hauts niveaux, cherche région parisienne
POSTE DIRECTION ACHATS OU RELATIONS CCIALES *TOUT SECTEUR.* Libre rapid. Tél. 43-84-12-82 vers 18 h.

J.H. 21 ans, niveau BTS de pub. (ESP) libéré OM ch. emploi (agence, support, mark.). Tél. : 42-78-70-57.

J.F. 35 a. ouverte, vive, pharmacien biologiste AIHP, 3 CES, 10 a. d'exp. hospitalière et privée examinerait tte propos. d'emploi comportant respons. à Turin Angl. et italien courants. Mme Billoret M. Elisabeth Corso Giambone 83, 10.134 Torino Italie.

ORGANISATION ET COMPÉTENCE J.F., 21 ans, ch. place stable. Exp. dactylo-facturation IBM 3178-3279. Contacts tél. Niveau de 1re G2 (compta). Ecrire sous le nº 7.004 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F., 21 ans, bonne prés., 4 ans exp., ch. poste stable SEC.DACT/ACCUEIL/STAND./ Petite compt. Libre de suite. Tél. : 46-04-47-63.

11 ans d'expér. professionnelle dans le magasinage et la gestion informatisée des stocks, H., 32 ans, ch. emploi stable de

CHEF MAGASINIER

dans le domaine de l'électronique informatique... petits matériels. Toutes propositions seront étudiées. Merci de répondre se réf. 2685 à LTA, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS CEDEX 02, qui transm.

COMPTABILITÉ SECRÉTARIAT

J.F. 24 ans, étud. emploi stable, aide comptable, 5 ans expérience, stage 6 mois secrétariat. Etudie toutes propositions sérieuses. Tél. 43-08-45-61.

H. 35 a., droit, IAE, école Export., angl., 6 a. exp. coop. techn. Française en Afrique. Etudie ttes prop. libre de suite, mobilité géo totale. Ecr. : H. ESPALLARGAS 10, bd de la Paix, 78300 Poissy. Tél. : 39-65-30-73.

Commercial export exp. bancaire trilingue arab. ch. poste responsabilité auprès société développement Moyen-Orient. Ecrire sous le nº 8.067 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER SICOMI et non SICOMI
Cadre Direction, 15 ans d'exp., 44 ans, rech. direction Sté même activité ou complémentaire. Ecrire sous le nº 8 068 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

JOURNALISTE

H. 40 ans grde exp. radio, enseignement et communication. Etud. ttes propost. 48-89-08-81.

J.F., 27 ans, expérience entreprise bâtiment, relations clients, facturation régie, saisie ordinateur, contentieux, etc., recherche emploi région S.-O. Paris. Tél. : 34-68-05-72 après 18 h.

INGÉNIEUR MÉCANIQUE (électromécanique), 37 ans. Exp. : montage, fabrication, maintenance, commerce. Langues : arabe, franç., angl., russe. Et. ttes propositions FRANCE-ÉTRANGER. Libre immédiat. Georges GHOSSOUB, appt 2222, 8, av. de Choisy, 75013 Paris. T. 48-73-81-44.

J.F. 24 ans, DESS fiscalité, maîtrise droit des affaires, stages, expérience banque 1 an. Etudie toutes propositions. Juriste-fiscaliste. Ecrire sous le nº 8 022 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 30 a. MAQUETTISTE presse, CONSEIL en TÉLÉMATIQUE (étude, conception, réalisation). Rech. poste dans une entreprise de communication (presse, télématique). 42-00-72-80 ou 43-31-31-72.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une doc. (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) BP 291-09 PARIS CEDEX 09.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

RELATIONS PUBLIQUES, information – J.F. 36 ans – Formation relations publiques et publicité – 14 ans exp. motivée, dynamique – Fort potentiel – Anglais.
RECHERCHE : poste assistante stable domaine communication (R.P. – Pub. – marketing) annonceur ou agence – Paris ou proche banlieue (Section BCO/CR 902)

CADRE DE DIRECTION GÉNÉRALE – Diplôme universités françaises et étrangères – Anglais, allemand, suédois courants – 20 ans expérience direction Stés françaises et étrangères – Habitué responsabilités, organisation, relations commerciales internationales.
PROPOSE : sa compétence, son expérience prof. et sa connaissance des langues étrangères à chef d'entreprise pour le seconder. (Section BCO/MS 903)

CHARGÉE D'ÉTUDES SENIOR – 33 ans – Diplôme école supérieure de commerce – Expérience cabinet : conseil 4 ans spécialisée en créativité et dans études liées à la communication dont conception d'outils de communication.
RECHERCHE : poste dans service communication axé sur la conception et la mise en œuvre d'actions et d'outils de communication – Secteur informatique ou bancaire – Région Tours ou Paris (Section BCO/MS 904)

CHARGÉE DE COMMUNICATION INTERNATIONALE – 33 ans – Formation droit commerce – Anglais, arabe, espagnol – 10 ans expérience en interface entre les directions d'entreprises ou d'organismes étrangers et de Stés françaises pour négociations de marchés à l'exportation.
RECHERCHE : responsabilités équivalentes (Section BCO/VJ 905).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

Rue Pierre-Lescot, luxueux 3 p., entièrement équipé, parfait état, parking, faibles charges, chauffage individuel. 68 m² env. RISTA 42-85-76-56.

LA PLUS BELLE VUE
S/Seine et Paris histor., 6 p., 160 m² sud. Part. 45-08-96-58.

4e arrdt

ILE SAINT LOUIS Duplex 90 m² tt cft. 2.300.000 F. IMMOB'ILE 43-25-48-82.

5e arrdt

GAY-LUSSAC 4 p. + serv., p. de t., soleil, 1 500 000, 43-16-97-16.

6e arrdt

GDS AUGUSTINS
vaste studio + mezzanine 480.000 F 43-29-85-06.

7e arrdt

ECOLE MILITAIRE s/avenue imm. pierre de t. beau 4 p. 2e ét., soleil 1.500.000 F. SERGE KAYSER (1) 43-29-60-60.

12e arrdt

Mo DAUMESNIL
2 P. entrée, cuis., w.c. Possib. bains. 380.000 F 45-26-99-04.

DAUMESNIL
Dans immeuble pierre de taille, 2, 3 ou 5 pièces à rénover. Vis. JEUDI 13/17 h 30. 87, RUE DE PICPUS.

Mo DAUMESNIL
Imm. réc., gd 2 p + balc., cuis. éq., box sous-sol, 880 000. MICOT 43-44-43-87.

15e arrdt

Près PARC GEORGES-BRASSENS p. de t., 7e ét., asc.
BEAU 2 PIÈCES
soleil, 465 000, 45-43-88-60.

16e arrdt

PAUL-DOUMER/NICOLO
Très beau dble liv. + ch., 90 m², prix 2 200 000 F. DORESSAY 46-24-93-33.

FAISANDERIE
gd studio cuis., bains 42 m², 5e ét. SUR VERDURE GARBI 45-67-22-88.

20e arrdt

DUPLEX 80 m² TT CFT
Standing, 3 terrasses, balcon, vue imprenable, gd box ss-sol. 1 050 000 F. *IMMO MARCADET* 42-52-01-62.

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU
dans imm. rénové 2-3 pièces. Finitions au choix pptaire. Tél. : 43-25-19-50.

91 - Essonne

Collaboratrice du « Monde » vd appt de pavillon à Corbeil (91) cuis., sal., s. à m., 1 ch. + 1 p., grenier, cave, jdin 200 m², prox. gare, ts commerces, A6, RN7. 300 000 F. T. 45-55-91-71 p. 41-28 h b.

94 Val-de-Marne

NOGENT RÉSIDENTIEL
5' RER, BOIS, 4 P., DERNIER ÉTAGE, IMM. P. DE TAILLE, TERRASSE DE 135 m².

GROUPE SOFIAM EST. TÉL. : 48-78-63-96.

appartements achats

SERGE KAYSER
CONSEIL IMMOBILIER RECHERCHE RIVE GAUCHE APPTS DE 4 A 6 P. pour CLIENTÈLE SÉLECTIONNÉE
TÉL. : 43-29-60-60.

Recherche 1 à 3 p. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67 même le soir.

JEAN FEUILLADE
54, av. de La Motte-Picquet, Paris-15e. Tél. 45-66-00-75. Recherche pour clients sérieux APPTS à partir de 100 m² dans 15e et 7e ardts.

DORESSAY-DOURDIN
RECHERCHE URGENT HOTEL PARTIC. OU APPTS PARIS - NEUILLY 500 à 1.200 m²
Pour personnalités. Discrétion assurée – 46-24-93-33. Intermédiaire bienvenu.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quartiers résidentiels paiement compt. chez notaire. Tél. : 45-44-44-45.

locations non meublées offres

Paris

Invalides, dans immeuble pierre de taille grand standing, magnifique 4 p. 120 m² refait neuf, réceptions, 2 ch., 2 bns, cuis., office, 18 100 F ch. comp. SEFIGESTION 45-62-49-21.

Wagram beau 2 pièces refait neuf, tout cft, 70 m², 4 500 + 1 000 prov. ch., sér. réf. exigées, 48-28-10-21 matin.

locations non meublées demandes

Paris

Pour employés et cadres SOCIÉTÉ EUROPÉENNE PÉTROLE rech. à louer studios et appts ttes catégories tous quartiers et banlieue. 45-04-04-45 de 9 h 45 à 19 h.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine. 75008 – PARIS – recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE Corps diplomatique et cadres de Stés multinationales.
TÉL. : 45-62-78-99.

Etude ch. pour cadres villas ttes banl. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66 – 42-83-57-02.

Couple : collaboratrice du journal « le Monde » (statut cadre) et fonctionnaire, sérieuses réf., rech. location 3 p., 60 m² min., 4 000 F C.C. sur Paris, préf. rive gauche. Tél. journée 45-55-91-82, dom. 43-26-87-61.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction Beaux appts de standing 4 p. et plus. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

DOMICIL. DEPUIS 90 F/MOIS RUE ST-HONORÉ : 43-40-81-62. OU PARIS 12e : 43-40-68-60. CONSTIT.SARL 2 000 F/HT.

ÉTOILE — GEORGE V
Loue directement 1 bureau ou + dans immeuble stand. Tél. : 45-63-17-27.

PUTEAUX DÉFENSE
A LOUER 170 et 130 m² avec park. 42-67-33-00.

PARIS WAGRAM
A LOUER 350 m² avec park. Tél. : 42-67-33-00.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs Démarches RC et RM. SODEC SERVICES Champs Elysées. 47-23-55-47. Nation .... 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitution de Sociétés Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +.

DOMICIL. CIALE 8e
TELEX/PERMANENCE TÉLÉPH. Travx secr. Bur. hre, 1/2 j. et jour.
AGECO 42-94-95-28.
(STATIONNEMENT AISÉ).

locaux commerciaux

Locations

Association reconnue d'utilité publique, recherche local de préf. GRATUIT ou loyer couvrant frais fixes. 11e arrdt. Tous les samedis après-midi, les jeudis de 17 h à 19 h et un jeudi par mois de 17 h à 23 h. Tél. 45-55-91-82. p. 41-37.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE SOCIÉTÉ
MICRO-INFORMATIQUE
A DÉVELOPPER
TÉL. : 45-28-60-63.

villas

ARRIÈRE-PAYS NIÇOIS
35 minutes ski et mer, propriété 3 ha plus villa tout cft, vue magnifique, 1 200 000 F. Ren. (1) 45-67-83-22.

maisons de campagne

DANS BERRY entre Buzançais et Loches, à Cléré-du-Bois. 85 m² habit. de suite, comprenant : s. séjour, 2 chbres, s.d.b., W.C., fosse septique, gde cuisine aménagée, ballon eau ch. et cheminée neuve, prise courant-force ttes pièces. Téléph. hall 15 m². Grenier éclairé aménageable sur 85 m². Garage sur terrain, 1280 m² bien clôturé.
Pour renseig. Ecr. M. FREMION 6 bis, rue Bellevue. 36700 CHATILLON-S-INDRE.

A vendre Maurey-sur-Loing 12 km Fontainebleau, petite maison composée gd living, 2 chbres, cuisine, salle de bains, w.c. Tt cft. S/sol, cave + Garage indépendant 2 voitures, sur 1600 m². Prix 650.000 F à débattre. Tél. : 34-13-50-41.

MONTARGIS
1 h Paris direct autoroute Sud
VD RAISON SANTÉ
Splendide mais. campagne tte aménagée s/terrain 1 ha clos, bordé rivière, séj. rustique, cheminée, cuis., 3 chbres, bns, w.-c., en retour d'équerre, splend. grange aménagée, 3 p., bns, w.-c. + gar. Habit. de ste. A SAISIR, Px tot. 595.000 F. Crédit 100 %.
TURPIN RELAIS MIEL
5 KM SUD N 7 MONTARGIS.
Tél. : 16 38-85-22-92 et après 20 h : 16 38-95-22-29. 24 h/24. AFFAIRE RARE.

fermettes

A vdre ferme basque à rénover 35 km de Biarritz, tout près Hasparren, magnifique vue s/montagne, 5 970 m² de prairie, 59-29-73-29 ap. 18 h.

propriétés

Vers Bourgoin (38)
COUP DE FUSIL MAGNIFIQUE
CHATEAU AV. TOUR
500 m² HABITABLES
+ très beau parc 4 500 m², cuisine équipée, système alarme sophistiqué, prestations haut de gamme.
Prix : 3 500 000 F.
F.S.I. 91-55-58-00.

Site exceptionnel. Vision directe château fort 80 km sud de Paris maison XVIIIe, 270 m² hab., belle décor., jardin cour clos, 1 150 000 F, 46-44-80-84 (16) 38-34-25-09.

Sortie autoroute Ouest, chaumière normande authentique. dépendances, dans terrain paysagé 1 ha, dans petite maison avec cheminée, écurie, grill. Prix à débat. S'adr. Étude de Me Real Cacheleux, notaire, 27350 Routot, 32-56-80-66.

VILLENEUVE-SUR-YONNE
89 (Armeau)
Part. vend anc. presbytère du XVIIIe. Sur 2000m². Clos murs. Conf. Chauf. fuel. Parc. R-d-c : Sàj. chemin., salle à manger, communs avec conf. 1er étage : 2 ch., salle de bains. Grenier aménagé. Prix : 1 100 000 F. Tél. : 16-1-46-55-59 après 20 heures ou répondeur.

Maison à vendre de vieux village de St-Prix (95), 300 m de la forêt, autor. A 115, 20 mn gare du Nord, 650 m² de terrain, 3 niveaux, 11 pièces, 2 s. de b., 1 douche, 3 w.-c., garage, grenier. 1.500.000 F. Tél. : 34-16-22-15 ou 34-16-54-16.

Particulier vend (cause changement de Région) sur coteaux entre Pau et Oléron Ste-Marie (15 mn aérodrome Pau-Uzein) maison F 8, 1977, style béarnais sur 1.200 m² terrain, poutres apparentes, exposition Sud face chaîne des Pyrénées, calme. Tél. hres de bur. : 59-27-34-34, soir : 59-04-24-17.

ST-ARNOULT-EN-YVELINES
PPTÉ de caractère, cuis., salon, séjour, bureau, 4 ch., 170 m² hab. S/sol, gar., terr. arborisé de 1 600 m². Px 1 500 000 F. Y.E.S. Tél. 30-41-24-36.

Part. vend entre Reims et Rethel, près village tous services, TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ DE CARACTÈRE
Construction récente, vaste séjour, cheminée, poutres, mezzanine, 4 chbres, bureau *avec bibliothèque intégrée, cuisine aménagée* + coin repas, 2 salles de bains, vaste sous-sol, garage 2-3 voitures Terrain 3.700 m² arboré Vue superbe sur forêt ardennaise et campagne. 700.000 F. Contacter Mme COLAS. Téléphone : 24-35-82-06.

pavillons

78 ELANCOURT, lig. Montparnasse, beau pav., gd liv. + 4 chbres, cuis. équipée, 2 bains, 2 gar., jard. 1.200 m², état impeccable. Px 950.000 F (facilit.). Monel, 30-50-28-15.

terrains

Vends terrain constructible (5 500 mètres carrés), possibilité lotissement situé à Nissan-lez-Enserune, proximité Béziers (Hérault). Prendre contact avec M. Pierre Ferré. T. : 67-37-00-43, hres repas.

hôtels particuliers

NEUILLY-CHÉZY
R. DE L'AMIRAL DE JOINVILLE, maison bourgeoise, pierre de t., 300 m² s/3 niveaux + service, park. et cour. Tél., bur. : 42-98-59-59 ou domicile soir seulement : 47-53-70-12.

maisons individuelles

Mo PARC SCEAUX
Belle maison 260 m² habitables, réception 50 m², 2 bains, jard., impecc. 2.900.000. F. Tél. : 46-60-16-77.

immeubles

STÉ D'INVESTISSEMENT ch. IMMEUBLES PARIS tte catég. paiement cpt 45-53-78-99.

viagers

Mo VOLONTAIRES (PASTEUR) 2 p., 52 m², tt cft, occupé 1 pers. 74 a. 5.000 mois sans bouquet. A.V.L., 42-80-38-06.

immobilier information

Pour Vendre ou Acheter Maison – Appartement Château - Propriété Terrain - Commerce Sur toute la France AGENCE LAGRANGE 5, rue Greffuhle, 75008 Paris. Tél. : 16 (1) 42-66-46-40.

Immobilier d'entreprise et commercial

cap 18
A LOUER DANS PARIS
26000 m² de locaux d'activités

Divisibles en lots de 75, 150, 300 à ...3000 m² pour des entreprises à vocation variable de toutes dimensions.
CAP 18 est au 189 rue d'Aubervilliers Paris 18e
Renseignements : 42.66.33.26,
SOCIÉTÉ ARIC - 37, rue de Surène - 75008 Paris.

L'AGENDA

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
POURQUOI ACCEPTER LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR UNE FAMILLE ANGLAISE?
Vous pouvez dépenser MOINS pour suivre des cours et loger en pension complète dans notre HÔTEL de réputation internationale!
Ecrire à: REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent, England Tel: 843 591212
ou: Mme. Bouillon, 4 rue de la Persévérance, 95 Eaubonne Tel: 39 59 26 33 (le soir)

Bijoux

ACHAT BIJOUX
OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argenterie PERRONO bd des Italiens, Opéra 4, Chaussée-d'Antin Étoile 37, av. Victor-Hugo Ventes, occasions, échanges. Référence de Paris pas cher.

GILLET le spécialiste en bijoux anciens vous propose des bagues, broches, bracelets, colliers anciens, chevalières et médailles d'autrefois qui vous apporteront du bonheur. 19, rue d'Arcole, Mo Cité. Tél. : 43-54-00-83.

Cours

JEUNE FEMME professeur de piano, diplômée de la SCHOLA CANTORUM donnerait cours à enfants et adultes. Tel. le soir à partir de 20 h au : 43-41-26-08.

GYMNASTIQUE DOUCE
Une heure de cours avec Yvonne SANDOWSKI auteur de l'ouvrage « Gymnastique douce »
Ts les mar. à 13 h et 17 h 30 Sauna de Paris. Tél. 45-26-83-33 39, rue de Châteaudun 46, rue de la Victoire, Paris-9e.

Recherche parfumeurs pouvant donner conseils sur recettes/formules de parfums. Ecrire sous le nº 7.542 *LE MONDE PUBLICITÉ* 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
Prix posée : 99 F/m² Tél. : 46-58-81-12.

Sports

Cherche correspondant connaiss. très bien le football européen. Ecr. Mady Oury Fakho chez Kisma Drame, Instituteur à l'école primaire de Dakar, Bango St-Louis, Sénégal.

Troisième âge

Prox. COULOMMIERS (77) RETRAITE grand cft ; valides, invalides, 64-04-05-75.

Spécialités régionales (vins)

MONTLOUIS
Appellation contrôlée, vin blanc, sec, 1/2 sec, moelleux, méthode champenoise. Tarifs sur demande
A. CHAPEAU Vigneron
15, rue des Aîtres, Husseau
37270 MONTLOUIS-S-LOIRE.

Stages

Assurer de bons résultats
ENGLISH'ROUND THE CLOCK
Stages intensifs d'anglais à Vaison-la-Romaine du 24-10 au 4-11. Classe de 3e à la terminale ; classes préparatoires, adultes. Héb. compris 2 850 F. Rens. & broch. 45-88-01-87, 8, r. des Liserons, 75013 Paris.

Vacances Tourisme Loisirs

Séjours enfants Haut-Jura Vacances Noël 86-87 et Pâques 87.
Ski de fond, tennis, jeux de plein air, jeux d'intérieur. Yves et Liliane (37 ans), réservent un accueil familial et s'occupent des activités des enfants limités à 14, pour assurer une qualité d'hébergement dans leur ancienne ferme comtoise du XVIIIe siècle, confortablement aménagée. Px 1.590 F sem./enfant. Pour tous rens. 81-38-12-61.

Découvrez le vélo de montagne ou perfectionnez votre tennis dans le Jura, du 26 octobre au 1er novembre. Accueil dans ancienne ferme comtoise du XVIIIe siècle confortablement aménagée, chambres, salle de bains. *Petite capacité d'accueil* (10 personnes), table d'hôte, nourriture et pain maisons, cuit au feu de bois, calme, repos. Tarif 2.400 F sem./pers., tout compris. Pension + vin + option 1 ou 2.
1 option vélo = locat. super vélo performan. Suisse + accompagnement.
2 option tennis = 10 h. leçon avec moniteur, sur cinq jours. Tous rens. 81-38-12-61.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Jane et Richard NARICH,
Samantha et Caroline

ont la joie d'annoncer la naissance de

Georgina

le 24 septembre 1986, à Athènes.

Décès

– *Les familles Fhal, Berdougo,* Suissa, Amar, Achour, Attias
Et les familles Setbon, Danan, Elmaleh, Naggar, Abitbol, Ezaoui,
ont la douleur de faire part du décès de *leur chère et regrettée*

Mme veuve Sol FHAL,
née Elmaleh,

Les obsèques auront lieu au nouveau cimetière du Raincy, allée du Plateau, 93340 Le Raincy, jeudi 9 octobre, à 10 h 30.

– Les Petits Chanteurs de Paris,
maîtrise nationale d'enfants
Les Petits Chanteurs de la Côte-d'Azur,
maîtrise départementale d'enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-François GIACOMINI,

leur administrateur général,
survenu le 30 septembre 1986.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 octobre, à 14 heures, en l'église *Sainte-Odile, 2, avenue Stéphane-*Mallarmé, 75017 Paris, sa paroisse.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henry LAKS,
ingénieur IEG,

survenu le 6 octobre 1986.

De la part de :
Mme Henry Laks,
son épouse,
De toute la famille,
Et de ses nombreux amis.

Les obsèques auront lieu le vendredi *10 octobre au* cimetière de Bagneux-Parisien, à 11 heures. On se réunira à l'entrée principale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Irène Laks,
6, place du Président-Mithouard,
75007 Paris.

– M. et Mme Gildas Le Lidec,
et leur fille,
M. et Mme Legros Le Lidec,
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Chaine,
et leurs enfants,
Le commandant et Mme Paul Le Lidec,
Mme Claudette Blas,
Les familles Le Lidec, Allain, Le Ferrer,
Parents et alliés,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

M. Louis Georges LE LIDEC,
administrateur en chef
de classe exceptionnelle
de la France d'outre-mer (e.r.),
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 octobre 1986.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, à L'Armor-Plage (Morbihan) le samedi 11 octobre à 13 h 45.

13, square de Port-Royal,
75013 Paris.
Ambassade France à Tokyo.

– M. et Mme Jean-Louis Aulard-Macler,
M. Jean-Pierre Savinaud,
Mme *Michèle Savinaud-Rinieri,*
ses enfants,
Elise, Mathieu et Philippe,
ses petits-enfants,
Mme Paul Pierron,
sa belle-mère,
Ses proches et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre SAVINAUD,
procureur général
près la cour d'appel d'Orléans,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
médaillé de l'Education surveillée,

survenu à Orléans, le 22 septembre *1986, à l'âge de soixante-cinq* ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité.

Une *messe sera célébrée*, à *son* intention, en l'église Saint-Paterne d'Orléans, le samedi 11 octobre, à 17 heures.

Des dons peuvent être adressés à Amnesty international ou pour la recherche sur le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Jean-Pierre Savinaud,
10, rue de Navarin,
75009 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Le capitaine de vaisseau (h) Michel de Vernejoul,
M. et Mme Dominique de Vernejoul,
M. Jacques de Vernejoul,
Le professeur Robert de Vernejoul, membre de l'Institut,
Mme Jacques Lory,
Le professeur et Mme Pierre de Vernejoul,
M. et Mme Florent de Vernejoul,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michel de VERNEJOUL,
née Monique Morin,

survenu à Paris le 7 octobre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Wolf-Berek Bromberg,
M. et Mme René Bromberg,
M. et Mme Joseph Bromberg,
M. André Bromberg,
Leurs enfants
Et toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie que vous leur avez témoignées dans leur douloureuse épreuve *lors du décès de*

M. Wolf-Berek BROMBERG,

vous expriment leurs très sincères remerciements.

Anniversaires

– *Il y a cinq ans, le 10 octobre 1981,*

Dominique ELIAKIM-DUBUS

a quitté les siens.
Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

– Pour le premier anniversaire du décès de

Jacques OUDIN,

une messe sera célébrée le mercredi 15 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Jacques-du-*Haut*-Pas, 252, rue Saint-Jacques (5e).

– En souvenir de

Berto TAUBERT,
artiste peintre,

disparu subitement il y a douze ans,

Sa fille,
Sa famille,

demandent une pensée émue à ceux qui l'ont connu et aimé.

Avis de messes

– *On nous prie d'annoncer qu*'une messe sera célébrée à l'intention de

Mme René LESAGE,
née Marie-Louise Laures,

rappelée à Dieu le 6 août 1986,

le samedi 11 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-François-Xavier, chapelle de la Sainte-Vierge, Paris-7e.

– Pour ses amis et ceux qui n'ont pu l'accompagner le 5 août 1986, une messe sera célébrée le mercredi 15 octobre *1986, à 19* heures, en *l'église Saint-*Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine, à l'intention de

M. Robert
TEZENAS DU MONTCEL.

Que ceux qui l'ont connu, estimé et aimé veuillent bien assister ou s'unir en pensée à cette cérémonie.

13, *rue* Remilly,
78000 Versailles.

Messes anniversaires

– Pour le sixième anniversaire du décès du

général d'armée aérienne
Martial VALIN,
compagnon de la Libération,

une messe sera célébrée le jeudi 16 octobre 1986, à 18 heures, en la chapelle de l'Ecole militaire.

Une pieuse pensée est demandée à sa mémoire.

Communications diverses

– Cercle Bernard-Lazare : « La situation de la France au Proche-Orient ».
*D*ébat mené par Henry Bulawko, avec la participation de Benoît Rayski, rédacteur en chef du *Matin de Paris,* jeudi 9 octobre à 20 h 45, au 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-*68-19.*

– « L'hypnose ericksonienne » : conférence organisée par l'institut Milton-Erickson de Paris, docteur Godin.
Vendredi 10 octobre, à 20 h 30. Domus Medica, 60, boulevard de *Latour-Maubourg, 75007 Paris.*

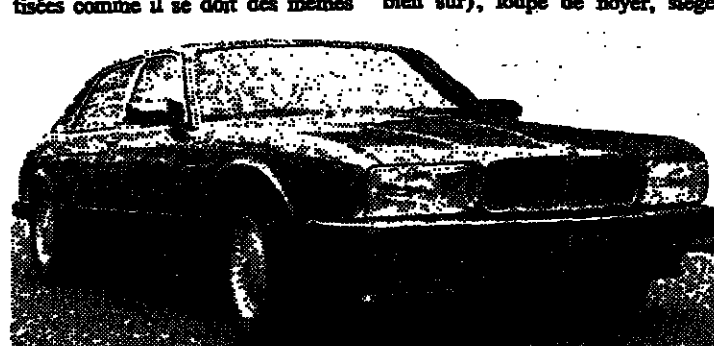
Automobile

Au Salon de Paris

Les Jaguar font leur apparition

Britannique jusqu'au bout des pare-chocs, la très honorable marque Jaguar se devait de ne pas faire comme tout le monde. Comme on roule à gauche sur les routes du Royaume-Uni, elle présente ses nouveaux modèles au Salon de Paris, ce mercredi 8 octobre, alors que l'exposition est ouverte porte de Versailles bientôt depuis six jours.

Ces deux nouvelles berlines, baptisées comme il se doit des mêmes



noms que les anciens modèles (sans doute pour ne pas troubler les habitudes des propriétaires de versions précédentes – XJ6, Soverein, Daimler), prennent la succession des 6-cylindres de 3,4 litres et de 4,2 litres de ce que l'on appelait la série III. Rassurons ceux qui roulent avec la 12-cylindres : le modèle reste au catalogue.

Les nouvelles berlines sont livrables avec deux cylindrées possibles : un 3,6 litres qui sort 221 chevaux à 5 000 tours et un 2,9 litres conçu pour les marchés à supervignette. Pour 15 chevaux fiscaux on peut s'offrir *165 pur-sang* pour 5 600 tours au moteur. Dans les deux cas ce sont des vitesses de rotation plutôt basses pour des mécaniques à vocation sportive.
Ces deux moteurs sont des 6-cylindres en ligne, formule qui se fait rare, en alliage léger, avec un seul arbre à cames dans le cas du 2,9 litres et deux soupapes par cylindre, et deux arbres pour le 3,6 litres avec quatre soupapes par cylindre.

Quatre roues indépendantes, quatre freins à disque, carrosserie monocoque tout acier, le tout respire solidité et inspire confiance : des *impressions qui se confirment sur la* route, pour peu que l'on mène ces chefs-d'œuvre de finition avec le tempérament d'un chauffeur à casquette. Il sait, lui, ce qu'il en coûte d'érafler une si somptueuse caisse. Après tout, ces deux belles bêtes de race n'aiment pas trop la fantaisie. Quand on pèse, avec cinq passagers à bord et des bagages, quelque deux tonnes, il vaut mieux prendre l'allure des lords en promenade que celle de fougueux coureurs de rallyes.

Tout d'ailleurs incite au calme : cuir abondant et odorant (Connoly, bien sûr), loupe de noyer, sièges réglables en tout sens (que l'on doit, nous a-t-on indiqué, aux experts de *l'université de Loughborough*), silence total dans l'habitacle, climatiseur avec capteur de chaleur solaire. Arrêtons-là cette énumération inépuisable, sinon pour dire que l'électronique triomphe bien entendu à bord, où sept micro-ordinateurs qui composent *le* système de gestion (micro central, UEC tableau de bord, climatisation, freinage ABS, régulateur de vitesse, moteur) contribuent à parer à toute défaillance. Une initiative qui réjouira bien des propriétaires de Jaguar, confrontés bien souvent autrefois à des ennuis de fonctionnement coûteux, en tout cas mystérieux.

Les prix demandés en France pour ces nouvelles berlines vont de 219 500 F à 359 500 F. On jugera sans doute excessifs ces tarifs. Ce n'est pas l'avis de Jaguar, fort de ses résultats antérieurs, qui le situent actuellement à 50 % du marché de la *voiture de luxe. Dix mille* berlines de cette classe ont été vendues en Grande-Bretagne, l'an dernier, et soixante mille en Europe. Aux Etats-Unis, le marché annuel est de quelque six cent soixante-quinze mille voitures de luxe. Du pain sur la *planche pour Jaguar.*

C. L.

● **Le troisième Autofestival se** *déroule au Parc floral de Vincennes* **du 8 au 12 octobre.** – On y trouvera exposés dans un hall de 9 000 mètres carrés limousines de luxe, véhicules personnalisés, répliques, voitures « délirantes », véhicules de collection. Entrée : 35 F. *Nocturne ce mercredi jusqu'à 22 h* ; autres jours : 10 à 20 h.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Marchés financiers

PARIS, 7 octobre ↑

En roue libre : + 0,10 %

Au lendemain d'une séance *qui avait vu les valeurs françaises* grimper de 0,67 %, la Bourse de Paris est apparue plus irrégulière. *« On roule en roue libre »,* assurait un professionnel. De fait, à l'issue de la *« séance du matin »,* l'indicateur instantané était en progrès de 0,6 %, une avance ramenée en arrière en séance officielle lorsque le baromètre du marché affichait simplement une hausse de 0,1 %.

La cote a fait montre d'hésitation. Presses de la Cité, qui s'était distinguée lundi avec un bond de 20,2 %, lequel avait hissé à 2 910 F le cours du *deuxième groupe français d'édi*tion, a cédé 2 % dans le sillage d'autres titres. Parmi ceux-ci figurent SPIE-Batignolles, Simca, Comptoir des Entrepreneurs, *Penarroya et Bouygues.*

A l'inverse, Leroy-Somer et Crouzet perdaient 3 % à 4 %, tandis que *s'effritaient Esso,* Dassault, Europe 1, Perrier, *Darty, Moulinex et* Eurocom.

Tandis que le dollar se traitait à 6,58 F (contre 6,5260 F lundi midi), le cours de l'or se négociait à 442 dollars l'once à Lon*dres contre* 436,50 la veille à la même heure. A Paris, le lingot gagnait un peu de terrain, à 92 050 F (contre 91 600 F), tandis que le napoléon revenait *de 542 F à 540 F.*

On apprenait par ailleurs qu'une opération de maintien de cours avait été décidée sur la *société* Hervillier, une firme tex*tile dont les actions sont cotées* au second marché de la Bourse de Lille et actuellement convoitée par DMC. Celle-ci s'est engagée à intervenir sur le marché pour que le cours de *cette action* ne s'établisse pas en deçà de 240 F. Suspendue depuis le 23 septembre dernier, la cotation des actions Hervillier sera reprise le 8 octobre (dernier cours : 323 F).

NEW-YORK, 7 octobre

Score nul

Toujours dans l'indécision, le marché new-yorkais n'a pas réussi mardi à évoluer de façon significative. Après avoir monté puis baissé, il *s'est* finalement immobilisé au niveau atteint la veille. L'indice des industrielles a reproduit son score *précédant et s'est établi sans chan*gement à 1 784,45.

Le bilan de la journée a derechef témoigné de l'irrégularité ambiante. Sur 1 973 valeurs traitées, 789 ont fléchi, 715 ont progressé et 469 n'ont pas varié. Bien qu'en augmentation, l'activité est demeurée, de son *côté,* assez faible avec 125,10 millions de titres échangés, contre 88,50 millions. Selon les professionnels, les investisseurs sont passablement découragés par les nouvelles économiques toujours très décevantes. Si une reprise de l'expansion se produit, elle risque d'être fragile. Beaucoup sont à l'affût d'informations ponctuelles et attendent la publication des résul*tats financiers des* entreprises pour le troisième trimestre. D'autre part, l'espoir d'une baisse des taux d'inté*rêt en RFA et au Japon s'atténue.*

Ajoutons enfin que la baisse d'IBM, locomotive du marché, a fait passer un frisson autour du Big Board. La plupart des analystes révisent à la baisse les prévisions de bénéfices pour le géant de l'informatique. L'action du groupe a for*tement réagi en se repliant de 4 %.*

VALEURS	Cours du 6 oct.	Cours du 7 oct.
Alcoa	36 1/2	36 5/8
A.T.T.	22 1/2	22 7/8
Boeing	54 1/4	54
Chase Manhattan Bank	37 1/8	36 7/8
Du Pont de Nemours	78 1/2	78 5/8
Eastman Kodak	56 1/8	56
Exxon	68 7/8	67 3/8
Ford	54 5/8	55 1/8
General Electric	71 3/4	71 5/8
General Motors	68 1/2	68 3/8
Goodyear	33 7/8	36 7/8
I.B.M.	133 1/2	128 1/4
I.T.T.	49 3/8	51
Mobil Oil	37 1/2	38 1/8
Pfizer	57 1/4	56 5/8
Schlumberger	34 3/8	33 3/4
Texaco	33 3/4	34 1/4
U.A.L. Inc.	58 1/4	57 5/8
Union Carbide	20 3/4	20 3/8
U.S. X. Corp.	26 1/2	27 5/8
Westinghouse	54 1/2	55 1/8
Xerox Corp.	52 1/4	52 1/8

CHANGES

PARIS

Dollar : résistant à 6,56 F =

Le dollar s'est maintenu mercredi sur les grandes places financières internationales non loin de ses niveaux de la veille, pour *coter 2,0030 DM (contre* 2,0108 DM) et 6,56 F (contre 6,58 F). Les banques centrales européennes et japonaise ne sont, cette fois, pas intervenues, semble-t-il. L'activité a été généralement faible.

FRANCFORT	7 oct.	8 oct.
Dollar (en DM)	2,0108	2,0030

TOKYO	7 oct.	8 oct.
Dollar (en yens)	153,77	154,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (8 oct.)	7 3/8 %
New-York (7 oct.)	5 7/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	6 oct.	7 oct.
Valeurs françaises	147,7	147,5
Valeurs étrangères	110,4	112,1

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 oct.	7 oct.
Indice général	386,6	387,2

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	6 oct.	7 oct.
Industrielles	1 784,45	1 784,45

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	6 oct.	7 oct.
Industrielles	1 251,2	1 257,3
Mines d'or	316,2	329,4
Fonds d'Etat	82,74	82,98

TOKYO

	6 oct.	7 oct.
Nikkei	17 435,3	17 604,4
Indice général	1 454,83	1 469,34

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 octobre
Nombre de contrats : 12 071

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Oct. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	109,55	110,75	110,65	110,30
Précédent	–	110	111,15	111,10	110,80

AUTOUR DE LA CORBEILLE

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE : RÉSULTATS SEMESTRIELS. – Au 30 juin 1986, la Compagnie de navigation mixte a enregistré un résultat avant impôt de 436,2 millions de francs, contre 130,8 millions de francs au premier semestre 1985. Les prévisions de résultats établies pour l'année 1986 font, en outre, ressortir une augmentation de *26 % des produits financiers de la* compagnie. Dans le cadre de la restructuration des activités d'assurance du groupe et de leur rapprochement avec le groupe d'assurance Rhin et Moselle, le projet de fusion de la CNM avec ses filiales, Via Assurances Vie et Le Monde SA, a été approuvé par le conseil d'administration.

VIA BANQUE : NETTE PROGRESSION DES RÉSULTATS. – Via Banque a enregistré au premier semestre 1986 un *résultat avant impôt de 303,7* millions de francs, contre 24,5 millions de francs au premier semestre de 1985.

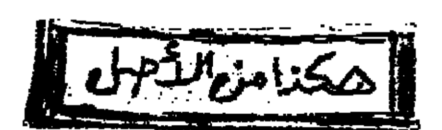
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U	6,5575	6,5605	+ 78	+ 90	+ 155	+ 180	+ 470	+ 550
$ can.	4,7268	4,7307	– 53	– 37	– 99	– 71	– 321	– 248
Yen (100)	4,2485	4,2518	+ 92	+ 105	+ 175	+ 197	+ 516	+ 577
DM	3,2722	3,2753	+ 75	+ 89	+ 151	+ 172	+ 433	+ 490
Florin	2,8949	2,8971	+ 45	+ 53	+ 90	+ 105	+ 277	+ 320
F.B. (100)	15,7708	15,7856	– 48	+ 17	– 82	+ 34	– 196	+ 145
F.S.	4,0119	4,0162	+ 127	+ 146	+ 241	+ 269	+ 662	+ 737
L (1 000)	4,7295	4,7351	– 165	– 131	– 312	– 261	– 850	– 747
£	9,3497	9,3586	– 250	– 226	– 522	– 473	– 1602	– 1465

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	5 5/8	5 7/8	5 13/16	5 15/16	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8
DM	4 1/8	4 3/8	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2	4 7/16	4 9/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8
F.B. (100)	6 3/4	7 3/4	7 3/8	7 3/4	7 3/8	7 3/4	7 3/8	7 3/4
F.S.	1 1/4	1 1/4	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4
L (1 000)	9	11	10 1/2	11 1/4	10 3/4	11 1/4	10 3/4	11 1/4
£	9 1/4	9 1/2	10 3/8	10 1/2	10 9/16	10 11/16	10 7/8	11
F. franç.	8 1/2	9	9	9 3/8	9 1/8	9 1/2	8 1/4	8 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 7 OCTOBRE

Cours relevés à 18 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1800	4,5 % 1973	1795	1806	1806	+ 0 55
4599	C.N.E. 3 %	4585	4585	4586	+ 0 02
1210	B.N.P. T.P.	1215	1217	1218	+ 0 24
1270	C.C.F. T.P.	1275	1278	1278	+ 0 23
1211	Créd. Lyon. T.P.	1215	1218	1218	+ 0 24
2880	Electricité T.P.	2795	2770	2760	– 1 28
2110	Renault T.P.	2245	2245	2245	....
2350	Rhone-Poul. T.P.	2185	2048	2048	– 6 27
1452	St-Gobain T.P.	1464	1480	1480	+ 1 09
1385	Thomson T.P.	1405	1406	1406	+ 0 07
430	Accor	445	443	443	– 0 44
1770	Agence Havas	1890	1899	1899	+ 0 47
1500	Ag. Havas C. I.	1640	1605	1605	– 2 13
730	Air Liquide	753	752	752	– 0 13
1930	Alcatel	1860	1900	1895	+ 1 88
1670	Als. Superm.	1770	1820	1820	+ 2 82
430	A.L.S.P.I.	430	419	419	– 2 56
325	Alsthom	334	340	339	+ 1 49
1840	Arjom. Prioux	2080	2080	2065	– 0 72
245	Asscedat-Rey	283	291	289	+ 2 12
1800	Aux. Entrepr.	1646	1663	1663	+ 1 09
1290	Avions Dassault	1246	1290	1250	+ 0 32
525	Bail-Equipem.	473	470	471	– 0 42
1060	Bail-Investiss.	1090	1080	1080	– 0 91
1200	Cie Bancaire	1149	1150	1155	+ 0 52
565	Bazar H.-V.	578	571	572	– 1 03
490	Béghin-Say	513	510	512	– 0 19
450	Berger (Ma)	448	440	443	– 1 11
600	Bic	614	616	612	– 0 32
1450	B.I.S.	1458	1468	1468	+ 0 68
2340	Biscuit (Génér.)	2320	2330	2330	+ 0 43
2070	Bongrain S.A.	2200	2270	2270	+ 3 18
1270	Bouygues	1424	1380	1380	– 3 08
4190	B.S.N.	4238	4220	4220	– 0 42
1130	Carnaud	1124	1114	1112	– 1 06
3260	Carrefour	3490	3490	3490	....
1990	Casino	2330	2300	2300	– 1 28
1450	Casino A.D.P.	1618	1650	1652	+ 2 10
830	C.C.M.C.	830	830	830	....
1340	Cetelem	1302	1281	1279	– 1 76
1670	C.F.A.O.	1720	1698	1710	– 0 58
490	C.F.D.E.	449 50	405	412	– 8 34
1110	C.G.I.P.	1215	1230	1215	....
1290	Chargeurs S.A.	1308	1310	1310	+ 0 15
57	Chiers-Châtil.	63 70	63 60	63	– 1 09
675	Ciments franç.	716	720	720	+ 0 55
565	Club Méditerr.	576	582	580	+ 0 69
240	Codetel	240	240	240	....
405	Cofimeg	414	408	412	– 0 48
850	Coles	974	974	974	....
250	Compt. Entrepr.	258	240	240 50	– 6 78
600	Compt. Mod.	578	688	688	+ 1 47
1320	Créd. Foncier	1315	1305	1320	+ 0 38
520	Crédit F. Imm.	521	520	515	– 1 15
1750	Crédit Nat.	1555	1582	1582	+ 0 45
270	Crouzet ★	285	299	296 50	+ 4 03

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 7/10

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Le découpage électoral

Les dirigeants de la majorité cherchent à éviter toute modification du projet

Pour les « victimes » du découpage préparé par M. Charles Pasqua l'espoir n'aura vécu que ce que vivent les roses... Les deux mains sur le couvercle de la marmite, les responsables de la majorité veulent à tout prix éviter que le fragile échafaudage qu'ils ont eu tant de mal à bâtir ne s'écroule sous les demandes multiples de ceux de leurs amis qui n'ont pas obtenu satisfaction.

L'affaire a été abordée au cours du déjeuner qui, comme toutes les semaines, a réuni, le mardi 7 octobre, autour de M. Jacques Chirac, les chefs des partis qui le soutiennent. Un constat a déjà été dressé : le choix est entre aucune modification au projet de loi, qui reprend exactement le texte du projet d'ordonnances, et quelques amendements ne devant pas dépasser la douzaine. De plus en plus, la préférence semble aller à la première solution, ne serait-ce que par crainte du Conseil constitutionnel. D'autant que celui-ci pourrait déjà trouver du grain à moudre dans le texte actuel, puisque, d'après M. Jean-Claude Gaudin, il ne serait pas question de toucher au découpage du Val-de-Marne, qui, pourtant, a été refusé tant par la commission des « sages » que par le Conseil d'Etat.

Les pressions se font avec menaces à l'appui. M. René Beaumont (UDF-PR) juge à ce point inacceptable le tracé des circonscriptions dans son département, la Saône-et-Loire, que, si celui-ci n'est pas revu, il en déduira qu'on ne le *« considère plus comme un élu de la majorité »* et agira *« donc, en conséquence »*. Il affirme même qu'il est *« envisageable »* qu'il vote la censure. Sans aller tout à fait aussi loin, M. Jean Briane (UDF-CDS) refuse de *« cautionner »* le découpage *« inepte »* de l'Aveyron et affirme : *« Que le gouvernement prenne ses responsabilités, je prendrai les miennes. »* De telles déclarations s'apparentent à ce que M. Gaudin qualifie lui-même de *« paroles verbales »* quand on lui rappelle qu'il avait menacé la gauche de *« sanctions »* si le président de la République ne signait pas les ordonnances.

Car, aujourd'hui, le président du groupe UDF,est revenu à de meilleurs sentiments : *« Nous devons rétablir l'unité de quelques zones géographiques, et des équilibres démographiques et non nous lancer dans des opérations de représailles. »* Aussi, il envisage simplement une dizaine de modifications partagées équitablement entre des sièges d'élus de l'UDF et d'élus du RPR, dont certains grognent aussi, comme M. Jean-Louis Goasduff, député du Finistère.

Ne prendre aucun risque

Ce souci d'équilibre n'est guère partagé au CDS, où l'on souligne : *« La plupart des députés RPR ont déssiné eux-mêmes leurs circonscriptions. Qu'ils ne viennent pas pleurer. Ce serait tout de même inconcevable que les gémissements du RPR viennent couvrir ceux de l'UDF. »*

Pour tenter d'éviter ces marchandages, le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, ne cache pas qu'il préférerait que l'on ne touche à rien. Pour mieux résister à toutes les pressions, les dirigeants de la majorité ont, en tout cas, prévu de se donner deux moyens : la vitesse et la discrétion. La commission des lois va se réunir dès jeudi pour entendre M. Pasqua désigner son rapporteur, M. Pascal Clément (UDF, Loire) et approuver le travail express de celui-ci, qui ne devrait proposer aucune modification au projet. Le texte viendra en discussion en séance publique dès vendredi. Le premier ministre devrait engager la responsabilité de son gouvernement immédiatement après que MM. Clément et Pasqua se seront exprimés.

La majorité ne veut prendre aucun risque, même si M. Gaudin assure qu'il ne manquera *« aucune voix »* de l'UDF pour s'opposer aux motions de procédure de la gauche ou du Front national. Mais, comme il suffirait de six abstentions dans la majorité pour qu'elles soient adoptées, l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, qui met fin à la discussion, sera utilisé avant qu'elles ne soient débattues.

Une fois constaté, le lundi 13 au soir, que la motion de censure que déposeront les socialistes n'aura pas recueilli la majorité des voix des députés, et donc que le projet sera considéré comme approuvé, celui-ci sera transmis au Sénat. La majorité sénatoriale, dès le 17 octobre, devrait voter une question préalable pour empêcher tout débat. La commission mixte paritaire députés-sénateurs se réunira alors le 20 octobre. C'est à ce moment-là que quelques modifications pourront être apportées au texte si les dirigeants de la majorité y consentent et s'ils ont réussi à se mettre d'accord entre eux. Il ne restera plus alors qu'à faire voter ce découpage en deuxième lecture par les deux Chambres, le débat budgétaire étant interrompu, pour ce faire, au Palais-Bourbon.

Si tout se passe comme l'ont prévu les stratèges de la majorité, trois semaines se seront écoulées depuis le refus de M. Mitterrand de signer les ordonnances, et la plupart des mécontents de l'UDF et du RPR continueront d'être mécontents...

THIERRY BRÉHIER et PIERRE SERVENT.

(Lire page 8 et 9 l'enquête de la SOFRES.)

La rencontre entre M. Giscard d'Estaing et M. Barre

Le « ticket choc »

Chose promise, chose due. MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre se rencontreront la semaine prochaine en tête-à-tête, ce qui ne leur était pas arrivé depuis mai 1981... (1). Cet événement aura lieu, le mercredi 15 octobre, dans la matinée, au domicile parisien de l'ancien président de la République, rue Benouville.

Le principe de cette rencontre avait été arrêté par les deux hommes le mardi 30 septembre à Nancy, au cours des journées parlementaires de l'UDF. C'était en réalité la concrétisation d'un patient travail de rapprochement entrepris depuis la campagne des législatives de mars, qui avait été marquée par le sommet avorté de Clermont-Ferrand. Les préliminaires ont été engagés par les deux entourages, les responsables de l'UDF (MM. Jean Lecanuet et Jean-Claude Gaudin) et d'anciens ministres des deux hommes (MM. Jacques Barrot, Jean François-Poncet, Jean-Pierre Fourcade, Daniel Hoeffel et quelques autres...).

De part et d'autre, on s'interdit de se livrer à une quelconque *« exploitation politicienne »* de cette entrevue, comme si l'explication politique de ces retrouvailles s'imposait d'elle-même. *« Cette rencontre est tout à fait normale »,* explique-t-on dans l'entourage de M. Giscard d'Estaing. *« Ce qui est anormal, c'est qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt. »*

Les proches de M. Barre ne paraissent pas moins soucieux d'entrer sans arrière-pensées dans cette phase de normalisation entre l'ancien président de la République et son ancien premier ministre.

Cette rencontre permet à M. Giscard d'Estaing de peaufiner son image de grand réconciliateur. Elle offre à M. Barre l'occasion de marquer sa volonté de sortir enfin de son splendide isolement.

De l'entretien de mercredi devrait aussi sortir un double message vers l'extérieur. En direction de M. François Léotard, qui voit se refermer brutalement la porte du club des grands. A l'adresse de M. Jacques Chirac, dont l'OPA sur l'UDF peut être contrariée par un échange de portefeuilles entre des deux gros actionnaires, Barre-Giscard contre Chirac-Léotard : deux tickets qui font choc...

D. C.

(1) MM. Giscard d'Estaing et Barre se sont croisés à plusieurs reprises et ont participé à des manifestations publiques communes. Le 18 mai 1983, ils avaient déjeuné en compagnie de leurs épouses. Il s'agira donc bien, mercredi, du premier tête-à-tête entre les deux hommes.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 8 octobre

Sans relief

S'inspirant sans doute de l'exemple new-yorkais, la Bourse de Paris s'est immobilisée, ce mercredi matin, au cours de la séance matinale. Un peu d'effritement était apparu à l'ouverture (– 0,03 %). En clôture, l'indicateur instantané s'établissait à son niveau de la veille. Session sans relief, devant laquelle quelques hausses ont été enregistrées, telles Schneider (+ 6,6 %), Navigation mixte (+ 3,7 %), Printemps et *Bongrain* (+ 1 %), et quelques baisses aussi : Prouvost (– 3,6 %), Essilor (– 1 %), Bouygues (– 0,7 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	443	442	443
Agence Havas	1899	1895	1890
Air Liquide (L')	762	754	762
Alsthom	339	339	337
Bancaire (Cie)	1155	1160	1160
Bongrain	2270	2290	2295
Bouygues	1380	1370	1370
B.S.N.	4220	4220	4223
Carrefour	3480	3490	3495
Chargeurs S.A.	1310	1310	1310
Club Méditerranée	580	583	582
Dumez	1870	1868	1860
Eaux (Gén.)	1372	1372	1370
Elf-Aquitaine	326 90	327 50	326 90
Essilor	3250	3210	3215
Lafarge-Coppée	1329	1310	1320
Michelin	2640	2640	2625
Midi (Cie)	1572	1580	1580
Moët-Hennessy	2228	2230	2250
Navig. Mixtes	1080	1100	1120
Oréal (L')	3539	3560	3565
Pernod-Ricard	995	995	995
Peugeot S.A.	1160	1158	1158
Sanofi	714	710	710
Source Perrier	818	816	818
Télémécanique	2865	2865	2870
Thomson-C.S.F.	1558	1560	1553
Total-C.F.P.	453	449	452
T.R.T.	2865	2865	2865
Valéo	522	516	525

Le numéro du « Monde » daté 8 octobre 1986 a été tiré à 476 990 exemplaires

La privatisation de TF 1

Deux cabinets d'audit commencent l'examen des comptes

Le long processus de privatisation de TF 1 s'est concrètement enclenché, mardi 7 octobre, avec le choix, par le ministère de l'économie et des finances et celui de la culture et de la communication, de deux cabinets d'audit chargés d'expertiser les comptes de la chaîne. Il s'agit des sociétés Salustro, Vincent et Gayet, d'une part, et Montec, de l'autre. Leur sélection s'est faite parmi les dix-neuf cabinets comptables (trente-huit avaient été pressentis par la Rue de Rivoli) ayant répondu à l'appel d'offres du gouvernement.

Le cabinet Salustro, Vincent et Gayet est français et déjà commissaire aux comptes de Canal Plus. Quant à la société Montec, elle est le correspondant en France du cabinet américain Ernst et Whinney. Ce dernier, qui emploie vingt-cinq mille personnes dans le monde, dont plusieurs centaines en France, est commissaire aux comptes d'une quarantaine de chaînes locales américaines ainsi que de la chaîne brésilienne Télé-Globo et de plusieurs télévisions régionales britanniques.

La désignation de ce cabinet anglo-saxon, indique-t-on au ministère des finances, s'explique par le fait que les comptes de TF 1 devront être présentés en conformité avec les normes comptables internationales en matière audiovisuelle.

Les travaux des deux cabinets agréés par le gouvernement devraient commencer dès ce mercredi 8 octobre et se terminer, en principe, au début du mois de décembre.

Jacqueline Huet est morte

Jacqueline Huet a été retrouvée morte dans la nuit de mardi à mercredi, dans la baignoire de son domicile parisien. Selon les premiers résultats de l'enquête, elle aurait mis fin à ses jours en absorbant des barbituriques. Jaqueline Huet était âgée de cinquante-six ans. Elle fut l'une des premières speakerines de la télévision française, de 1958 à 1975.

Grande, mince et blonde, elle a élargi rapidement le champ de ses talents en tournant dans une quinzaine de films, dont *Treize à table* et *le Déjeuner sur l'herbe.* Elle avait aussi fait du théâtre, notamment *le Marchand de Venise* et *Oscar,* et interprété quelques rôles à la télévision.

Chanteuse aussi à ses heures – deux disques, dont un prix de l'académie Charles-Cros, – elle avait animé des émissions de variétés, d'abord à Radio-Martinique, puis sur TF 1, « Le monde de l'accordéon ». Mariée et divorcée deux fois, elle vivait seule et, selon les dires d'une proche, elle souffrait depuis plusieurs semaines d'une dépression nerveuse. Les suites de l'enquête ouverte par la police devraient confirmer la thèse du suicide.

A. W.

● **François Bott lauréat du premier prix Paul-Léautaud.** – Notre collaborateur François Bott a été couronné, mardi 7 octobre, du premier prix Paul-Léautaud pour son livre *Lettres à Baudelaire, Chandler et quelques autres...,* publié au printemps dernier chez Albin Michel. Il a été choisi, avec sept voix sur neuf, par un jury d'amateurs de Léautaud, *qui comprend notamment Alphonse* Boudard, Michel Déon, Raymond Devos, et le ministre chargé de la réforme administrative, M. Camille Cabana.

Sur le vif

Femme d'argent

Hier dans le métro je *feuillette Biba* et je tombe sur : l'argent et vous. Faites le test ci-dessous. Je farfouille dans mon sac de gym à la recherche d'une pointe Bic et à la question Si on vous demande combien vous gagnez : a) Vous répondez sans hésiter, je mets une croix sans même regarder la suite. Chaque fois que je le dis, personne veut le croire tellement c'est peu.

Après, ça continue : Vous invitez une copine à déjeuner, quand arrive l'addition : a) Vous faites votre chèque discrètement ; b) Vous attendez qu'elle soit partie aux toilettes pour payer ; c) Vous vous exclamez : 440 F pour deux, avec ce qu'on a mangé, c'est cher quand même !

Ensuite il y avait le prix d'une paire de godasses, le montant du loyer ou la facture du téléphone : Vous le cachez, vous l'oubliez ou vous en parlez. Les fringues achetées chez un grand couturier : Vous les portez à l'envers pour que la griffe on la voie, ou vous la décousez, ou vous vous en foutez. Une collègue vous emprunte 30 francs et vous les rend pas : Vous réclamez, vous oubliez, vous la bouclez.

Enfin, plein de trucs comme ça. Je coche. Je fais le calcul de mes points. J'en avais plus de quarante-cinq, dites donc ! *J'étais une femme d'argent,* une dégueulasse, je pensais qu'au fric, j'arrêtais pas d'en parler et j'étais priée de changer de disque.

Bon, ben, alors, je reviens sur ce que j'ai dit. A comment négocier une augmentation, j'avais marqué : faut le réclamer. Je change et je mets : j'ai la gorge trop serrée pour prononcer ce mot-là, vous savez ce mot qui s'épelle A.R.G.E.N.T. On doit pas l'employer, c'est très mal élevé. Moi, il me passe pas les lèvres. Simplement, il me vient au bout des doigts. Alors je le tape sur ma machine à écrire en espérant qu'en lisant mon papier mon chef – mes respects *m'sieur* le directeur ! – détournera pas les yeux, scandalisé par cette obscénité.

CLAUDE SARRAUTE.